





MATHIAS MORHARDT

Ancien Secrétaire général de la Ligue de Droits de l'Homme
Membre fondateur de la Société d'Études documentaires et critiques sur la guerre

LES PREUVES

LE CRIME DE DROIT COMMUN
LE CRIME DIPLOMATIQUE

La haine est une forme
de l'ignorance.

LIBRAIRIE DU TRAVAIL, Quai de Jemmapes, 96 - PARIS

LES PREUVES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES ET CRITIQUES
SUR LA GUERRE



LES PREUVES

LE CRIME DE DROIT COMMUN
LE CRIME DIPLOMATIQUE

par

La haine est une forme
de l'ignorance.

LIBRAIRIE DU TRAVAIL, Quai de Jemmapes, 96 - PARIS

PRÉFACE

C'est par le mensonge qu'on a exalté la haine entre les peuples et c'est par le mensonge qu'on est parvenu, en 1914, à les jeter, les armes à la main, les uns contre les autres. On ne rétablira la paix que par la Vérité. Il existe, en France, en effet, 40 millions de Français qui, en toute sincérité et en toute bonne foi, affirment qu'ils ne voulaient pas la guerre ; ils sont convaincus que, si elle a éclaté néanmoins, c'est que l'Allemagne s'est précipitée volontairement sur nous afin de satisfaire une sorte de besoin ancestral de colère et de violence. Dès lors, le sentiment public se manifeste au cours de cette cruelle période dans son harmonie logique. Comment la France penserait-elle aujourd'hui autrement qu'elle pense, elle pour qui, le 1er août 1914, on s'est montré impitoyable, et qui, si elle a sacrifié deux millions de ses fils, est convaincue, du moins, de ne l'avoir fait que pour défendre sa demeure injustement violée ?

Les appels qui, de différents côtés, s'élèvent en faveur d'une réconciliation restent et resteront

longtemps encore sans écho. Ils n'émeuvent le cœur de personne. On ne change pas un peuple qui a été — à tort ou à raison telle est sa certitude — offensé jusqu'au sang. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de l'instruire ; et c'est afin de suppléer à l'étrange carence des hommes que leur fonction même appelait à enseigner impartialement l'Histoire et qui, depuis le début de la guerre, ont contribué, sans scrupule, sous prétexte de propagande, à empoisonner l'opinion, que nous publions aujourd'hui ce volume où sont résumées dix années de recherches patientes.

Nous sommes de ceux qui, il y a un quart de siècle, se sont dressés en faveur de la Vérité. Fidèles à nous-mêmes et aux enseignements que nous ont donnés les prophètes intrépides de cette noble page de l'Histoire de la France, nous poursuivons l'imposture sous la forme nouvelle qu'elle a prise et qui lui a permis de triompher de l'esprit de paix et de justice. Aussi, est-ce avec la plus tranquille assurance que nous soumettons ces pages à la conscience de tous. Quel que soit leur destin, elles montreront, du moins, aux hommes de bonne volonté qui les liront, la puérile inanité des faits sur lesquels la diplomatie secrète s'est fondée pour organiser impudemment et impunément la ruine de la civilisation européenne.

Et, d'ailleurs, nous n'hésitons pas à l'affirmer

au seuil même de ce livre : le problème des origines de la guerre est aujourd'hui résolu dans ses lignes essentielles. Les recherches auxquelles les historiens seront admis un jour à procéder dans les archives diplomatiques qui leur sont encore fermées ne sauraient plus apporter désormais que des précisions d'intérêt anecdotique. La guerre est née de la mobilisations générale russe. Contre ce fait matériel, évident et irrécusable, on aura beau multiplier les objections : elles ne reposent que sur le néant.

Deux de ces objections toutefois méritent d'être retenues quelques instants, encore qu'elles soient contradictoires et qu'elles s'excluent l'une l'autre.

D'une part, on nous dit que la mobilisation générale russe, premier acte de guerre, selon l'ordre chronologique, a été provoquée par la fausse nouvelle de la mobilisation allemande que le *Lokal Anzeiger* a publiée à Berlin, le 30 juillet 1914, vers 1 heure de l'après-midi ; d'autre part, on affirme que la mobilisation générale russe n'a pas l'importance que nous lui attribuons, et que, si la guerre a éclaté, elle a éclaté pour « de toutes (*sic*) autres raisons » (1).

Il est inutile de discuter longuement de l'effet

(1) *Cahiers des Droits de l'Homme*, 10 juillet 1921, page 293, et 25 novembre 1922, page 557. Il importe de constater ici, non sans tristesse, que c'est l'organe officiel de la Ligue des Droits de l'Homme qui s'est constitué, en quelque sorte, le moniteur officiel des adversaires de la recherche de la Vérité sur le problème des origines de la guerre.

qu'a produit, à Saint-Péterbourg, la fausse nouvelle du *Lokal Anzeiger*. Aussi bien, il faut aux soi-disant historiens qui osent justifier par cette allégation dérisoire la mobilisation générale russe, une audace singulière pour signer de leur nom une si flagrante imposture. La vérité est celle-ci : la fausse nouvelle du *Lokal Anzeiger* n'est parvenue à Saint-Pétersbourg que bien des heures après que l'ordre de mobilisation générale y avait été lancé. Du reste, la diplomatie russe ne fait pas la moindre allusion à cette fausse nouvelle qui, M. Pierre Renouvin — après M. Georges Demartial et le général comte Montgelas — l'a établi avec une rigueur scientifique absolue, n'a exercé aucune influence sur la mobilisation générale russe, laquelle était en pleine réalisation à ce moment-là.

Nous ne nous trouvons donc plus qu'en présence de cette seule objection : ce n'est pas la mobilisation générale russe qui a déclenché la guerre ; on s'est battu pour de « toutes (*sic*) autres raisons ».

Sans doute, nous n'ignorons pas le double assassinat de Serajevo, et nous n'ignorons pas non plus qu'à la suite de ce double assassinat, l'Autriche-Hongrie a envoyé un ultimatum à la Serbie.

Mais si le double assassinat de Serajevo posait devant la conscience universelle un problème de droit et de morale sur lequel la diplomatie de la

Triple Entente a passé avec une inconcevable légèreté, et que nous allons examiner avec le soin le plus scrupuleux, en fait, constatons que ni cet assassinat, ni l'ultimatum, ni la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie n'ont déclenché les hostilités mondiales.

La guerre mondiale date du jour précis où la mobilisation générale russe a été décrétée. Et il ne pouvait en être autrement, car la mobilisation générale C'EST LA GUERRE. Sur ce fait matériel irrécusable, il n'existe aucun doute possible. A nos contradicteurs, opposons ici les déclarations officielles et concordantes des chefs d'Etat, des ministres, des ambassadeurs et des techniciens qui, seuls compétents, ont l'autorité nécessaire pour se prononcer sur le point de savoir si, oui ou non, une « mobilisation générale » est de nature à rendre la guerre inévitable.

1° Le 18 août 1892, le tsar Alexandre III et le général de Boisdeffre, représentant du gouvernement français, reconnaissent et proclament d'un commun accord que « la mobilisation générale, c'est la déclaration de guerre » (1). Depuis 1892 jusqu'à 1914, le traité franco-russe a été l'objet de nombreuses négociations. On retrouvera dans le compte rendu de toutes ces négociations la même préoccupation : « La mobilisation générale, c'est la guerre ».

(1) *Troisième livre jaune français*. Editeur Berger-Levrault, 1918, page 150.

Il y a là l'énonciation d'un principe universellement admis et dont on trouvera les traces dans les ouvrages militaires de toutes les nations. Sans doute la « mobilisation générale » prévue par le traité franco-russe est la mobilisation générale des Empires centraux. Mais il va de soi que, pour les Empires centraux, la mobilisation générale russe constituait un danger absolument identique à celui qui eût menacé la Russie et la France en cas de mobilisation allemande.

2° Le général Dobrorolski, chef du service technique de la mobilisation générale russe, chargé d'en transmettre l'ordre, le 30 juillet 1914, à tous les centres militaires russes, reconnaît que c'est lui qui fut appelé « au point de vue technique à mettre le feu sous le foyer du monde » (1).

3° Lorsque, le 29 juillet 1914, à onze heures du soir, le vice-directeur de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères russes, M. Nicolas Alexandrovitch Basily, se rend auprès de l'ambassadeur de France, M. Maurice Paléologue, afin de l'informer que le gouvernement russe vient de décider de « commencer *secrètement* (2) la mobilisation générale », le représentant de la France déclare que « ces derniers mots

(1) *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale*. Costes, éditeur, N° 1, avril 1923, page 54. Voir également dans le N° 3 de cette publication, page 254, les intéressantes déclarations du général Daniloff, ancien quartier-maître général des armées russes qui confirme pleinement les données essentielles du général Dobrorolski.

(2) C'est M. Maurice Paléologue qui souligne.

le font sursauter, » et, après avoir demandé sans succès que la Russie s'en tienne « provisoirement » à une mobilisation partielle, « il insiste pour qu'on ne prenne aucune mesure avant d'en avoir conféré avec l'état-major français » (1).

4° L'ordre de mobilisation générale russe du 29 juillet ayant été annulé par le tsar Nicolas II dans la soirée de ce même jour, des démarches pressantes sont faites auprès de lui le lendemain 30 juillet, de l'aveu concordant de M. Maurice Paléologue et du général Dobrorolski. D'après le récit de M. Maurice Paléologue, le tsar Nicolas II se serait défendu, « très pâle et la gorge étreinte, » en disant : « Songez à la responsabilité que vous me conseillez de prendre ; songez qu'il s'agit d'envoyer des milliers et des milliers d'hommes à la mort » (2).

5° Le tsar Nicolas II reconnaît positivement et officiellement le caractère agressif des mesures qu'il prend. Le 29 juillet 1914, il télégraphie, en effet, à Guillaume II : « Je prévois que bientôt je serai entraîné par la pression qui s'exerce sur moi et que je serai forcé de prendre des mesures extrêmes *qui conduiront à la guerre* » (3).

6° L'empereur Guillaume II, de son côté, lors-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, pages 257 et 258. Est-il besoin de souligner l'importance de cet aveu ? Il implique d'une part que M. Maurice Paléologue a la claire conscience du danger, et, d'autre part, qu'il ne fait absolument rien pour le conjurer.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, p. 260.

(3) *Documents allemands*, Tome II, pages 61 et 62.

qu'il apprend la mobilisation générale russe, télégraphie, le 31 juillet 1914, à Nicolas II : « La paix de l'Europe peut encore être maintenue par toi si la Russie consent à arrêter les mesures militaires qui pourraient menacer l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie » (1).

7° M. Charles Appuhn et M. Pierre Renouvin ont retrouvé dans les archives du ministère des Affaires étrangères — avec l'autorisation de M. Raymond Poincaré, — la dépêche officielle par laquelle M. Maurice Paléologue, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, a transmis au gouvernement de la République la nouvelle officielle de la mobilisation générale russe (2). Cette dépêche a été expédiée de Saint-Péterbourg le 30 juillet 1914, à 9 h. 15 du soir. Elle est arrivée à Paris dans la soirée du même jour, à 11 h. 25. Elle mentionne la nouvelle en ces termes : « ...Le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale ». Or, nous constatons deux faits :

a) Cette nouvelle dont l'importance est, comme on voit, *capitale*, puisqu'elle révèle l'événement qui va déclencher les hostilités, ne figure pas au *Livre Jaune* auquel elle a été frauduleusement soustraite dans l'intention de tromper l'opinion publique.

(1) *Documents allemands*, Tome III, page 1.
(2) Introduction aux *Tableaux d'Histoire de Guillaume II*, Paris, 1923, Costes, éditeur, page 93.

b) A la réception de cette nouvelle *capitale*, le gouvernement de la République n'a même pas eu « le sursaut » qu'a ressenti M. Maurice Paléologue. Aucune instruction n'a été envoyée. Aucune recommandation de prudence n'a été faite à la Russie.

8° De même que la diplomatie secrète française dissimulait la vérité sur la mobilisation générale russe afin de tromper l'opinion, la diplomatie secrète russe introduisait dans son *Livre Orange* un faux similaire et qui avait le même objet. Le 29 juillet, M. Sazonoff télégraphiait à M. Iswolsky, ambassadeur de Russie à Paris : « Nous n'avons commencé [nos préparatifs militaires] qu'à la suite de la mobilisation à laquelle avait déjà procédé l'Autriche. » Le texte original de cette dépêche, retrouvé aux archives du ministère russe des Affaires étrangères, montre que M. Sazonoff n'avait pas parlé de la mobilisation de l'Autriche, mais seulement de la mobilisation de « huit corps d'armée », ce qui excluait toute idée de provocation ou d'attaque contre la Russie. Les mots « huit corps d'armée » ont été frauduleusement supprimés dans le *Livre Orange russe*, afin de tromper l'opinion (1).

9° Les journaux chauvins de Paris, le *Matin* notamment, reconnaissent et publient que, la mobilisation générale russe ayant été décrétée, la guerre est devenue inévitable. Assurément, nous

(1) *Livre Orange russe*, n° 58.

ne tenons pas les déclarations des journaux pour des actes officiels. Mais tout le monde sera d'accord avec nous pour constater que si la presse parisienne formulait, à ce moment précis, et dans ces circonstances, l'opinion que la mobilisation générale russe entraînait la guerre, c'est qu'elle y avait été dûment autorisée.

10° Il résulte du récit que M. Victor Basch a fait au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, le 18 décembre 1920, et des documents qu'il a apportés dans le débat, que le Comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche, s'est rendu au ministère des Affaires étrangères, le 31 juillet 1914, à 11 h. 15 du soir, dans l'intention de faire une suprême démarche en faveur du maintien de la paix (1).

Bien loin de s'emparer de cette dernière chance de salut et d'essayer de réaliser l'intention de l'ambassadeur autrichien, M. Philippe Berthelot déclare à celui-ci « qu'il paraît être bien tard et qu'on est gagné par les événements ». Or, il n'y a, à cette heure-là, d'autre événement que la mobilisation générale russe, et c'est la mobilisation générale russe qui rend la guerre inévitable.

11° Le gouvernement français n'ignore pas que la mobilisation générale russe, c'est la guerre. On verra tout à l'heure qu'officiellement, il es-

(1) On a appris depuis lors par M. Iswolsky que l'ambassadeur d'Autriche a fait, en réalité, dans cette même journée, deux démarches en faveur du maintien de la Paix. Le *Livre Jaune* a caché la première.

saye, par une phrase équivoque, d'engager la Russie à ne pas prendre une telle mesure, afin que l'Allemagne n'y trouve pas de prétexte à une riposte inévitable. Mais, officieusement, il fait donner à la Russie les conseils les plus dangereux et les plus perfides :

« Margerie, (1) avec qui je viens de m'entretenir, — télégraphie M. Iswolsky dans la matinée du 31 juillet 1914 — me disait que le gouvernement français ne voulait pas s'immiscer dans nos préparatifs militaires, mais jugeait extrêmement désirable que ces préparatifs, en raison des pourparlers en cours pour le maintien de la paix, eussent le moins possible un caractère apparent et provocateur. De son côté, le ministre de la Guerre a développé la même idée à notre attaché militaire et dit que nous pourrions déclarer être dans l'intérêt supérieur de la paix pour le moment prêts à ralentir nos préparatifs de mobilisation, ce qui ne nous empêcherait pas de continuer nos préparatifs et même de les intensifier, en nous abstenant autant que possible de gros transports de troupes. »

12° M. Messimy, ancien ministre de la Guerre, a fait à M. Raymond Recouly, qui l'a publié (2) le récit des circonstances dans lesquelles le Con-

---

(1) M. de Margerie, aujourd'hui ambassadeur de France à Berlin, était alors l'un des directeurs du ministère des Affaires étrangères.

(2) *Revue de France*, 1921, 1er août 1921, pages 505 et suivantes.

seil des ministres a décidé, dans la matinée du 1er août 1914, d'ordonner la mobilisation générale des armées françaises. Bien qu'il ait lancé, ce jour-là, un retentissant manifeste où il déclare faussement que « la mobilisation générale n'est pas la guerre », le Conseil des ministres sait pertinemment le contraire et la preuve va en être fournie d'une manière saisissante par M. René Viviani lui-même. En effet, d'après les explications de M. Messimy, l'ordre de mobilisation est signé au cours du Conseil des ministres qui s'est réuni le 1er août, à 9 heures du matin, à l'Elysée. Le général Joffre, chef d'Etat-major général, a envoyé une note dans laquelle il dit : « Si le gouvernement tarde à donner l'ordre de mobilisation générale, il m'est impossible de continuer à assumer la responsabilité écrasante des hautes fonctions dont sa confiance m'a investi. » Le général Joffre est lui aussi à l'Elysée. Il est introduit dans la salle où siège le Conseil des ministres. Il y renouvelle les explications qu'il a données au ministre de la Guerre. L'ordre de mobilisation générale est signé séance tenante. On le remet à M. Messimy qui dit à ce sujet :

« De midi à 3 heures, je conserve donc entre mes mains ce tragique document, ce fatal petit papier signé de M. Poincaré, de M. Viviani, de M. Augagneur, ministre de la Marine, et de moi.

« Jamais je n'oublierai cette minute suprême où je m'en dessaisis. Il est 3 heures 30. Le géné-

ral Ebener, sous-chef d'Etat-major, envoyé par le général Joffre, vient chercher le document. Je le lui remets. Un quart d'heure après, il est porté au bureau de la rue de Grenelle (15 h. 45). » (1).

Cependant, M. René Viviani se rend si bien compte de l'effroyable responsabilité qu'il vient d'assumer qu'il a, à ce moment précis, une sorte de crise d'hésitation et de remords. Il court au ministère de la Guerre. Il est 4 heures. Il demande à M. Messimy de retenir encore l'ordre de mobilisation générale.

« Un entretien qu'il vient d'avoir avec M. de Schœn laisse, aurait dit l'ancien président du Conseil, subsister quelque lueur d'arrangement. »

Et M. Messimy ajoute :

« Après avoir consulté par téléphone le général Ebener, je lui réponds que l'ordre est déjà transmis et que les premières mesures commencent à être prises. Il est trop tard, le mécanisme est déclenché. Nous nous serrons l'un et l'autre la main avec émotion. »

13° Est-il besoin de rappeler que la plupart des hommes d'Etat français et étrangers ont reconnu implicitement que la France avait été entraînée dans la guerre par la mobilisation générale russe ? Citons, notamment, les déclarations suivantes :

Le 3 août 1914, Sir Edward Grey s'exprime

(1) L'ordre de mobilisation de l'armée allemande a été expédié ce même jour à 5 heures après-midi.

comme suit devant la Chambre des Communes :

« Ils (le gouvernement français et la nation française) y sont impliqués (dans la guerre) par suite de leurs obligations d'honneur et une alliance précise avec la Russie. »

Le 1er juin 1917, M. Ribot, président du Conseil, ratifie, à la Chambre des Députés, la vérité proclamée par sir Edward Grey :

« Oui, dit-il, la France est entrée dans la lutte pour rester fidèle à ses engagements. »

Le 5 janvier 1918, le chef du gouvernement britannique, M. Lloyd George, le déclare à son tour aux délégués des Trade-Unions :

« La France, fidèle aux clauses de son traité avec la Russie, s'est tenue aux côtés de son alliée dans une querelle qui n'était pas la sienne. »

Le 11 janvier 1918, M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, exprime la même pensée devant la Chambre des Députés :

« Nous avons soutenu tant que nous l'avons pu la politique de la Russie... Nous avons été jusqu'à l'accomplissement du devoir suprême. »

Ces déclarations concordantes sont définitivement et solennellement confirmées par M. Raymond Poincaré dans sa 6e conférence sur les *Origines de la Guerre* :

« Dans la nuit, vers onze heures et demie (1er août 1914), M. Iswolski, très bouleversé, se présenta à l'Elysée et m'annonça la déclaration

de guerre de l'Allemagne à la Russie. Il avait ordre de me demander ce qu'allait faire la France. « Le gouvernement, lui dis-je, va en délibérer. Je ne doute pas qu'il ne soit prêt à demander aux Chambres de remplir les obligations que l'alliance nous impose... » (1).

C'est dans le même esprit que M. Briand, président du Conseil, en débarquant le 8 novembre 1921 sur la terre des Etats-Unis, où il va représenter la France à la Conférence de Washington sur le désarmement, s'écrie : « La France est la terre séculaire où se sont déroulées les grandes luttes pour la civilisation. La dernière guerre a montré qu'elle est capable de soutenir son idéal jusqu'à l'extrême limite du sacrifice. »

De même, M. René Viviani, qui a remplacé M. Briand à la Conférence de Washington, dira, dans son discours du 10 décembre 1921 : « A toutes les époques de son histoire, elle (la France) a scrupuleusement tenu ses engagements. Il y a quelques années encore, elle offrait le sang de ses fils pour protéger son serment. »

14° Le tzar Nicolas II lui-même, dans le manifeste impérial qu'il publie pour appeler la Russie aux armes, reconnaît et proclame solennellement la vérité de ce que nous affirmons. Pour lui, comme pour nous, il n'y a aucun doute. C'est la mobilisation générale russe qui déclenche la guerre :

(1) *Revue de la Semaine*, 18 mars 1921, pages 273 et 274.

« Nous avons ordonné de mettre l'armée et la flotte sur le pied de guerre... L'Allemagne commença par réclamer la suppression immédiate de ces mesures. Ayant été déboutée dans cette réclamation, elle déclara subitement la guerre à la Russie. » (1).

15° Dans le premier des entretiens que le prince Lichnowsky a eus, le 29 juillet 1914, avec sir Edward Grey, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres attire fortement l'attention du ministre britannique sur le fait qu'une mobilisation générale russe serait la guerre :

« J'ai prié *de nouveau*, télégraphie-t-il, le ministre (sir Edward Grey) de détourner Saint-Pétersbourg des décisions précipitées et d'empêcher notamment une mobilisation générale qui menacerait aussi notre frontière. Les conséquences seraient impossibles à prévoir. Le ministre m'a promis *de nouveau* d'agir dans ce sens, et de veiller à ce que les têtes restassent de sang-froid. » (*Documents allemands*, n° 357, Tome II, page 94.)

Sans doute, le *Livre bleu* ne contient la trace d'aucune tentative quelconque de sir Edward Grey de tenir sa parole ce jour-là, c'est-à-dire le dernier jour où une telle démarche pouvait excercer une influence sérieuse (2). Sir Edward Grey

(1) Le *Temps*, 4 août 1914.

(2) Sir Edward Grey n'envoie pas une seule dépêche à sir G. Buchanan au cours de toute cette journée tragique et décisive.

ne télégraphiera que le lendemain, 30 juillet, alors que la mobilisation générale russe est en pleine voie d'exécution. Il est vrai que sir G. Buchanan néglige avec le plus grand soin de l'avertir de cette mobilisation générale à cette date, et lorsqu'il l'en avertira enfin, le lendemain, 31 juillet (*Livre bleu*, n° 113) il aura soin d'entourer cette nouvelle d'allégations complètement mensongères, comme la nouvelle que l'Autriche se met en mouvement contre la Russie, — qu'il invente impudemment et que la Russie, dans tous les cas, n'a invoquée à aucun moment. Sa mobilisation générale est, on le sait, de vingt heures antérieure à la mobilisation générale autrichienne (1).

15° Le gouvernement français et le gouvernement russe, même s'ils pouvaient alléguer, contrairement aux preuves que nous venons d'en donner, qu'ils ne s'étaient pas rendu compte spontanément du caractère agressif et des conséquences fatales d'une mobilisation générale, reconnaissent l'un et l'autre qu'ils en ont été dûment avertis par l'Allemagne. Le 29 juillet, à midi 50, les ambassadeurs d'Allemagne à Paris et à Berlin sont chargés, en effet, d'attirer l'attention des deux gouvernements auprès desquels

(1) C'est le 1er août seulement, à 3 heures 30 du matin, que sir G. Buchanan sera invité enfin à porter au tzar Nicolas II un message par lequel le roi Georges V en appelle à lui pour qu'il laisse la porte ouverte « à des négociations en vue du maintien de la paix ». Le tzar répond naturellement qu'il est trop tard. (*Le Temps*, 6 août 1914.)

ils sont accrédités sur les préparatifs militaires auxquels ceux-ci procèdent (1). Le même jour, à 6 heures 50 après-midi, M. de Schoen télégraphie : « M. Viviani ne conteste pas les mesures de précaution militaire, mais il insiste sur leur peu d'importance et leur exécution très discrète. » (2) De Saint-Pétersbourg, le comte Pourtalés, à 8 heures du soir, télégraphie à Berlin, après avoir rempli sa mission : « J'ai insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une menace, mais d'une déclaration amicale. Le ministre (M. Sazonoff), *qui reçut cette communication avec beaucoup d'émotion*, répondit qu'il en rendrait compte à Sa Majesté l'Empereur Nicolas (3).

17° Mais il y a plus encore peut-être : il y a l'aveu de M. Lloyd George. Le 27 juillet 1922, appelé à la Chambre des Communes à parler incidemment des origines de la guerre, il s'écriait :

« N'oublions pas que si la Russie entra la première dans le conflit, elle fut aussi la première à en sortir. D'ailleurs, ce n'est pas nous qui l'avons entraînée dans la guerre (4), pas plus

(1) *Documents allemands*, nos 341 et 342.

(2) *Documents allemands*, n° 367.

(3) *Documents allemands*, n° 378. On verra au chapitre *La nuit du 29-30 juillet*, quelle répercussion eut l' « émotion » de M. Sazonoff sur les quatre personnalités, MM. Poincaré, René Viviani, Messimy et Iswolski, qui se réunirent cette nuit-là en conciliabule au palais de l'Elysée, et qui, bien loin de détourner M. Sazonoff, allaient mettre le sang de la France au service de l'agression russe.

(4) C'est là une question grave et que nous examinerons plus loin.

qu'elle ne nous y a conduits. *Chacun sait que la première déclaration de guerre fut lancée par la Russie et que le premier coup de feu fut tiré à la frontière russe.*

18° Enfin, dernier et suprême aveu, — aveu officiel et public du gouvernement français — le 30 juillet, à sept heures du matin, M. René Viviani, « en plein accord avec M. Raymond Poincaré » (1), télégraphie à M. Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg : « Il serait opportun que, dans les mesures de précaution et de défense auxquelles la Russie *croit devoir procéder*, elle ne prît immédiatement aucune disposition qui offrit à l'Allemagne *un prétexte pour une mobilisation totale ou partielle de ses forces* (2) ».

Ou ces recommandations ne veulent rien dire, ou elles prouvent qu'au moment où il les expédiait « en plein accord » avec M. Raymond Poincaré, M. René Viviani savait en toute certitude que si la Russie mobilisait, l'Allemagne serait contrainte de mobiliser à son tour et qu'ainsi la guerre devenait inévitable. Comme on le voit d'ailleurs, d'une manière éclatante, M. René Viviani se préoccupait bien moins d'empêcher la Russie de mobiliser, que de l'aider à trouver un prétexte pour légitimer cette mobilisation.

---

(1) R. POINCARÉ. *Les origines de la guerre*, *page* 252.

(2) *Livre jaune*, N° 101.

A l'heure même où il a la pleine certitude que ni l'honneur ni l'intégrité de la Russie ne sont en jeu, il a l'audace de reconnaître, en effet, les droits de notre alliée à provoquer la guerre et, d'avance, il juge légitimes « les mesures de précaution et de défense (!) auxquelles elle *croit devoir procéder...* »

Tout condamne l'effroyable initiative qu'ont prise, cette nuit-là, « en plein accord », M. Raymond Poincaré et M. René Viviani. Elle ne constitue pas seulement une violation positive de la Constitution qui réserve au Parlement seul le droit de se prononcer sur la paix et sur la guerre : elle est une dérogation manifeste à la convention militaire franco-russe du 17 août 1892, aux termes de laquelle l'alliance est uniquement défensive et pacifique. Les articles 1 et 2 disent, en effet, que la France et la Russie ne doivent « mobiliser » qu'à la « première annonce » que l'une ou l'autre des puissances contractantes est menacée par la mobilisation des puissances de la Triple Alliance, ce qui n'était nullement le cas le 30 juillet 1914. Sans doute, la convention militaire franco-russe a été complétée depuis lors par l'adjonction scélérate que M. Delcassé imagina en août 1899 et qui, en introduisant dans le traité défensif de 1892, l'idée impérialiste et agressive de maintenir « l'équilibre entre les forces européennes », allait permettre à notre diplomatie secrète de lancer la France dans les pires aven-

tures. Il n'en demeure pas moins évident que la Russie, en « mobilisant » le 30 juillet 1914 et en déclenchant volontairement la guerre, violait l'esprit et la lettre du traité franco-russe, et cela « en plein accord » avec M. Raymond Poincaré et M. René Viviani.

C'est en nous fondant sur l'incontestable autorité de ces documents et de ces faits que nous affirmons, sans craindre aucun démenti, que la mobilisation générale russe a déclenché la guerre mondiale. Ce fait établi, il restera à rechercher dans quelles conditions le gouvernement de la République et le gouvernement britannique ont favorisé de tout leur pouvoir cette mesure catastrophique, l'un ouvertement, par une action résolue, belliqueuse et hardie, l'autre par une politique d'inertie d'autant plus dangereuse qu'elle est plus hypocrite et plus sournoise. Les preuves que nous en apportons sont authentiques et irrécusables ; presque toutes, elles sont officielles. Elles formeront la certitude des lecteurs de ce livre comme elles ont formé la nôtre au cours des dix années de recherches que nous leur avons consacrées.

PREMIÈRE PARTIE

Le Crime de droit Commun

CHAPITRE PREMIER

Le Dossier juridique de la Guerre

Le dossier juridique de la guerre de 1914 ne comprend qu'un très petit nombre de pièces. Il est manifeste que de toutes les questions qui se sont posées devant la diplomatie secrète, la question essentielle du double assassinat de Serajevo est celle qui, au fond, l'a le moins préoccupée. Les pièces principales du procès ne figurent ni dans le *Livre jaune* français, ni dans le *Livre bleu* anglais, ni dans le *Livre orange* russe, ni dans le *Livre bleu* serbe. Ce n'est pas que la place nécessaire ait fait défaut. Le *Livre jaune* français, notamment, contient les commérages les plus oiseux et les plus misérables. Nos diplomates du quai d'Orsay, qui sont pleins d'un arrogant mépris pour quiconque n'est pas de « la carrière », ont inséré, entre autres sottises, une note où on lit que « M. de Kiderlen commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche (1). » Or cette note est datée du 30

(1) *Livre Jaune français* (Edition Berger-Levrault), page 22.

juillet 1913 et M. de Kiderlen-Waechter est mort six mois auparavant, le 30 décembre 1912. Trop occupés à reproduire des balivernes de cet ordre, qui n'ont ni autorité ni authenticité et qui ne tendent qu'à les couvrir d'un juste ridicule, nos diplomates ne pouvaient songer à publier le dossier juridique et à discuter les arguments, les faits et les preuves que l'Autriche soumettait à leur clairvoyance et à leur équité.

Du reste, l'Allemagne elle-même n'insiste pas. Le *Livre blanc* ne se donne pas la peine de reproduire le faisceau d'accusations que le gouvernement autrichien a réuni et sur lequel il fonde sa pressante réclamation. C'est là une faute grave. Peut-être a-t-elle contribué à prescrire le droit de l'Autriche et à égarer la conscience publique ? Si l'Allemagne et si l'Autriche avaient ramené avec énergie la discussion sur le litige fondamental, chaque fois qu'elle tentait de s'en écarter, la cause de la paix aurait sans doute triomphé. Il eût été impossible, en effet, du moins nous voulons l'espérer, de mobiliser l'Europe tout entière pour affirmer uniquement le droit à l'assassinat.

Les accusations de l'Autriche et ses preuves, quelles sont-elles ? Nous allons les examiner aussi attentivement que possible en déplorant, d'ailleurs, que cet examen soit forcément unilatéral. Sur aucun point, en effet, la Serbie n'a tenté de se justifier et jamais ni la Russie, ni la France, ni l'Angleterre ne l'ont invitée à formuler ses moyens de défense.

C'est dans l'annexe n° 8 du dossier communiqué aux puissances par l'Autriche que nous trouverons les extraits des actes du tribunal de Serajevo relatifs au double assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme. Les accusa-

tions portées par l'Autriche contre la Serbie sont de la plus haute gravité. Si elles sont fondées, elles engagent matériellement et moralement la responsabilité du gouvernement serbe. Il importe donc de préciser les faits avec un soin particulier.

L'annexe 8 se divise en quatre chapitres : I. Le crime et ses auteurs ; II. Origine du complot ; III. Provenance des bombes ; IV. Transport des trois auteurs de l'attentat et des armes de Serbie en Bosnie.

Lisons d'abord le premier chapitre. Les conjurés sont au nombre de six : Princip, qui assassina l'archiduc héritier et sa femme à coups de browning, et Cabrinovic, qui, quelques instants auparavant, avait essayé de les tuer en leur jetant des bombes. Les autres complices sont Grabez, Cubrilovic et Popovic. Le sixième, Mehmedbasitch est en fuite.

D'après le dossier autrichien, les accusés avouent avoir formé un complot tendant à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand :

Ils reconnaissent, lit-on page 96, (1) s'être munis de bombes, quelques-uns aussi de revolvers Browning et, tandis que le 28 juin 1914 Son Altesse Impériale et Royale faisait une tournée officielle à travers les rues de Serajevo, l'avoir guetté avec l'intention de perpétrer l'attentat projeté.

Nedeljko Cabrinovic avoue avoir, en qualité de premier conjuré, lancé contre la voiture de M. l'Archiduc une bombe qui manqua son but et qui, en éclatant, ne blessa que les personnes occupant la voiture qui suivait l'automobile de l'Archiduc.

Gavrilo Princip avoue avoir tiré contre l'automobile de l'Archiduc deux coups de revolver Browning qui blessèrent mortellement M. l'Archiduc François-

(1) *Livre Rouge austro-hongrois*, Edition Berger-Levrault (Pages d'Histoire, nº 47).

Ferdinand et Mme la Duchesse Sophie de Hohenberg.

Les deux coupables reconnaissent qu'en perpétrant ce crime ils avaient l'intention de tuer.

Les constatations faites ont pleinement confirmé ces aveux et il a été établi que feu M. l'Archiduc François-Ferdinand et feu Mme la Duchesse Sophie de Hohenberg sont morts des suites des coups de revolver tirés sur eux par Princip.

Voilà le crime nettement établi. Quelles sont, maintenant, d'après le dossier autrichien, les origines du complot. Ici il convient de citer le document *in extenso* :

Les inculpés, s'accordant sur les points essentiels, ont donné au juge d'instruction les indications suivantes :

C'est au mois d'avril 1914 que Princip, au cours d'un séjour à Belgrade, où il fréquentait, dans les cafés, de nombreux étudiants serbes, connut le projet d'un attentat contre feu M. l'Archiduc François-Ferdinand. Il discuta ce plan avec Cabrinovic qu'il connaissait, et qui se trouvait également à Belgrade; celui-ci nourrissait dès cette époque la même pensée et se déclara aussitôt disposé à participer à l'attentat. Dans les cercles où fréquentaient Princip et Cabrinovic, on s'entretenait souvent du projet d'attentat à perpétrer sur la personne de l'archiduc, celui-ci passant pour un ennemi redoutable du peuple serbe.

Princip et Cabrinovic, qui n'avaient pas les moyens d'acheter les bombes et les armes nécessaires à la réalisation de leur plan, voulurent d'abord se les procurer par l'intermédiaire du major serbe Milan Pricevic ou de la « Narodna Odbrana. » Mais le major et le membre compétent de ladite association Zivojin Dacic se trouvant à ce moment-là en voyage, ils décidèrent de tenter d'obtenir les armes par un ancien comitatschi qu'ils connaissaient et qui, à cette époque, était employé au chemin de fer de l'Etat, Milan Ciganovic.

Princip entra donc en relation avec Ciganovic par l'intermédiaire d'un ami intime de ce dernier. Ciganovic vint trouver Princip, causa avec lui du projet

d'attentat qu'il approuvait pleinement, et commença par déclarer qu'il demandait à réfléchir, s'il devait fournir les armes. Cabrinovic eut également un entretien avec Ciganovic au sujet des armes.

A Pâques, Princip mit dans la confidence Trifko Grabez, qui se trouvait aussi à Belgrade et qui, suivant son aveu, se déclara également prêt à coopérer à l'attentat.

Dans la suite, Princip eut, à maintes reprises, des entretiens avec Ciganovic sur la manière de perpétrer l'attentat.

Entre temps, Ciganovic s'était entendu au sujet du projet d'attentat avec le major serbe Voja Tankosic, avec lequel il était en étroite relation d'amitié et qui, dans ce but, mit ensuite les revolvers Browning à sa disposition.

Grabez fait des aveux qui concordent avec les indications données par Princip et Cabrinovic, à savoir que le 24 mai, en compagnie de Ciganovic, il avait rendu visite à Tankosic à son domicile et sur le désir qu'en avait exprimé le major. Les présentations faites, Tankosic aurait dit à Grabez : « Es-tu l'homme qu'il faut, es-tu résolu ? » A quoi Grabez aurait répondu : « Je le suis. » Tankosic demanda : « Savez-vous manier le revolver ? » et sur la réponse négative de Grabez, Tankosic aurait dit à Ciganovic : « Je te donnerai un revolver, va leur apprendre à tirer. »

Ensuite Ciganovic conduisit Princip et Grabez au champ de tir de la garnison de Topcider et leur donna, dans le bois voisin du champ, une leçon de tir à la cible avec revolver Browning. Princip se révéla le meilleur des deux tireurs. Ciganovic familiarisa aussi Princip, Grabez et Cabrinovic avec l'usage des bombes, qui lui furent remises plus tard.

Le 27 mai 1914, Ciganovic remit à Princip, Cabrinovic et Grabez — selon leurs aveux concordants — six bombes, quatre revolvers Browning et des quantités suffisantes de munitions, ainsi qu'un tube de verre contenant du cyanure de potassium, de quoi s'empoisonner après avoir perpétré le crime, afin que le secret fut gardé. En outre, Ciganovic leur remit de l'argent. »

Ces précisions ne sont pas assorties des preuves

matérielles qui entraînent la certitude. Mais à la lumière des événements ultérieurs, ils apparaissent terriblement plausibles et vraisemblables.

Cependant, il y a d'autres faits encore dans le dossier autrichien. Voici ce que nous y trouvons au sujet de la provenance des bombes :

Lors de la perpétration de l'attentat, une seule bombe avait été utilisée. Les cinq autres bombes furent retrouvées plus tard par la police à Serajevo.

D'après l'avis des experts judiciaires, ces bombes seraient des grenades à la main, d'origine serbe, faites en fabrique et destinées à un but militaire. Elles sont identiques aux vingt-et-une bombes qui furent découvertes en 1913 dans la Save près Brcko, et qui avaient encore en partie leur emballage d'origine, lequel indiquait d'une façon indubitable qu'elles provenaient de Serbie, du dépòt d'armes de Kragujevac.

Ainsi, il est établi que les grenades employées lors de l'attentat dirigé contre M. l'Archiduc François-Ferdinand provenaient aussi du dépôt d'armes de Kragujevac.

Grabez appelle spontanément les grenades qui lui furent remises ainsi qu'à ses complices les « bombes de Kragujevac ».

Et maintenant comment les assassins ont-ils pu aller de Belgrade à Serajevo ? L'information judiciaire autrichienne donne à ce sujet des détails précis.

Le 28 mai, les trois complices quittaient Belgrade avec les armes. A Sabac, Princip remit à Popovic (le major Rade Popovic) le billet qu'il avait reçu de Ciganovic. Le major les mena tous trois au bureau de la place et leur délivra un passeport par lequel on certifiait que l'un d'eux était douanier et les deux autres ses camarades.

Princip, Cabrinovic et Grabez passent la nuit à Sabac et se rendent le lendemain matin par chemin de fer à Loznica en payant demi-place grâce au passeport que leur a délivré le major Rade Popovic.

A midi, ils arrivèrent à Loznica et remirent au capitaine des Douanes de la localité la lettre du major Popovic, qui contenait ces mots : « Tâche de recevoir ces gens et de les amener où tu sais ! » Le capitaine leur dit qu'il appellerait de la frontière ses hommes, et qu'il les confierait tous trois au plus sûr d'entre eux. Là-dessus, il téléphona et donna rendez-vous aux trois complices pour le lendemain matin à 7 heures dans son bureau.

Le lendemain, on discute le plan du voyage avec le capitaine des douanes de Loznica. Il est décidé que Cabrinovic rendra le passeport et passera franchement la frontière autrichienne. Princip et Grabez montent dans la voiture d'un douanier qui les transporte avec leurs armes à Ljesnica. De Ljesnica, un deuxième douanier les conduit dans une île de la Drina, où ils passent la nuit et où le lendemain un paysan vient les prendre et les dirige à travers un marécage d'abord, puis par la montagne jusqu'à Priboj. A Priboj, le paysan confie Princip et Grabez à l'instituteur de l'endroit, Cubrilovic, qui comparaît à côté d'eux comme complice. Cubrilovic paraissait les attendre. Il les mène à Tuzla. Il convient d'ajouter un détail :

Un ressortissant de la Monarchie, dit une pièce du dossier autrichien, avait l'intention quelques jour avant le 28 juin, d'informer le Consulat impérial et royal de Belgrade qu il présumait l'existence d'un projet d'attentat dirigé contre l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour en Bosnie. Cet homme aurait été empêché de faire son rapport par des organes de la police de Belgrade qui l'arrêtèrent pour des motifs futiles au moment même où il allait franchir le seuil du Consulat.

D'après le dossier autrichien, on pourrait conclure de cette indication « que les policiers en question auraient eu connaissance du projet d'attentat et n'auraient arrêté cet homme que pour

l'empêcher de faire sa déclaration ». Nous n'aurions pas songé à relever cet incident si M. Denis, professeur à la Sorbonne, ne l'avait signalé dans son livre *La Grande Serbie* (1) comme particulièrement « bouffon ». Il faut avouer que la « bouffonnerie » de cette arrestation préventive n'est pas aisément saisissable.

Quoi qu'il en soit, il y a, dans le dossier autrichien, sur les auteurs du crime, sur les circonstances dans lesquelles le complot s'est organisé, sur la provenance des armes qui ont été fournies aux assassins et sur le transport en Autriche-Hongrie des trois conjurés des renseignements matériels. Il était facile d'ordonner une enquête. Il était facile au gouvernement de la Serbie de prouver qu'il ne voulait accepter aucune solidarité avec les sanglantes manifestations du chauvinisme serbe. Est-il admissible qu'il ait refusé de faire ce geste ? Est-il admissible que ni la Russie, ni la France, ni l'Angleterre ne l'y aient contraint au besoin ? Est-il admissible que les grandes puissances civilisées aient aveuglément accepté le rôle que quelques sanguinaires énergumènes allaient leur faire jouer ?

Mais nous n'avons pas fini.

Le double attentat de Serajevo a eu lieu. L'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ont été assassinés. Que dit la presse chauvine serbe ? Comment reçoit-elle la nouvelle du sanglant événement dans lequel sa responsabilité morale est si lourdement engagée ?

Tout d'abord, il convient de noter un point essentiel et qui montre que le gouvernement serbe ne peut alléguer aucune excuse en faveur de la

(1) *La Grande Serbie*, par E. Denis, professeur à la Sorbonne. 1 volume. Delagrave, éditeur, Paris.

mauvaise volonté qu'il a témoignée en n'ouvrant pas d'enquête et en ne faisant rien pour rechercher les complices des assassins. Dès le 29 juin, en effet, un journal de Belgrade, le *Balkan*, donne des renseignements circonstanciés sur ceux-ci. D'après ce journal, Cabrinovic était encore présent à Belgrade vingt jours avant l'attentat. On l'y connaissait. Il était typographe de profession. Il avait trouvé un emploi à l'imprimerie nationale — imprimerie dont le directeur, M. Zivojin Dacic, est si souvent nommé au cours de ces lamentables événements, comme un des plus ardents parmi les zélateurs exaltés du chauvinisme serbe. Quant à Princip, il était, lui aussi, à Belgrade, il y a peu de temps encore, affirme le *Balkan*. Il a suivi les cours du Gymnase. « Il a quitté Belgrade, — ajoute le journal serbe qui paraît étrangement renseigné, — presque en même temps que Cabrinovic. »

Or, non seulement le gouvernement serbe ne tient aucun compte des renseignements précis fournis par le *Balkan*, non seulement il n'ordonne ni enquête ni information, mais, sous ses yeux complaisants et complices, la presse chauvine serbe pourra se livrer impudemment à la glorification du double assassinat de Serajevo. C'est ainsi que le *Piemont*, dans son numéro du 1er juillet 1914, s'attache à légitimer l'acte de Princip.

C'est le régime politique de la Bosnie qui l'expliquerait. Le fait que Princip a choisi le jour de la saint Guy pour assassiner l'archiduc rend, dit-il, « l'acte de désespoir du jeune martyr plus compréhensible et plus naturel. »

Ainsi, aux yeux du chauvinisme serbe, le « martyr » ce n'est pas celui qui meurt victime d'un lâche assassinat, c'est celui qui assassine !

Du reste, cet article parut inadmissible même à la police de Belgrade ; elle fit saisir le *Piemont.* Mais le lendemain, chose prodigieuse ! le tribunal de première instance de Belgrade annulait la confiscation !...

Et alors, peu à peu, les journaux chauvins, sûrs de l'impunité, s'enhardissent. Pour l'*Odjek* du 3 juillet, c'est l'Autriche qui a eu le premier tort. L'Autriche ne devait pas envoyer l'archiduc à Serajevo un jour de fête « nationale » pour commémorer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. « Cet acte brutal (l'annexion) devait faire naître des sentiments brutaux de résistance, de haine et de vengeance. » La *Srpska Zastana* du 3 juillet dit :

L'attentat se révèle de plus en plus comme une conséquence de la situation malsaine de la Monarchie. D'autre part, la persécution sauvage dont est victime le peuple serbe en Bosnie-Herzégovine provoque l'exécration de tout le monde civilisé.

La *Pravda* du même jour condamne, non les assassins mais la politique autrichienne :

La politique de Vienne est cynique, dit-elle. Elle exploite la mort du couple infortuné en faveur de ses abominables projets à l'égard du peuple serbe.

L'*Agence des Balkans* renchérit :

Les crimes perpétrés contre les Serbes en Bosnie-Herzégovine ont été commis sous les auspices et sur l'instigation directe des autorités civiles et militaires de l'Autriche-Hongrie.

Pour la *Pravda* du 4 juillet, le meurtre est une forme normale sinon légale de la propagande chauvine serbe :

Tous les meurtres et attentats commis jusqu'à présent en Autriche, écrit-elle, ont eu invariablement une seule et même cause. Les peuples opprimés de la Monarchie furent obligés de recourir à cette forme de la protestation, parce que nul autre moyen

n'est possible pour eux. Il est naturel et absolument compréhensible que l'ère des attentats soit devenue normale dans le chaos d'une domination terroriste.

Le 7 juillet, le *Mali Journal* outrage le « rejeton » de la famille d'Autriche qui vient d'être assassiné et il se dresse contre ceux que cet abject attentat a justement émus :

Un rejeton de l'époque médiévale fut assassiné ces jours-ci à Serajevo. Il fut assassiné par un enfant qui ressentait jusqu'au paroxysme la douleur que lui ont fait subir ceux qui lui ont ravi la terre de ses aïeux (1). Qu'a fait l'Autriche-Hongrie officielle en réponse à ces actes ?

C'est par des massacres collectifs, des pillages et des destructions de la vie et de la propriété serbes qu'elle a répondu. Il n'y a que les vauriens qui se distinguent par un héroïsme de cette espèce. Les lâches sont toujours de grands héros, dès qu'ils sont sûrs qu'il ne peut rien leur arriver. Que l'on compare Princip et Cabrinovic à ces héros, et l'on constatera aussitôt la grande différence qui les sépare. Civilisation et justice ne sont en Autriche-Hongrie que mensonge impudent.

D'après le *Piemont* du 8 juillet, les autorités autrichiennes après l'attentat se seraient mises à préparer le massacre des populations chrétiennes de Bosnie.

Le *Balkan* du même jour se déclare pour le boycottage de tous les Autrichiens qui vivent en Serbie. Le *Mali-Journal* et la *Tribuna* publient des articles analogues. La *Stampa* (10 juillet) invite la « Narodna Odbrana » — la grande association chauvine serbe — à veiller sur l'exécution la plus rigoureuse de ce boycottage ; elle assure, d'ailleurs, que les autorités autrichiennes sou-

(1) Sans approuver, en aucune manière, le changement de statut que l'Autriche-Hongrie a imposé en 1908 à la Bosnie-Herzégovine, il convient de rappeler que la suzeraineté de cette contrée appartenait à la Turquie et non à la Serbie.

mettent à la torture les assassins de Serajevo. L'*Agence des Balkans* annonce (7 juillet) que des renseignements absolument sûrs lui permettent de dire qu'un massacre général des Serbes en Bosnie-Herzégovine est imminent.

Selon le *Balkan* du 9 juillet, il était nécessaire que l'archiduc François-Ferdinand, comme tous les fils de Loyola, qui ne travaillent que dans le sang humain et s'inclinent devant le principe que « le but justifie les moyens », fût frappé par le destin et fût victime du jésuitisme, comme le sera toute l'Autriche-Hongrie. Il ajoute : « C'est la ruine de l'Autriche-Hongrie qui assurera à l'humanité le repos et la paix. »

Le 10 juillet, la *Politika* aurait lancé contre des membres de la maison impériale des offenses qui dépassent toute mesure. Le dossier autrichien n'en reproduit malheureusement pas le texte.

La *Tribuna* du 7 juillet estime que l'assassinat de Serajevo a été commandé par l'Autriche-Hongrie pour lui permettre d'exterminer les Serbes.

La *Stampa* du 9 juillet accuse « la sanguinaire Autriche de se gorger de sang serbe ». Elle apprend qu'il y aurait 10.000 blessés et morts en Bosnie.

Le 10 juillet, le journal du commerce, *Trgovinski Glasnik*, avertit le peuple serbe d'Autriche-Hongrie qu'il ne vit pas dans un pays civilisé et qu'il doit se tenir constamment prêt et armé pour se défendre contre le brigandage des autorités et du gouvernement. La *Stampa* du 10 juillet affirme que l'Autriche-Hongrie ne restera pas longtemps en Bosnie-Herzégovine. Couronnant enfin cet amoncellement d'insanités, le *Zvono* du 16 juillet ose imprimer que c'est l'archiduc François-Ferdinand qui est l'assassin. Il aurait tué le prin-

ce Rodolphe, et Princip, qui serait un fils de la comtesse Lonyay, aurait reçu la mission de venger la mort du prince héritier. Devant tant d'inconscience unie à tant de stupidité, on se demande avec consternation comment des âmes aussi niaisement puériles ont pu enflammer l'Europe tout entière !

En résumé, les charges qui pèsent sur le gouvernement serbe dans l'attentat de Serajevo sont tout ensemble graves et précises.

Si soigneusement qu'ait été préparé ce complot, dit le mémoire, l'attentat n'aurait jamais été accompli s'il ne s'était pas trouvé des gens pour donner aux complices les moyens d'exécuter leur agression, car Princip et Cabrinovitch l'ont expressément reconnu, ils manquaient autant des armes nécessaires que d'argent pour les acheter.

Les assassins — car il s'agit d'un crime de droit commun et non d'un crime politique — ont trouvé l'assistance dont ils avaient besoin auprès d'un ancien comitadji, Milan Ciganovic, fonctionnaire des chemins de fer de l'Etat serbe et membre de la « Narodna Odbrana ». Milan Ciganovic était lié avec un officier serbe, le major Voja Tankosic, qui était également un des chefs de la « Narodna Odbrana ». Suivant le mémoire autrichien, c'est Milan Ciganovic et Voja Tankosic qui ont inspiré le complot qui a abouti à l'assassinat de l'héritier du trône d'Autriche (1). Ils ont, au début, une hésitation. Princip, Cabrinovitch et Grabez étaient-ils réellement décidés à commettre l'attentat ? Le mémoire autrichien affirme que si les

(1) On verra qu'en réalité l'instigateur véritable du double assassinat était un personnage bien plus représentatif : le colonel Dmitriévitch, qui s'était illustré déjà dans l'assassinat du roi Alexandre et de la reine Draga et qui avait un rang important au ministère de la guerre de Belgrade.

trois assassins eurent quelques hésitations au début, ces hésitations cédèrent bientôt devant les suggestions des deux représentants du chauvinisme serbe. Ces derniers étaient prêts à fournir les instruments du crime. C'est le major Voja Tankosic qui procure les quatre revolvers Browning nécessaires, ainsi que les munitions et l'argent du voyage. Six bombes — des bombes officielles qui proviennent de la manufacture serbe de Kragujevac — sont remises, en outre, aux conjurés afin de leur permettre d'accomplir l'atroce besogne qu'ils se sont assignée. Le major Tankosic va plus loin. Il fait donner des leçons de tir à ces jeunes assassins trop inexpérimentés. Et comme c'est Princip qui se sert le plus adroitement des brownings, c'est à lui qu'on confiera ces armes redoutables.

C'est grâce au fonctionnaire des chemins de fer Milan Ciganovitch que les meurtriers sont parvenus sur le territoire autrichien :

Il (Ciganovitch) prescrit aux conjurés une route déterminée et leur assure la protection des autorités frontières serbes. La manière dans laquelle ce voyage décrit par Princip comme « mystérieux » a été organisé et exécuté ne laisse aucun doute qu'il s'agit d'une voie secrète bien préparée et déjà parcourue souvent en vue de desseins secrets de la « Narodna ». Avec une simplicité et une sûreté résultant de la seule habitude, les capitaines de la frontière à Sabak et Losnika ont prêté dans ce but leur organisation administrative ; sans difficulté s'est effectué ce transport secret, avec son système compliqué de guides toujours changeants qui appelés comme par miracle, se trouvaient toujours sur place quand on avait besoin d'eux. Sans s'enquérir du but de ce voyage curieux de quelques étudiants trop jeunes, les autorités serbes ont laissé, sur l'indication de l'ancien comitadji et du fonctionnaire subalterne des chemins de fer Ciganovitch, jouer cet appareil fonc-

tionnant si facilement. Ils n'avaient d'ailleurs pas besoin de demander, car d'après les indications reçues il était clair pour eux qu'il s'agissait de remplir de nouveau une mission de la « Narodna ». La vue de l'arsenal de bombes et de revolvers arrachait seulement au surveillant Grabic un sourire bienveillant d'approbation donnant la preuve complète combien l'on était habitué sur cette route à rencontrer une contrebande de ce genre.

Le mémoire autrichien, après avoir dit que le gouvernement serbe s'est « chargé d'une faute lourde en laissant s'accomplir tout cela », conclut en ces termes :

Tenu à cultiver des relations de bon voisinage avec l'Autriche Hongrie, il a permis à la presse de répandre la haine contre la monarchie, toléré que des associations établies sur son sol sous la conduite d'officiers élevés, de fonctionnaires, de maîtres et de juges, se livrent contre la Monarchie à une campagne publique menant ses citoyens aux idées révolutionnaires, il n'a pas empêché que des hommes ayant une part à la direction de son administration militaire et civile empoisonnent la conscience publique contre tous les sentiments moraux au point que, dans cette lutte, l'assassinat vulgaire par guet-apens apparaisse comme forme la plus recommandable.

Tels sont les faits que l'Autriche allègue. Nous allons examiner maintenant, soit d'après le dossier autrichien, soit d'après les documents qui nous ont été révélés depuis lors si ces accusations sont vraisemblables et plausibles. Mais nous voudrions auparavant régler le problème de droit.

L'assassinat est-il un crime de droit commun ? Est-il un crime politique ?

Aux yeux de la jurisprudence française, la question ne fait pas de doute. Le double crime de Serajevo est un crime de droit commun sans aucune contestation possible. Nous pourrions invoquer à l'appui de cette thèse une foule d'exemples concordants, dont l'assassinat du président Carnot

est, sans doute, le plus saisissant. C'est bien vainement que Caserio a tenté de prétendre, pour éviter la peine de mort qui n'existe pas en France en matière politique, qu'il avait commis un crime essentiellement politique. Il a été facile de lui rétorquer qu'il n'avait en rien troublé, par son attentat, les institutions constitutionnelles de la France. Caserio en tuant le président Carnot a tué simplement un haut fonctionnaire français, le premier de nos fonctionnaires : mais celui-ci a été remplacé aussitôt par un fonctionnaire d'un rang égal et pas un instant les pouvoirs publics n'ont cessé de fonctionner d'une manière normale.

Mais c'est dans le fameux arrêt Wassilieff rendu en 1908 par le Tribunal fédéral suisse — une des juridictions les mieux organisées qui existent en Europe — qu'on trouvera un exposé clair et complet de la doctrine en matière de crime politique. On sait que l'extradition de Wassilieff, réfugié à Genève, avait été réclamée par le gouvernement russe, qui l'accusait d'avoir « prémédité et accompli le meurtre du maître de police de Pensa, Kendaourow, le 26 janvier 1906 ».

La doctrine et la législature, disaient les défenseurs de Wassilieff, se servent de deux critériums, l'un objectif, l'autre subjectif, pour reconnaître si un fait constitue un crime politique ou un crime de droit commun. Le critérium objectif réside dans la qualité officielle de la victime ou dans les circonstances de temps et de lieu dans lesquelles le fait s'accomplit, ou dans le résultat que le fait même devait produire ; le critérium subjectif réside dans l'intention de l'agent et dans le but poursuivi par son acte visant au renversement de l'ordre politique ou social établi, ou à la légitime défense contre les actes du gouvernement contraires à la légalité ou aux principes généraux de la justice ou de l'équité.

Et ils s'attachaient à montrer que l'acte repro-

ché à Wassilieff avait été accompli « en pleine période d'insurrection, sur l'ordre de l'organisation de combat du parti socialiste-révolutionnaire », et cela, « dans un but de légitime défense contre les exécutions et les atrocités ordonnées et commises » par le chef de police Kandaourow qui « avait commandé des massacres et infligé des tortures aux prisonniers politiques ».

On le voit : tout au rebours de l'acte de Princip, la cause que défend Wassilieff est profondément sympathique. Ce n'est pas un acte de sauvagerie sanglante qu'il commet, ni un acte de vanité, ni surtout un acte de stupide et malfaisante mégalomanie chauvine : c'est, pourrait-on dire, un acte de haute justice populaire. Son meurtre est, en effet, un meurtre purement désintéressé. Il veut purger son pays d'un monstre exécrable qui, non content d'organiser des massacres, torture les prisonniers politiques livrés à son cruel caprice.

Cependant, le Tribunal fédéral sera contraint de reconnaître que Wassilieff est un criminel de droit commun et non un meurtrier politique :

L'argument que l'inculpé prétend tirer du fait qu'il n'aurait pas agi par motif de haine *personnelle* contre le maître de police de Pensa, mais qu'il a agi au nom du parti politique dont il fait partie et sans connaître sa victime, est sans valeur... Il n'appartient pas à un parti politique de rendre une sentence de mort qui est forcément entachée à un haut degré d'arbitraire ; et l'exécution d'une telle sentence émanant d'un parti politique ne saurait donner à l'acte dont il s'agit, le caractère d'un délit politique.

L'argumentation qu'on veut tirer de ce que le meurtre du maître de police aurait été la seule manière de se défendre contre les actes de cruauté qu'il commettait, n'est pas non plus déterminant. Cet argument ne vise qu'à justifier ce meurtre en tant qu'*acte de vengeance*, sans établir un rapport quelconque entre le crime et le but du parti, qui est de

provoquer une meilleure organisation politique et sociale de l'Etat. Pour qu'il pût y avoir délit avec caractère politique prédominant, il faudrait qu'il fût clairement perceptible que l'acte criminel était en rapport direct et intime avec le but *final* poursuivi par le parti ; il faudrait donc, en l'espèce, que le meurtre de Kandaourow fût de nature à préparer l'avènement de la représentation populaire et la garantie des libertés individuelles, buts du parti socialiste-révolutionnaire russe... Si l'on peut concevoir, peut-être, que le meurtre d'un fonctionnaire en vienne à revêtir, dans certains cas, à côté d'un caractère de délit commun, le caractère d'un crime politique, c'est tout au plus lorsque le fonctionnaire frappé incorporait, pour ainsi dire, le système politique de l'Etat, en sorte que l'opinion pourrait, à la rigueur, être soutenue que sa disparition entraînera une modification de ce système politique... Le moyen d'action qui consiste à accumuler des actes provoquant la terreur et répandant l'effroi, est en telle contradiction avec l'idéal que poursuit un parti politique, il forme un contraste si violent avec lui qu'il ne peut plus trouver sa justification dans cet idéal. (1)

Ces hautes considérations, juridiques sont inattaquables. Elles sont décisives. Le double assassinat de Serajevo, pas plus que l'assassinat du maître de police de Pensa, et pas plus que l'assassinat du président Carnot, n'était de nature à entraîner une modification de l'état politique de l'Autriche. L'archiduc-héritier François-Ferdinand mort, c'est l'archiduc-héritier Charles qui a pris purement et simplement sa place. Le double crime de Serajevo est un crime de droit commun et seulement un crime de droit commun (2).

---

(1) Voir le texte complet de cet arrêt dans le *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, année 1909, page 65 et suivantes.

(2) La démocratie moderne a trop souvent oublié que le crime politique est une des plus audacieuses conceptions de la morale des Jésuites. Il faut relire dans

les *Provinciales*, (lettres VII, XIII et XIV) les frémissantes indignations qu'inspire à Pascal l'abominable doctrine de ces religieux sur l'homicide. Voici le passage de la lettre quatorzième où il parle plus particulièrement de ce qu'on appelle aujourd'hui crime politique :

« Et pour finir votre doctrine par une maxime qui comprend toutes les autres, écoutez celle-ci de votre père Héreau, qui l'avait prise de Lessius : Le droit de se défendre s'étend à tout ce qui est nécessaire pour nous garder de toute injure. »

« Que d'étranges suites sont enfermées dans ce principe inhumain ! et combien tout le monde est-il obligé de s'y opposer, et surtout les personnes publiques ! Ce n'est pas seulement l'intérêt général qui les y engage, mais encore le leur propre, puisque vos casuistes cités dans mes lettres étendent leurs permissions de tuer jusqu'à eux. Et ainsi les factieux qui craindront la punition de leurs attentats, lesquels ne leur paraissent jamais injustes se persuadent aisément qu'on les opprime par violence, croiront en même temps « que le droit de se défendre s'étend à tout ce qui leur est nécessaire pour se garder de toute injure. » Ils n'auront plus à vaincre les remords de la conscience, qui arrêtent la plupart des crimes dans leur naissance, et ils ne penseront plus qu'à surmonter les obstacles du dehors. »

CHAPITRE II

L'agitation chauvine Serbe

D'après le dossier autrichien, c'est la « Narodna Odbrana » (Défense du peuple) qui a joué un rôle capital dans les événements d'où la guerre a surgi. Cette association a été constituée en société privée « sous forme d'organisation dépendant du ministère des Affaires étrangères de Belgrade par des fonctionnaires serbes militaires et civils ». Parmi ceux-ci figurent les noms d'un général, de trois anciens ministres, du directeur de l'imprimerie nationale de Belgrade, M. Zivojin Dacic, et de deux commandants, au nombre desquels le commandant Voja Tankovic dont on a vu le rôle dans le double assassinat de Serajevo.

On sait qu'au moment de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, la Serbie n'avait pas, et pour cause, rencontré auprès des puissances de la Triple-Entente l'appui sur lequel elle comptait, et que, le 31 mars 1909, elle avait signé une déclaration solennelle de désintéressement aux termes de laquelle elle reconnaissait que cette annexion ne l'avait pas « lésée dans ses droits ».

L'agitation contre l'Autriche ne cesse pourtant pas. Et malgré cette déclaration solennelle, la presse chauvine serbe continue de considérer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, dont la suzeraineté appartenait en fait à la Turquie « comme un rapt exercé contre la Serbie » et qui a « besoin d'être réparé ».

Les aspirations hostiles à la Monarchie, expose le mémoire autrichien, ont subsisté, et, sous les yeux du gouvernement serbe qui n'a rien fait pour étouffer cette agitation, la propagande instituée contre l'Autriche n'a fait que gagner en étendue et profondeur. La haine contre la Monarchie a été tenue en haleine et s'est transformée en un sentiment irréconciliable. Le peuple serbe, tant par les moyens anciens, mieux adaptés à la situation, que par des méthodes plus complètes, a été appelé « au combat d'anéantissement inéluctable » contre l'Autriche. Systématiquement, des fils secrets ont été tissés vers les domaines slaves du sud de la Monarchie, dont les sujets ont été incités à la trahison.

La « Narodna Odbrana » ne possèderait que 400 adhérents. Mais, suivant le mémoire autrichien, elle constitue une sorte de lien entre de nombreux groupements nationalistes :

La « Narodna » s'est mise en association étroite avec « la Fédération des tireurs (762 sociétés), l'association des Sokol, « Dusan Slini », (2.500 membres), le Club olympique, l'association des cavaliers « Knez Kihajlo », la Société des chasseurs et la Ligue de développement, ainsi que de nombreuses autres associations, qui, toutes, conduites et protégées par la « Narodna », agissaient dans le même esprit. Se pénétrant de plus en plus les unes les autres, ces associations parvinrent à une fusion complète, de telle manière qu'elles ne sont plus aujourd'hui que des membres du corps unique de la « Narodna ». Ainsi cette dernière a constitué sur toute la Serbie un réseau très serré d'agitation et a attiré à toutes ses idées tous ceux qui sont capables de les recevoir.

Et le mémoire autrichien résume comme suit le programme de cette organisation :

Prêcher au peuple serbe notamment « la vérité sainte par un travail fanatique et infatigable » sous l'allégation que la Monarchie veut « lui prendre sa liberté et sa langue et même détruire la Serbie » ; qu'il est une nécessité inéluctable de conduire contre l'Autriche-Hongrie, son premier et plus grand

ennemi, le « combat de destruction avec fusils et canons » et de préparer le peuple à ce combat « par tous les moyens », pour la libération des territoires soumis, dans lesquels sont sous l'opprobre et le joug sept millions de frères. Tous les « efforts pour le développement » de la « Narodna » sont au service exclusif de cette idée comme simple moyen pour l'organisation et l'éducation du peuple en vue de la lutte pour l'anéantissement prévu.

Les associations affiliées travailleraient dans le même esprit. La Sokol de Kragujevac pourrait servir d'exemple. Comme la « Narodna Odbrana », elle a à sa tête des officiers, des professeurs et des agents de l'Etat serbe. Dans le discours qu'il prononce à l'assemblée annuelle de 1914, le major Kovacevic, président, parle de la « préparation à la guerre » contre « l'ennemi dangereux, sans cœur, odieux et envahissant du Nord ».

Dans les rapports administratifs de cette association, dit le mémoire autrichien, les développements techniques passent totalement à l'arrière-plan et ne servent que de rubriques pour la connaissance du véritable « but de l'activité de l'administration », notamment « la préparation du développement national et la nécessité de fortifier la « nation écrasée » dans l'objectif qu'elle puisse ainsi mener à bien son programme non encore rempli, sa tâche non encore accomplie et accomplir cette « grande action qui doit s'accomplir dans l'avenir prochain : la libération des frères vivants au delà de la Drina et qui endurent le martyre des crucifiés.

Le trésorier lui-même se préoccupe moins des cotisations que de la politique chauvine serbe et il déclarerait qu'on doit « élever des faucons » qui soient en mesure « d'apporter la liberté aux frères non encore libérés ».

Du reste la « Narodna Odbrana » ne travaillait pas en Serbie seulement. Elle entretenait des relations avec les sujets autrichiens. Dans tous les cas, quelques-uns de ses comités régionaux au-

raient possédé des sections spéciales pour les « affaires étrangères ».

Des tournées de conférences ont été organisées dans les parties sud-ouest de la monarchie austro-hongroise. L'un des conférenciers les plus connus était le directeur de l'imprimerie d'Etat, M. Zivojin Dacic :

C'est lui qui, le 8 août 1909, aurait, d'après le mémoire autrichien, lancé un appel au peuple serbe, dans lequel il a désigné l'Autriche comme l' « ennemie de la Serbie » et l'a invitée à se préparer au combat contre la monarchie. A plusieurs reprises, il aurait entrepris des voyages de ce genre. A Karlova (en 1912) il aurait parlé de l' « union de tous les Serbes contre l'ennemi commun. »

L'Autriche se plaint de ce que des envoyés de la « Narodna Odbrana » soient allés jusqu'à Serajevo recruter des adhérents bosniaques. Elle fait observer qu'une visite des étudiants d'Agram en Serbie (avril 1912) aurait été particulièrement suspecte. Ces étudiants auraient reçu à Belgrade un accueil officiel, « presque militaire ». Cette réception aurait été accompagnée d'une parade, d'une revue de troupes et l'association des Sokol de Kragujevac aurait pu dire :

Cet événement signifie le commencement et la clef d'un grand acte qui doit s'accomplir dans un événement rapproché, c'est un germe qui mûrira lorsque l'âme du peuple s'épanouira jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune barrière qui ne soit détruite

Le mémoire autrichien ajoute :

Ce n'est que récemment qu'il est parvenu à la connaissance des autorités austro-hongroises que les associations de Sokol serbes ont réussi à déterminer quelques corporations analogues de la Monarchie à se mettre avec elles dans un lieu jusqu'à présent secret dont le caractère n'est pas encore complètement éclairci ; car les constatations à cet égard continuent à être relevées. Jusqu'à présent, cepen-

dant, les renseignements obtenus permettent d'estimer que l'on a découvert les traces d'un des moyens par lesquels les tendances subversives des Sokol serbes ont détourné et conduit à l'erreur certains groupes de personnes dans la Monarchie.

Cette propagande aurait eu, naturellement, les effets les plus pernicieux pour l'Autriche. Plusieurs officiers auraient été amenés à abandonner l'armée de la Double Monarchie et à passer en Serbie. Le mémoire continue en ces termes l'exposé des griefs autrichiens :

L'agitation introduite de Serbie dans les écoles moyennes de Croatie et de Bosnie est malheureusement si connue qu'elle a à peine besoin d'exemples. Ce qui est moins connu, c'est que ceux qui ont été éliminés pour infraction disciplinaire grave des écoles croates et bosniques sont accueillis en Serbie les bras ouverts et souvent même protégés par l'Etat et entretenus comme des adversaires de la Monarchie.

Cependant l'Autriche pousse plus loin encore ses accusations contre la « Narodna Odbrana » :

Depuis longtemps déjà, dit-elle, le gouvernement impérial et royal a été informé par des informations confidentielles que la « Narodna » a préparé la guerre qu'elle a désirée à l'encontre de la Monarchie par des moyens militaires, en ce sens qu'elle y envoie des émissaires chargés à la manière des bandes de tenter, dès l'ouverture des hostilités, la destruction des moyens de transport et d'amener des révoltes ou des paniques.

La procédure criminelle intentée en 1913 par le Conseil de guerre de Serajevo contre Jovo Jalicic et consorts pour crime d'espionnage a amené la confirmation de ces informations confidentielles. Comme au temps de sa fondation, aujourd'hui encore, la préparation de la guerre par bandes armées figure encore au programme de la « Narodna », auquel est venu se joindre en plus toute une activité dans l'ordre de l'espionnage. C'est pour cela que le programme dit « réorganisé » de la « Narodna » est, en réalité, un programme étendu. D'une atmosphère de

haine ainsi exaspérée publiquement et secrètement, d'une agitation échappant à toute responsabilité pour lesquelles dans la lutte contre l'Autriche tous les moyens sont bons, jusques et y compris, sans en avoir honte, le meurtre vulgaire, devaient finalement résulter des actes de terrorisme.

Le rêve d'expansion du chauvinisme serbe ne se manifeste pas seulement par des articles de journaux et par des conciliabules d'associations secrètes. Il se traduit par des actes criminels. Le 15 juin 1910, Bogdan Zérajic tente d'assassiner à Serajevo le baron von Veresanin, gouverneur de Bosnie-Herzégovine. Il échoue et il se tue. Aussitôt la presse chauvine de Serbie glorifie le meurtrier. Elle en fait un martyr national. C'est ainsi que la *Politica* le réclame comme un « héros serbe dont le nom sera répété par tous les serbes avec respect et douleur. »

Voici, maintenant, un second attentat. C'est celui de Jukic :

Le 8 juin 1912, le nommé Jukic a tiré sur le commissaire royal à Agram, von Cuvaj, ce qui a amené la blessure mortelle du conseiller von Herwic, assis dans la même voiture ; dans sa fuite, il a tué un policier qui le poursuivait et en a blessé deux autres.

Il est connu par les poursuites que Jukic était imbu des idées et des plans de la « Narodna » ; même si Jukic se livrait déjà depuis quelque temps à des projets d'attentat, ceux-ci n'arrivèrent cependant à maturité qu'après qu'il eut fait, le 18 avril 1912, avec des étudiants d'Agram, l'excursion de Belgrade aux fêtes préparées pour honorer ces visiteurs ; ce Jukic est entré en rapports avec diverses personnes appartenant au cercle de la « Narodna » et avec lesquelles il a discuté de politique. Peu de jours après, il est revenu à Belgrade et là il a reçu d'un major serbe une bombe et d'un camarade un browning, avec lesquels il a exécuté l'attentat. La bombe trouvée à Agram provenait, d'après les experts, d'un arsenal militaire.

Ainsi donc, c'est une tradition, en Serbie, de

fournir des bombes aux exaltés du chauvinisme qui veulent bien commettre des attentats « patriotiques » sur le territoire autrichien !... Quelques mois plus tard, nouvel attentat :

Le coup de Jukic n'était pas encore oublié, dit le mémoire autrichien, lorsque, le 18 août 1913 (1), Stephan Dojcic, revenu d'Amérique à Agram, a commis un attentat contre le commissaire royal baron Skerlecz, attentat résultant des actions organisées par les Serbes parmi les cercles des Slaves du Sud vivant en Amérique, et qui était l'œuvre de la « Narodna ».

L'année suivante quatrième attentat :

Le 20 mai 1913, Jacob Schafer a tenté, au théâtre d'Agram, sur le baron Freiherr von Skerlecz, un attentat qui a été arrêté au dernier moment par un policier. L'enquête a mis au jour l'existence d'un complot dont l'âme était Rudolf Hercigonja. Des déclarations de ce dernier et de ses cinq coinculpés, il résulte que cet attentat aussi avait son origine en Serbie.

Sur ce Rudolf Hercigonja, le mémoire autrichien donne ces détails :

Ayant pris part à une tentative manquée pour mettre en liberté Jukic, Hercigonja s'était sauvé en Serbie (octobre 1912) où il fréquentait, avec son complice Marojan Jakcic, des comitadjis et des membres de la « Narodna ». Comme cela est arrivé fréquemment avec des esprits juvéniles s'occupant trop tôt de questions politiques, ces fréquentations ont amené les plus mauvais résultats. Hercigonja rentra chez lui avec le dogme prêché à Belgrade que les pays slaves du sud de la Monarchie doivent en être séparés pour être réunis au royaume serbe. Il avait, en outre, été persuadé par l'enseignement reçu de ses amis que ce but devait être poursuivi par l'exécution d'attentats sur de hauts personnages ayant part à la politique de la Monarchie.

C'est dans cet esprit qu'Hercigonja à Agram a exercé son action sur ses amis et les amenés à ses

(1) Il y a là une erreur typographique. Le contexte semble indiquer qu'il faut lire 1912.

idées. Au premier plan de ses projets était l'exécution d'un attentat sur l'héritier du trône.

Le mémoire autrichien rapporte que, peu de mois auparavant, au cours d'un procès en haute trahison, trois témoins auraient déclaré que l'accusé, le nommé Luka Alginovic prétendait avoir reçu cent dina de l'association serbe la « Narodna Odbrana » et une somme égale d'une association d'étudiants pour sa propagande et « principalement pour l'exécution d'un attentat contre l'archiduc François-Ferdinand. »

L'annexe I du dossier autrichien comprend des coupures de journaux serbes antérieurs au double crime de Serajevo, qui ne sont malheureusement que trop édifiants.

C'est d'abord la *Politika* qui choisit le jour du 80e anniversaire de l'empereur d'Autriche, le 18 août 1910, pour publier un grand portrait de Bodgan Zérajic lequel, on vient de le voir, avait deux mois auparavant, tenté d'assassiner le gouverneur de la Bosnie, le baron de Veresanin, et s'était ensuite donné la mort. Le journal chauvin serbe ajoute :

Il y a deux mois, le 2 juin (vieux style), juste le jour de l'ouverture de la Diète de Bosnie-Herzégovine, un jeune Serbe, l'étudiant Bogdan Zérajic, a essayé de tuer, à Serajevo, le gouverneur de la Bosnie-Herzégovine, le général Marian Varesanin. Zérajic a déchargé cinq fois son arme sur ce rénégat qui s'est assuré une belle carrière en répandant le sang de ses propres frères dans la célèbre émeute populaire de Rakovica. Par un hasard singulier, il ne réussit pas à le tuer. Alors, le vaillant Zérajic, qui avait conscience de son acte, se tira la sixième et dernière balle dans la tête et tomba raide mort.

A Vienne, on comprit parfaitement que Zérajic n'avait pas commis cet attentat pour avoir lu des écrits révolutionnaires russes, mais en noble rejeton d'un peuple qui voulait protester de cette manière

sanglante contre la domination étrangère. C'est pourquoi et contrairement à leur habitude, ils se sont efforcés d'étouffer aussitôt que possible une affaire, qui aurait compromis davantage encore le gouvernement autrichien en Bosnie-Herzégovine. A Vienne, on désira que tout souvenir de Zérajic fût effacé et qu'on n'accordât pas la moindre importance à cet attentat. Mais c'est précisément cette peur du défunt, cette défense de prononcer son nom dans toute la Bosnie-Herzégovine, qui eurent pour résultat de donner à son nom un caractère quasi sacré parmi le peuple, et aujourd'hui 18 août peut-être plus que jamais.

En ce jour, nous allumons, nous aussi, un cierge sur sa tombe et crions : « Honneur à Zérajic ! »

Suit un poème où le « martyr » est glorifié en strophes enflammées. Plus loin, nous lisons ces lignes empruntées à un article intitulé « L'effondrement de l'Autriche » du journal *Trgovinski Glasnik*, en date du 12 avril 1912 :

L'Autriche-Hongrie se disloque de toutes parts. Ce qui se passe au delà du Danube et de la Save, ce n'est plus une crise allemande, magyare, bohémienne ou croate, c'est une crise générale de l'Autriche, une crise de la dynastie elle-même. Nous autres Serbes, nous pouvons assister avec satisfaction à une évolution de ce genre en Autriche.

Le 10 juin 1913, c'est l'anniversaire de l'attentat de Luka Jukic qu'on célèbre en Serbie. Luka Jukic, on se le rappelle, a tiré le 8 juin 1912 sur le commissaire royal d'Agram, M. von Cuvaj. Il l'a manqué, mais il a tué le voisin de celui-ci, le conseiller von Herwic qui se trouvait assis dans la même voiture. Il a également tué un policier qui le poursuivait et blessé un second policier. « *La Pravda* » publie, à ce propos, ces quelques lignes :

On souffre jusqu'au plus profond de l'âme de voir que chacun n'a pas agi comme notre Jukic, mais nous avons la haine, nous avons la colère,

nous avons aujourd'hui dix millions de Jukic. Nous avons la ferme conviction que bientôt, par la fenêtre de sa prison, Jukic entendra le dernier coup de canon annonçant l'ère de la liberté

« *Le Balkan* » proclame que la guerre entre l'Autriche et la Serbie est inévitable :

Une guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, écrit-il, est inévitable. Nous avons morcelé l'Empire turc, nous morcellerons également l'Autriche. Nous avons achevé une guerre, nous sommes maintenant à la veille d'une autre.

Le 26 mai 1913, la « *Tribuna* » écrit à l'occasion de la prise de possession d'Adakalchs par l'Autriche-Hongrie :

En déployant son pavillon noir et jaune, la criminelle Autriche s'est de nouveau livrée à un acte de brigandage. Elle ressemble à un voleur qui, ne pouvant dérober un sac d'argent tout entier, se contente d'un dinar.

Le 7 octobre 1913, le « *Mali Journal* » affirme que l'Autriche-Hongrie n'a aucun droit à l'existence et convie les peuples slaves à soutenir l'offensive que la Serbie va prendre contre elle.

Le *Piémont* du 8 octobre 1913 dit, à propos de l'Autriche-Hongrie : « Une Turquie a disparu : le Dieu serbe dans sa bonté nous accordera la disparition de la « deuxième Turquie ».

Le 4 novembre 1913, le *Mali Journal* déclare que l'Autriche-Hongrie est le plus dangereux ennemi de la Serbie et que « c'est le devoir le plus sacré de tous les gouvernements serbes de la combattre avec énergie ».

Le 14 janvier 1914, la *Pravda* envoie en toute première ligne ses vœux « à nos frères non encore délivrés et qui gémissent dans la servitude de l'étranger ».

En janvier 1914, la *Zavasta* dit : « La Serbie

excite les Serbes sujets austro-hongrois à la révolte. »

Le 8 avril 1914, la *Pravda* dit : « L'Autriche a perdu aujourd'hui ses droits à l'existence. »

Le 23 avril 1914, la *Tribuna* subordonne la paix de l'Europe à la satisfaction des ambitions territoriales de la Serbie :

Les pacifistes ont inventé un nouveau mot à effet, celui de « patriotisme européen ». Mais ce programme ne pourra être réalisé que lors du démembrement de l'Autriche.

Le *Mali Journal* du 1er mai 1914 écrit :

Ce qui, dans la vie privée, s'appelle crime, s'appelle, en Autriche, politique. L'histoire connaît un monstre et ce monstre s'appelle l'Autriche. »

Quels sont les crimes de l'Autriche-Hongrie qui motivent ces appels réitérés à la haine, ces sauvages excitations à la guerre, ces menaces incessantes de démembrement ? Nous aurons l'occasion de les rechercher tout à l'heure dans les livres que les apologistes du chauvinisme serbe ont publiés et chacun en constatera avec stupeur l'absurdité et le néant. Mais continuons d'analyser le dossier autrichien.

L'annexe n° 2 contient quelques extraits de la brochure de propagande que la société chauvine « Narodna Odbrana » a publiée en 1911 sur son activité et sur son caractère. Voici son programme :

1° Relever, encourager et fortifier le sentiment national ;

2° Inscrire et recruter des volontaires ;

3° Former des groupes de volontaires et les préparer à une action armée ;

4° Recueillir des contributions volontaires, de l'argent et tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de sa mission ;

5° Organiser, équiper, instruire un groupe spécial

d'insurgés destinés à faire la guerre d'une façon particulière et indépendante ;

6° Développer dans toutes les directions une activité tendant à défendre le peuple serbe.

Dans le chapitre II de la même brochure on lit :

L'expérience a prouvé qu'au moment de l'annexion (de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche), la Serbie n'était pas prête à la lutte que les événements lui imposaient, et que cette lutte, que la Serbie devra soutenir, était plus sérieuse et plus difficile qu'on ne pensait. L'annexion n'a été qu'un des coups portés par les ennemis de la Serbie à ce pays, coup déjà précédé de beaucoup d'autres et que d'autres suivront encore. Afin qu'une nouvelle attaque ne prenne plus la Serbie au dépourvu, il est nécessaire de se préparer, de travailler

En vue de cette lutte, la « Narodna Odbrana » se propose de préparer la nation au combat par l'utilisation de toutes les branches de l'activité nationale. Elle reconnaît, du reste, (chapitre III) que l'excitation chauvine qu'elle s'efforce de créer n'intéresse qu'une minorité infime d'agités et d'agitateurs : « Le sentiment national, avoue-t-elle, n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être dans un pays qui ne comptant que 3 millions d'habitants, doit être l'espérance et le soutien des 7 millilons de Serbes qui vivent encore sous le joug de l'étranger. »

Au chapitre IV, on trouve de nouveau des menaces contre l'Autriche :

Il faut qu'un nouveau coup, tel que l'annexion (de la Bosnie-Herzégovine), en a été un, soit paré par une nouvelle Serbie dans laquelle chaque Serbe, de l'enfant jusqu'au vieillard, saura faire le coup de feu.

Le chapitre V confirme que la « Narodna Odbrana » n'est tournée que contre l'Autriche :

Les anciens Turcs, qui venaient du sud, disparaissent peu à peu et seule une partie de notre peuple souffre encore de leur domination. Mais des Turcs nouveaux viennent du nord, plus terribles et plus dangereux que les anciens. Plus forts au point de vue intellectuel et économique, ces ennemis du nord foncent sur nous. Ils veulent nous prendre notre liberté, notre langue, nous écraser.

On reconnaît là l'habituelle logomachie du chauvinisme : l'Autriche veut prendre la liberté et la langue des Serbes. On verra dans l'histoire du conflit des Croates et des Hongrois qu'en effet la question de langue a joué un rôle en même temps considérable et puéril chez ces peuples fort peu cultivés encore, mais qui possèdent comme tous les primitifs un amour-propre infiniment développé. Au surplus, il n'est pas démontré que l'Autriche ait voulu prendre la langue des Serbes. On peut rappeler même qu'elle a eu le grand honneur, au cours du siècle dernier, de donner précisément une large autonomie à deux des grands peuples qui constituaient la confédération autrichienne : les Hongrois et les Polonais. En ce qui concerne ces derniers, cet exemple, il est superflu de le rappeler, n'a pas été suivi par nos alliés les Russes.

Le chapitre XI de la brochure de propagande de la « Narodna Odbrana » montre que c'est à la guerre avec l'Autriche qu'elle songe avant tout :

La « Narodna Odbrana » considère les soi-disant relations pacifiques d'aujourd'hui comme un état de guerre et réclame également des héros pour la lutte que nous soutenons actuellement en Serbie et par delà la frontière.

Au chapitre XII, on lit ces lignes dans lesquelles la « Narodna Odbrana » révèle nettement son intention d'associer les Serbes d'Autriche à l'agitation qu'elle s'efforce de provoquer :

L'un des problèmes essentiels que se propose la « Narodna Odbrana » est le maintien des relations avec nos frères proches et lointains qui vivent au delà de la frontière, ainsi qu'avec le reste de nos amis dans le monde. Par le mot « peuple », la « Narodna Odbrana » entend notre peuple serbe tout entier et non pas seulement celui qui habite la Serbie. Elle espère que le travail qu'elle fournira en Serbie incitera les frères habitant en dehors de la Serbie à participer plus activement à ce travail d'initiative privée, afin que le nouvel essor de notre activité, qui tend aujourd'hui à créer, dans tous les territoires serbes, une « Narodna Odbrana » serbe vigoureuse, ne rencontre pas d'obstacles.

Le chapitre XIII est plus explicite encore. Il est intitulé « Deux tâches importantes ». On y lit ce qui suit :

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine ayant démasqué nettement l'invasion de nos territoires par le nord, la « Narodna Odbrana », se plaçant à ce point de vue, considère l'Autriche comme notre plus grande ennemie et la signale comme telle au peuple serbe.

La « Narodna Odbrana » prêche ouvertement la nécessité de la lutte contre l'Autriche :

En prêchant la nécessité de cette lutte contre l'Autriche, la « Narodna Odbrana » prêche une vérité sainte et montre la situation de notre pays telle qu'elle est.

Il faut aller, ajoute-t-elle, jusqu'à l'extermination de l'Autriche.

On ne saurait plus clairement reconnaître que la « Narodna Odbrana » consiste en une poignée d'agitateurs chauvins sans scrupules. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de nous poser plus loin la question de savoir quel est son idéal politique. Est-ce pour accomplir une œuvre de civilisation et de progrès qu'elle s'attache à bouleverser l'Europe ? Hélas ! on verra avec douleur qu'il ne s'agit que de satisfaire un sentiment d'exalta-

tion nationaliste qui a été poussé jusqu'au paroxysme par des excitations qui, très vraisemblablement, n'étaient pas désintéressées :

Indépendamment du devoir d'expliquer au peuple le danger qui le menace de la part de l'Autriche, la « Narodna Odbrana », dit la brochure de propagande, se propose encore une tâche importante : c'est de faire pénétrer dans le peuple, tout en conservant dans leur intégrité les traditions sacrées de la nation, cette nouvelle conception du nationalisme, à la fois saine et féconde, et de lui faire comprendre la nécessité de travailler en vue de la libération et de la réunion de tous les Serbes.

Comment ces énergumènes s'inspireraient-ils des principes de la civilisation et du progrès ? Telle est leur inconscience qu'ils reconnaissent, dans le chapitre XIV de leur brochure, que leur propagande s'appuie sur l'arme odieuse et scélérate entre toutes : les bombes explosives, et ils ne songent même pas à le déplorer et à condamner ces procédés déshonorants :

En déployant une activité opportune et conforme à une situation modifiée, la « Narodna Odbrana », sans négliger toutes les relations nouées à l'époque de l'annexion, est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de l'annexion. Elle est encore aujourd'hui « Odbrana » (défense), elle est encore aujourd'hui « Narodna » (du peuple). Elle rassemble encore aujourd'hui autour de son drapeau les citoyens serbes comme elle les a rassemblés à l'époque de l'annexion. A cette époque, on réclamait la guerre, aujourd'hui on réclame du travail ; jadis, on exigeait des meetings, des démonstrations, des comités volontaires, des armes, « des bombes » ; aujourd'hui, on demande un travail silencieux, fanatique, infatigable, un travail en vue de l'accomplissement des tâches que nous venons d'exposer, et cela en prévision de la lutte avec canons et fusils que nous aurons à soutenir

L'annexe 3 contient de larges extraits du discours prononcé en janvier 1914 par le major-royal

serbe Kovacevic à l'assemblée générale des Sokols de Kragujevac. On y lit ceci :

Notre ennemi du nord est d'autant plus dangereux et plus implacable qu'il est plus fort économiquement et intellectuellement. Cet ennemi a des appétits insatiables, il tient des millions de nos frères dans les fers et l'esclavage ; il les a dépouillés de leur liberté et de leurs droits et les a tous asservis. Les frères murmurent, nous appellent et nous supplient de venir au plus vite à leur secours.

Nous n'avons pas le droit de les abandonner à la merci de cet ennemi effroyable et vorace. Il nous faut leur venir en aide le plus tôt possible, parce que c'est notre devoir. Pourrions-nous, en fin de compte, être heureux quand tant de nos frères vivent, souffrent et gémissent dans l'esclavage ?

Frères et sœurs ! L'ennemi est dangereux, cupide, odieux. Soyons toujours sur nos gardes !

D'après le dossier autrichien, la plupart des dignitaires de cette association de sokols qui applaudissent au langage du major Kovacevic ou qui subventionnent cette organisation sont des fonctionnaires serbes, militaires ou civils : le directeur du gymnase de Kragujevac, le commandant de division de la Sumadija, le président du tribunal du district de Kragujevac, le président du cercle et le chef de la municipalité de Kragujevac, le secrétaire du tribunal, deux professeurs, un major d'infanterie, etc.

Ainsi, on n'a pas craint chez les fonctionnaires militaires et civils serbes de formuler en public les plus dangereuses excitations contre l'Autriche-Hongrie ! Non seulement le gouvernement de Belgrade a toléré ces incartades inconvenantes, mais encore il a semblé les encourager secrètement. Et on s'étonne que l'Autriche ait fini par perdre patience... Est-il besoin de dire que ni en France, ni en Allemagne, ni chez aucun peuple civilisé une attitude semblable ne pourrait être

admise à l'égard d'un peuple voisin. Qu'on se rappelle la disgrâce qui frappa le général d'Amade, avec l'assentiment unanime de l'opinion publique lorsqu'il crut pouvoir, dans une interview fameuse, le 7 octobre 1909, s'exprimer sur l'Espagne en termes qui etaient bien loin pourtant d'égaler la violence des propos du major Karacevic. Qu'on se rappelle également l'incident du général Bailloud qui commandait le 20e corps et qui, le 25 mars 1907, fut déplacé d'office pour avoir envisagé, dans une réunion d'officiers, l'éventualité d'un conflit avec l'Allemagne. L'usage qui veut qu'un représentant de l'autorité ne puisse faire appel à la haine contre un peuple voisin ne souffre pas de dérogation chez les nations civilisées. Le dossier autrichien démontre que les fonctionnaires serbes n'ont pas songé à observer en toutes circonstances la réserve qui s'imposait à eux.

Par une coïncidence qui serait plaisante si elle n'avait eu les effets les plus tragiques que l'histoire ait connus, ces agités ont précisément choisi pour leur fête patronale le jour de la saint Guy. Et c'est le 28 juin 1914, au moment même où l'héritier de la maison d'Autriche tombait sous les balles de Princip, que la « Narodna » distribue un appel où on lit ceci :

Aujourd'hui que nous avons derrière nous des événements grandioses et glorieux d'un intérêt national et que nous en attendons de plus grandioses encore et de plus glorieux, aujourd'hui que nous sommes en train de constituer un grand Etat serbe, aujourd'hui la Saint-Guy doit être pour nous un jour de grande joie et de fierté à cause des événements passés qu'il a fait surgir, et plus encore à cause de ceux qu'il provoquera. Hommes et femmes serbes : des millions de nos frères, Slovènes, Croates, Serbes, en dehors de nos frontières, ont aujourd'hui

les yeux fixés sur nous, les enfants du royaume : la joie et l'espérance soulèvent leur poitrine, puisqu'ils considèrent notre majestueuse manifestation d'aujourd'hui comme l'événement national par excellence — Dieu vient en aide aux vaillants ! — En avant tous ! Un devoir impérieux nous ordonne d'achever la tâche sacrée qui n'est pas encore accomplie.

Or, chose prodigieuse, cet appel qui proclame la nécessité d'achever la tâche sacrée, c'est-à-dire de détruire l'Autriche-Hongrie, il est distribué, le jour même de l'assassinat de Serajevo, comme supplément à la feuille officielle du gouvernement de Belgrade, le *Srpski Novine !*... L'inconscience du chauvinisme serbe confond l'imagination !

CHAPITRE III

Le « Livre Bleu » Serbe

Et, maintenant, ouvrons le recueil diplomatique serbe. On pouvait supposer que, dès la première page, soucieux des dangers qu'une attitude intransigeante risquait de faire courir à la paix de l'Europe, le chauvinisme serbe refuserait d'assumer la responsabilité d'une conflagration universelle, ou, tout au moins, qu'il aurait une hésitation, un doute, ce on ne sait quoi qui révèle des cœurs d'hommes sensibles et généreux, dignes du régime de liberté qu'ils revendiquent... On pouvait supposer que le gouvernement serbe se rendrait compte de la juste proportion des choses et qu'il hésiterait avant de déchaîner l'irréparable et monstrueuse catastrophe. Si juste que fût au fond la cause du chauvinisme serbe — et nous admettons qu'elle est juste encore que personne n'ait entrepris d'en faire la démonstration — valait-elle d'entraîner la ruine de la civilisation moderne et d'entasser des millions de cadavres sur les champs de bataille de Belgique, de France et de Pologne ? Il faut le dire, le chauvinisme serbe n'a pas eu de scrupule. Emporté par une mégalomanie sauvage, il n'a pensé qu'à lui et à ses ambitions territoriales. Non seulement il n'a pas daigné répondre aux accusations matérielles de l'Autriche, mais il n'a même pas jugé utile de placer au frontispice de son *Livre bleu* — qui pourtant doit servir à sa justification devant l'histoire —

une répudiation catégorique de l'exécrable assassinat de Serajevo.

Dès le début, le ministre de Serbie à Vienne s'institue accusateur. Tout le mal vient de la presse autrichienne. Un moment pourtant, il éprouve une vague inquiétude et il télégraphie à son gouvernement qu'il faut surveiller avec la plus grande attention le langage des journaux sur l'événement de Serajevo. On a vu comment cette surveillance fut exercée. Du reste, l'honorable diplomate n'insiste pas sur ce prudent conseil. Aussi bien, à mesure que la Serbie se sent secrètement plus encouragée et plus soutenue, on s'aperçoit que les lois et que la constitution elle-même ôtent à son gouvernement tout droit de contrôle quelconque sur la presse chauvine serbe — ce que le ministre de Serbie à Vienne ignorait sans doute à l'heure où il recommande à son gouvernement de la « surveiller ».

De Berlin, cependant, et de France même viennent des avertissements qui auraient pu être salutaires si on les avait répétés et maintenus avec quelque fermeté (1). Le 30 juin, le ministre de Serbie à Berlin signale le fait que l'hostilité de l'opinion publique allemande est toujours très active. Elle est entretenue, dit-il, par des nouvelles mensongères envoyées de Vienne et de Budapest. Le 16 juillet, le secrétaire d'Etat allemand déclare au ministre de Serbie qu'il ne comprend pas l'attitude provocante de la presse serbe et ses attaques contre l'Autriche-Hongrie. Celle-ci, comme grande puissance, ajoute-t-il judicieuse-

---

(1) Nous examinons ici le *Livre Bleu* serbe. On sait que l'Angleterre d'un côté, par l'organe de sir Edward Grey, et la Russie d'un autre côté, par l'organe de M. Sazonoff ont reconnu que la Serbie doit recevoir un « châtiment mérité ».

ment, ne peut supporter de telles attaques. Le même jour le secrétaire d'Etat revient à la charge. Il prétend avoir acquis, d'après les rapports du ministre d'Allemagne à Belgrade, la certitude de l'existence d'une propagande dangereuse en Serbie. Et il conseille au gouvernement serbe de la réprimer énergiquement « dans l'intérêt de ses bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie ».

De Paris est arrivé à Belgrade, le 2 juillet, un conseil analogue. M. Vesnitch, ministre de Serbie, télégraphie :

Le gouvernement français nous conseille d'observer le plus grand sang-froid et le recueillement aussi bien dans nos cercles officiels que dans l'opinion publique

Le lendemain, M. Vesnitch écrit à Belgrade :

J'ai eu mercredi, à propos de l'attentat de Serajevo, un assez long entretien avec le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Viviani, que cet événement a rendu passablement inquiet. J'ai profité de cette occasion pour lui exposer à grands traits les causes qui ont provoqué cet attentat, à savoir, en premier lieu, l'intolérable système de gouvernement dans les provinces annexées, surtout l'attitude des organes officiels et toute la politique du gouvernement bosniaque vis-à-vis de tout ce qui touche à la religion orthodoxe.

Ainsi, c'est M. Vesnitch, ministre de Serbie, qui vient expliquer à M. Viviani les causes de l'attentat de Seraievo ! Il y a là un aveu symptomatique. M. Vesnitch reconnaît, par sa démarche autant que par ses explications, que l'attentat de Seraievo est la réponse du chauvinisme serbe à la politique que l'Autriche-Hongrie a cru devoir adopter dans un territoire qui lui appartient en fait. C'est la déclaration officielle de la responsabilité morale de la Serbie dans ce déplorable événement. Devant la gravité de cet aveu, l'attitude

du chef du gouvernement français devait être particulièrement ferme et catégorique. Un homme d'État qui a le sentiment de la haute dignité du pays qu'il représente pouvait-il accepter d'associer le nom de la France au meurtre de ce prince et de cette mère de famille ? C'est pourtant ce que fait M. Viviani sans hésitation. Au lieu d'inviter la Serbie, comme le commandait l'intérêt de la moralité publique et de la paix du monde, à se désolidariser énergiquement d'avec les assassins, c'est la cause des assassins qu'il va soutenir désormais :

M. Viviani, ajoute M. Vesnitch, a compris la situation ; cependant, il a exprimé le désir et l'espoir que le sang-froid et la dignité seront gardés en Serbie afin de ne pas donner des motifs pour de nouvelles accusations de Vienne.

Et M. Vesnitch conclut placidement :

Après la première émotion, l'opinion publique française s'est ressaisie à tel point que le président du Conseil lui-même a jugé convenable d'adoucir au Palais-Bourbon les termes de la déclaration qu'à propos de cet événement il avait faite antérieurement au Sénat. (1)

---

(1) Le 29 juin, au Sénat, M. Viviani s'exprime en ces termes :

« Messieurs, une fois encore et de la manière la plus tragique, S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie, vient d'être frappé dans ses affections par un abominable attentat où disparaissent, unis jusque dans la mort, S. A. l'Archiduc-héritier et la Duchesse, sa femme.

« L'humanité tout entière réprouvera cet attentat ; la France, dont je suis certain d'être ici l'interprète, tient à marquer sa très respectueuse sympathie à l'empereur et roi François-Joseph, doyen des chefs d'Etat de l'Europe, accablé par les fatalités qui déciment autour de lui ceux qui lui furent chers. »

Le lendemain, 30 juin, devant la Chambre des députés, M. Viviani parle comme suit :

« Messieurs, le pays tout entier a appris avec une émotion profonde la nouvelle du crime odieux qu'il réprouve et qui a coûté la vie à S. A. l'archiduc d'Au-

A part les incorrections qu'elle renferme, la seconde allocution n'est pas très sensiblement différente de la première. Il y a une nuance toutefois. Comme le dit M. Vesnitch avec une si extraordinaire perspicacité, M. Viviani a « adouci ». Quant au soin avec lequel le diplomate serbe pèse les témoignages que reçoit l'empereur d'Autriche à l'occasion du deuil que viennent de lui infliger les assassins de Serajevo, il fera, ce n'est pas douteux, la stupéfaction des générations futures.

Qu'on nous permette ici de faire une supposition. Cinq ou six Alsaciens, sujets allemands, par conséquent, mais qui résident à Paris, et qui sont membres d'une organisation nationaliste française, ont appris, un jour, avant la guerre, que le prince héritier d'Allemagne et sa femme vont se rendre à Strasbourg. Ils décident de s'y rendre également et de tuer les deux visiteurs impériaux. L'association nationaliste française leur fait remettre les armes et l'argent nécessaires. Ces armes proviennent de nos arsenaux officiels. C'est un officier français qui a enseigné aux meurtriers le maniement de ces armes. Des fonctionnaires de nos chemins de fer et de nos douanes les ont aidés à franchir la frontière. Et le coup réussit. Le kronprinz et sa femme, en passant dans une rue de Strasbourg, reçoivent les balles et les bombes qu'on a préparées pour eux. Ils sont assassinés !... Que se passe-t-il ? Remarquons que la situation de la France, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, est en droit, comme en fait, bien

triche et à la duchesse, sa femme.

« Devant ces cruelles épreuves, je renouvelle devant la Chambre, ainsi que je l'ai fait hier devant le Sénat, le témoignage de ses très respectueuses sympathies que nous offrons à S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie. »

meilleure que celle de la Serbie vis-à-vis de la Bosnie et de l'Herzégovine. La France ne cherche pas la simple realisation d'un ambition politique plus ou moins legitime. Ce qu'elle reclame, c'est la restitution d'un territoire qui lui a été pris contre sa volonté. Son droit sur ce territoire est certain, évident, incontestable... L'Allemagne consentira-t-elle à attendre 25 jours les sanctions qu'exige immediatement ce double assassinat? Est-ce que la Franme restera 25 jours sans dire à l'Allemagne et au monde entier qu'elle répudie toute solidarité avec les assassins, sans ouvrir une enquete judiciaire reguliere et sans proceder à l'arrestation des complices qui ont pu prendre part à la préparation du detestable attentat?

La tragique ironie des choses nous contraint de constater que si la France, dans une telle circonstance, se trouve etroitement liée par les règles et par les principes qui régissent les nations civilisées, il n'en est pas de même de la Serbie, dont pourtant nous allons nous porter caution morale devant l'univers. Nous savons, en effet, nous professons, nous affirmons, en France, comme en Angleterre, comme en Russie, comme en Italie, et comme partout, que le droit à l'assassinat n'existe pas. Et, par une contradiction qui est évidente mais qui ne s'explique pas, le double assassinat de Serajevo, que rien ne légitime et qui est uniquement le résultat des excitations mégalomanes et chauvines d'une poignée d'agitateurs, prend le caractère d'un acte intangible sur lequel aucune discussion diplomatique ne sera ouverte !...

C'est qu'en effet un préjugé fortement enraciné dans l'opinion européenne veut que l'Autriche-Hongrie n'ait plus en quelque sorte d'existence légale. On rencontrait beaucoup d'hommes, d'ail-

leurs très savants, qui, longtemps avant la fin de la guerre, ouvraient sa succession. Dans des salles de délibération, autour d'un tapis vert, nous avons assisté maintes fois à un dépeçage méticuleux. « Voulez-vous un morceau de l'Autriche ? nous disait-on, en nous montrant une carte de la double monarchie. Vous n'avez qu'à vous baisser et à choisir votre part. A vous ceci ! A vous cela ! La Transylvanie vous plaît-elle ? Vous aurez la Transylvanie. Vous aimez la Dalmatie ? Prenez la Dalmatie. Et la Bohême ? Et la Galicie ? »... Nous avons entendu ces graves savants proclamer qu'il convenait d'offrir la Pologne autrichienne à la Russie afin que le gouvernement du Tzar en fît, sous sa juridiction tutélaire, un pays heureux, autonome et libre !

Ainsi donc, c'est uniquement pour servir la mégalomanie d'un petit peuple turbulent que nous avons ruiné et détruit l'une des plus belles civilisations du monde. Pour nous, Français, le mal est sans remède. Vienne était, en quelque sorte, le prolongement vers l'Orient de notre génie propre. Nous avions, dans cette brillante capitale, un foyer de propagande qui répandait nos idées, nos principes et nos goûts dans toute cette région lointaine. Aussi bien, la grande cité autrichienne était le centre de rayonnement scientifique le plus intéressant et le plus actif peut-être que nous eussions en Europe. Et c'est pour assouvir la sombre et sanglante ambition de la Serbie que nous avons, de toutes nos forces, contribué à éteindre ce flambeau ! En vérité, jamais les hommes de notre génération ne s'humilieront assez de s'être associés à un tel vandalisme. Jamais ils ne parviendront à s'en justifier.

CHAPITRE IV

Les revendications historiques de la Serbie

La tâche qui s'impose à notre conscience n'est pas terminée. Le dossier que nous avons examiné montre qu'en fait la responsabilité de la Serbie est fondamentalement engagée dans le double assassinat de Serajevo. Il montre, par suite, qu'en droit l'Autriche était fondée à exiger une complète et immédiate réparation pour la sanglante offense qui venait de lui être faite et qu'au surplus l'attitude de la Serbie, après l'attentat de Serajevo, est injustifiable. Il montre qu'en morale, enfin, — car il y a une morale même dans ces événements déplorables — il faut reprocher au gouvernement serbe d'avoir accepté que sans aucune nécessité et sans provocation de quelque sorte qu'elle fût, sa cause ait été représentée à Serajevo, le 28 juin 1914, par une poignée de misérables qui assassinèrent à coup de bombes et à coup de brownings l'archiduc-héritier d'Autriche et sa femme (1).

Il nous reste à ouvrir le dossier du problème historique et ethnographique du procès ! Ici, du

---

(1) « Manifestement, écrivent MM. Durckheinm et Denis, professeurs de la Sorbonne, les assassins étaient des conspirateurs qui avaient voulu protester ainsi contre l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégoxine à l'Autriche-Hongrie et préparer la réunion de ces provinces à la Serbie. »

moins, allons-nous avoir le réconfort de trouver la Serbie d'accord avec les principes de l'équité et du droit et sa cause nous donnera-t-elle la pleine satisfaction dont la conscience des hommes a besoin ? Hélas ! une nouvelle déception nous attend. Les vastes ambitions territoriales de la Serbie, son rêve aujourd'hui pleinement réalisé de grouper autour d'elle les populations slaves du sud de l'Autriche-Hongrie et d'étendre son empire jusque sur l'Adriatique, ne reposent sur aucune réalité historique incontestable et évidente. Il suffit d'ouvrir les livres de ceux qui se sont signalés comme ses plus zélés défenseurs ou même ses propres brochures de propagande pour se convaincre que toute cette énorme agitation qui a bouleversé le monde depuis le mois d'août 1914, est un simple mouvement de mégalomanie et de chauvinisme exaltés. Formule creuse et vaine, le « panserbisme » ne recouvre qu'une volonté négative où il n'y a rien de vivant et de fort et où on ne saurait déceler le moindre programme d'humanité, de civilisation et de progrès. Si on compare ce plan d'agrandissement fievreux à la protestation permanente et incoercible des Polonais, des Finlandais, des Alsaciens-Lorrains, on n'en peut constater que le néant. C'est pour ce néant que l'Europe s'est sacrifiée !...

Il va sans dire que nous ne chercherons aucun argument chez les adversaires de la Serbie. Nous n'avons pas pris la peine de lire leurs livres et nous ne désirons même pas savoir s'ils en ont écrit. Nous ne chercherons nos raisons, nos faits et nos preuves que chez les écrivains et chez les historiens qui se sont institués les chaleureux défenseurs de la Serbie — et dans ses propres bro-

chures de propagande. On va voir que cela suffira largement.

Mais d'abord, il convient d'élucider la question ethnographique. Nous aurons recours, sur ce point, à l'éminent professeur d'anthropologie de Genève, M. Eugène Pittard, qui étudie depuis de longues années le problème de l'origine des races balkaniques. M. Eugène Pittard (1) constate tout de suite qu'il y a un manque complet d'unité politique et religieuse entre les Croates et les Serbes, qui ont fait le vœu pourtant (2) de s'unir étroitement en une seule nation et de constituer la Grande Serbie. « A l'histoire, dit-il, d'expliquer le manque d'unité politique et religieuse qui fait des Croates et des Serbes, selon les lieux considérés, des populations parfaitement opposées. » Et après avoir rappelé que les Croates et les Serbes se sont plusieurs fois combattus avant de se séparer définitivement en 1102, il ajoute :

Il est de toute évidence que les Serbes actuels ne peuvent être considérés comme les descendants authentiques et sélectionnés des tribus qui, parties avec les Croates des régions de la Russie méridionale, traversèrent les Carpathes et s'écoulèrent à travers la Pannonie. Tandis que les Croates demeuraient à l'ouest, s'installant dans la Mésopotamie slavone, dans la Syrmie et jusque sur les côtes de l'Adriatique, les Serbes s'engageaient au sud, au delà de la Theiss, du Danube et de la Save. Mais, aussi bien dans les territoires de la Serbie actuelle que dans ceux qui s'appellent aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine, et Novi-Bazar, les tribus serbes trouvèrent les territoires occupés, en partie au moins. Ces occupants étaient les descendants des populations préhistoriques établies successivement dans ce coin de terre.

(1) *Les Races belligérantes*, par Eugène Pittard. Attinger, éditeur. Paris, 1916.

(2) Ce vœu qui aura exercé un rôle historique si sanglant n'est que du 2 octobre 1905.

Il y avait, en particulier, les « Barbares » (autres qu'eux-mêmes) qui, du 4e au 6e siècle, s'y étaient installés. Les Serbes envahisseurs ne les détruisirent pas. Les anciens et les nouveaux possesseurs du sol vécurent côte à côte et se mélangèrent. Et la nation serbe d'aujourd'hui reflète, par sa complexité ethnique, l'image de ces superpositions et de ces mélanges.

Au surplus, il semble fort probable que cette émigration serbo-croate ne se fit pas en une seule fois. Au contraire de ce que raconte Constantin Porphyrogénète, Niederle affirme que l'immigration placée par l'auteur impérial au 7e siècle n'eut pas lieu à ce moment-là. Ce n'est pas sous le règne d'Héraclius, mais antérieurement, dans le 5e et le 6e siècles, que les tribus serbes et croates se mirent en marche vers le sud-est.

Ainsi donc les Serbes et les Croates ne sont pas des frères, mais simplement des parents. De plus, ils ne constituent ni les uns ni les autres des populations aborigènes et déjà leur droit sur la région où ils se sont installés dans le nord et dans l'ouest de la péninsule balkanique au cours des Ve et VIe siècles ne remonte qu'à une période relativement récente. On admettrait malaisément que les Burgundes, les Francs et les Normands qui, du Ve au IXe siècles, ont envahi la Gaule et lui ont imposé sinon leur langue, du moins beaucoup de leurs coutumes et de leurs traditions, invoquassent aujourd'hui leur origine germanique ou scandinave, et, sous prétexte d'hégémonie, proclamassent l'inévitable nécessité de rattacher la France à l'Allemagne ou au Danemark. Mais il n'importe ! Voyons, d'après celui de nos historiens qui s'est fait l'apôtre enthousiaste de la Grande Serbie, M. E. Denis, professeur à la Sorbonne, en quoi consiste le problème de cette nationalité qui est venue s'incruster chez les peuples latins ou latinisés de la péninsule balka-

nique et qui nous a imposé comme un dogme absolu, la loi de son autonomie et de son indépendance (1). Sa psychologie d'abord :

Les Serbes, écrit M. Denis (page 83), ont leurs défauts, qui tiennent à la fois à leur tempérament et à leur éducation. Leurs volontés sont instables ; leurs défiances vite éveillées, et il leur arrive de prendre sans assez de réflexion des résolutions dont ils se repentent bientôt. Ils n'ont pas toujours un sentiment assez vif de leurs devoirs envers l'Etat et ils sacrifient assez souvent les intérêts publics à leurs colères qui sont passagères, mais violentes. Ils sont accessibles aux paroles sonores et aux accusations spécieuses, oublieux des services rendus, plus capables d'héroïsme que de réflexion et, comme ils sont pleins de ressources et d'élans, ils croient facilement, à l'exemple des Français, que leurs négligences seront aisément réparées. La longue domination turque, pendant laquelle ils n'étaient jamais sûrs de recuelllir le fruit de leur travail, ne leur a pas donné le goût de l'effort suivi. Ce sont des méridionnaux qui se plaisent aux discours et s'amusent à suivre leurs rêves dans les spirales de la fumée de leurs cigarettes.

Voyons maintenant les mœurs. M. Denis ne remonte pas très loin dans le passé. Mais il raconte un épisode un peu oublié aujourd'hui, que le crime de Seraievo n'a même pas replacé dans la grande actualité.

Le 10 juin 1868, vers cinq heures du soir, le prince (Michel Obrenovitch) se promenait dans le parc avec la jeune femme qu'il se proposait d'épouser et quelques autres personnes, quand il fut assailli par trois assassins qui, après avoir tiré sur lui et sur sa suite plusieurs coups de feu et l'avoir blessé à mort, se jetèrent sur son cadavre qu'ils mutilèrent.

On n'a jamais retrouvé ces trois assassins. M. Denis suggère l'idée qu'ils étaient peut-être bien Autrichiens. Et, en effet, cela simplifierait les

(1) *La Grande Serbie*, par E. Denis, professeur à la Sorbonne, Delagrave, éditeur, Paris, 1915.

choses. Etaient Autrichiens aussi, les assassins du jeune roi Alexandre et de la reine Draga ? Ils sont bien près de l'être, s'ils ne le sont pas, puisque c'est l'esprit du roi Milan qui les inspire. Nous empruntons à M. Denis le récit du drame :

Par une nuit pluvieuse, du 10 au 11 juin 1903, les conspirateurs cernèrent le vieux Konak, égorgèrent les sentinelles, firent sauter la porte à la dynamite et tuèrent à coups de revolver Alexandre et Draga. Ils massacrèrent ensuite dans la cour de la caserne les deux frères de la reine et assassinèrent dans leurs maisons ou dans le palais, les courtisans et les fonctionnaires compromis par la faveur de la cour.

Dans l'Europe entière, qui se pique de civilisation, un cri de stupeur et d'indignation s'éleva contre les prétoriens qui renouvelaient au XX[e] siècle les orgies sanglantes de la Rome impériale ou de Byzance. On s'offusqua de l'indifférence avec laquelle les Serbes avaient appris le meurtre et les ignobles détails qui l'avaient accompagné. L'histoire qui a le devoir de flétrir les assassins, réserve cependant ses condamnations suprêmes pour les princes qui avaient réduit le pays à un tel degré d'indigence morale qu'il n'apercevait le salut que dans le crime. Milan Obrénovitch avait rendu à l'Autriche un suprême service : il mettait la Serbie au ban de l'humanité et fournissait une excuse facile à toutes les entreprises de ses ennemis. Heureusement depuis lors, le sang versé glorieusement sur les champs de bataille de Houmanovo et du Iadar a lavé la souillure imprimée à l'honneur du pays par l'ivresse scélérate de quelques officiers.

C'est très bien ! Pour laver le sang, il n'y a rien de tel que le sang. D'autres auraient pu penser qu'il convenait d'inviter la Serbie à adopter les idées et les mœurs des peuples civilisés. Ce n'est pas l'opinion de l'éminent professeur de la Sorbonne. Et on le verra bientôt diriger ses ironies contre ceux que cet ignoble attentat a justement scandalisés :

L'Europe, qui fait volontiers profession de vertu quand il ne lui en coûte rien, a-t-il osé écrire, (page 125), se voilait la face d'indignation et d'horreur : l'Angleterre rappelait son ministre. Pour que rien ne manquât à ce spectacle de haute moralité, la pudibonde Autriche en reconnaissant Pierre, manifestait son dégoût « pour le crime hideux et universellement condamné » auquel il devait le trône, et le massacreur de 300.000 Arméniens, Abdul-Hamid, flétrissait en termes somptueux les meurtriers de Draga.

Pourtant ce n'est pas seulement contre elle-même que la Serbie s'agite sans cesse et se dresse et s'insurge. M. Denis, très opportunément, rappelle les mémorables incidents de 1885. La Roumélie orientale, conformément aux doctrines creuses du nationalisme qui sont si fort en honneur depuis quelques années, vient de s'insurger contre la Turquie et de se réunir à la Bulgarie. Sans doute, la Serbie, qui souffre depuis plusieurs siècles, de la cruelle servitude que lui impose le Turc, va profiter de cet événement pour se lever et pour se jeter sur l'ennemi héréditaire. Elle se lève, en effet, mais c'est pour se jeter sur son frère de misère et d'esclavage, le Bulgare (1), Uniquement jalouse de ses intérêts égoïstes, elle affirme, déjà en 1885, que le droit c'est son droit. Elle reçut d'ailleurs une leçon sévère :

Le châtiment, dit M. Denis, fut rapide et dur. Le

(1) Nous lisons dans une brochure de propagande de la cause serbe, *Les Yougoslaves*, par H. Hinkovic, député croate et délégué au Parlement de Budapest, ce passage caractéristique : « Il est historiquement établi que les hordes tartares, venues sous le nom de Bulgares du fond de la Russie dans les Balkans, s'y sont noyées, en perdant leur propre langue, dans leur ambiance slave. Mais ils restent volontairement en dehors de la famille yougoslave. Notre désignation « Yougoslaves », en comprenant les Serbes, Croates et Slovènes, à l'exclusion des Bulgares, n'a donc pas un caractère ethnique ? C'est une expression purement politique. »

16 novembre 1885, les Serbes franchirent la frontière en quatre colonnes. La Bulgarie surprise par cette attaque stupide et criminelle, semblait perdue ; le Tsar avait rayé Alexandre de Battenberg des cadres de l'armée russe, rappelé ses officiers qui remplissaient presque tous les cadres supérieurs ; le gros des troupes était fort loin, à l'autre extrémité du pays, où elle faisait face aux Turcs ; la route de Sofia, la capitale, était ouverte. La meute des journaux de Vienne encourageait de la voix le roi félon qui travaillait pour l'Allemagne : qu'il ne ménageât pas ses adversaires, qu'il taillât en plein drap. La résistance du capitaine Popov qui, avec moins de 2.000 hommes, arrêta la marche serbe, d'abord à Tsarobdod, puis à Slivnitza, donna au gros de l'armée bulgare le temps d'accourir. Le 18, elle prenait l'offensive, refoulait les Serbes sur leur territoire (19) et, sous le commandement de Benderev, enlevait le col de Dragomar. Les Serbes qui essayent de résister à Tsarobdod sont de nouveau battus (24), et les Bulgares, après avoir occupé Pirot, marchent sur Nich.

Tel est le milieu. Voisin incommode et agressif pour les slaves de l'est, le Serbe s'est reconnu pourtant une âme fraternelle pour les slaves du nord et de l'ouest. Il n'y a pas lieu, au surplus, de remonter jusqu'au déluge pour retrouver les traces de cet heureux accord. C'est au XIII[e] siècle seulement que les Serbes et les Yougoslaves ont commencé à se douter des affinités qui, depuis le 2 octobre 1905, les unissent impérieusement et à jamais. Jusqu'à cette date, aucune trace d'histoire commune. De religion commune, point. De volonté commune pas davantage. On parle bien à peu près la même langue. On appartient bien à peu près à la même race, autant qu'il est possible, en l'état actuel de la science, de définir ce qu'on entend par le mot race. Mais on n'a ni la même éducation, ni les mêmes traditions, ni les mêmes goûts. C'est dans ces conditions qu'un vaste pro-

gramme s'impose à l'activité des Serbes. Ce programme qui comprend la destruction des Turcs, la destruction des Bulgares, la destruction des Albanais, la destruction du Monténégro et la destruction de l'Italie, a pour idéal suprême la destruction immédiate et sans réserve de l'Autriche. Sur ce point, M. Denis ne nous laisse aucun doute. L'Autriche et la Serbie ne peuvent vivre sous le même ciel. Il faut que l'une des deux soit sacrifiée. Naturellement, ce sera l'Autriche :

La Serbie, écrit-il, (page 14), a eu le bonheur et le mérite d'être portée par le courant de l'histoire et le flot de l'évolution humaine. Il s'est trouvé ainsi qu'elle formait un contraste radical avec l'Autriche qui incarne une conception politique surannée, fondée uniquement sur les combinaisons artificielles de la diplomatie et les ambitions arbitraires des souverains. Entre les deux pays voisins, aucune conciliation durable n'était possible. Tout le monde admet aujourd'hui qu'il était absurde d'accuser le gouvernement de Belgrade de complicité dans l'attentat de Serajevo qui ne pouvait que gêner sa politique, et les comtes Berchtold et Tisza ont certainement commis la plus sotte des imprudences en portant la discussion sur ce point de fait. Il aurait été plus difficile de leur répondre si, comme quelques journalistes viennois, ils s'étaient bornés à affirmer que la Serbie tuait l'Autriche par son existence seule, que son indépendance et ses progrès étaient pour les Habsbourg une perpétuelle menace, tout comme le Piémont qu'il fût gouverné par Charles-Albert ou par Cavour, était pour eux une incessante provocation, par cela seul qu'il opposait l'idée italienne à la domination étrangère. (1).

Et il ajoute :

(1) Est-il besoin de souligner l'erreur que constitue la comparaison de la Serbie avec le Piémont ? Les traditions, les coutumes, la religion, l'histoire, tout unissait le Piémont à l'Italie. La Serbie n'est unie à la Croatie (depuis 1905) que par un rêve d'expansion et de mégalomanie. Les deux nations slaves d'ailleurs sont aujourd'hui séparées par de graves malentendus.

Au début de notre siècle, les deux adversaires se mesurent du regard : d'un côté l'Autriche, c'est-à-dire la centralisation, le germanisme hautain et provoquant, l'intolérance ombrageuse et mesquine, le dédain du peuple exploité par la noblesse et la banque juive ; — en face, la Serbie, dont le drapeau signifie respect du droit des peuples, confiance dans l'avenir et dans le progrès, liberté et démocratie. Entre les deux champions en présence, on ne saurait supposer ni réconciliation ni compromis. Un duel à mort est fatal : il faut que l'un des deux rivaux disparaisse.

Il est vrai que, par une contradiction inattendue, M. Denis explique (page 274) que nul ne désirait la mort de l'Autriche :

Personne ne désirait sa mort (la mort de l'Autriche) et la Serbie moins que personne, parce qu'elle pressentait les convulsions qui l'accompagneraient.

Les documents qu'on a lus jusqu'à présent et ceux qu'on lira plus loin prouvent, en effet, que les chauvins serbes se rendaient parfaitement compte que leur action provoquerait le plus irréparable des bouleversements. Et avec une inconscience qu'on ne saurait assez flétrir ils ont tout fait pour provoquer la catastrophe qu'ils prévoyaient. Quant à M. Denis, il n'est pas moins inconscient que ses clients serbes pour lesquels il a écrit le stupéfiant plaidoyer que nous analysons ici. Dans sa propre conclusion, il affirmera la nécessité de la suppression de l'Autriche (page 307). Et il écrit même cette phrase insensée (page 312) : « Il faut que l'Autriche disparaisse pour que la conscience humaine respire. »

Ainsi, au milieu d'une série d'affirmations qu'il ne se donne la peine d'appuyer sur aucun argument substantiel, M. Denis déclare, d'une part, qu'il est absurde d'accuser le gouvernement serbe de complicité ; d'autre part, il écrit que les au-

teurs de cet attentat ont voulu servir les ambitions territoriales de la Serbie aux dépens de l'Autriche ; enfin, il proclame que par le fait seul qu'elle existe la Serbie « tue » l'Autriche. Il y a ceci de lamentable et de comique dans les thèses contradictoires de l'éminent professeur de la Sorbonne que, de quelque côté qu'elle se tourne, l'Autriche a inévitablement tort. Elle n'a d'autre droit que de mourir. Même elle doit mourir déshonorée, et M. Denis ne lui sait aucun gré d'avoir, au cours du siècle dernier, libéré politiquement deux grands peuples, les Magyars et les Polonais.

Du reste, c'est bien vainement que vous lui demanderiez de fournir les preuves que l'Autriche a cherché autre chose, dans son attitude vis-à-vis de la Serbie, que se défendre contre une propagande indiscrète et agressive. Si ces preuves existent, — et il faut croire qu'elles existent, — ni M. Denis, ni aucun des panégyristes de la Serbie ne les produisent. Nous avons un seul document, c'est celui que cite M. Pierre Bertrand dans son livre *L'Autriche a voulu la guerre*, Il est extrait, dit M. Pierre Bertrand, de la *Danzer's armée Zeitung*, organe du grand état-major et a paru en 1909. Le voici :

Le moment est arrivé. La guerre est inévitable. Nous serons forcés de la faire. Et puisque notre renommée à l'étranger est minée, puisque l'on nous croit plus faibles que nous le sommes, puisque l'on nous méprise, il ne nous reste autre chose à faire qu'à recourir à l'*ultima ratio* des peuples, « à profiter du premier prétexte favorable », et à répondre en premier lieu aux provocations serbes de la manière qui nous est imposée par nos intérêts et par le respect de nous-mêmes.

Nous avons pris formellement possession de la Bosnie, qui était à nous depuis longtemps. Forcés

par les circonstances, « nous allons étendre notre bras aussi sur la Serbie », et nous allons offrir à ce pays tellement persécuté l'opportunité de renaître et de mûrir pour l'idée panserbe sous notre protectorat, de devenir la grande Serbie sous le sceptre des Habsbourg. Après une rectification de nos frontières, nous restituerons le Monténégro à la Turquie...

Mais nous ne pouvons nous installer à la frontière de la Macédoine qu'après la disparition de la Serbie et du Monténégro. En conséquence, non seulement nous ne devons pas éviter le conflit avec ces deux pays, mais, contraire, nous devons le désirer et l'accélérer.

Certes, il ne faut pas hésiter à condamner et à flétrir ce projet. Il est scandaleux que l'organe officiel d'une armée puisse étaler un programme de conquête tel que celui-ci. Mais ce programme de conquête serait-il une défense contre le plan d'expansion de la Serbie ? La note de la *Danzer's Armée Zeitung* le dit explicitement. L'Autriche se prétend contrainte de répondre par la force à la politique provocante de son voisin. Où, d'autre part, dans quelles circonstances, l'Autriche a-t-elle méconnu l'indépendance serbe ? Sur cette question qui seule permettrait d'établir des responsabilités précises, le livre de M. Denis est muet. Sans doute, il dénonce les coupables desseins de l'Autriche :

La Serbie, dit-il, (page 207), avait été clairement avertie par les événements récents des projets de l'Autriche et elle avait mesuré la haine de sa voisine par l'indignité des procédés devant lesquels la Ballplatz ne reculait pas.

Mais ces procédés quels sont-ils ? M. Denis ne s'explique pas. L'Autriche est coupable à ses yeux simplement parce qu'elle existe. En s'obstinant à durer, elle aggrave son cas, voilà tout. Et, pourtant, il citera un des griefs les plus importants qu'aient pu alléguer non les Serbes mais les

Croates, non contre l'Autriche mais contre la Hongrie. Le voici dans sa stupéfiante inanité. François Kossuth avait, paraît-il, applaudi à la résolution adoptée à Fiume, le 2 octobre 1905, et qui établissait que les Serbes, les Dalmates et les Croates étaient désormais des frères et cela depuis les temps les plus reculés. Or, dix-huit mois plus tard, ce même François Kossuth se rendait coupable envers ces mêmes Serbes, Dalmates et Croates, unis enfin, d'un crime inexpiable :

Dix-huit mois plus tard, raconte M. Denis, M. François Kossuth présentait au Parlement de Budapest une loi qui faisait du magyar la langue de l'administration des chemins de fer, ce qui était une violation flagrante du compromis de 1868.

Ainsi le fait d'avoir opéré l'unification de la langue employée sur un réseau de chemins de fer, et vraisemblablement dans l'intérêt de la bonne administration de celui-ci, c'est-à-dire dans l'intérêt de tous, devait constituer aux yeux de M. Denis et des Serbo-Croates, une de ces injures inoubliables dont il importait que l'Europe, un jour, lavât le souvenir dans son sang ! Tel est bien, dans tous les cas, le sentiment de l'éminent historien :

Repoussés à Vienne, écrit-il, bafoués à Budapest, les Serbo-Croates étaient placés dans l'alternative de plier humblement l'échine sous la tyrannie austro-hongroise ou de chercher de nouveaux alliés.

Quand, à la tragique lumière des événements qui se sont produits depuis dix ans, on en examine la cause profonde, telle que la précise l'historien de prédilection des Serbes, on se sent humilié jusqu'au fond de l'âme d'appartenir à une génération qui a pu accepter une imposture aussi formidable. Mais poursuivons l'examen des « rai-

sons » de l'éminent et regretté professeur de la Sorbonne.

En 1908, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine a provoqué en Serbie une émotion extraordinaire. C'est la Turquie qui vient d'être dépossédée. C'est la Serbie qui se plaint. Ah ! il faut le dire ici, et le dire hautement, l'Europe aura un jour un compte terrible à rendre, non certes à la Serbie dont elle a fait le jouet complaisant et parfois criminel de ses compétitions exaspérées, mais à la Jeune-Turquie, qui devait si durement expier par quatre guerres successives le rêve fou de devenir un peuple civilisé ! Les procédés ignominieux dont elle a usé envers cette poignée d'hommes est une des pires hontes de l'histoire contemporaine.

Donc c'est la Turquie qui est molestée et c'est la Serbie qui veut se venger. Elle arme. Pendant six mois elle se livre à l'agitation la plus désordonnée contre l'Autriche. Mais la Russie n'est pas encore mûre pour la conflagration générale. Elle se réserve de la déclencher plus tard.

Quant à la spoliation elle-même dont la Bosnie et l'Herzégovine sont les victimes, on en connaît depuis longtemps les vraies causes. On sait d'une part que la France, pour faire triompher sa politique marocaine, a été obligée de rémunérer le concours qu'elle a reçu à la conférence d'Algésiras ; on sait, d'autre part, que l'Italie convoite la Tripolitaine et qu'elle va se jeter sur cette proie en vertu d'un consentement tacite si même elle n'y a été formellement encouragée. L'histoire, au surplus, aura à déterminer un jour le rôle qu'on attribue en cette affaire à tort ou à raison, à MM. Iswolski et d'Aerenthal. Quoi qu'il en soit, tout l'univers connaît, avec plus ou moins de détails,

avec plus ou moins de précisions, les conditions dans lesquelles l'Autriche a pu s'emparer définitivement de ce territoire qu'elle administrait, en fait, depuis trente ans. Seul M. Denis ignore tout. Pour lui cette annexion a pour objet unique de pousser le chauvinisme serbe à commettre quelque irréparable faute :

Cette annexion, écrit-il, n'avait aucun sens en elle-même et elle serait absolument incompréhensible si elle n'avait été déterminée par la pensée de pousser la Serbie à quelque imprudence, qui permettrait à l'Autriche d'envahir son territoire et d'abolir son indépendance.

Comment, cette annexion qui s'est faite avec le consentement manifeste de l'Europe n'aurait eu pour objet que de pousser la Serbie à quelque imprudence ? C'est pour provoquer une conflagration ultérieure que la Russie, la France, l'Angleterre acceptent le fait accompli ? M. Denis soumet la crédulité de ses lecteurs à une pénible épreuve. Aussi bien, la vérité il la connaît. Il lui échappe çà et là quelques allusions à l'antagonisme dans les Balkans de l'Autriche et de la Russie. Il constate même (page 203) que par le fait de cet antagonisme la Serbie est devenue « comme la clé de voûte de l'édifice européen. » Mais tandis qu'à ses yeux le gouvernement autrichien est un composé de déments, de maniaques et de fourbes, le gouvernement russe est d'une bonne foi et d'un pacifisme exemplaire :

Personne ne conteste, écrit M. Denis, que le tsar Nicolas II que la fatalité a condamné à soutenir deux des guerres les plus terribles qu'ait jamais enregistrées l'histoire, ne soit animé des dispositions les plus sincèrement pacifiques. Comme Edouard VII. dont venaient de le rapprocher des tendances communes et des aspirations analogues (1907), il ne preparait ni ne désirait de nouvelles conquêtes et il

pensait que le rôle de la Russie devait se borner à favoriser autour d'elle le développement des peuples que liaient à elle les souvenirs, l'origine et la foi.

La Russie ne désire pas de nouvelles conquêtes. M. Denis n'a entendu parler ni de la Mandchourie, ni de la Corée, ni de la Perse, ni de l'Arménie, ni même de Constantinople ! Soit ! Il y a des surdités dont il est difficile de triompher !... (1)

Comme les Serbes eux-mêmes, M. Denis n'attend, ne désire, ne veut qu'une chose : la destruction de l'Autriche. C'est son « *delenda Carthago* ».

M. Charles Loiseau, dit-il, avait vu clairement que l'Autriche en réalité n'existait plus et qu'elle était devenue l'humble servante de l'Allemagne ; il déplorait pourtant les défaillances de notre diplomatie plutôt qu'il n'espérait l'arracher à son indifférence, et ses livres se terminaient sur un regret plus que sur un espoir : si la France savait, si la Russie voulait, quelle partie on aurait à jouer là-bas ! Il désirait la ruine de l'Autriche, il ne la prévoyait pas.

Et il ajoute :

La chance de Pierre Ier fut de gouverner la Serbie au moment même où le despotisme incohérent des

(1) Il est bien regrettable que M. Ernest Denis n'ait pu connaître, au moment où il écrivait son livre, la lettre que M. Maurice Paléologue a adressée le 24 octobre 1922 au comte Czernin, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. On y lit ce passage caractéristique sur le « pacifisme » de Nicolas II :

« Le IIIe tome de mon ouvrage, qui va paraître et que je me permettrai de vous offrir, vous édifiera sur sa mentalité d'alors (la mentalité de Nicolas II). Selon moi, il avait fait depuis longtemps son sacrifice intérieur ; il était résigné à son abdication. C'est ainsi seulement que je peux m'expliquer son *prikaze* à l'armée du 25 décembre 1916, *où il revendiquait si hautement l'annexion de Constantinople et la restauration intégrale de la Pologne sous le sceptre des Romanof.* A mes yeux, ce *prikase* était comme son testament politique, la suprême affirmation de ses rêves, dont il voyait maintenant l'inanité. » (*Le Temps*, 9 avril 1924.)

politiques de Vienne et de Budapest et les vertigineuses cascades de leur diplomatie désorganisaient la monarchie austro-hongroise et brisaient définitivement les liens qui s'étaient lentement noués entre les divers sujets des Habsbourg. Son honneur fut d'accepter le conflit et d'y avoir préparé son peuple.

Quant au crime de l'Autriche, M. Denis y revient constamment. Ce crime c'est de ne pas s'offrir en holocauste à la Serbie, c'est de ne pas souscrire au vœu de son voisin, c'est de ne pas lui offrir la part qu'il a rêvé de se faire dans le monde. Aussi bien, les droits de la Serbie n'ont pas d'autres limites que ses caprices. Elle voulait un port sur l'Adriatique et sans doute la politique qui l'empêcha d'obtenir ce port fut absurde et néfaste. Mais, enfin, pourquoi ce port lui aurait-il été concédé aux dépens de l'Albanie ? Si le peuple serbe a des droits, le peuple albanais en a aussi. Pourtant M. Denis reproche sévèrement à l'Autriche de n'avoir pas su sacrifier ceux-ci à ceux-là ! L'Albanie, pour M. Denis, n'a pas de droits lorsque ces droits s'opposent aux ambitions serbes.

C'est dans cet esprit que l'honorable professeur de la Sorbonne aborde l'examen du double crime de Serajevo et de ses fatales conséquences. Mais ici M. Denis ne franchit-il pas les limites de l'odieux ? Il ne craint pas, en effet, d'alléguer que la victime de Princip est un fou. Il fallait l'assassiner dans l'intérêt de l'Autriche.

On racontait assez publiquement à Vienne, dit-il, que l'archiduc-héritier était menacé de folie furieuse et qu'il avait déjà donné à plusieurs reprises des signes de démence.

On racontait « assez publiquement »... Telles sont les sources historiques de l'historien de la Grande Serbie ! Et il écrit (page 266) :

Sa santé (la santé de l'archiduc) depuis un certain temps était fort ébranlée. On parlait sous le manteau de scènes de violence qui épouvantaient son entourage ; à la suite d'un de ces accès de colère, l'Empereur avait eu, affirmait-on, une syncope qui avait duré une heure. Dans une battue, un garde-chasse de l'archiduc avait été tué, victime d'une erreur de tir bien extraordinaire de la part d'un homme qui, s'il était assez piteux cavalier, passait pour un chasseur excellent. On remarquait l'abattement de la duchesse de Hohenberg, la retraite toujours plus sévère dans laquelle elle se renfermait.

Les commérages de cour sont difficiles à contrôler et, pendant longtemps, je n'avais pas cru pouvoir en faire état. Aujourd'hui, après les témoignages publics venant de source autorisée et qui n'ont pas été démentis, il paraît bien établi que François-Ferdinand était un candidat à la folie furieuse, — les cas de démence sont fréquents chez les Habsbourg, — et que sa mort était prévue avec certitude pour un délai assez rapproché. Toutes les personnes qui, après le crime de Serajevo, ont recueilli l'impression directe de la cour impériale, ont noté le calme et presque la satisfaction avec laquelle les proches parents de l'archiduc avaient appris sa mort. François-Ferdinand n'ignorait pas la menace qui pesait sur lui et il ne se sentait peut-être plus la force d'assumer le rôle qu'il avait longtemps brigué.

Voici les renseignements qu'un professeur de la Sorbonne ose mettre sous les yeux de ses lecteurs crédules ! Et ce même professeur a pourtant invoqué en tête de son livre cette grande et noble pensée de Lamartine : « La politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu. » On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, de trouver que de l'aveu même de M. Denis, ce fut « tenter Dieu » que d'envoyer l'archiduc-héritier à Serajevo :

Personne, écrit-il, n'était plus détesté des Serbes, parce qu'il courtisait les catholiques extrémistes, que les orthodoxes considéraient comme des traîtres et les pires ennemis de la patrie. Sur tout le territoire

yougo-slave, on célébrait à ce moment l'anniversaire de la bataille de Kosovo, et il est facile d'imaginer, au lendemain de Koumanovo, le paroxysme d'enthousiasme auquel étaient montées les âmes.

On l'entend ! Personne n'était plus que l'héritier d'Autriche détesté des Serbes. C'est M. Denis qui l'affirme. Tournez la page. Vous verrez que les assassins n'avaient et ne pouvaient avoir aucun rapport avec ces mêmes Serbes !...

Est-il besoin de dire que pas une minute l'éminent historien n'a songé à examiner les accusations que le dossier juridique autrichien a accumulées contre la Serbie ? Il l'écarte dédaigneusement. « Il est difficile, dit-il (page 284) d'imaginer un dossier moins bien établi, plus creux et par moment plus grotesque. »

Quant à en discuter les charges, ligne par ligne, méthodiquement comme nous avons essayé de le faire, est-ce que vraiment la chose en vaut la peine ? L'Autriche allègue trois faits matériels, précis, formels : 1° Les assassins venaient de Belgrade où ils fréquentaient les représentants les plus ardents du chauvinisme serbe ; 2° des fonctionnaires et des militaires serbes leur ont fourni des armes, des bombes et les moyens financiers nécessaires pour accomplir leur abominable besogne ; 3° d'autres fonctionnaires ont aidé les assassins à franchir la frontière pour se rendre à Serajevo.

De ces trois points, la presse serbe en reconnaît un, le premier. Et la Serbie déclare officiellement, dans sa réponse à l'ultimatum, qu'elle punira les fonctionnaires coupables d'avoir permis aux assassins de franchir la frontière. M. Denis lui, plus chauvin serbe que le chauvinisme serbe lui-même, n'examine ni les faits ni les aveux de la

Serbie. Mais il se livre à des observations qui lui ont paru spirituelles et plaisantes sur quelques détails infimes du dossier autrichien. Pour l'honneur de la science française, je ne les relèverai pas (1). Mais songeons au jeune fils de M. Denis qui, lui, a trouvé la mort dans cette guerre atroce et envoyons à sa mémoire l'hommage de notre inconsolable douleur.

M. Denis, on l'a vu, a fait de fréquentes allusions aux souffrances et aux tortures que l'Autriche aurait infligées aux Serbes et aux Croates. Sur ces tortures et sur ces souffrances nous n'avons trouvé dans son livre aucune indication, aucune précision, aucun texte. En quoi consistent-elles ? Nul ne le sait. Le livre de M. Pierre Bertrand, *L'Autriche a voulu la guerre*, reprend fréquemment les mêmes accusations, mais lui non plus ne donne aucun détail. Dans la brochure de M. H. Hinkovic, *Les Yougoslaves*, mêmes allusions réitérées à des faits sur lesquels on n'apporte aucun éclaircissement. En revanche, M. Hinkovic avoue que beaucoup de petits différends ont surgi entre Croates et Serbes. Il ajoute même que les Germano-Magyars ont su les exploiter et les aigrir. « En les fomentant et en les aggravant, quelquefois jusqu'à l'hostilité ouverte, le comte magyar Kuhen-Hedervary a pu, comme ban ou vice-roi, martyriser la Croatie pendant vingt ans, de 1883 à 1903. »

(1) M. Denis s'efforce de tirer un très plaisant parti d'une erreur de traduction qui figure dans le mémoire autrichien. Le traducteur a pris Ziankali, (cyanure de potassium) pour un homme. L'erreur n'est pas humiliante seulement pour l'Autrichien qui aurait commis cette bévue. Elle est, hélas ! humiliante aussi pour notre diplomatie qui a inséré le document dans le *Livre Jaune*, sans chercher à le comprendre, sans le confronter avec le texte allemand, sans demander un éclaircissement à son sujet, et, très probablement sans le lire.

En quoi ce martyr a-t-il consisté ? On ne nous le dit pas. Plus loin, M. Hinkovic parle des « persécutions atroces » dirigées contre les Yougoslaves. Mais là non plus, aucun éclaircissement. Du reste, il semble que tous ces termes violents relèvent d'une logomachie particulière aux chauvins serbes et croates. Ici on voit à propos d'un adversaire, que « son nom peut émerger de la boue » ; on voit ailleurs que l'Autriche-Hongrie menait contre les Serbes et les Croates « une campagne atroce » ; quant à l'assassinat de l'archiduc-héritier, il aurait été tout simplement « un prétexte bien trouvé » pour permettre à l'Autriche de faire la guerre à la Serbie (1). M. Hinkovic va plus loin. Il raconte qu'un candidat à la députation en Roumanie, le prêtre Locali, aurait promis à ses électeurs de publier des documents prouvant que le comte Tisza et certains fonctionnaires sont les auteurs du crime de Serajevo.

L'archiduc, dit M. Hinkovic, n'avait d'ailleurs d'amis nulle part. Les Magyars surtout le craignaient à cause de ses prétendues velléités trialistes (2). A la cour on appelait « servante » sa femme, ancienne dame d'honneur d'une archiduchesse. On

(1) Le *Mercure de France* donne, dans son numéro du 1er août 1916 un autre témoignage caractéristique de cet état d'aberration. M. Jules Chopin y publie un article intitulé le *Mystère de Serajevo* où il expose que l'archiduc François-Ferdinand avait le plus grand intérêt à ce que fût organisé le complot où il devait trouver la mort. Un tel complot, en effet, devait lui assurer le concours de l'Italie et la neutralité de l'Angleterre : « Nous pouvons conclure, — écrit M. Jules Chopin avec le sérieux le plus comique, — que le drame de Serajevo n'avait pas d'autre but que de permettre à François-Ferdinand et à ses complices... de lancer un ultimatum rédigé de longue date et que le 23 juillet 1914 on adapta aux circonstances. »

(2) Il est intéressant de noter qu'on attribuait, en effet, à l'archiduc-héritier (ce maniaque, ce déséquilibré, ce fou furieux etc), le projet de constituer une monarchie

craignait qu'elle ne devînt impératrice et son fils empereur. Il est connu que François-Ferdinand était déséquilibré, même plus : fou furieux. Le journal tchèque, le *Czas*, raconta un jour, sous une forme à peine déguisée, que François-Ferdinand à son château de Konopiste s'amusait à tuer des mouches à coups de revolver. »

Telles sont les balivernes et les niaiseries auxquelles semblent se complaire ces âmes puériles ! Toutefois, il ne faudrait pas croire qu'elles fussent exemptes de férocité. Les attentats réitérés qui se sont produits à Serajevo et ailleurs n'en témoignent, hélas ! que trop tragiquement. Et M. Hinkovic, en proclamant la volonté des Croates et des Serbes de vivre désormais libres et unis, ne nous laisse pas ignorer que nous n'aurons la paix que lorsque les Slaves des Balkans auront la Grande Serbie :

Si, dit-il, pour des considérations d'une fausse diplomatie, on s'obstinait à arracher un lambeau de notre corps national, nous nous insurgerions jusqu'à ce que notre idéal fût accompli. Et les Balkans resteraient une poudrière !

Nous voici de nouveau dûment avertis. Tant que les ambitions serbes ne seront pas satisfaites, l'Europe ne connaîtra pas le repos. C'est le chantage qui continue. Mais quant à la matérialité des griefs des Yougoslaves contre l'Autriche, nous demeurerons dans l'ignorance complète.

Nous avons eu recours à une brochure de propagande serbe, *Les persécutions des Yougoslaves*. Elle n'apporte, pas plus que le livre de M. Denis, la démonstration que Serbes ou Croates aient souffert le martyre dont ils se plaignent bruyamment. C'est un autre professeur de la Sorbonne,

---

trialiste et de conférer une autonomie aux Slaves du Sud, autonomie analogue à celle des Hongrois et des Polonais.

M. Victor Bérard, qui en a rédigé la préface. Comme M. Denis, il assimile les populations slaves de l'Autriche et de la Serbie à l'Italie du nord et il assure que la Panserbie, courbée sous la tyrannie austro-hongroise, n'aspire qu'à sa délivrance. A l'appui de cette thèse, les Yougoslaves exposent les dossiers des procès qui leur ont été intentés. Assurément, plusieurs de ces procès sont injustifiables, notamment ceux qui se terminent par des condamnations à mort : ces derniers sont d'ailleurs postérieurs à l'attentat de Serajevo, et ils sont inspirés tous par le mouvement de réprobation et de répression qui a suivi ce double assassinat. Quant aux procès qui ont pu légitimer le mouvement chauvin serbe, ils sont au nombre de trois : c'est le procès de Zagreb (Agram), le procès Hinkovic et le procès Friedjung.

Le procès de Zagreb date de 1908. Il fut dirigé contre 53 Serbes de Croatie que les autorités autrichiennes accusaient du crime de haute trahison. La sentence fut rendue le 5 octobre 1909. Sur le mémoire d'un des avocats principaux, M. Hinkovic, cette sentence fut cassée par la Cour de cassation. Un peu plus tard, en septembre 1910, un décret royal ordonnait l'annulation définitive du procès.

Le procès Hinkovic est né du procès de Zagreb. L'avocat Hinkovic « qui avait fait dans la presse — nous citons la brochure — une campagne contre les instigateurs du procès, attaqua violemment l'abolition de ce même procès dans un article de journal ». M. Hinkovic fut condamné à six mois de réclusion.

Vient enfin le troisième et dernier procès. C'est celui de l'historien Friedjung. M. Friedjung, qui

jouit d'ailleurs dans le monde scientifique d'une réputation irréprochable, avait accusé les Serbes de Serbie de fomenter l'insurrection parmi les Serbes d'Autriche. Il appuya son accusation sur des pièces qui furent reconnues fausses. Poursuivi par ceux qu'il avait dénoncés, il dut reconnaître formellement son erreur. Les poursuites furent abandonnées.

Le martyrologe des Yougoslaves, tel que l'ont exposé les panégyristes du chauvinisme serbe, s'arrête là. Au total, un avocat a été condamné à six mois de prison pour un article de journal. Si on évoque le souvenir du seul attentat criminel de Serajevo, on reconnaîtra que la destinée s'est montrée étrangement plus clémente pour la Serbie que pour l'Autriche-Hongrie.

Quels documents encore pourrions-nous invoquer ? Le 22 juin 1916, M. Tittoni, ambassadeur d'Italie à Paris, a prononcé à la Sorbonne un important discours où nous espérions trouver les preuves que nous cherchons en vain. Les précédents de la question serbe, disait l'honorable ambassadeur, n'ont pas été assez mis en lumière : « On aurait dû le faire ; il est utile encore de le faire et je vais m'y essayer dans une synthèse rapide, sobre et impartiale. ». Hélas ! la synthèse de M. Tittoni est plus rapide et plus sobre encore que l'éminent diplomate ne le promettait Elle n'apporte ni un document, ni un fait, ni le moindre renseignement sur la question qu'il se propose de traiter. Son discours a paru dans le *Temps* du 23 juin 1916. Il y occupe quatre longues colonnes. Il ne contient que le néant.

Ah ! comme il conviendrait de comparer la Serbie et l'Alsace-Lorraine ! Pour l'Alsace-Lorraine, il ne s'agit pas d'une grossière exaltation

chauvine. Il ne s'agit pas de réaliser un vain rêve politique qui tient plus de la mégalomanie que de l'histoire. C'est par la violence qu'elle a été séparée de la mère-patrie. Pendant quarante-cinq ans, elle a protesté avec une fidélité obstinée, au nom de ses droits méconnus. Elle n'a pas cessé d'affirmer sa volonté de reprendre la place dont elle a été arrachée par une spoliation inique. Mais il y a une chose qu'elle n'accepte à aucun prix : elle ne veut pas devoir au sang de la France, la joie espérée de ce retour à la mère patrie. Et c'est à l'unanimité que, le 5 mai 1913, (1) le Parlement alsacien-lorrain répudie résolument l'idée d'une guerre dont l'Alsace-Lorraine serait l'enjeu. Les Alsaciens-Lorrains sont un noble peuple !...

(1) *L'Alsace-Lorraine*, par Maxime Leroy, Ollendorff, éditeur, Paris 1914.

CHAPITRE V

L'Ultimatum autrichien et la Réponse serbe

Nous avons à examiner maintenant l'ultimatum autrichien et la réponse du gouvernement serbe : documents capitaux mais non décisifs toutefois. Il importe, en effet, de le remarquer : la guerre n'est pas due, comme on le croit bien à tort, à l'échange de ces deux notes diplomatiques qui datent du 23 et du 25 juin. La guerre est due à la mobilisation générale russe du 30 juin, — et à la mobilisation générale russe seule.

De tous les documents qui appartiennent à l'histoire préliminaire de la guerre, l'ultimatum autrichien et la réponse serbe sont les plus célèbres. Ils ont été commentés abondamment par les journaux et par les hommes d'Etat. Il ne semble pas, pourtant, que, jusqu'à présent, ceux qui ont été appelés à en discuter les termes les aient lus avec soin. Dans tous les cas, l'opinion suivant laquelle le gouvernement serbe aurait accepté bénévolement presque toutes les clauses de l'ultimatum autrichien, repose sur un mensonge matériel. Nous allons confronter ces deux textes ligne par ligne. On verra que l'ultimatum autrichien contient, en y comprenant le préambule, onze stipulations. Aucune de ces onze stipulations n'a reçu l'adhésion pleine et entière de la Serbie. Quel que soit le sentiment qu'on ait sur le fond du débat — et quant à nous, nous sommes d'accord avec tou-

tes les chancelleries du monde civilisé, la chancellerie française exceptée, pour reconnaître que la Serbie devait à l'Autriche une réparation complète à la suite du double crime de Serajevo — nous croyons que l'examen de ce problème particulier est indispensable à quiconque veut se rendre compte des origines de la grande tragédie. Au surplus, nous ne dirons pas ici que la Serbie aurait dû souscrire aux conditions que l'Autriche avait posées. Nous dirons simplement qu'en fait elle n'y a pas souscrit (1). Et, au risque de contredire la plupart des fous furieux qui ont parlé des prolégomènes de la guerre, nous dirons que la note autrichienne, à laquelle l'Autriche, par un sentiment de crainte puérile, n'a jamais consenti à donner le nom d'ultimatum, était, relativement à l'offense reçue, infiniment modérée, et qu'elle était, dans tous les cas, infiniment plus acceptable que l'ultimatum brutal

(1) Nous empruntons au compte rendu analytique officiel de la 2e séance (1er novembre 1916) du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme — compte rendu communiqué aux journaux, — les lignes suivantes : « Au reste, ajoute M. Victor Bérard, l'un des spécialistes les plus connus des questions de politique étrangère, l'intérêt essentiel de l'Autriche n'était point en jeu, puisque la faible Serbie avait fait droit à toutes ses réclamations. » La légende dont M. Victor Bérard se faisait, ainsi, devant la Ligue des Droits de l'Homme, le complaisant vulgarisateur, est née, on peut le dire en toute assurance, au ministère des Affaires étrangères. Le 26 juillet 1914, en effet, M. Philippe Berthelot, recevant l'ambassadeur d'Autriche, lui exprimait « son étonnement de ce que cette réponse (la réponse serbe), qui équivalait à une capitulation complète, ne fût pas acceptée » (*Documents Autrichiens*. Tome II, page 136). L'étonnement de M. Philippe Berthelot est d'autant plus « étonnant » que, d'après ses amis les plus intimes, c'est lui qui aurait rédigé cette réponse serbe. Il est d'ailleurs indispensable de rappeler que Guillaume II eut lui aussi, d'abord, l'impression que la réponse serbe avait donné une satisfaction presque complète à l'Autriche-Hongrie.

que l'Angleterre nous adressa lors de l'affaire de Fachoda, ou que l'ultimatum que les Alliés adressèrent à la Grèce pour la contraindre de changer de roi et d'entrer dans la guerre.

Mais, tout d'abord, il convient de rappeler succintement les dates et les faits. L'ultimatum autrichien est du 23 juillet 1914. C'est ce jour même, à 6 heures du soir, que le ministre d'Autriche-Hongrie le dépose à Belgrade entre les mains du chef du gouvernement serbe. Est-ce un événement insolite ? Est-ce un coup de surprise ? Assurément non ! Dans toute l'Europe cet ultimatum est attendu comme une manifestation qui ne peut être évitée. Elle est dans la nature même des choses. A Saint-Pétersbourg, où M. Poincaré et M. Viviani se sont rendus, encore que la situation diplomatique fût peu favorable aux fêtes somptueuses préparées en leur honneur, il n'a été évidemment question que de l'imminence d'une note sévère de l'Autriche. MM. Poincaré et Viviani, qui avaient quitté la capitale russe avant de connaître le texte de celle-ci, s'en préoccupaient si fort qu'ils envoyaient de Reval, le 24 juillet à 1 heure du matin, une dépêche caractéristique et qui témoigne, sans aucune contestation possible, que de longues et minutieuses délibérations avaient eu lieu à ce sujet à Saint-Pétersbourg entre les représentants les plus élevés des gouvernements français, russe et anglais (1).

(1) Une preuve nouvelle et bien saisissante de l'étroite collusion qui s'est établie à ce sujet à Saint-Pétersbourg, au cours du voyage de MM. R. Poincaré et R. Viviani est fournie par le Tome II du *Livre Noir*. On y trouvera, page 275, le texte de la dépêche adressée par M. Sazonoff à l'ambassadeur de Russie à Vienne. Cette dépêche, expédiée de Pétersbourg quarante-huit heures avant la dépêche de Reval, est conçue dans le même esprit, presque dans les mêmes termes. Il est essentiel de cons-

On savait si bien que la démarche de l'Autriche était imminente et inévitable qu'on se concertait d'avance entre Alliés en vue d'en contrarier les effets.

Comment en serait-il autrement ? Il y a 25 jours que l'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ont été assassinés. Depuis 25 jours, la Serbie, après avoir exprimé, suivant les règles du protocole, ses sentiments de condoléance, reste résolument inactive en ce qui concerne l'enquête judiciaire et la recherche des complices du double crime (1). Les assassins, pourtant, viennent de Belgrade. La presse serbe a signalé elle-même leur séjour dans cette ville et elle a proclamé chaque jour que l'archiduc héritier a bien été assassiné par des zélateurs fanatiques du chauvinisme serbe. Il n'y a pas de possibilité d'empêcher que l'Autriche prenne des mesures (2). Ou plutôt, il n'y a qu'une possibilité de l'en empêcher : il faut que la Serbie répudie hautement l'assassinat. Il faut qu'elle proclame ne vouloir aucune solidarité avec les criminels, et il faut que, spontanément, elle accomplisse, si pénible qu'il soit, son

---

tater qu'elle implique la connivence diplomatique absolue du gouvernement britannique dans le complot organisé par la Triple Entente en vue de déclencher la guerre. (Voir *Les Preuves*, 2e partie, chapitre II.)

(1) Le 24 juillet 1914, sir Edward Grey écrit à sir M. de Bunsen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, après avoir reçu la visite du comte de Mensdorff, ambassadeur d'Autriche à Londres : « Le comte Mensdorff répondit que la situation actuelle aurait pu ne jamais se présenter si la Serbie *avait tendu la main* après l'assassinat de Serajevo. » (*Livre Bleu*, n° 5.)

(2) Dans sa lettre du 15 juillet 1914, le ministre de Serbie à Vienne écrit à son gouvernement : « Une chose est d'ores et déjà sûre : l'Autriche-Hongrie fera des démarches diplomatiques à Belgrade aussitôt que l'instruction aura été close à Serajevo, et l'affaire présentée au tribunal. »

devoir d'Etat civilisé en recherchant scrupuleusement toutes les complicités possibles, publiques ou secrètes, en les dénonçant et en les châtiant. Or, non seulement la Serbie ne fait rien de semblable, mais il ne se trouve personne, parmi les puissances de la Triple Entente, pour lui donner à cet égard les conseils que les principes élémentaires de la morale et du droit devaient inspirer à tout le monde !...

Telles sont les circonstances dans lesquelles l'ultimatum autrichien est déposé le 23 juillet 1914, à 6 heures du soir, entre les mains du gouvernement serbe. Examinons maintenant, ligne par ligne, le texte de ce document et voyons d'abord le préambule (2) :

Le 31 mars 1909, le ministre de Serbie à Vienne a fait, d'ordre de son gouvernement, au gouvernement impérial et royal, la déclaration suivante : « La Serbie reconnaît qu'elle n'a pas été atteinte dans ses droits par le fait accompli créé en Bosnie-Herzégovine et qu'elle se conformera, par conséquent, à telle décision que les Puissances prendront par rapport à l'article 25 du Traité de Berlin. Se rendant aux conseils des Grandes Puissances, la Serbie s'engage dès à présent à abandonner l'attitude de protestation et d'opposition qu'elle a observée à l'égard de l'annexion depuis l'automne dernier, et elle s'engage, en outre, à changer le cours de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie pour vivre désormais avec cette dernière sur le pied d'un bon voisinage. »

Or, l'histoire des dernières années, et notamment les événements douloureux du 28 juin, ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de ses territoires. Ce mouvement, qui a pris jour sous les yeux du gouvernement serbe, est arrivé à se manifester au delà du

(2) Le texte des documents que nous citons est conforme à celui que publie le recueil des *Pièces diplomatiques autrichiennes*. (Alfred Costes, éditeur, Paris, 1922.)

territoire du Royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Le gouvernement royal serbe, loin de satisfaire aux engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, n'a rien fait pour supprimer ce mouvement : il a toléré l'activité criminelle des différentes sociétés et affiliations dirigées contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, la glorification des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires dans les agissements subversifs, une propagande malsaine dans l'instruction publique, toléré enfin toutes les manifestations qui pouvaient induire la population serbe à la haine de la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance coupable du gouvernement royal de Serbie n'avait pas cessé au moment où les événements du 28 juin dernier en ont démontré au monde entier les conséquences funestes.

Il résulte des dépositions et aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin que le meurtre de Serajevo a été tramé à Belgrade, que les armes et explosifs dont les meurtriers se trouvaient être munis, leur ont été donnés par des officiers et fonctionnaires serbes faisant partie de la « Narodna Odbrana », et enfin que le passage en Bosnie des criminels et de leurs armes a été organisé et effectué par des chefs du service-frontière serbe.

Les résultats mentionnés de l'instruction ne permettent pas au gouvernement impérial et royal de poursuivre plus longtemps l'attitude de longanimité expectative qu'il avait observée pendant des années vis-à-vis des agissements concentrés à Belgrade, et propagés de là sur les territoires de la Monarchie ; ces résultats lui imposent au contraire le devoir de mettre fin à des menées qui forment une menace perpétuelle pour la tranquilité de la Monarchie.

C'est pour atteindre ce but que le gouvernement impérial et royal se voit obligé de demander au gouvernement serbe l'énonciation officielle qu'il condamne la propagande dirigée contre la Monarchie austro-hongroise, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie des territoires qui en font partie, et qu'il s'engage à supprimer, par tous les moyens, cette propagande criminelle et terroriste.

Afin de donner un caractère solennel à cet engagement, le gouvernement royal de Serbie fera publier à la première page du « Journal officiel » en date du 13/26 juillet l'énonciation suivante : « Le gouvernement royal de Serbie condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances (1), qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le gouvernement royal regrette que des officiers et fonctionnaires serbes aient participé à la propagande sus-mentionnée et compromis par là les relations de bon voisignage auquel (2) le gouvernement royal s'était solennellement engagé par sa déclaration du 31 mars 1909.

« Le gouvernement royal, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume que dorénavant il procèdera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, agissements qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée simultanément à la connaissance de l'Armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi et sera publié dans le *Bulletin officiel de l'Armée.*

On a lu les allégations de l'Autriche. Elles sont formulées avec précision. Est-il vrai qu'un mouvement chauvin, organisé en Serbie sous les yeux complaisants du gouvernement serbe, ait eu pour objet de détacher de la monarchie autrichienne quelques parties du territoire qu'elle possède en fait ? Est-il vrai que la propagande chau-

---

(1) Le *Livre Jaune* dit « tolérances ».
(2) *Sic*, fait observer M. Camille Jordan, ministre plénipotentiaire, traducteur des *Pièces diplomatiques* (tome I, page 81).

vine serbe se soit manifestée sur le territoire autrichien par des attentats et par des meurtres ? Est-il vrai que le gouvernement serbe n'ait tenté de modérer ni l'action des sociétés nationalistes serbes ni les excitations de la presse chauvine serbe ? Est-il vrai que cette propagande hostile ait pu s'exercer jusque dans les établissements d'instruction publique ? Est-il vrai que le double assassinat de Serajevo ait été tramé à Belgrade ? Est-il vrai que les armes et les bombes — car il s'agit de bombes ! — aient été remises aux assassins par des officiers et par des fonctionnaires serbes ? Est-il vrai que le passage des assassins et de leurs armes du territoire serbe sur le territoire autrichien ait été favorisé également par des fonctionnaires serbes ? On va lire la réponse du gouvernement serbe : (1).

---

(1) Il ne nous appartient pas de contester que le gouvernement serbe usait légitimement de son droit en discutant chacune des stipulations de l'Autriche. Toutefois, il aurait été préférable que la Serbie ne se contentât pas d'une simple discussion diplomatique et qu'elle entrât dans le fonds du débat en montrant, point par point, la fausseté des allégations autrichiennes. Mais ce n'est pas ici la question qui se pose. On a dit que la Serbie avait accepté toutes les clauses de l'ultimatum. C'est faux. La Serbie n'en a accepté aucune. De plus, l'ultimatum, ainsi que l'indique son nom, n'est pas sujet à controverse. On l'accepte ou on ne l'accepte pas. A l'ultimatum que lui adresse l'Allemagne le 31 juillet 1914, la Russie ne répond pas, ce qui suffit à indiquer qu'elle le repousse. La France, au moment de l'affaire de Fachoda, ne discute de même aucun des termes de l'ultimatum britannique. Elle l'accepte purement et simplement. Cette doctrine de l'immutabilité des termes de l'instrument diplomatique qui porte le nom d' « ultimatum » est universellement reconnue. Voici comment l'exposait dans le *Figaro* du 16 janvier 1917, M. Joseph Reinach (Polybe) à propos de l'ultimatum que les puissances alliées venaient d'adresser à la Grèce :

« Encore un mot dont le sens a été changé.

« J'ouvre le dictionnaire : « ULTIMATUM, du latin

Le gouvernement royal serbe a reçu la communication du gouvernement impérial et royal du 10 de ce mois et il est persuadé que sa réponse éloignera tout malentendu qui menace de gâter (1) les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le gouvernement royal est conscient que les protestations qui ont apparu tant à la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et

---

« *ultimare*, toucher à sa fin, de *ultimus*, ultime. Terme « de diplomatie. Les dernières conditions que l'on met à « un traité, auxquelles l'on tient irrévocablement, et « surtout celles sur l'inacceptation desquelles s'ensuit « une déclaration de guerre. »

« Encore une fois (j'en préviens la censure), c'est Littré qui parle. Mais ultimatum, dans le nouveau langage des chancelleries, qui est peut-être bien le volapük, ne vient même plus d'un mot qui veuille dire « avant-dernier », et les « conditions irrévocables » deviennent dans l'italien du *Corriere della sera*, des points intermédiaires. »

« Quoi d'étonnant, par suite, si « accepter un ultimatum » ne veut plus dire qu'on s'engage d'honneur à en exécuter les clauses, toutes les clauses, mais que l'on n'y consent que pour partie, et sous réserve et avec toutes sortes de restrictions, et sans fixer de terme, et cela seulement sur le papier !

« Que le roi Constantin ait cherché une fois de plus à tricher, à gagner du temps et à en faire perdre à l'Entente, cela n'a rien de surprenant. Il est tout de même extraordinaire, en dépit des précédents, que les agences officielles aient donné, elles aussi, le nom d'acceptation à une réponse qui n'est même pas équivoque. Elle est proprement une manœuvre de plus, une insolence de plus, ainsi qu'en sont convenues d'ailleurs les chancelleries, puisqu'elles ont imposé aux ministres de l'Entente qui avaient signifié l'ultimatum l'imméritée humiliation de remettre de nouvelles notes comminatoires à ces gens. Il n'y a point de menace qui ne s'affaiblisse et ne s'énerve en se répétant.

« Ce n'est pas un centième kilo de parchemin qu'il faut envoyer à Athènes, mais deux ou trois douzaines de bombes qui suffiront amplement à mettre fin à une détestable comédie. »

La Grèce, on le sait, se soumit complètement et sans réserve à l'ultimatum, autrement sévère, et contraire au droit des peuples et au droit des gens, que lui adressèrent, à cette date, les puissances de l'Entente.

(1) Le *Livre Jaune* dit « compromettre ».

les actes des représentants responsables de l'Etat, protestations auxquelles coupa court la déclaration du gouvernement serbe faite le 18 mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la Grande Monarchie voisine, en aucune occasion, et que, depuis ce temps, autant de la part des gouvernements royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de chose politique et juridique créé en Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement royal constate que sous ce rapport le gouvernement impérial et royal n'a fait aucune représentation sauf en ce qui concerne un livre scolaire et au sujet de laquelle le gouvernement impérial et royal a reçu une explication entièrement satisfaisante. La Serbie a, à de nombreuses fois, donné des preuves de sa politique pacifiste et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et au sacrifice qu'elle a fait dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée.

L'Autriche dit : « Il existe en Serbie une organisation de propagande dont font partie des fonctionnaires et des officiers serbes et qui se propose de détacher des parties du territoire autrichien au profit de la Serbie. » La Serbie répond : « Ni les gouvernements royaux, ni ses organes n'ont fait depuis le 31 mars 1909, aucune tentative pour changer l'état de choses en Bosnie-Herzégovine. » Il y a là pour le moins une équivoque. Dans son commentaire, l'Autriche-Hongrie la souligne :

Le gouvernement royal serbe se borne à établir que, depuis la remise de la note du 18 mars 1909, aucune tentative n'a été faite de la part du gouvernement serbe et de ses organes de changer l'état de choses en Bosnie-Herzégovine.

Il déplace ainsi d'une façon consciente et arbitraire les bases de notre démarche, vu que nous n'avons pas affirmé une tentative officielle de sa part ou de celle de ses organes dans ce sens. Nos griefs portent, au contraire, sur le fait qu'en dépit des obligations assumées dans la note précitée, il s'est abstenu de réprimer l'agitation dirigée contre l'intégrité de la Monarchie.

Ses obligations consistaient à modifier toute l'orientation de sa politique et à entretenir avec la Monarchie austro-hongroise des rapports de bon voisinage, et non seulement à ne pas contester officiellement le rattachement de la Bosnie à la Monarchie.

Mais il y a, dans la note serbe, un autre passage que le commentaire autrichien ne relève pas: « C'est grâce à la Serbie et au sacrifice qu'elle a fait dans l'intérêt exclusif de la paix européenne que cette paix a été préservée. » Ainsi, non seulement la Serbie ne désavoue ni la propagande incorrecte et illégitime qu'elle laisse fonctionner chez elle en vue de désorganiser les institutions de son voisin, mais encore elle menace celui-ci et l'univers entier des pires catastrophes parce que ses ambitions sont déçues. C'est grâce à la Serbie qu'en 1909, l'Europe n'a pas été mise une fois déjà à feu et à sang. La guerre générale dépend d'elle. Hélas ! ce langage comminatoire, la Serbie a, en vérité, le pouvoir de le tenir. C'est d'elle que dépend la guerre ou la paix. Elle nous le fera bien voir tout à l'heure. Mais que penser des chancelleries des puissances civilisées qui laissent cette poignée d'énergumènes parler de la sorte au lendemain du double attentat de Serajevo ? Et que dira l'Histoire, le jour où elle sera contrainte de constater que l'Europe a sacrifié le meilleur de son sang, sa fortune, son avenir, son prestige pour la justification d'un ignoble assassinat ?

Continuons, toutefois, d'examiner la réponse que la Serbie a faite aux observations préliminaires de l'ultimatum :

Le gouvernement royal ne peut pas être rendu responsable pour des manifestations d'un caractère privé telles que les articles des journaux et le travail paisible des sociétés, manifestations qui se pro-

duisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappent en règle générale au contrôle officiel. D'autant moins que le gouvernement royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande prévenance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

L'allégation de la Serbie en ce qui concerne la presse et les associations est absolument inexacte. Il est faux, en effet, que les articles des journaux et que les manifestations échappent en règle générale au contrôle officiel. Du reste, le gouvernement serbe se donne à lui-même, dans son propre *Livre bleu*, de multiples démentis sur ce point. Dans sa dépêche du 30 juin, le ministre de Serbie à Vienne recommande à son gouvernement de « surveiller avec la plus grande attention le langage des journaux serbes sur l'événement de Serajevo » (1). Et, d'autre part, le 2 juillet, le ministre de Serbie à Paris télégraphie : « Le gouvernement français nous conseille d'observer le plus grand sang-froid et le recueillement aussi bien dans nos cercles officiels que dans l'opinion publique. » Enfin, le chef du gouvernement, M. Pachitch lui-même, dans la lettre qu'il adresse le 19 juillet à toutes les légations serbes, reconnaît qu'il a fait auprès de la presse serbe la démarche que, dans sa réponse à l'ultimatum, il déclarera illégale et impossible. En quels termes cette démarche a-t-elle été faite et dans quelles conditions ? M. Pachitch ne le dit pas, et il se résigne très vite à constater qu'elle n'a pas donné de résultat. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'il en rejette

(1) Il écrira, le 15 juillet : « Un très grand nombre de personnes approuvent notre attitude... Elles désapprouvent seulement les articles de certains de nos journaux... »

la faute sur la presse austro-hongroise. C'est la presse austro-hongroise qui est seule coupable. Malheureusement, c'est l'archiduc-héritier d'Autriche qui a été assassiné. Aussi bien, si M. Pachitch avait eu la ferme volonté d'empêcher la guerre, et s'il avait tenu à la presse chauvine de Serbie le langage que l'honneur, que le respect du droit et que le sentiment de sa responsabilité morale devant le monde civilisé devaient lui inspirer, cette presse aurait mis fin à l'atroce danse du scalp qu'elle exécutait sur la tombe des deux victimes de l'assassinat de Serajevo. Et si, par malheur, ces agités et ces agitateurs sans scrupules ne consentaient pas, enfin, à garder le silence qui convient, il y avait des juges à Belgrade, — du moins nous voulons l'espérer.

Il va sans dire que l'Autriche-Hongrie n'est pas dupe de l'excuse dilatoire invoquée par la Serbie. Elle y répond en ces termes :

L'affirmation du gouvernement royal serbe que les manifestations de la presse et l'activité des sociétés offrent un caractère privé et échappent au contrôle officiel est entièrement en contradiction avec les institutions des Etats modernes, même de ceux dont les tendances sont les plus libérales dans la matière de la législation de la presse et du droit d'association, qui offre un caractère de droit public et soumet la presse comme les sociétés au contrôle de l'Etat. Du reste, les institutions serbes prévoient un pareil contrôle. Le reproche adressé au gouvernement serbe porte précisément sur le fait qu'il s'est abstenu de contrôler sa presse et ses sociétés, dont il connaissait les agissements hostiles à la Monarchie.

Il faut convenir que rien n'est plus juste, et que l'observation de l'Autriche est irréprochable aussi bien en droit qu'en fait. Il n'existe aucun pays civilisé où la presse et les associations puis-

sent se considérer comme affranchies des responsabilités que la loi morale leur impose (1).

La réponse de la Serbie à l'ultimatum parle ensuite de l'attentat de Serajevo. Voici comment :

C'est pourquoi le gouvernement royal a été péniblement surpris par les affirmations d'après lesquelles des personnes du Royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il s'attendait à ce qu'il soit invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime et il était prêt, pour prouver par des actes son entières correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites.

Ce point est le point essentiel du formidable litige. Il n'y a pas de texte, dans tous les documents diplomatiques, qui soit plus douloureusement caractéristique que celui-ci. La Serbie ici, en effet, se met en face du drame lui-même. Elle ne méconnaît pas son devoir. Elle s'attendait à collaborer « à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime ». Elle était prête à prouver son entière correction. Malheureusement l'Autriche n'a pas fait les communications protocolaires qu'elle devait faire... Et on va se battre parce que l'amour-propre des uns et des autres passe

(1) Dans sa lettre du 3 juillet, le ministre de Serbie à Vienne raconte une entrevue qu'il vient d'avoir avec le premier chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. Il aurait lui-même, par un renversement bien ironique des responsabilités, demandé au gouvernement autrichien d' « agir » sur la presse viennoise : « Je l'ai prié, dit le ministre de Serbie à Vienne, d'agir sur la presse de Vienne, afin qu'en ces heures difficiles où l'on met à sérieuse épreuve les relations entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, elle n'aggrave pas cette crise par de telles accusations. (L'accusation d'avoir pris part au complot de Serajevo). » Ainsi le gouvernement serbe n'a aucun droit d'agir sur la presse serbe. Mais le gouvernement autrichien a le devoir d'agir sur la presse autrichienne ! C'est ainsi qu'on prélude équitablement à la Grande Guerre du Droit.

avant les intérêts de l'univers civilisé tout entier ! Or, le gouvernement serbe sait, par les journaux serbes tout au moins, que quelques jours avant le double meurtre, les assassins se promenaient à Belgrade. Il sait leurs noms. Il connaît les personnalités qu'ils fréquentaient. Le *Balkan*, dès le 29 juin, écrit que Cabrinovic était typographe à cette imprimerie nationale dont le directeur, Zivojin Dacic, est un des plus agités parmi les agitateurs du chauvinisme serbe. Et le *Balkan* donne aussi, le même jour, des renseignements précis sur Princip qui suivait les cours du Gymnase et qui, dit-il énigmatiquement, quitta Belgrade presque en même temps que Cabrinovic, « mais par une autre voie », ce qui montre, semble-t-il, que la presse serbe savait bien des choses que le gouvernement serbe ne pouvait complètement ignorer. Du reste, l'Autriche accuse la Serbie de ne pas dire la vérité lorsqu'elle prétend ignorer les noms des individus qui sont considérés comme responsables du double crime de Serajevo :

Cette affirmation, dit-elle dans son commentaire, n'est pas exacte ; le gouvernement serbe était parfaitement instruit des soupçons pesant sur certaines personnes bien déterminées et non seulement il était en mesure, mais même il était obligé par ses lois internes d'ouvrir spontanément une instruction. Il n'a rien entrepris dans ce sens.

Nous sommes, il convient d'insister à chaque pas sur ce fait, le 25 juillet, c'est-à-dire près d'un mois après l'attentat. Or, dès le 30 juin, le gouvernement serbe a été interrogé sur ses intentions au sujet de l'attentat. Dès le 30 juin, le représentant de l'Autriche-Hongrie s'est présenté au ministère des Affaires étrangères de Belgrade et il a posé nettement la question qui se posait

devant toutes les consciences : « Quelles mesures la police serbe a-t-elle prises ou compte-t-elle prendre pour suivre la piste des auteurs de l'attentat notoirement tramé en Serbie ? » Et, à cette question catégorique, le ministre des Affaires étrangères serbe répond : « Jusqu'ici la police serbe ne s'est pas du tout occupée de cette affaire. »

Pourtant, quatre jours après l'attentat, M. Poincaré, lui-même, qui devait prendre dans ces redoutables événements une responsabilité totalement différente, n'avait pas hésité à affirmer sa conviction que l'Autriche-Hongrie trouverait tout l'appui nécessaire chez les autorités serbes pour la recherche des coupables. D'après lui, le gouvernement serbe, devait se montrer conciliant lorsque l'Autriche procéderait à l'enquête judiciaire et quand elle rechercherait les complices éventuels. Il ajoutait judicieusement : « Aucun Etat ne pourrait se soustraire à ce devoir. » (1).

---

(1) Dans son entrevue du 24 juillet avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, M. Bienvenu-Martin, qui est chargé par intérim du ministère des Affaires étrangères, exprimera le même sentiment que M. Poincaré. « La Serbie, aurait-il dit, a le devoir d'agir avec énergie contre les complices éventuels des meurtriers de Serajevo ». Est-il un honnête homme qui ose exprimer un avis différent ? Il était pourtant réservé à un de nos concitoyens, M. Pierre Bertrand, qui ne se donne d'ailleurs pas la peine d'examiner les documents et les faits que nous étudions ici, de pousser le paradoxe jusqu'à soutenir dans son livre, *L'Autriche a voulu la guerre* (Bossard, éditeur, Paris, 1916), que si la Serbie avait recherché les complices des assassins de Serajevo, « on en aurait pris texte pour affirmer sa culpabilité ». Il dit même : « Aucun pays au monde n'aurait eu, dans les mêmes circonstances, une attitude autre que celle (!) adoptée par la Serbie. » C'est le contraire de la vérité. M. Pierre Bertrand, dans son zèle à défendre la cause du meurtre contre le droit, contre la vérité et contre la morale va plus loin que M. Bienvenu-Martin et que M. Poincaré. Il va plus loin que le chauvinisme serbe lui-même.

Reprenons la note serbe. Elle s'exprime comme suit en ce qui concerne les complicités que le crime de Serajevo a révélées :

Se rendant donc au désir du gouvernement impérial et royal, le gouvernement royal est disposé à remettre au tribunal tout sujet serbe, sans égard à sa situation et à son rang, pour la complicité duquel, dans le crime de Serajevo, des preuves lui seraient fournies...

Ainsi, le gouvernement serbe se déclare disposé « à remettre au tribunal » tout sujet serbe « pour la complicité duquel des preuves lui seraient fournies ». Il s'agit de faire la lumière sur le double assassinat de Serajevo. L'Autriche-Hongrie demande-t-elle, est-elle fondée en une mesure quelconque à demander que la Serbie « remette au tribunal » les individus, serbes ou non, qui sont complices du crime ? Assurément une telle demande, si elle était formulée, révolterait à juste titre quiconque a une conscience droite et veut que les garanties légales accordées à tout accusé soient scrupuleusement respectées. L'Autriche-Hongrie ne demande rien d'illégal. Elle ne demande rien de contraire au droit. Ce qu'elle demande, c'est que des recherches soient faites en Serbie au sujet des complicités que ces recherches, seules, peuvent révéler. Elle exerce de la sorte un droit incontestable. La contraindre de fournir des « preuves » avant que ces recherches, qui, seules, en révéleront s'il en existe, soient faites, c'est proprement une dérision.

Si le gouvernement serbe refuse de procéder aux recherches que les circonstances lui ordonnaient de faire spontanément, du moins il donne satisfaction à l'Autriche en acceptant d'insérer dans son *Journal Officiel* et de communiquer à l'armée la déclaration qu'on lui impose. Malheu-

reusement cette déclaration n'est pas conforme à celle que l'ultimatum a fixée et la satisfaction que la Serbie accorde à l'Autriche n'est qu'apparente. Une habile réticence dénature complètement le caractère que l'Autriche voulait donner à cet acte de regret :

... Et spécialement, il (le gouvernement serbe), s'engage à faire publier à la première page du *Journal officiel*, en date du 13/26 juillet, l'énonciation suivante :

« Le gouvernement royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels. »

L'ultimatum demandait à la Serbie de « condamner la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie» . Ce que la déclaration serbe consent à condamner, c'est uniquement la propagande « qui serait » dirigée contre l'Autriche-Hongrie. Le commentaire constate en ces termes que l'Autriche n'obtient pas la réparation à laquelle elle a droit :

Notre demande était ainsi conçue :

« Le gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie... »

La modification apportée par le gouvernement royal serbe à la déclaration exigée par nous signifie qu'une telle propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie n'existe pas, ou qu'elle ne lui est pas connue. Cette formule n'est pas sincère et est captieuse, vu que le gouvernement serbe se réserve pour plus tard un échappatoire consistant à dire que, par cette déclaration, il n'a pas désavoué et n'a pas reconnu comme hostile à la Monarchie la propagande alors existante, d'où il pourrait déduire qu'il n'est pas tenu de réprimer une propagande analogue à la propagande actuelle.

La note serbe, continuant de donner le texte

de la déclaration que le gouvernement de Belgrade accepte d'insérer dans le *Journal Officiel*, ajoute :

Le gouvernement royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, d'après la communication du gouvernement impérial et royal, à la propagande sus-mentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le gouvernement royal s'était solennellement engagé par la déclaration du 18/31 mars 1909.

Le gouvernement, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le Roi par S. A. R. le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain *Bulletin officiel de l'armée.*

Le second paragraphe est, comme on voit, à peu près conforme au texte imposé par l'ultimatum autrichien. Il ne soulève aucune difficulté. Il n'en est pas de même du premier paragraphe. Le gouvernement serbe y a introduit une injurieuse réticence. Le commentaire autrichien dit à ce propos :

La formule exigée par nous était ainsi conçue :

« Le gouvernement royal serbe regrette que des officiers et fonctionnaires serbes aient participé... »

Par sa formule et par l'addition des mots « d'après la communication du gouvernement impérial et royal », le gouvernement serbe poursuit le but indiqué plus haut de réserver sa liberté d'action pour l'avenir.

L'observation formulée par le commentaire au-

trichien est matériellement exacte. Il est évident que l'introduction subreptice dans le texte de la note des mots « d'après la communication du gouvernement impérial et royal » en modifie totalement le caractère. Ainsi donc, sur toute cette première partie de l'ultimatum où l'opinion publique a presque unanimement jugé que l'Autriche recevait satisfaction, la Serbie s'est ingéniée à faire des concessions apparentes qu'elle retirait habilement en fait. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de contester le droit de la Serbie : elle pouvait refuser, si sa conscience le lui permettait, de souscrire à tous les termes de l'ultimatum. Ce qui n'est pas admissible, c'est qu'on dise dans tous les discours officiels, dans tous les documents diplomatiques, dans tous les journaux, dans tous les prétendus livres d'histoire consacrés à la guerre qu'elle s'est inclinée devant les termes de l'ultimatum : une telle assertion constitue une grossière et impudente imposture.

Ce que nous disons du préambule de l'ultimatum s'applique nécessairement, avec plus de force encore, aux dix stipulations qui suivent :

§ 1

Aux termes de la première stipulation de l'ultimatum autrichien, le gouvernement serbe devra s'engager « à supprimer toute publication qui excite à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre son intégrité territoriale. »

La Serbie répond comme suit :

Le gouvernement royal s'engage, en outre, d'introduire à la première convocation régulière de la Skoupchtina une disposition dans la loi sur la presse par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monar-

chie austro-hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale serait dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie. Il se charge, lors de la révision de la Constitution qui est prochaine, à faire introduire dans l'article 22 de la Constitution, un amendement de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible.

La réponse de la Serbie est pleine d'ironie. Mais elle ne donne aucune satisfaction à l'Autriche-Hongrie. L'Autriche-Hongrie n'a pas de peine à le démontrer :

Nous avions demandé, dit l'Autriche, de supprimer toute publication qui excite à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre son intégrité territoriale.

Nous voulions imposer à la Serbie l'obligation de veiller à ce que de pareilles attaques de presse ne se produisent plus à l'avenir ; nous désirions donc obtenir sur ce terrain un résultat certain.

Au lieu de cela, la Serbie nous offre l'introduction de certaines lois qui doivent servir de moyens pour atteindre ce but, notamment :

(a) Une loi qui réprimerait par des dispositions spéciales les manifestations de presse en question, hostiles à la Monarchie, ce qui nous est complètement indifférent, d'autant plus qu'il est connu que la poursuite de délits de presse en vertu de textes spéciaux est rarement possible, et qu'avec une application relâchée d'une pareille loi, les quelques cas de cette nature n'aboutiraient pas à une condamnation; proposition qui ne répond donc aucunement à notre demande, vu qu'elle ne nous donne aucune garantie assurant le résultat que nous désirons ;

(b) Un amendement additionnel à l'article XXII de la Constitution permettant la confiscation, proposition qui ne saurait également nous satisfaire, vu que ce n'est pas l'existence en Serbie d'une pareille loi qui pourrait nous servir, mais l'obligation pour le gouvernement de l'appliquer, ce qu'on ne nous promet pas.

Ces propositions ne sont absolument pas satisfai-

santes — d'autant plus qu'elles sont évasives, vu qu'on ne nous dit pas dans quel délai ces lois seront votées, et qu'en cas du refus du projet de loi par la Skoupchtina, sauf la démission éventuelle du cabinet, tout resterait sur le même pied que par le passé. »

Les objections de l'Autriche sont manifestement irréfutables. L'adhésion apparente de la Serbie à la stipulation n° 1 est une mystification injurieuse. En fait, la Serbie n'acceptait rien du tout et dans tous les cas ne donnait aucune preuve de sa volonté de faire pratiquement quelque chose en vue de donner satisfaction à la réclamation parfaitement acceptable et légitime de l'Autriche-Hongrie, dont l'archiduc-héritier venait d'être assassiné dans des conditions monstrueusement insolites.

§ 2

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à dissoudre immédiatement la Société dite « Narodna Odbrana », à confisquer tous ses moyens de propagande, et à procéder de la même manière contre les autres sociétés et affiliations en Serbie qui s'adonnent à la propagande contre la Monarchie autro-hongroise ; le gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les sociétés dissoutes ne puissent pas continuer leur activité sous un autre nom et sous une autre forme.

La note serbe répond :

Le gouvernement ne possède aucune preuve — et la note du gouvernement impérial et royal ne lui en fournit non plus aucune, — que la société « Narodna Odbrana » et autres sociétés similaires aient commis jusqu'à ce jour quelque acte criminel de ce genre par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le gouvernement royal acceptera la demande du gouvernement impérial et royal et dissoudra la société « Narodna Odbrana » et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie.

Les extraits de la brochure de propagande de la « Narodna Odbrana » que cite le dossier autrichien montrent quelle était la sorte d'activité de cette association. Ne se vantait-elle pas, au moment de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, de mettre « des bombes » à la disposition de ses adhérents ? Comment le gouvernement serbe peut-il l'ignorer ? Comment ne se fait-il pas représenter cette brochure de propagande ? Comment les journaux serbes qui servent — et en quels termes ? — la politique chauvine de la « Narodna Odbrana » ne viennent-ils pas à sa connaissance ?... Le commentaire autrichien rejette les explications dilatoires de la Serbie :

La propagande hostile à la Monarchie de la « Narodna Odbrana » et des sociétés qui lui sont affiliées domine en Serbie toute la vie publique ; c'est, par conséquent, une réserve tout à fait inadmissible que de prétendre, comme le gouvernement serbe, l'ignorance à cet égard.

Même en faisant abstraction de cela, la condition posée par nous n'est pas entièrement remplie, car nous avons demandé :

De confisquer les moyens de propagande de ces sociétés ;

D'empêcher la reconstitution des sociétés dissoutes sous un autre nom et sous une autre forme.

Sur ces deux points, le cabinet de Belgrade garde complètement le silence, de sorte que les demi-promesses qui nous ont été faites ne donnent aucune garantie que la dissolution des sociétés hostiles à la Monarchie, notamment de la « Narodna Odbrana », mette définitivement un terme à leurs agissements.

Il faut le constater : les observations de l'Autriche-Hongrie sont matériellement exactes. Il est certain que la Serbie a repoussé la deuxième stipulation de l'ultimatum autrichien comme elle a repoussé la première.

§ 3

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'instruction, tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie.

Le gouvernement serbe répond :

Le gouvernement royal serbe s'engage à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le gouvernement impérial et royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande.

La réticence finale que le gouvernement serbe ajoute à la stipulation n° 3, montre, qu'en fait, il ne l'accepte pas. L'Autriche souligne ce refus :

Même dans ce cas, le gouvernement serbe demande des preuves d'une propagande hostile à la Monarchie menée dans l'instruction publique en Serbie, alors qu'il devrait savoir que les livres d'études introduits dans les écoles serbes contiennent des éléments criticables sous ce rapport, et qu'une grande partie des maîtres serbes est affiliée à la « Narodna Odbrana » ou aux sociétés similaires.

Du reste, sur ce point aussi le gouvernement serbe n'a pas rempli une partie de nos exigences, vu que dans son texte, il a omis l'addition que nous désirions « tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'instruction », addition qui montrait clairement où il faut chercher dans l'école serbe la propagande hostile à la Monarchie.

Nous sommes contraints par l'évidence de constater que la Serbie a repoussé la 3e stipulation de l'ultimatum comme elle a repoussé les autres.

§ 4

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à éloigner

du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et fonctionnaires coupables de la propagande contre la Monarchie austro-hongroise et dont le gouvernement impérial et royal se réserve de communiquer les noms et les faits au gouvernement royal.

La note serbe répond :

Le gouvernement royal accepte de même à éloigner du service militaire et de l'administration les officiers et fonctionnaires pour lesquels l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie austro-hongroise et il attend que le gouvernement impérial et royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre.

Ici encore la Serbie élude ingénieusement la condition posée par l'Autriche. Le commentaire autrichien le constate en ces termes :

Comme le gouvernement royal serbe subordonne son assentiment à l'éloignement des officiers et fonctionnaires en question du service militaire et de l'administration à la condition que ces personnes aient été reconnues coupables à la suite d'une enquête judiciaire, il restreint son adhésion aux personnes à la charge desquelles on peut relever un délit réprimé par les lois pénales. Mais comme nous réclamons la destitution des officiers et des fonctionnaires qui mènent une propagande hostile à la Monarchie, fait qui, en général, en Serbie n'est pas une infraction légalement punissable, notre demande sur ce point ne paraît également pas remplie.

Sur ce quatrième point donc, comme sur tous les précédents, la Serbie repousse la stipulation de l'ultimatum autrichien. Elle ne la repousse pas nettement d'ailleurs ; elle l'annule insidieusement par une réserve fort habile. Il n'en demeure pas moins qu'elle refuse, cette fois encore, la réparation que l'Autriche exige en raison du double assassinat de Serajevo.

§ 5

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à accepter la collaboration en Serbie des organes du gouvernement impérial et royal dans la suppression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie.

Cet article est le plus connu de tous. La prétention de l'Autriche d'usurper les prérogatives souveraines du gouvernement serbe a paru généralement inadmissible. Pourtant, dès le 25 juillet l'Autriche avait été amenée à préciser sa pensée sur ce point. Elle chargeait son ambassadeur en Russie de dire qu'elle ne réclamait nullement le droit de poursuivre elle-même les complices serbes de l'assassinat de Serajevo. Ce qu'elle demandait, c'était simplement d'aider aux recherches. Elle aurait voulu — et l'ironie de cette comparaison ne saurait nous échapper — organiser à Belgrade un « bureau de sûreté » analogue aux institutions russes qui fonctionnaient alors à Paris, et, paraît-il, à Berlin. (1).

Le gouvernement serbe repousse la demande autrichienne comme il a repoussé les précédentes. Il invoque les principes du droit international et ses propres lois sur la procédure criminelle :

Le gouvernement royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du gouvernement impérial et royal que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du gouvernement impérial et royal, mais il déclare qu'il admettra la collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage.

(1) Voir *Pièces diplomatiques autrichiennes*. Tome II, page 39.

Le commentaire autrichien répond qu'il s'agi simplement d'une affaire de police :

Le droit international a aussi peu à voir dans cett question que le Code de procédure pénale ; il s'agi uniquement d'une affaire de police d'Etat à résoudr par un accord particulier. La réserve de la Serbi est par suite incompréhensible, et, vu sa forme va gue et générale, est de nature à apporter des diffi cultés insurmontables à la conclusion de l'accor qui doit intervenir.

Il n'est pas inopportun de rappeler, à ce propos un incident depuis longtemps oublié.

Le lendemain de l'attentat de Berezowski con tre le tzar Alexandre II à Paris (6 juin 1867) M. Rouher, président du Conseil, se rendait au Palais de Justice pour interroger le meurtrier Le *Temps* raconte (9 juin 1867), que le comte Schouvaloff s'y était rendu également.

Le comte Schouvaloff, dit-il, s'était également rendu au Palais de Justice, mais, par un scrupule respectable, ce fonctionnaire n'avait pas cru devoir demander à voir et à interroger l'assassin. M. Rou her a invité, au contraire, le comte Schouvaloff a re cueillir lui-même les premiers aveux de Berezowski
Le fonctionnaire russe a posé de nombreuses questions à l'assassin, en russe, en polonais et en français. Il l'a interrogé sur sa famille, sur ses anté cédents... »

Et, dans le même numéro du *Temps*, on lit une lettre du général Zamoyski qui, en l'absence du prince Czartoryski, tient à « proclamer sans délai la douleur et la profonde indignation » que cet attentat inspire aux Polonais.

Le passé de la Pologne, ajoute-t-il, constate, et c'est une de nos gloires, qu'un crime de cette nature ne s'est jamais produit dans notre pays malgré les convulsions politiques dont il a été souvent le théâtre. Je n'hésite pas à affirmer qu'aujourd'hui pareillement, l'acte insensé d'un homme qu'on dit être un Polonais, rencontrera dans toute la Pologne la plus

nanime réprobation. Les traitements barbares auxuels notre pays est livré, y ont, à la vérité, dans les ernières épreuves, poussé quelques esprits faibles à ne coupable exaspération. Le reconnaître est un deoir d'autant plus douloureux que ces aberrations ont incontestablement le fruit des soins assidus oués à l'éducation de notre jeunesse par un gouernement qui ne connaît pas de scrupule.

Le langage du comte Zamoyski est le langage l'un homme de cœur. Il condamne nettement 'assassinat, même politique. On ne remarque pas ans tristesse que la réponse serbe à l'ultimatum utrichien ne contient pas un seul mot qui puisse aire penser que le gouvernement serbe est ému ar les circonstances abominables dans lesquelles 'archiduc-héritier d'Autriche et sa femme ont été ués par des politiciens à Serajevo.

Mais quoi qu'il en soit de ces considérations, la Serbie repousse la stipulation n° 5 de l'ultimatum utrichien et c'est cela seul qu'il importe de onstater ici.

§ 6

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à ouvrir une enquête judiciaire contre les partisans du complot du 28 juin, se trouvant sur le territoire serbe ; des organes délégués par le gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches y relatives.

A cette double stipulation, la Serbie répond qu'elle considère de son devoir — « cela va de soi » — d'ouvrir une enquête (1). Mais elle repousse la participation à cette enquête des agents de l'autorité autrichienne :

Le gouvernement royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux

(1) La Serbie considère *de son devoir* d'ouvrir une enquête. Elle ajoute : « *Cela va de soi !...* » Or, il y a vingt-sept jours que l'assassinat a eu lieu. Qu'a-t-elle fait *de son devoir* pendant ces vingt-sept jours ?

qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15/28 juin, et qui se trouveraient sur le territoire du royaume. Quant à la participation à cette enquête des organes des autorités austro-hongroises, qui seraient délégués à cet effet par le gouvernement impérial et royal, le gouvernement royal ne peut l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle. Cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux organes austro-hongrois.

Le commentaire autrichien constate, cette fois encore, que la Serbie ne donne pas à l'Autriche la réparation qu'elle lui demande :

Notre demande était très claire et on ne pouvait s'y méprendre. Nous réclamions :

1° L'ouverture d'une instruction judiciaire contre ceux qui avaient participé au complot.

2° La collaboration des organes impériaux et royaux aux investigations à ce sujet (recherches), terme opposé à enquête judiciaire.

Il ne nous est jamais venu à la pensée de faire participer des organes impériaux et royaux à la procédure judiciaire serbe, mais seulement de les faire coopérer aux enquêtes préalables de police destinées à rassembler et à assurer les éléments de l'instruction.

Si le gouvernement serbe ne nous comprend pas, le fait sciemment, car la différence entre l'enquête judiciaire et les simples recherches ne saurait lui échapper.

Comme il désire se soustraire à tout contrôle dans la procédure à engager, qui, si elle était correctement exécutée, aboutirait à des résultats très désagréables pour lui, et comme il ne possède pas d'argument pour décliner d'une manière plausible la coopération de nos organes à l'enquête de police (des exemples de pareilles interventions de police existent en grand nombre), il s'est placé à un point de vue qui justifie son refus en apparence et imprime à notre demande le caractère d'exigence impossible à satisfaire.

Rien n'est plus juste. L'ultimatum autrichien avait dit *recherches*. La note serbe répond *enquête*. Le fait d'ailleurs que pendant les 48 heures qui lui sont accordées, la Serbie ne demande ni explication, ni éclaircissement, exclut, de sa part, toute idée de bonne foi. Elle fait la confusion que dénonce le commentaire autrichien parce qu'elle a bien voulu la faire. Constatons que la Serbie repousse la sixième stipulation comme elle a repoussé les premières, et toujours de la manière la plus insidieuse et la plus hypocrite.

§ 7

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à procéder d'urgence à l'arrestation du commandant Voijav Tankosic et du nommé Milan Ciganovitch, employé de l'Etat serbe, compromis par les résultats de l'instruction de Serajevo.

On se rappelle les faits que le dossier autrichien a mis à la charge du commandant Tankosic et du fonctionnaire Ciganovitch : c'est eux qui ont fourni aux deux assassins de Serajevo, Princip et Cabrinovic, les bombes, les revolvers et l'argent qui devaient permettre à ceux-ci d'exécuter leur double forfait (1). La note serbe répond en ces termes :

Le gouvernement royal a fait procéder, dès le soir même de la remise de la note, à l'arrestation du commandant Voijav Tankosic. Quant à Milan Ciganovitch, qui est sujet de la Monarchie austro-hongroise, et qui, jusqu'au 15/28 juin, était employé (comme aspirant) à la direction des chemins de fer, il n'a pas pu encore être découvert et un mandat

(1) Le gouvernement autrichien ignorait évidemment à cette époque que le véritable organisateur du complot de Serajevo était l'un des principaux chefs du ministère de la guerre serbe, le colonel Dmitriévitch. Voir le chapitre : *Quelques aveux*.

d'amener a été lancé contre lui. Le gouvernement impérial et royal est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître le plus tôt possible (1) les présomptions de culpabilité, ainsi que les preuves éventuelles de leur culpabilité qui ont été recueillies jusqu'à ce jour par l'enquête de Serajevo, aux fins d'enquête ultérieure.

Le commentaire autrichien n'accepte pas la réponse serbe. Il porte même contre un haut fonctionnaire de Belgrade, le préfet de police, une accusation de la plus extrême gravité. C'est ce haut fonctionnaire lui-même qui aurait soustrait Ciganovic aux recherches dont il allait être l'objet. Nous n'avons pas, naturellement, à nous porter garant de cette accusation. Et nous espérons sincèrement qu'elle est fausse. Mais, si elle est vraie, ce qui n'est pas impossible, quelle responsabilité nouvelle ne fait-elle pas peser sur la Serbie et par voie de conséquence sur les grandes puissances alliées qui ont engagé leur honneur et leur existence dans le formidable conflit ? Voici le texte du commentaire autrichien :

Cette réponse est captieuse.

D'après les investigations que nous avons provoquées trois jours après l'attentat, lorsqu'il fut connu que Ciganovitch avait participé au complot, Ciganovitch partit en congé et se rendit, d'après un rapport de la préfecture de police, à Ribari. Il est donc tout d'abord inexact que Ciganovitch eût déjà quitté le 15/28 juin, le service de l'Etat serbe. En outre, le préfet de police de Belgrade, qui avait lui-même provoqué le départ de Ciganovitch et qui savait où il résidait, a déclaré, dans une interview, qu'il n'existait pas à Belgrade d'homme se nommant Milan Ciganovitch.

---

(1) Il importe de souligner l'impertinence de la réponse serbe. La Serbie demande qu'on lui fasse connaître « le plus tôt possible » les présomptions de culpabilité qui pèsent contre ses fonctionnaires. Et trois heures avant de remettre cette réponse, elle a décrété la mobilisation générale !...

Quoi qu'il en soit des allégations de l'Autriche, un fait est certain : c'est que la Serbie repousse la septième stipulation de l'ultimatum, comme elle a repoussé toutes les autres.

§ 8

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à empêcher, par des mesures efficaces, le concours des autorités serbes dans le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière, à licencier et punir sévèrement les fonctionnaires du service-frontière de Sabac et de Loznica coupables d'avoir aidé les auteurs du crime de Serajevo en leur facilitant le passage de la frontière.

Cette stipulation est la seule sur laquelle la Serbie semble donner à l'Autriche une satisfaction complète. Elle répond comme suit :

Le gouvernement serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Sabac-Loznica qui ont manqué à leur devoir et laissé passer les auteurs du crime de Serajevo.

Sur ce point, le commentaire autrichien est muet. Il y a lieu de remarquer, toutefois, que la Serbie se réserve de subordonner à son enquête, les mesures qu'elle accepte de prendre en principe contre les fonctionnaires coupables. On peut donc dire que cette stipulation est, en fait, repoussée comme les précédentes. Au surplus, répétons ce que nous n'avons pas cessé de constater. La Serbie déclare qu'elle *ordonnera* une enquête. Cette enquête, son devoir de nation civilisée eût été de la faire spontanément. Mais la Serbie est-elle une nation civilisée ?

§ 9

L'ultimatum autrichien dit :

Le gouvernement serbe devra s'engager à donner au gouvernement impérial et royal des explications sur les propos injustifiables de hauts fonctionnaires serbes tant en Serbie qu'à l'étranger qui, malgré leur position officielle, n'ont pas hésité, après l'attentat du 28 juin, de s'exprimer dans des interviews d'une manière hostile envers la Monarchie austro-hongroise.

A quelles interviews, l'Autriche fait-elle allusion ? (1) Il est infiniment regrettable qu'elle n'ait pas joint ces documents à son dossier. La Serbie répond comme suit :

Le gouvernement royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont tenus après l'attentat dans des interviews et qui, d'après l'affirmation du gouvernement impérial et royal, ont été hostiles à la Monarchie, dès que le gouvernement impérial et royal lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré

---

(1) Dans son rapport à l'empereur d'Autriche en date du 8 juillet 1914, le comte Tisza écrit : « Les déclarations non seulement de la presse serbe (même officieuse) mais encore des représentants de l'Etat (serbe) à l'étranger attisent une telle haine et dénotent un tel manque aux convenances internationales, l'impression causée par toutes ces manifestations à l'intérieur comme à l'étranger produit de tels effets sur l'appréciation de la puissance et de la force de la Monarchie, que des considérations de prestige et de sécurité exigent impérieusement une sérieuse et énergique intervention à Belgrade. » (*Pièces diplomatiques autrichiennes*. Tome Ier, page 51). D'autre part, le baron de Giesl, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, écrit le 21 juillet 1914, au comte Berchtold, ce qui suit :

« M. Pachitch a accordé à un correspondant du *Leipziger Neueste Nachrichten* une interview dont certains passages dans la bouche d'un Président du Conseil ne peuvent être qualifiés que d'impudences. L'interview a été démentie en partie, mais en attendant a produit son effet, et d'après la phraséologie, qui répond exactement à la mentalité et à la façon de s'exprimer de Pachitch, je ne doute aucunement que l'interview n'ait fidèlement reproduit son langage. (*Pièces diplomatiques autrichiennes*. Tome Ier, page 114.)

que les propos employés ont, en effet, été tenus par lesdits fonctionnaires, au sujet de quoi le gouvernement royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions.

Comment ne pas être frappé du ton d'arrogance et de défi de cette réponse ? Il semble que le gouvernement serbe éprouve une joie satanique à tourner en dérision les stipulations de l'ultimatum. Sur les interviews, le commentaire autrichien ne donne malheureusement pas d'explications :

Le gouvernement royal serbe doit parfaitement connaître les interviews en question. En demandant au gouvernement impérial et royal de lui fournir toutes sortes de détails sur ces interviews et en se réservant de procéder ensuite à une enquête en forme, il démontre qu'il ne veut pas exécuter cette demande.

Il est évident que si, comme le dit le baron de Giesl, l'une de ces interviews est de M. Pachitch lui-même et s'il est vrai que M. Pachitch l'a en partie démentie, les réserves du gouvernement serbe prennent un sens ironique singulièrement déplaisant. D'autant plus que si la Serbie avait eu, vraiment, le désir d'éviter un conflit, il lui était facile, sans attendre 48 heures, de demander communication de ces interviews qu'elle déclarait ne pas connaître. Mais il suffit, pour la démonstration du fait que nous établissons ici, de constater que la Serbie refuse de souscrire à la neuvième stipulation autrichienne, comme elle a refusé de souscrire à toutes les autres.

§ 10

L'ultimatum autrichien dit enfin :

Le gouvernement serbe devra avertir, sans retard, le gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents.

Le gouvernement impérial et royal attend la réponse du gouvernement royal au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois, à cinq heures du soir.

Un mémoire concernant les résultats de l'instruction de Serajevo, à l'égard des fonctionnaires mentionnés aux points 7 et 8, est annexé à cette note.

La Serbie répond en ces termes :

Le gouvernement royal informera le gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents en tant que cela n'a pas été déjà fait par la présente note, aussitôt que chaque mesure aura été ordonnée et exécutée.

Dans le cas où le gouvernement impérial et royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le gouvernement royal serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt, comme toujours, d'accepter une entente pacifique, soit en remettant cette question à la décision du Tribunal international de La Haye, soit aux grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration que le gouvernement serbe a faite le 18/31 mars 1909.

Sur cette réponse à la dixième stipulation de l'ultimatum, le commentaire autrichien reste muet. Il n'en est pas moins certain que le gouvernement serbe ne donne pas satisfaction à l'Autriche. Encore une fois, il ne s'agit pas ici d'examiner le problème juridique et moral que le double assassinat de Serajevo a posé devant la conscience des hommes. Il s'agit d'une simple question de fait. Il s'agit de savoir si, oui ou non, la Serbie a accepté dans une mesure quelconque les onze stipulations de l'ultimatum autrichien. C'est à cette question seulement que répond le travail qu'on vient de lire. Or, l'examen rigoureux auquel nous avons procédé d'après les textes officiels — les originaux en sont tous écrits en langue française — ne laisse aucun doute : la Ser-

bie, très insidieusement, le plus souvent, mais, au fond d'une manière absolue, a rejeté résolument, les unes après les autres, toutes les stipulations de l'ultimatum autrichien.

Et, maintenant, une autre question se pose. La Serbie savait-elle qu'en rejetant l'ultimatum autrichien, elle provoquerait inévitablement la guerre mondiale ? Pas plus que la précédente, cette question ne laisse de doute. La Serbie savait incontestablement que, pour la satisfaction de sa mégalomanie chauvine, l'Europe entière serait entraînée dans une catastrophe formidable. Elle en a fourni elle-même la preuve décisive. Trois heures avant de remettre au représentant de l'Autriche-Hongrie, la réponse dilatoire et dérisoire qui avait été si habilement préparée, elle proclamait elle-même sa mobilisation générale.

Ajoutons que, la paix venue, son premier soin était d'aller déterrer solennellement les assassins misérables de l'archiduc-héritier d'Autriche et de sa femme, pour leur faire des funérailles solennelles et pour les glorifier du titre de martyrs de la grande Serbie !

C'est donc bien pour ce peuple d'agitateurs et d'agités, qui exerce aujourd'hui avec une si impitoyable rigueur les droits qu'il a acquis sur les Croates et sur les Monténégrins, et qui met hors la loi les partis suspects de ne pas accepter l'abominable oligarchie de son gouvernement actuel, que la civilisation européenne s'est sacrifiée.

CHAPITRE VI

Quelques aveux

Ainsi donc, il résulte irrécusablement des documents et des faits que nous venons d'examiner qu'au mois de juin 1914 une poignée d'assassins ont été expédiés de Belgrade à Serajevo afin d'y tuer l'archiduc-héritier d'Autriche, François-Ferdinand. Le complot a été « notoirement » tramé à Belgrade. Tous les hommes d'Etat, M. Sazonoff et sir Edward Grey y compris, ont admis que la Serbie a une lourde part de responsabilité dans le drame et qu'elle doit recevoir « un châtiment mérité ». Au surplus, rien ne permet de donner à l'assassinat de Serajevo le caractère juridique d'un meurtre politique. Il n'y a aucune effervescence dans la paisible petite cité de Serajevo. Nul mouvement populaire ne précède ou n'accompagne l'acte froidement et fanatiquement prémédité des assassins. L'enquête judiciaire n'a pas révélé la moindre circonstance atténuante. D'autre part, le gouvernement serbe n'a pas essayé une minute de prendre les mesures que les circonstances imposaient à un Etat civilisé. Lorsque, le surlendemain de l'assassinat, le représentant de l'Autriche-Hongrie lui demande quelles mesures il compte prendre pour suivre la piste des auteurs de l'attentat dont la présence à Belgrade est signalée dès le 29 juin par la presse locale

elle-même, le gouvernement serbe répond dédaigneusement « que la police ne s'est pas du tout occupée de cette affaire ». Du reste, ainsi que nous l'avons constaté, la mauvaise foi de la Serbie sera mise en évidence d'une manière éclatante le 25 juillet : trois heures avant de remettre au représentant de l'Autriche-Hongrie une réponse cauteleusement et hypocritement négative à l'ultimatum qu'elle a reçu, elle ordonnera la mobilisation générale de son armée qui prévoit la mise sur pied de plus de 400.000 hommes.

D'autre part, il convient de le répéter à satiété, car rien ne montre mieux les effroyables responsabilités qu'ils ont assumées dans la grande et stupide catastrophe dont ils sont incapables aujourd'hui de réparer les conséquences, tous les gouvernements de la Triple Entente sont d'accord pour affirmer que la Serbie doit une réparation à l'Autriche.

La Serbie, télégraphie sir Edward Grey, le 24 juillet, au chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Belgrade, la Serbie devrait promettre que, s'il est établi que les fonctionnaires serbes, quelque subalternes qu'ils puissent être, furent complices de l'assassinat de l'archiduc à Serajevo, elle donnera à l'Autriche la plus complète satisfaction.

Et, à maintes reprises, sir Edward Grey reviendra sur cette idée du « châtiment mérité » qu'il s'efforcera pourtant, par son inertie criminelle, de faire échouer, au risque de la guerre où son attitude équivoque ne tarde pas à entraîner l'Europe.

M. Sazonoff, si nous n'avons pas de lui, sur ce sujet, de témoignage direct jusqu'à présent, a, du moins, laissé entendre à maintes reprises que son sentiment est conforme à celui de sir Edward Grey. Le 27 juillet, au cours de son entrevue avec

le comte Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, il lui dit qu' « on devrait pouvoir trouver un moyen de donner à la Serbie une *leçon méritée* ». (*Documents allemands*, n° 282). Le même jour, au cours d'un entretien avec le comte Szapary, ambassadeur d'Autriche, il se laisse aller à de complaisantes confidences sur l'intolérable caractère des Serbes. Il déclare qu'il « n'a pas de sympathies pour les Slaves des Balkans ». Ceux-ci sont « pour la Russie un lourd fardeau ». Il ajoute qu'on ne peut se figurer ce que la Russie « a déjà eu à endurer d'eux ». Le but de l'Autriche, ajoute-t-il, est « *parfaitement légitime* ». (*Pièces diplomatiques autrichiennes*, Tome II, page 164). Enfin, un peu plus tard, dans cette même journée du 27 juillet, le comte Pourtalès, constatant que l'attitude de M. Sazonoff « a subi une modification profonde », ajoute : « Il reconnaît même en ces derniers temps *le caractère justifié en principe* de l'action autrichienne contre la Serbie... » (*Documents allemands*, n° 339) (1).

Quant au gouvernement français, il fut, cela va de soi, le plus réservé quant à la leçon méritée que doivent recevoir les Serbes. Sans doute, le 24 juillet, lorsque l'honorable M. Bienvenu-Martin, qui, par intérim, remplit les fonctions de ministre des Affaires étrangères, reçoit la visite de M. de Schoen, l'ambassadeur d'Allemagne, lequel est venu lui communiquer la fameuse note allemande relative à la localisation du conflit austro-serbe, il ne manque pas de faire un bon accueil à cette déclaration. M. Bienvenu-Martin

(1) On verra, au chapitre *La Suggestion italienne*, que l'Italie va plus loin encore et que malgré son hostilité manifeste pour l'Autriche, elle insiste pendant plusieurs jours pour que la Serbie accepte l'ultimatum en totalité.

est un excellent homme profondément pacifique, et qui ne connaît évidemmént rien des vastes projets napoléoniens de M. Raymond Poincaré. M. de Schoen a l'impression que M. Bienvenu-Martin « est visiblement soulagé » par la communication qui vient de lui être faite. Oui, le conflit doit être réglé exclusivement entre les deux intéressés.

Le gouvernement français, télégraphie le baron de Schoen, partage sincèrement notre désir de localisation du conflit et s'efforcera d'agir dans ce sens dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. (« Sornettes » écrit en marge Guillaume II)... Le gouvernement français trouve naturel que la Serbie donne des satisfactions sérieuses, garantisse la punition des criminels et empêche les conspirations contre l'Autriche-Hongrie. *On a ici conseillé aux Serbes de céder autant que possible. (Documents allemands, n° 154.)*

Cette dernière phrase, on le devine, ne répond à aucune réalité. L'honorable M. Bienvenu-Martin, quoique président du Conseil intérimaire, ne jouit pas d'une grande autorité dans notre monde diplomatique. Du reste, pour bien marquer qu'il est tenu en charte privée, un représentant de la Carrière, M. Philippe Berthelot, l'assiste au cours de cette entrevue. Aussi, dès le soir, la dépêche qui communique à nos représentants de *Belgrade* (1), de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Vienne et de Rome la démarche de M. de Schoen atténue-t-elle considérablement les déclarations si naturelles et si judicieuses que le président du Conseil intérimaire a faites à l'ambassadeur d'Allemagne sur le bien-fondé de la thèse autrichienne. Bien plus, dans

(1) On verra plus loin pourquoi nous insistons sur cette ville qui figure au premier rang dans le *Livre Jaune* (n° 28).

la soirée, la nouvelle de la démarche de l'ambassadeur allemand sera communiquée aux journaux par notre chancellerie et le caractère en sera criminellement transformé en une démarche « d'un caractère comminatoire », de l'Allemagne. L'*Echo de Paris* sera, comme de coutume, l'interprète choisi pour cette manœuvre scélérate qui, le lendemain, provoquera une protestation de la part de M. de Schoen. (*Documents allemands*, n° 176.) En fait, le gouvernement de la République, bien loin de s'inspirer des principes du droit et du bon sens pour que la Serbie reçoive un « châtiment mérité », soutiendra la Serbie de tout son pouvoir, conformément aux vastes conceptions diplomatiques de M. Raymond Poincaré, encore que celui-ci ait reconnu, comme nous le disons plus haut, qu' « aucun Etat ne pourrait se soustraire au devoir » d'aider l'Autriche à rechercher et à poursuivre les auteurs du double assassinat de Serajevo.

Or, non seulement le gouvernement serbe n'a jamais répudié les responsabilités que quelques-uns de ses agents ont prises dans l'assassinat de Serajevo, mais il a officiellement couvert ceux-ci.

Bien plus, le 25 juillet 1920, les restes des assassins de l'archiduc François-Ferdinand étaient solennellement exhumés et déposés à Serajevo dans une « tombe d'honneur ».

Les journaux de cette époque racontent que l'un des conjurés, Mehmed Mehmedbasitch — ils l'appellent Mehmedpachitch par une sinistre confusion avec M. Pachitch, le président du Conseil serbe — qui avait pu s'enfuir au Monténégro au moment de l'attentat, est venu glorifier la mémoire de ses complices. D'après lui, c'est un colonel de l'armée serbe, l' « héroïque » Dragutin

Dmitriévitch, alors chef du bureau des renseignements de l'Etat-major à Belgrade, qui fut l'organisateur de « toute l'affaire ». Patriote passionné, le colonel Dmitriévitch était une sorte de professionnel de l'attentat. C'est lui qui, déjà en 1903, fut l'organisateur d'une autre entreprise non moins répugnante, celle qui coûta la vie au roi Alexandre et à la reine Draga. Dmitriévitch avait fondé une ligue secrète d'officiers serbes, « la Main noire » qui se proposait, avant la guerre, de travailler à réunir la Bosnie-Herzégovine à la Serbie. En 1917, le colonel Dmitriévitch fut mêlé, à Salonique, à une « mystérieuse » affaire de trahison et fusillé (1).

(1) M. Bogischevitch, le diplomate serbe qui a publié sur les origines de la guerre un livre fort important qui n'a malheureusement pas encore été traduit en français, et où il apporte de saisissantes révélations sur les machinations odieuses de son gouvernement, a communiqué à M. Gustave Dupin, directeur de *Vers la Vérité*, une note où nous relevons ces quelques lignes dont la gravité apparaîtra à tous les yeux :

« L'affirmation que le gouvernement serbe a dû savoir qu'un attentat se préparait et que les instigateurs se trouvaient en Serbie ressort d'une déclaration très importante pour la question des responsabilités et toute récente d'un groupe d'officiers serbes qui faisaient partie de la Société *Ujedinjenje ili Smrt* (Union ou mort) et qui s'appelait aussi la Société de la « Main noire », et contre lesquels a eu lieu le fameux procès de Salonique en 1917, à cause d'une soi-disant tentative d'attentat contre le prince régent de Serbie.

« Le chef de cette organisation était un des plus capables officiers de l'armée serbe, le colonel Dragutin Dmitriévitch, chef du bureau d'informations du Grand Etat-Major, qui a été alors sous cette inculpation injustement fusillé, mais qui a, au cours du procès, AVOUE AVOIR ÉTÉ L'INSTIGATEUR de L'ASSASSINAT du prince héritier autrichien.

« Ces officiers se sont, en date du 28 février 1924, adressés à la Skoupchtina (Parlement serbe) pour affirmer de nouveau leur innocence et pour déclarer qu'ils renoncent à la revision de leur procès pour la seule raison que le régime actuel en Serbie n'admettra jamais cette revision.

Le récit du « complice » Mehmed Mehmedbasitch est irréfutable.

Il résulte, en effet, des révélations sensationnelles que le professeur serbe St. Stanoïevitch a publiées dans sa brochure sur les origines de la guerre, que cet « héroïque » colonel Dmitriévitch a pris une part décisive au complot qui a abouti, le 28 juin 1914, au double assassinat de l'archiduc Ferdinand et de sa femme. Le journal russe *Rul* (Gouvernail), qui est un organe « patriote » et qui paraît à Berlin, en a donné, dans son n° 789 (6 juillet 1923) un fragment sous la signature de M. Eugène Joukoff. Ce document concorde d'une manière sensationnelle avec tous ceux que nous venons de donner. Nous le reproduisons ici après en avoir soigneusement vérifié la traduction.

Après l'entrevue de Guillaume II et du prince héritier François Ferdinand d'Autriche à Knopitch, le colonel D. Dmitriévitch, chef du bureau des renseignements de l'Etat-Major serbe, (1) reçut un communiqué secret de l'Etat-Major général russe (2) l'avisant que le gouvernement russe avait obtenu des renseignements précis sur le caractère et le but de cette entrevue. D'après ces renseignements, l'Allemagne aurait approuvé le projet d'agression de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie pour la conquête de celle-ci et aurait promis son aide et son appui.

« Ils constatent ensuite dans leur déclaration, et ceci est d'une haute importance pour la question des responsabilités de la guerre, « que la Société *Ujedinjenje ili Smrt* (Union ou mort) *était une société patriotique, connue des autorités compétentes, et que les actions de cette société étaient conformes aux intentions de ces autorités.*

(1) Est-il besoin de souligner l'importance de cette fonction dans tous les pays du monde ? L'affaire Dreyfus nous a donné là-dessus des éclaircissements qu'on ne saurait oublier.

(2) Là encore nous saisissons une preuve de la collusion scélérate qui unit les Alliés en vue de provoquer la guerre mondiale.

D'autres renseignements recueillis ultérieurement par le colonel D. Dmitriévitch confirmèrent l'exactitude des renseignements de l'Etat-Major russe (1). Des bruits alarmants et fantastiques se répandirent en Serbie (2). L'atmosphère se chargea d'électricité.

Lorsque les manœuvres militaires des armées austro-hongroises en Bosnie furent décidées et lorsqu'on sut que l'archiduc François-Ferdinand se rendrait à Serajevo, le colonel D. Dmitriévitch se convainquit que l'Autriche-Hongrie souhaitait se livrer à une agression contre la Serbie. Après de mûres (?) réflexions, — selon le récit qu'il en a fait lui-même en 1915 — (3) il arriva à cette couclusion qu'on ne pourrait éviter l'agression contre la Serbie et la guerre que par l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, considéré par l'opinion publique serbe comme le plus grand ennemi des Serbes et comme le principal initiateur de toute action contre ceux-ci (4).

A ce moment, un nommé Tankosic (5) informait le colonel Dmitriévitch qu'il avait reçu la visite de deux jeunes gens de Serajevo qui lui déclarèrent avoir été chargés par un groupe nommé Omladischtcha (Jeunesse patriote) d'assassiner l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour à Serajevo. Les jeunes

---

(1) Qui donc les répandit, sinon le ministre de Russie à Belgrade, M. Hartwig, qui fut l'instigateur sans scrupule de la catastrophe mondiale ?

(2) Est-il besoin de souligner la stupidité de ces impostures grossières ?

(3) Voici un récit que les fauteurs et les zélateurs de la fameuse « Guerre du Droit » se sont bien gardés de nous faire connaître.

(4) On sait qu'en réalité l'archiduc François-Ferdinand désirait constituer les populations sud-slaves de la double monarchie en une sorte d'Etat indépendant. et leur donner un statut à peu près analogue à celui dont bénéficiaient les Hongrois et les Polonais de Galicie. Mais cette idée libérale ne pouvait convenir. en effet, à l'odieuse oligarchie serbe. La manière dont celle-ci traite aujourd'hui les populations croates et monténégrines le prouve surabondamment.

(5) Il s'agit, on le comprend, du fameux major serbe Voïslav Tankosic, qui devait remettre aux assassins les six bombes et les quatre revolvers brownings extraits des arsenaux serbes.

gens demandaient qu'on les conseillât et qu'on les dirigeât. Le colonel Dmitriévitch profita sur-le-champ de cette proposition. Il approuva la décision des deux jeunes gens et chargea Tankosic de leur enseigner l'usage des armes. Cet apprentissage dura une dizaine de jours. Après quoi les deux jeunes gens partirent pour Serajevo où l'archiduc fut assassiné selon le plan qui avait été élaboré par Danielo Ilitch, instituteur à Serajevo.

Cependant, ni le colonel Dmitriévitch, ni Tankosic n'avaient rien dit à personne de leur projet, ne sachant à qui s'adresser ni ce qu'il convenait de dire. Ce n'est que le 15 juin 1914 (1) que le colonel Dmitriévitch réunit le Comité central de l'organisation de l' « Unité ou la mort » (2) pour lui communiquer la nouvelle que Tankosic et lui avaient envoyé en Bosnie des hommes pour assassiner l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie. Il expliqua aux membres de l' « Unité ou la mort » les raisons qui justifiaient (!) sa décision. Il leur exposa que le motif essentiel qui l'avait déterminé était le fait que l'archiduc héritier se proposait de provoquer la guerre. Seule, la mort de François-Ferdinand permettrait d'en écarter l'éventualité.

Cette déclaration provoqua de longs et ardents débats. Presque tous les membres du Comité « Unité ou la mort » désaprouvèrent le colonel Dmitriévitch. Sous la pression de ses collègues, celui-ci finit par renoncer à son dessein. Il promit de faire ce qui était nécessaire pour que l'attentat n'eût pas lieu. On assure qu'il s'apprêtait à tenter quelque chose en ce sens. Mais il n'y réussit pas. Peut-être était-il trop tard. Peut-être ses agents lui désobéirent. A Serajevo, le coup est parti.

Ce tragique récit qui met en si cruelle évidence la responsabilité directe d'un des principaux chefs de l'armée serbe, fera-t-il entrer enfin un peu de lumière dans l'âme fanatisée de ceux qui croient comme à un dogme à l'innocence de la Serbie ?

---

(1) Le jour même de l'assassinat de Serajevo, 15/28 juin 1914

(2) « L'Unité ou la mort ! » Comme il arrive souvent, ces assassins étaient de sombres imbéciles.

L'innocence de la Serbie !... Certes, ce n'est pas parce qu'il s'est trouvé à Belgrade d'exécrables scélérats, comme le colonel Dmîtriévitch et comme le commandant Tankosic, pour que nous affirmions la culpabilité du peuple serbe. Nous savons parfaitement qu'un peuple n'est pas responsable des crimes de ses dirigeants. Mais si le peuple serbe n'est pas le gouvernement serbe, du moins s'identifie-t-il inévitablement avec celui-ci. Et il en est de même pour tous les Etats. Que la France soit pacifique en 1914, cela ne fait pas de doute. Mais que peut la France si M. Raymond Poincaré décide de faire la guerre ? Les événements le prouveront bien. Et, tout à l'heure, deux millions de Français trouveront la mort parce qu'il a plu au chef de l'Etat d'épouser, à Saint-Pétersbourg, la cause d'une poignée d'assassins contre celle de leurs victimes.

Il faut d'ailleurs le proclamer hautement. Les Serbes ne sont pas tous des énergumènes et des chauvins exaltés. Il y eut, en Serbie, dans ces moments tragiques, des hommes assez courageux et assez indépendants pour se dresser contre les patriotes fanatiques qui venaient de provoquer la guerre mondiale par la plus stupide et la plus criminelle des machinations. Ceux-là savaient de quels excès étaient capables les chauvins de Belgrade, et ils refusèrent d'accorder leur complicité à l'aventure infâme dans laquelle on prétendait les engager. Le regretté Douchan Popovitch, secrétaire du parti socialiste serbe, l'a déclaré avec une auguste fermeté dans le *Populaire* du 8 octobre 1918 :

Pour nous, la guerre austro-serbe n'était que le prélude d'une guerre européenne et même universelle. Guerre capitaliste au premier chef : le capita-

lisme parvenu à l'apogée de son expansion mondiale, cherche à résoudre à sa manière barbare le chaos qu'il ne cesse d'engendrer. Guerre mettant en danger l'Internationale ouvrière, la démocratie, l'humanité, la civilisation séculaire. — Section serbe de l'Internationale ouvrière d'aujourd'hui, de l'Internationale humaine de plus tard — le devoir était clair, notre résolution le fut aussi... Nos députés à la Skouptchina ont voté contre la guerre et contre les crédits ; en pleine crise chauvine, notre quotidien *Radnitchké Noviné* et, après la disparition de celui-ci, le *Boudontchnosté* affirmèrent la fraternité des peuples, ce qui nous valut d'être représentés par notre bourgeoisie comme des agents autrichiens et des traîtres. N'importe ! Nous avons fait notre devoir de socialistes internationaux.

Ces belles paroles rachètent bien des choses. Et il sera beaucoup pardonné à la Serbie, encore qu'elle porte la plus lourde responsabilité dans les événements qui sont au seuil de la guerre mondiale, puisque, seul, de tous les partis socialistes de l'univers, le parti socialiste serbe a osé se dresser contre les fous furieux qui venaient de déclencher la grande catastrophe.

DEUXIÈME PARTIE

Le Crime diplomatique

CHAPITRE PREMIER

La politique d'aventure et d'agression de M. Raymond Poincaré

Née d'un crime initial de droit commun, la guerre de 1914-1918 n'aurait cependant pas éclaté si un crime diplomatique ne l'avait déclenchée. De ce crime politique, les preuves abondent encore que le *Livre jaune* français et le *Livre orange russe* aient multiplié les faux afin de le dissimuler. Nous en fournirons la démonstration de la manière la plus décisive. Mais nous devons auparavant dire quelques mots de la politique que M. Raymond Poincaré a appliquée depuis le jour où, en 1912, il a pris la direction du ministère des Affaires étrangères. Cette politique, au fond, ne diffère en rien de celle que poursuit M. Raymond Poincaré depuis 1921 et par laquelle il a réussi à dresser contre la France à peu près tout l'univers civilisé. Considérer que cet homme d'Etat a pu être de 1912 à 1914 un pacifique alors qu'on le voit, depuis 1921, brandir furieusement en Europe la menace de la guerre implacable et perpétuelle, c'est tout de même pousser l'aberra-

tion un peu plus loin qu'il ne convient. Et pourtant, le sentiment presque unanime de ceux qui n'ont pas examiné une minute avec quelque attention, le problème des origines de la guerre, est que M. Raymond Poincaré n'a aucune part de responsabilité dans la catastrophe de 1914. Est-il besoin de le dire? C'est accuser M. Raymond Poincaré d'un manque de prévoyance et de discernement qui est profondément injuste. M. Raymond Poincaré n'est ni un nigaud ni un inconscient. Comme l'a proclamé orgueilleusement son camarade d'enfance, M. Maurice Paléologue, nul mieux que lui ne sait ce qu'il veut. Il parle, a-t-il dit, comme « devrait parler un autocrate ».

L'examen des faits et des documents montre qu'à son arrivée au ministère des Affaires étrangères, où il succède en 1912 à M. Caillaux, M. Raymond Poincaré se jette, avec l'ardeur frénétique du néophyte dans toutes les intrigues diplomatiques que lui offre le monde à ce moment. Son livre, *Les Origines de la guerre*, en apporte maints témoignages qui ont la valeur d'aveux irrécusables (1).

On le sait. Pour la Russie, la grande, l'unique préoccupation diplomatique, c'est la possession de Constantinople et des Détroits. A la fin de 1911, on mande de Saint-Pétersbourg à M. Iswolski de tâter la France à ce sujet. Mais M. Caillaux est président du Conseil et M. Iswolski ne répond à la brutale question ainsi posée qu'avec une prudente circonspection :

« Je crois vraisemblable, écrit-il, que le gouvernement français aura quelque appréhension à s'engager inconditionnellement dans le sens d'une recon-

(1) Voir *Les Origines de la guerre*, par M. Raymond Poincaré, Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

naissance de notre pleine liberté d'action dans les Détroits. »

Mais lorsque M. Raymond Poincaré succède à M. Caillaux, la prudence n'est plus nécessaire. En effet, M. Iswolski, à partir de ce moment, est en relations « quotidiennes » avec le nouveau président du Conseil. C'est M. Poincaré qui prend l'offensive. Il expose spontanément à M. Iswolski (29 février 1912) qu'il est prêt « à entrer en pourparlers » avec la Russie à « presque tout moment ». Quelques mois plus tard, des négociations très importantes ont lieu, pour la première fois, entre les chefs d'Etat-major de la marine russe et de la marine française. M. Poincaré déclare que la France est disposée à concentrer les forces maritimes de la Méditerranée, « encore en temps de paix » plus à l'est, c'est-à-dire vers Bizerte. Il s'agit, dans l'intérêt, paraît-il, *des deux alliés*, de faciliter à la Russie « la tâche de dominer dans la mer Noire, spécialement en exerçant une pression considérable, dit M. Iswolski, sur les flottes de nos adversaires possibles », l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. M. Iswolski constate que le chef d'Etat-major de la marine russe, le prince Lieven, tient cette décision pour un succès d'autant plus grand « qu'elle n'est conditionnée par aucun engagement » de la part de la Russie (18 juillet 1912).

On le voit, M. Poincaré envisage froidement les choses. Il ne marque aucune hésitation. Il ne redoute pas l'éventualité de la guerre, bien au contraire.

M. Poincaré, écrit M. Iswolski, comprend parfaitement qu'un événement ou un autre, par exemple l'écrasement de la Bulgarie par la Turquie, ou une attaque de l'Autriche contre la Serbie, pourraient contraindre la Russie à sortir de sa passivité et à

en venir d'abord à des démarches diplomatiques, puis à des mesures militaires contre la Turquie ou l'Autriche.

Que fera la France dans ces conditions? M. Poincaré, foulant aux pieds les premières prescriptions du traité d'alliance franco-russe, répond hardiment (12 septembre 1912) que la France donnera à la Russie son appui diplomatique le plus sincère et le plus énergique. Il ajoute, toutefois, que, dans cette phase des événements, le gouvernement français obtiendrait malaisément du Parlement ou de l'opinion publique la sanction de mesures militaires quelconques. Mais que le conflit entraîne la participation armée de l'Allemagne et la France aussitôt « reconnaît cela *a priori* comme un *casus fœderis* et n'hésitera pas une minute à remplir ses engagements envers la Russie ».

M. Poincaré insiste. Il revient fréquemment sur la même idée. Il s'attache à établir les conditions de la guerre prochaine. On trouve, dans un rapport de M. Iswolski en date du 17 novembre 1912, le programme précis de l'attitude qu'adoptera la diplomatie française en 1914 « C'est à la Russie, dit M. Poincaré, qu'il appartient de prendre l'initiative dans une question dans laquelle elle est la principale intéressée ; le rôle de la France est de lui prêter son concours le plus effectif ». Et il ajoute : « Tout cela revient à dire que si la Russie fait la guerre, la France la fera aussi puisque nous savons que dans cette question (la question balkanique) derrière l'Autriche il y aura l'Allemagne ».

Le 18 novembre 1912, nouvelle dépêche de M. Iswolski. M. Iswolski, avant d'envoyer un précédent rapport (n° 369), a tenu « vu la gravité de la question » à le faire lire à M. Poincaré. Et, après

avoir lu, M. Poincaré précise sa pensée belliqueuse :

Il doit être bien entendu que la France marchera dans le cas précis où se produirait le *casus fœderis* prévu par l'Alliance, c'est-à-dire si l'Allemagne soutenait par les armes l'Autriche contre la Russie.

Sur ce *casus fœderis* lui-même, aucune réserve. M. Raymond Poincaré l'accepte, au nom de la France, quel qu'il soit, sans examen, sans garanties, sans contrôle. Tous ces documents ont un sens précis : il suffit que la Russie trouve, dans sa rivalité avec l'Autriche, une raison quelconque d'amener l'intervention de l'Allemagne — et la France marchera.

L'attitude de M. Poincaré lorsque lui fut révélée l'existence du traité secret qui unit les turbulents petits Etats balkaniques, est particulièrement révélatrice. Ce traité secret, il le sait, a été signé à l'instigation de la diplomatie secrète russe. M. Poincaré reconnaît que c'est un pétard des plus dangereux et qui menace gravement la paix européenne. A ce moment précis, la prudence élémentaire lui commande d'intervenir nettement auprès de la Russie et d'attirer son attention sur la folle aventure où elle entraîne son alliée la France. Mais bien loin de défendre le sang des innombrables soldats français que la Russie sacrifie avec tant de témérité à sa mégalomanie impérialiste, M. Poincaré se borne à aviser l'Angleterre du traité secret, s'assurant ainsi, par une manœuvre hardie, la tacite et hypocrite complicité de celle-ci, et il continue d'apporter à l'absurde et odieuse entreprise russe, l'aveugle complicité de la diplomatie française (1).

(1) Voir *Les Origines de la guerre*, par M. Raymond Poincaré, Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

Combien d'autres aveux, non moins saisissants, non moins décisifs, ne trouverons-nous pas dans les documents diplomatiques russes? (1) Mais c'est surtout lorsque M. Raymond Poincaré sera élu à la présidence de la République qu'il pourra donner tout son essor à la politique agressive qu'il a rêvée. Le jour même de cette élection, il prend une mesure capitale : il donne l'ordre de rappeler à Paris l'ambassadeur de France, l'honorable M. Louis, qu'il juge insuffisamment belliciste et il nomme à sa place ce grotesque fantoche, M. Delcassé, dont le goût stupide et demesuré pour les aventures lui est le sûr garant d'un prochain déclenchement de la catastrophe mondiale. Du reste, la joie de M. Iswolski prouve que les fauteurs et les profiteurs de guerre fondaient sur l'accession de M. Poincaré à la direction suprême des affaires politiques de la France le plus enivrant espoir. Le 29 janvier 1913, l'ambassadeur de Russie télégraphie à son gouvernement qu'il vient d'avoir avec M. Poincaré une longue conversation au cours de laquelle celui-ci lui a déclaré « qu'en sa qualité de Président de la République, il aura pleine possibilité d'influer directement sur la politique extérieure de la France ».(1)

(1) Voir *Un Livre Noir*, Tome I et II. Librairie du Travail, éditeur.

(1) Nul ne semble se douter, en France, du sens réel de la constitution de 1875, qui fait du Président de la République un chef d'Etat dont les prérogatives sont beaucoup plus étendues que celles du roi d'Angleterre ou même de l'empereur d'Allemagne. Bluntschli, le grand jurisconsulte suisse, à qui on doit le premier essai de codification du Droit international, le fait observer à la page 244 (note de l'article 404 *bis*) de son livre, *Le Droit international codifié* (Paris, 1881). En Angleterre, fait-il observer, le roi a besoin du concours de la représentation du peuple pour signer les traités qui engagent l'Etat. La Constitution impériale allemande, ajoute-t-il, réclame l'assentiment préalable du Conseil fédéral et la

Et M. Iswolski ajoute ces paroles terriblement accusatrices (1).

Selon lui (M. Poincaré), il est de la plus haute importance pour le gouvernement français de pouvoir à l'avance préparer l'opinion française à prendre part à la guerre qui peut éclater à propos de la question balkanique.

Aussi bien, ce n'est pas seulement avec M. Iswolski que M. Poincaré s'occupe activement, dans ses entrevues « quotidiennes », d'élaborer ses projets de guerre. Il a trouvé un confident attentif et complaisant en la personne de l'ambassadeur d'Italie. Au cours d'un entretien avec M. Tittoni, il lui tient ces graves propos :

Si le conflit austro-serbe (nous sommes toujours en 1912) déchaînait une guerre générale, la Russie pourrait pleinement et entièrement compter sur le concours armé de la France.

Comment s'étonner, dès lors, que dans son rapport du 25 février 1913, le comte Benckendorf, ambassadeur de Russie à Londres, ait signalé l'attitude guerrière des représentants de la France :

---

ratification postérieure du Reichstag pour que l'Empire soit lié par un traité conclu par l'empereur. Mais, « en France, la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics accorde (article 8) des pouvoirs plus étendus au chef de l'Etat : *Le Président de la République négocie et ratifie les traités.* Une seule garantie est accordée au Parlement français : « Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment PREALABLE des deux Chambres. » On verra comment, au palais de l'Elysée, dans la nuit tragique du 29 au 30 juillet, le Président de la République, assisté de MM. René Viviani, Messimy et Iswolski, se joua de cette garantie constitutionnelle en assumant délibérément la responsabilité de déclarer à la Russie qu'elle pouvait compter sur l'intervention armée de la France, même si, au mépris du traité d'alliance, le gouvernement russe prenait l'initiative des hostilités et ordonnait, le premier, la mobilisation générale.

(1) *Un Livre Noir*, Tome II, pages 14 et 15. Librairie du Travail, éditeur.

En récapitulant, écrit-il, tous ces entretiens (les entretiens de M. Paul Cambon) avec moi, en y ajoutant l'attitude de M. Poincaré — il me vient une idée qui ressemble à une conviction que, de toutes les puissances, c'est la France seule qui, pour ne pas dire qu'elle veut la guerre, la verrait sans grand regret.

Cette politique agressive de M. Raymond Poincaré n'échappe pas à l'observation clairvoyante du baron Guillaume et du baron Beyens, ministres de Belgique à Paris et à Berlin. Les rapports qu'ils envoient à Bruxelles pendant cette période sont pleins d'avertissements significatifs (1). Le 21 février 1913, le baron Guillaume écrit de Paris :

Dans les moments troubles où se trouve l'Europe, c'est là le danger que présente la présence de M. Poincaré à l'Elysée. C'est sous son ministère que se sont réveillés les instincts militaristes — et légèrement chauvins — du peuple français. On a vu sa main dans cette modification.

Le 4 avril suivant, le baron Beyens écrit de Berlin qu'à Paris « on se laisse entraîner dans une voie qui peut conduire à une guerre générale ».

Le 17 avril, le baron Guillaume s'exprime en ces termes :

L'esprit public, en France, devient de plus en plus chauvin et imprudent. On devrait prendre des mesures pour arrêter ce mouvement que le gouvernement a véritablement encouragé depuis les incident d'Agadir et la constitution du ministère Poincaré-Millerand-Delcassé.

Il ajoute, le 12 juin :

La propagande en faveur de la loi de trois ans destinée à amener un réveil de chauvinisme a été admirablement bien préparée et menée ; elle a com-

(1) *Documents diplomatiques*, 1905-1914. Berlin, E. S. Mottler et fils, éditeurs.

nencé par servir à l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République, elle poursuit aujourd'hui son œuvre sans souci des dangers qu'elle fait naître ; le malaise est grand dans le pays.

Le 16 janvier 1914, le baron Guillaume insiste :

Ce sont MM. Poincaré, Delcassé, Millerand et leurs amis qui ont inventé et poursuivi la politique nationaliste, cocardière et chauvine dont nous avons constaté la renaissance. C'est un danger pour l'Europe — et pour la Belgique.

Le 10 mars, il donne ces précisions :

Il (M. Poincaré) est allé à Saint-Pétersbourg comme président du Conseil ; il y retournera dans quelques mois comme président de la République. Il y a envoyé récemment M. Delcassé (1) auquel il avait confié la mission de chercher par tous les moyens à exalter les bienfaits de l'alliance franco-russe, et à amener le grand Empire à accentuer ses préparatifs militaires.

Mais combien plus saisissant encore, le dramatique récit qu'a publié M. Maurice Paléologue (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921) sur le voyage de MM. Poincaré et Viviani à Pétersbourg, en juillet 1914 ! M. Paléologue apporte ici le précieux témoignage d'un ami d'enfance de l'ancien président de la République et d'un collaborateur étroitement mêlé aux événements qui ont précédé la guerre. On y trouve le portrait d'un chef, d'un vrai chef. D'après lui, c'est M. Raymond Poincaré qui agit, qui ordonne, qui inspire. Il est assez plaisant de constater que M. Pa-

---

(1) M. Paléologue donne, dans son récit de la *Revue des Deux Mondes* (page 287), un détail qui montre comment M. Delcassé entendait préparer la paix à Pétersbourg :

« J'ai prévenu Poincaré, écrit-il, que mon prédécesseur Delcassé, s'était montré à peine poli envers cet homme très courtois (le comte Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, doyen du corps diplomatique de Pétersbourg) ».

léologue n'accorde, en revanche, à son chef hiérarchique, M. René Viviani, qu'une place subalterne, à peine équivalente à celle qu'occuperait le directeur du protocole ou le piqueur de l'Elysée. Mais c'est là, sans doute, pure méchanceté diplomatique. Au surplus, il ne s'agit que de M. Poincaré.

Dès son arrivée à Pétersbourg, M. Poincaré, suivant M. Paléologue, assume la direction du débat qui va s'instituer :

Assis à l'arrière (du yacht impérial), l'Empereur et le Président entrent tout de suite en conversation, je dirai plutôt en conférence ; car il est visible qu'ils parlent d'affaires, qu'ils s'interrogent réciproquement, qu'ils discutent. Comme de juste, c'est Poincaré qui dirige le dialogue. Bientôt c'est lui seul qui parle. L'Empereur ne fait plus qu'acquiescer ; mais toute sa physionomie témoigne qu'il approuve sincèrement, qu'il se sent en confiance et en sympathie.

Le soir, au dîner de gala, c'est toujours M. Poincaré qui domine :

Dans ce cadre féerique (le palais impérial) l'habit noir de Poincaré, dit M. Paléologue, est d'un effet médiocre. Mais le grand cordon azuré de Saint-André qui lui barre la poitrine rehausse son prestige aux yeux des Russes. Et puis sa physionomie, comparée surtout à celle de son impérial hôte, est si intelligente, si vive, si décidée qu'il impose à tout le monde. Enfin, on s'est vite aperçu que l'Empereur l'écoute avec une attention sérieuse, une attention docile.

Vient l'heure des toasts :

---

(1) M. Maurice Paléologue a réuni en trois volumes (Plon, éditeur) ses articles de la *Revue des Deux Mondes* sur la *Russie des Tzars pendant la grande guerre*. Il a apporté dans les volumes quelques modifications intéressantes à ses articles. On en trouvera le détail dans l'étude de M. Jean Debrit, intitulée *Paléologue*. (*Vers la Vérité*, nº 10, février 1924).

La parole impériale, continue M. Paléologue, est écoutée avec recueillement ; mais c'est la réponse surtout qu'on souhaite d'entendre. Au lieu de lire son allocution, comme a fait l'Empereur, Poincaré la récite. Jamais sa diction n'a été plus claire, plus précise, plus mordante. Ce qu'il dit n'est que du fade verbiage de chancellerie ; mais les mots acquièrent dans sa bouche une force de signification et un accent d'autorité remarquables. Sur cette assistance élevée dans la tradition despotique et dans la discipline des cours, l'effet est intense. Je suis sûr que, parmi tous ces dignitaires chamarrés, plus d'un pense : « Voilà comment devrait parler un autocrate. »

M. Poincaré ne se contente pas de parler. Il manœuvre. C'est un maître qui entend que les événements obéissent à son impérieuse volonté :

— Avez-vous des nouvelles de Serbie ? demande-t-il à l'ambassadeur d'Autriche avec une froide ironie .

— L'enquête judiciaire (sur le crime de Serajevo) suit son cours, répond le comte Szapary.

— Les résultats de cette enquête ne laissent pas de me préoccuper, riposte agressivement M. Poincaré ; car je me rappelle deux enquêtes antérieures qui n'ont pas amélioré vos rapports avec la Serbie. — Vous vous rappelez, Monsieur l'Ambassadeur, l'affaire Friedjung et l'affaire Prochaska ?

A ces paroles malveillantes et offensantes, le comte Szapary répond en fort bons termes ; c'est son maître, en effet, le prince héritier d'Autriche qui, tout de même, a été assassiné. Mais M. Poincaré ne veut rien entendre et il menace directement l'Autriche :

— La Serbie, dit-il au comte Szapary, a des amis très chauds dans le peuple russe. Et la Russie a une alliée, la France. Que de complications à craindre !

Est-ce là le langage d'un homme de paix et qui entend arranger amiablement le redoutable conflit que le double assassinat de Serajevo vient de provoquer ? (1)

---

(1) *Les Documents* ***allemands*** et les ***Pièces diplomatiques*** *autrichiennes* (traduction Camille Jordan, Alfred Costes, éditeur), ont pleinement confirmé le récit de la brutale agression de M. Raymond Poincaré.

« Le Président de la République, télégraphie l'ambassadeur d'Allemagne au chancelier, a tenu (au comte Szapary) un langage qui, en tenant compte de la circonstance qu'il s'adressait à un diplomate accrédité dans un pays où il n'était lui-même qu'un hôte, devait provoquer l'étonnement. »

Après avoir ainsi relevé l'inconvenance du président de la République, le comte Pourtalès ajoute :

« M. Poincaré, en déployant une grande éloquence, a soutenu vis-à-vis de l'ambassadeur le point de vue qu'il n'était pas admissible de rendre un gouvernement responsable des actes de criminels isolés. Le président a ensuite fait observer qu'il ne voulait pas insinuer que l'Autriche-Hongrie ne cherchait qu'un prétexte pour tomber sur la Serbie, mais qu'il espérait que l'Autriche ne procéderait pas avec trop de rigueur contre ce voisin qui, lui aussi, AVAIT DES AMIS. M. Poincaré a aussi fait des allusions dépourvues de tact au résultat négatif du procès de Prochaska, ce qui a provoqué de la part du comte Szapary la réplique que le président ne semblait pas bien informé des événements en question. Mon collègue austro-hongrois croit que M. Poincaré pousse à un conflit avec la Triple-Alliance. »

Chose étrange, et qui montre bien la naïveté et l'ignorance de l'ambassadeur allemand, le comte Pourtalès ne croit pas à la volonté d'agression de M. Poincaré. Pour lui, les paroles offensantes du chef de l'Etat français doivent être attribuées à l'influence de M. Sazonoff « qui voudrait essayer la politique du bluff ». L'ambassadeur allemand se trompe. A ce moment, M. Sazonoff est encore très indécis. On sait que le lendemain du départ de M. Poincaré, il hésite encore ou feint d'hésiter et lorsque M. Paléologue développe devant lui et devant l'ambassadeur d'Angleterre le plan d'agression conçu par M. Poincaré, M. Sazonoff, effrayé des conséquences d'une telle politique, se récrie et dit à son interlocuteur : « Mais cette politique va nous conduire à la guerre !... »

Le comte Tschirschky, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, a une notion beaucoup plus exacte des choses. Il télégraphie à Berlin :

Plus tard, s'entretenant avec M. Paléologue, M. Poincaré formule nettement le plan de con-

---

« Le comte Szapary annonce que le président Poincaré, lors de la dernière réception des diplomates, lui a rappelé énergiquement que la Serbie AVAIT DES AMIS qui ne la laisseraient pas dans l'embarras. »

La Serbie A DES AMIS ! C'est exactement les termes de la menace de M. Poincaré telle que l'a révélée M. Paléologue et telle que l'a rapportée le comte Pourtalès. Quelle saississante concordance ! Le comte Tschirschky ajoute :

« Ce langage, à ce qu'on me dit ici (à Vienne) n'est pas en harmonie avec l'attitude de M .Sazonoff, qui s'est exprimé d'une manière très calme et très réservée sur les affaires serbes. »

La cruelle vérité est là ! Ce n'est pas la diplomatie russe qui part spontanément en guerre pour la Serbie, c'est M. Raymond Poincaré, président de la République française. Et en voici une preuve encore plus saisissante. Dans la même dépêche, le comte Tschirschky raconte que, tandis que M. Dumaine, ambassadeur de France à Vienne, menace, comme M. Poincaré à Saint-Pétersbourg, l'Autriche des pires catastrophes si elle cherche à obtenir la réparation à laquelle lui donne droit le double assassinat de Serajevo, l'ambassadeur de Russie, M. Schebeko, lui, part paisiblement en congé sans même aborder la question serbe :

« M. Dumaine, télégraphie le comte Tschirschky, a été hier au ministère. Il a décrit sous les couleurs les plus sombres les dangers d'une guerre avec la Serbie, qui serait une guerre de guerillas, d'une durée impossible à prévoir. L'ambassadeur de France a affirmé, en outre, que la Russie donnerait naturellement son appui *moral* à la Serbie.

« M. Schebeko est parti en congé. A son audience de congé auprès du comte Berchtold, il n'a pas abordé la question serbe. »

Naturellement, le *Livre Rouge autrichien*, qui vient de paraître chez l'éditeur Costes, relate longuement, lui aussi, l'incident de Saint-Pétersbourg. Le comte Szapary en télégraphie le résumé à son gouvernement le soir même de l'algarade présidentielle. D'après le comte Szapary, M. Poincaré lui a fait une longue conférence, très oratoire. et toute chargée de menaces :

« La Serbie A DES AMIS, s'est écrié le Président, et cela pourrait créer une situation dangereuse pour la paix. »

L'ambassadeur d'Autriche termine son rapport en constatant le manque de tact de M. Poincaré, qui contraste si sensiblement, dit-il, avec l'attitude prudente et

duite que le représentant de la France aura à suivre :

— Il faut que Sazonoff soit ferme et que nous le soutenions...

Parole à jamais mémorable et dont les conséquences ne vont pas tarder à devenir terribles pour le monde civilisé. Oui ! Il faut que M. Sazonoff soit ferme. Il faut qu'il s'oppose résolument à ce que l'Autriche obtienne la réparation à laquelle elle a droit. Il faut qu'il soit d'autant plus ferme, que le pauvre Nicolas II l'est moins et qu'il obéit docilement à toutes les influences ! « Que Sazonoff soit ferme », et nous aurons la guerre. Et M. Sazonoff sera ferme. Le jour où le malheureux Nicolas II, épouvanté par l'effroyable responsabilité qu'on veut lui imposer, « pâle et la gorge étreinte », demandera grâce, suppliera qu'on ne lui impose pas, par une mobilisation

---

réservée de M. Sazonoff. Pour lui, il y a une parenté étroite entre les déductions présidentielles et celles de M Pachitch, président du Conseil des ministres de Serbie :

« L'intervention du Président, dépourvue de tact, vu sa situation de chef d'Etat en visite, et résonnant comme une menace, qui contraste d'une manière si frappante avec l'attitude réservée, prudente de M. Sazonoff, confirme l'opinion que l'influence du Président ne sera ici rien moins que modératrice. Ce qui est caractéristique, c'est l'affinité des raisonnements juridiques du Président avec les dissertations de M. Pachitch dans les *Leipziger Neuesten Nachrichten*. M. Spalajkovitch, que récemment M. Sazonoff qualifiait de « déséquilibré », doit avoir trempé dans l'affaire. »

L'authenticité du récit de M. Paléologue est donc — si invraisemblable qu'il ait paru à beaucoup de lecteurs — établie par les témoignages concordants des deux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. Comme l'écrivait, dans son rapport du 25 février 1913, le comte Benckendorff, ambassadeur de Russie à Londres : « De toutes les puissances, c'est la France seule qui, pour ne pas dire qu'elle veut la guerre, la verrait sans grand regret. »

prématurée, de déchaîner la guerre, on lui adressera cette suprême objurgation : Sachez que vous risquez de « déconcerter nos alliés. » Ce criant aveu est signé de M. Maurice Paléologue lui-même !

Puis vient le jour du départ. On échange les derniers toasts :

> Poincaré, dit M. Paléologue, lance comme un coup de clairon la phrase finale : « Les deux pays ont le même idéal de paix dans la force, l'honneur et la dignité. » Ces derniers mots, qu'on avait vraiment besoin d'entendre, déchaînent un orage d'applaudissements. Le grand duc Nicolas-Nicolaïewitch, la grande-duchesse Anastasie, le grand duc Nicolas-Michaïlowitch me jettent des regards flamboyants. »

La paix dans la force, tel est le programme pacifique que le chef de l'Etat français est allé préconiser à Saint-Pétersbourg dans le moment le plus critique que l'Europe ait jamais traversé !

Le lendemain, M. Sazonoff et sir Georges Buchanan se réunissent chez M. Paléologue afin de discuter sur la situation. M. Paléologue n'hésite pas à se prononcer pour la politique de « fermeté » que M. Raymond Poincaré a prescrite. M. Sazonoff lui-même en est ému :

— Mais, objecte-t-il, si cette politique doit nous mener à la guerre ?...

Une telle considération n'est pas faite pour intimider le belliqueux représentant de la France. Il plaidera jusqu'au bout auprès de ses interlocuteurs en faveur de sa thèse féroce.

Il existe, au surplus, une preuve officielle et décisive que l'accusation dressée contre l'Allemagne d'avoir « déclenché les hostilités » n'est qu'une imposture destinée à tromper l'opinion des nations de l'Entente. Qu'on se rappelle les circonstances quelque peu théâtrales dans les-

quelles, au mois de janvier 1919, la conférence de la paix nommait une commission chargée de rechercher les responsabilités du conflit mondial. C'est M. Lansing lui-même qui la préside. M. André Tardieu en est le rapporteur. Deux jurisconsultes éminents, M. Larnaude, doyen de la faculté de Droit, et M. de Lapradelle, professeur du droit des gens à la Faculté de Droit de Paris, définissent, dans le rapport qui leur est demandé, ce qu'ils appellent « la responsabilité pénale de Guillaume II ». Vient le traité de paix qui, dans son article 231, stipule que l'Allemagne se reconnaît coupable et que c'est bien elle qui par son « agression » a « déclenché la guerre ». A ce moment, on demande à la Hollande de livrer le « coupable » à la justice de l'Entente. C'est M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence de la Paix, qui dépose lui-même entre les mains du gouvernement hollandais le réquisitoire des Alliés. Que dit ce document ? Il énumère, les uns après les autres, tous les forfaits qu'il a été possible de relever contre les autorités civiles ou militaires de l'Allemagne. Mais de la responsabilité de la guerre, pas un mot. Le crime des crimes, celui que la diplomatie de l'Entente reproche officiellement au souverain allemand, celui que réprouve et que condamne solennellement le traité de paix en sa totalité n'est même pas effleuré par voie d'allusion lorsqu'il s'agit de mettre Guillaume II en accusation au moyen d'un procès, devant un tribunal régulier ! (1).

(1) Le traité de Versailles, il importe de le rappeler repose tout entier sur l'idée morale de la culpabilité allemande :

« Les auteurs du traité, a dit M. Raymond Poincaré dans son discours du 5 juillet 1922, ont voulu qu'il reposât avant tout, non sur la victoire, mais sur une idée

M. Raymond Poincaré a joué dans le monde un rôle immense. Il appartient à l'histoire. Il a droit à la Vérité. Il est de taille à l'entendre.

Au surplus nous avons abordé l'étude des origines de la guerre non seulement sans prévention contre lui, mais avec la sympathie que nous jugions devoir à sa haute et lucide intelligence. Il rappelait, dans le *Matin* du 20 décembre 1920, le discours prononcé par Jaurès, le 21 décembre 1912, et où le grand martyr rendait hommage à son pacifisme. Jean Jaurès se trompait, comme il arrive parfois quand on fait des prévisions dans le domaine de la politique. La guerre est venue. Mais, chose inconcevable, M. Raymond Poincaré, qui fut, dès 1912, ainsi que l'ont démontré tant de textes et témoignages, l'irréductible champion de la guerre, s'est transformé tout à coup, le jour de la catastrophe, en un pacifiste déterminé, que « l'agression de l'Allemagne » a trouvé en pleine innocence de cœur et d'esprit.

Eh bien ! affirmons-le nettement. Il y a dans cette attitude amoindrie et humiliée quelque chose qui est indigne de M. Raymond Poincaré. M. Raymond Poincaré était, au moment du déclenchement des hostilités, le maître souverain des destinées de la France. Il y avait dans le pli de sa redingote présidentielle, à son choix, la paix ou la guerre. Il pouvait, comme on assure qu'il l'a dit au Conseil des Ministres, le 29 juillet 1914.

---

morale. Les deux Chambres françaises se sont associées à eux à l'unanimité. Les rapporteurs, M. Barthou à la Chambre, M. Léon Bourgeois au Sénat, ont déclaré l'Allemagne seule responsable d'avoir déchaîné la guerre et de l'avoir soutenue par des méthodes abominables. Ni à l'étranger ni en France, aucune voix ne s'est élevée contre la leur. Le traité contenait, du reste, la reconnaissance de la culpabilité de l'Allemagne par les plénipotentiaires allemands. »

à son retour de Russie, adopter l'une ou l'autre à son gré. Il est possible, s'il avait refusé d'accorder à la mégalomanie des politiciens russes le plein concours, l'adhésion sans réserve et sans garantie de la France, avec le sang de ses enfants, oui, il est possible que les hommes du régime autocratique russe en eussent éprouvé un peu de déception. L'alliance eût-elle été rompue ? La France se serait-elle trouvée contrainte de chercher d'autres alliances en vue de rétablir l'équilibre ? C'est là des considérations politiques sans valeur. En n'attaquant personne, la République française même isolée restait inattaquable.

Les archives diplomatiques russes montrent que telle ne fut à aucun moment la conception de M. Raymond Poincaré. Pressé de jouer un rôle actif dans la vie diplomatique de l'Europe, il adjure, dès son accession au pouvoir, en 1912, l'ambassadeur de Russie de lui faire confiance. Il demande au gouvernement russe de lui communiquer ses projets, ses plans, ses ambitions. Il en discute la réalisation dans ses entretiens « quotidiens » avec M. Iswolski. Il est un dirigeant intrépide et agissant qui va jusqu'au bout de sa pensée, et qui en regarde les conséquences sans sourciller.

Dans son dramatique récit de la *Revue des Deux Mondes*, M. Maurice Paléologue en a dressé un portrait plein de fierté — et qui est assurément ressemblant. C'est en souverain que M. Raymond Poincaré est arrivé à Pétersbourg en juillet 1914 au milieu de la tempête provoquée par le double assassinat de Sérajevo. Aussi bien, ce voyage lui-même n'était-il pas l'indice d'une volonté en même temps audacieuse et forte ? Qui donc, dans un pareil moment, aurait osé en prendre la res-

ponsabilité à la face du monde ? M. Poincaré le fit. Il donna à cette manifestation son plein et ferme caractère. Et quelle énergie patiente et obstinée pendant ces quatre années et demie de massacre général où il montra l'exemple du sang-froid le plus impassible ! Pas une fois un mot d'inquiétude ou de doute, de souffrance ou de pitié ne desserra ses lèvres fermées. Et c'est cet homme, forgé dans le métal le plus dur, qui répudierait aujourd'hui l'œuvre maîtresse de sa pensée et de sa vie ?

Qu'on se souvienne de l'article que l'*Opinion* a publié le 14 décembre 1918 ! A cette époque encore, la censure exerçait sur tout ce qui s'imprimait en France un contrôle rigoureux. L'*Opinion*, dont M. Colrat, un ami personnel et intime de M. Raymond Poincaré, est l'inspirateur bien connu, aurait-il pu attribuer publiquement à M. Poincaré la responsabilité de la politique qui a provoqué la guerre s'il n'y avait été expressément autorisé ?

Metz et Strasbourg retrouvés, s'écrie-t-il, ce n'est pas seulement l'œuvre magnifique de nos soldats, des vivants et des morts, des morts plus encore que des vivants — c'est l'aboutissement d'une politique... M. Raymond Poincaré l'a faite avec une adroite persévérance qui sacrifiait quand il le fallait, l'accessoire au principal, les moyens au but, les hommes à l'œuvre...

Mais nous avons bien mieux que le témoignage de M. Colrat. Nous avons l'aveu de M. Raymond Poincaré lui-même :

Dans mes années d'école, ma pensée assombrie par la défaite, traversait sans cesse la frontière que nous avait imposée le Traité de Francfort et, quand je descendais de mes nuages métaphysiques, je ne voyais pas à ma génération d'autre raison de vivre que l'espoir de recouvrer nos provinces perdues. Lors-

qu'on a eu la joie de retrouver réunies, dans Strasbourg, la jeunesse d'Alsace et celle du reste de la France, peut-on demander encore quelque chose à la vie ? (1)

La vérité, encore une fois, elle est là !... Pourquoi M. Poincaré ne revendique-t-il pas fièrement, noblement, résolument, le rôle qu'il a joué ? Ce rôle, quelques pacifistes entêtés, quelques moralistes épars, quelques philosophes idéalistes peuvent le condamner. Mais chacun ne sait-il pas qu'il répond au sentiment profond de la foule innombrable pour qui la gloire militaire et la force conservent leur immense prestige ? Au surplus, est-ce que jamais, sans M. Poincaré, l'Alsace et la Lorraine seraient redevenues françaises ?... Oui, comme le dit l'*Opinion*, c'est à lui,

---

(1) *L'Université de Paris*, octobre 1920, N° 223, page 4. M. Raymond Poincaré, au surplus, n'était pas seul à souhaiter la guerre. Le 9 mai 1920, les anciens polytechniciens de la promotion du maréchal Foch étaient réunis à l'Ecole polytechnique pour la pose d'une plaque commémorative dans la salle d'études de l'élève Foch (1871-1872). Le maréchal Foch s'exprimait ainsi :

« Quand nous étions sur ces bancs, nous n'avions tous qu'une pensée : la revanche. Nous sentions tous qu'elle viendrait, qu'il le fallait. »

Et, d'autre part, le 19 janvier 1913, à l'assemblée générales des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique, qui se réunissait sous la présidence du général Joffre, le secrétaire, M. Brisac, s'exprimait comme suit :

« Nous nous retrouvons avec joie dans ces murs où vous allez applaudir dans quelques instants notre excellent collègue d'hier au comité (le général Joffre). Nous saluons de grand cœur le polytechnicien à qui le pays confie la défense de son intégrité... peut-être la réalisation si longtemps attendu de nos espérances. »

Dans le *Bloc des Rouges*, n° 49, M Joe Newmann cite le fait caractéristique que, le 24 janvier 1914, le général Michel, gouverneur militaire de Paris, demandait au comité du budget les crédits nécessaires pour assurer le ravitaillement en farine de la population civile : « Le temps presse, disait-il ; cette année est une année exceptionnelle. Nous ne savons pas si nous ne verrons pas la mobilisation en mars ou avril. »

c'est à sa politique hardie, implacable que Metz et Strasbourg doivent d'être réintégrés aujourd'hui dans le territoire national. Oui, M. Poincaré a imposé son plan à la Russie d'abord et à la France ensuite ! Oui, c'est lui qui, avec une infatigable « persévérance », s'est frayé un chemin à travers les mille difficultés suscitées par les rivalités de partis. Oui, c'est lui qui a renversé dans la poussière la fragile barricade que les pacifistes avaient élevée et que, d'ailleurs, ils eurent grand soin d'abandonner dès qu'ils aperçurent le danger personnel qu'ils pouvaient courir !... Pourquoi, ayant la double gloire d'avoir conçu ce plan héroïque et formidable et de l'avoir réalisé jusqu'au bout, pourquoi plaide-t-il chétivement aujourd'hui non coupable ? Pourquoi s'attache-t-il à nous faire croire, contre l'évidence, que la France serait restée immobile si, le 3 août 1914, l'Allemagne ne lui avait pas déclaré la guerre ? A-t-il besoin de circonstances atténuantes ? A-t-il besoin de s'excuser d'avoir pleinement réussi ?

Ah ! sans doute, le succès n'a pas été aussi complet qu'on l'eût souhaité ! Les sacrifices ont été lourds. Il y a ces deux millions de morts. Et de plus en plus on s'est trouvé contraint de faire la guerre à crédit. Il y a aujourd'hui cinq cents milliards de dettes à payer...

Les morts !... Ils ne réclament même pas les monuments qu'on leur élève ! Et c'est à peine si, de loin en loin, un orateur courageux ose troubler la quiétude hébétée des foules officielles en venant sur leur tombeau demander pardon à ces nobles victimes de nos défaillances civiques et morales (1). Quant aux dettes, que pèse cette

(1) Voir notamment le beau discours prononcé par M. Oscar Bloch, président de la section Monnaie-Odéon de

modeste et transitoire plaie d'argent auprès du triomphe immémorial? L'histoire est là? Elle enregistre inexorablement tous les gestes, tous les actes, toutes les pensées. Que l'Homme que M. Raymond Poincaré a voulu être se lève donc et qu'il dise : « C'est moi qui l'ai fait! » Qu'il cesse de ruser! Qu'il cesse de se ravaler à la mesure d'un politicien subalterne que les événements ont surpris et qui n'a su ni les prévoir ni les dominer! Loin de lui ces arguties misérables qui sont d'un avocat retors peut-être, mais non de l'homme d'Etat qui aura exercé sur le destin du monde l'influence la plus prodigieuse que l'humanité ait jamais connue! Oserons-nous le lui dire? Quand on a réalisé, comme lui, la totale ambition de sa vie, quand on a accompli, comme lui, dans toute son inflexible rigueur, la tâche entreprise, et quand il ne reste plus, pour la parachever, qu'à la sceller de sa signature, on signe! (1)

---

la Ligue des Droits de l'Homme, le 12 novembre 1922, à l'inauguration du monument aux morts de Joinville-le-Pont.

(1) « Je reconnais que nous avons été les agresseurs », écrit Napoléon III le 2 mars 1871.

CHAPITRE II

La Dépêche de Reval

On connaît la fameuse dépêche de Reval. Elle date du 24 juin 1914. MM. Raymond Poincaré et René Viviani reviennent de Saint-Pétersbourg. Ils y sont allés, prétendent-ils audacieusement pour « faire la paix ». En réalité, ils ne quitteront la capitale des tzars qu'après avoir arrêté de faire la guerre. C'est M. Raymond Poincaré qui a assumé la tâche de convaincre Nicolas II. Sur ce point, il n'y a aucun doute. Tous les témoignages concordent. Celui de M. Maurice Paléologue est catégorique et précis. Nous venons de le rappeler. C'est M. Poincaré qui donne ses instructions de chef de l'Etat à l'ambassadeur de France. « Il faut que Sazonoff soit ferme et que nous le soutenions » (1). Lorsqu'il reçoit l'ambassadeur d'Autriche, le Président de la République ne lui fait pas seulement la plus inconvenante des leçons, il le menace : Prenez garde, lui dit-il. « *La Serbie a*

(1) M. Paléologue ne s'est pas fait faute de remplir la tâche que lui confiait M. Poincaré. Six jours avant la dépêche (*Livre Jaune*, n° 101) qui le chargeait officiellement de dire à la Russie que « la France est résolue à remplir toutes les obligations de l'Alliance », il déclarait à sir G. Buchanan, ambassadeur d'Angleterre (*Livre Bleu*, n° 6) que la France « remplirait, si cela devenait nécessaire, toutes les obligations que lui imposait son alliance avec la Russie ». C'est la preuve qu'il considérait comme sérieux les ordres que lui donnait le chef de l'Etat français.

des amis très chauds dans le peuple russe. Et la Russie a une alliée, la France... » Le jour, enfin, du départ, c'est lui qui sonne la fanfare guerrière. La paix est « dans la force », s'écrie-t-il au dîner d'adieu qui lui est offert. Et l'auditoire enflammé des grands-ducs et des grandes-duchesses l'acclame furieusement. Deux ans plus tard, en 1916, Nicolas II, qui payera bientôt de sa vie et de celles des siens, la folie d'avoir suivi les funestes conseils de M. Raymond Poincaré, se plaira à rappeler à M. Cruppi, qui est venu le voir, le souvenir mémorable des exhortations passionnées du chef de l'Etat français. « *Jamais*, affirme-t-il, *je n'oublierai le langage si ferme que m'a tenu alors M. Raymond Poincaré.* » (1).

Cependant, à peine M. Raymond Poincaré est-il remonté sur le cuirassé qui le ramène en France, qu'il se préoccupe de réaliser le plan d'agression qu'il a conçu à Saint-Pétersbourg : il ne faut pas permettre à l'Autriche-Hongrie de recevoir de la Serbie la pleine réparation morale à laquelle lui donne droit le double assassinat de Serajevo. En vain, M. Sazonoff a-t-il reconnu, comme sir Ed. Grey, qu'un « châtiment mérité » doit frapper la Serbie. En vain, l'Italie multipliera-t-elle, tout à l'heure, les démarches pour que l'Autriche obtienne, tout au moins en apparence, cette pleine réparation morale qui est indispensable à son prestige

(1) Voir le *Matin* du 26 août 1915. Il est, au surplus, indispensable de rappeler, à la décharge de Nicolas II, qu'il a résisté pendant de longues journées aux mesures de violences que, selon M. Maurice Paléologue, M. Raymond Poincaré a préconisées et dont M. Sazonoff poursuivra infatigablement l'application. C'est, en effet, le 30 juillet 1914 seulement que le tzar ordonne la mobilisation générale. Or, dès le 24 juillet, M. Sazonoff déclarait à sir G. Buchanan, ambassadeur d'Angleterre, qu'il « pensait que tout au moins la mobilisation russe devait être faite ». (*Livre Bleu*, numéro 4.)

d'Etat souverain et que justifie si complètement l'abominable attentat de Serajevo, M. Poincaré ne le permettra pas. Dès 1913, il a affirmé à M. Ernest Judet que « cette fois on ne cèderait pas. » Et de Reval, qui se trouve à l'entrée du golfe de Finlande, à quelques 300 kilomètres de Saint-Pétersbourg, il fera expédier par M. René Viviani une dépêche qui a un double objet : d'une part, elle mettra le Quai d'Orsay au courant des résolutions agressives qui ont été arrêtées à Saint-Pétersbourg entre les bellicistes français, anglais et russes ; en réponse à l'Allemagne, qui a demandé que, comme le commandent les circonstances, comme le prescrivent les principes élémentaires de la morale, de la justice et de la vérité — la civilisation va-t-elle se déshonorer pour un assassinat vulgaire ? — le conflit soit limité entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, les conjurés de Saint-Pétersbourg ont résolu, au contraire, sous l'ardente pression de M. Poincaré — « l'Empereur ne fait qu'acquiescer », dit M. Paléologue — que le conflit sera *européanisé*, c'est-à-dire qu'on mettra le monde à feu et à sang. Et d'autre part, la dépêche signée par M. René Viviani — la plus importante qui soit au *Livre jaune* — donnera à M. Dumaine, notre ambassadeur à Vienne, des instructions décisives sur la conduite qu'il devra tenir à l'égard de l'Autriche, afin de ligoter celle-ci. Cette dépêche constitue donc le programme officiel d'agression diplomatique des trois alliés qui viennent de sceller à Saint-Pétersbourg l'entente pour la guerre. En voici le texte :

N° 22

M. René Viviani, président du Conseil, à M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères, par intérim.

Je vous serais obligé de transmettre d'urgence à

M. Dumaine les informations et instructions suivantes :

Reval, le 24 juillet 1914,
à 1 heure du matin.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères russe, nous avons été amenés à envisager les dangers qui pourraient résulter d'une démarche éventuelle de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, relativement à l'attentat dont a été victime l'archiduc héritier. Nous sommes tombés d'accord pour penser qu'il convenait de ne rien négliger pour prévenir une demande d'explications ou de mise en demeure qui équivaudrait à une intervention dans les affaires intérieures de la Serbie, et que celle-ci pourrait considérer comme une atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

En conséquence, nous avons estimé qu'il y avait lieu, dans une conversation amicale avec le comte Berchtold, de lui donner des conseils de modération, propres à lui faire comprendre combien serait mal inspirée une intervention à Belgrade, où l'on pourrait voir une menace de la part du Cabinet de Vienne.

L'ambassadeur d'Angleterre, mis au courant par M. Sazonoff, a exprimé l'idée que son gouvernement se joindrait sans doute à une démarche tendant à écarter un danger qui peut menacer la paix générale et a télégraphié dans ce sens à son gouvernement.

M. Sazonoff a adressé des instructions à cet effet à M. Schebeko. Sans qu'il s'agisse ici d'une action collective ou concertée des représentants de la Triple-Entente à Vienne, je vous prie de vous entretenir de la question avec les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, et de vous entendre avec eux sur le meilleur moyen, pour chacun de vous, de faire entendre sans retard au comte Berchtold les conseils de modération que nous paraît réclamer la situation présente.

J'ajoute qu'il y aurait lieu de prier M. Cambon de faire valoir auprès de sir Ed. Grey l'utilité de cette démarche, et d'appuyer la suggestion que l'ambassadeur d'Angleterre en Russie a dû présenter à cet effet au Foreign Office. Le comte Benckendorff est chargé de faire une recommandation analogue.

René VIVIANI.

Cette dépêche, on le conçoit, ne pouvait être expédiée de Saint-Pétersbourg même. Elle aurait montré d'une manière trop éclatante la collusion qui s'est établie entre les représentants des trois gouvernements français, anglais et russe. Le texte implique que l'entente est complète. Le *Livre bleu* britannique ne porte, il est vrai, aucune trace de cette entente. Sir G. Buchanan, l'ambassadeur d'Angleterre, a-t-il invité son gouvernement, comme il l'aurait promis à M. Sazonoff, à se joindre à cette démarche captieuse qui tendait, dit M. Viviani, « à écarter un danger » et qui, en réalité, provoquerait invinciblement et directement la catastrophe ? On l'ignore (1). Mais en revanche, le tome II du *Livre noir* nous apporte la preuve absolue de la connivence préétablie entre les représentants du gouvernement français et la Russie.

Voici, en effet, le texte du télégramme secret que M. Sazonoff adresse au comte Schebeko, ambassadeur de Russie à Vienne, le 22 juillet 1914, c'est-à-dire quarante-huit heures environ avant la dépêche de Reval. Ce texte est hautement significatif :

Télégramme secret du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur à Vienne.

N° 1475. Saint-Pétersbourg, le 9/22 juillet 1914.

Selon les bruits parvenus ici, l'Autriche s'apprête apparemment à intervenir à Belgrade pour y présenter diverses réclamations, en liaison avec les événements de Serajevo. Veuillez amicalement, mais avec insistance, faire observer au ministre des Affaires

(1) La première dépêche de sir Buchanan, qui figure au *Livre Bleu* n'a été expédiée de Saint-Pétersbourg que le 24 juillet, c'est-à-dire après l'ultimatum. Sir Buchanan insiste fortement, d'ailleurs, pour que l'Angleterre intervienne énergiquement auprès de l'Autriche en vue d'éviter le châtiment de la Serbie.

étrangères les conséquences dangereuses que pourrait avoir une pareille démarche, si elle avait un caractère inadmissible pour la dignité de la Serbie. De mes explications avec le ministre français des Affaires étrangères, il apparaît clairement que la France, elle aussi péoccupée de la tournure que pourraient prendre les rapports austro-serbes, n'est pas disposée à admettre une humiliation de la Serbie, non justifiée par les circonstances. L'ambassadeur de France à Vienne a été invité à donner au gouvernement austro-hongrois desconseils de modération. D'après nos informations, on juge aussi très sévèrement à Londres l'intention prêtée à l'Autriche de créer des difficultés internationales sur la base ci-dessus indiquée, et le gouvernement britannique invite son représentant à Vienne à s'exprimer également dans ce sens. Je ne perds pas encore l'espoir que le bon sens l'emporte à Vienne sur les tendances belliqueuses et que des remontrances faites à temps par les grandes puissances, retiennent encore l'Autriche avant qu'elle ait pris des mesures irréparables. Avant de vous adresser à ce sujet au comte Berchtold veuillez vous entendre avec vos collègues de France et d'Angleterre, mais ayez en vue, afin d'éviter une tension indésirable, que vos démarches ne doivent être ni collectives ni simultanées.

Sazonoff.

On le voit, la dépêche de M. Sazonoff n'établit pas seulement sans aucune contestation possible, la complète collusion du gouvernement russe et des représentants du gouvernement français. Elle établit, en outre, comme la dépêche de Reval, que l'Angleterre est pleinement d'accord. C'est, dans les deux documents, le même esprit qui s'exprime de la même manière. Tout au plus reconnaîtra-t-on que le texte russe est un peu moins brutalement agressif que le texte français. Dans tous les cas M. Sazonoff insiste davantage sur la nécessité d'ôter à la démarche qui sera faite à Vienne, le caractère d'une démarche collective et concertée.

Ainsi, les instructions envoyées de Saint-Pétersbourg et de Reval aux ambassadeurs de France et de Russie, les 22 et 24 juillet 1914, montrent qu'à un moment où ni le gouvernement russe, ni le gouvernement français, ni le gouvernement anglais ne connaissent encore les résultats de l'enquête judiciaire ouverte à Serajevo à la suite de l'attentat dont un prince héritier d'Autriche-Hongrie et sa femme ont été les victimes, les puissances de l'Entente s'instituent les protectrices officielles de l'assassinat. C'est la « Guerre du Droit » qui commence ! (1).

(1) « Lorsqu'il est porté atteinte à l'honneur ou à la dignité d'un Etat, l'Etat offensé a le droit d'exiger satisfaction. » M. Bluntschli. (*Le Droit international codifié.* Paris, 1881.)

CHAPITRE III

La Mobilisation générale Russe

On l'a vu déjà, mais il convient de le répéter avec force. Jamais la Vérité sur ce point ne sera assez hautement affirmée : le 28 juin 1914, cinq ou six jeunes délégués des organisations nationalistes de la Serbie, parmi lesquels Princip et Cabrilovitch, assassinent à Serajevo l'archiduc-héritier d'Autriche-Hongrie et sa femme. Est-ce un acte révolutionnaire ? Y a-t-il dans la gracieuse petite ville quelques troubles, une émeute, une insurrection ? Ce crime est-il le résultat fortuit ou fatal d'une agitation interne irréductible ? Aucunement ! La ville de Serajevo est parfaitement pacifique et tranquille. Il n'y a pas le moindre mouvement populaire qui soit de nature à légitimer, — dans la mesure où un assassinat peut être légitimé — l'acte des « patriotes » serbes. Mais il y a, en revanche, des circonstances singulièrement aggravantes qui montrent qu'il a été prémédité et accompli avec le sang-froid le plus scélérat.

Les assassins ne résident pas, en effet, à Serajevo. Ils viennent de Belgrade où ils fréquentaient les milieux exaltés du « panserbisme ». Leurs armes, bombes et brownings, sortent des arsenaux officiels de la Serbie. Enfin, il est établi que pour pénétrer sur le territoire autrichien, il a fallu aux

assassins la complicité étroite des fonctionnaires serbes qui se trouvent sur la frontière.

Or, il suffit d'énoncer ces faits irrécusables, — la Serbie n'a même jamais pris la peine de les contester — pour déterminer immédiatement l'attitude qu'il convenait d'adopter. Nulle hésitation n'était possible. Les griefs de la Serbie contre l'Autriche fussent-ils absolument justifiés, l'assassinat ouvrait à cette dernière le droit le plus criant à une réparation solennelle. C'est là une règle morale qui est inéluctable et que tout l'univers civilisé aurait admis sans conteste si la scélératesse de la diplomatie secrète combinée avec celle de la presse avait toléré que la question fût posée en termes simples et clairs. Il en existe une preuve manifeste : Dès le lendemain de l'assassinat de Serajevo, les gouvernements européens — le gouvernement français excepté — justement effrayés de l'audacieuse agression serbe, sont unanimes. Ils reconnaissent sans objection que la Serbie doit recevoir « un châtiment mérité » et le mot est précisément de M. Sazonoff lui-même.

Malheureusement, l'Autriche, tout entière, semble-t-il, à l'enquête judiciaire qu'elle a ordonnée, laisse les jours s'écouler. L'émotion qu'a produit l'attentat s'atténue graduellement. On l'oublie peu à peu, dans l'opinion, et la diplomatie secrète en abuse habilement pour créer une odieuse diversion. Ce n'est plus l'archiduc-héritier qui est la victime des passions politiques effrénées : c'est la Serbie. La Serbie est la pauvre petite nation que sa féroce voisine, l'immense Autriche-Hongrie, a réduite à la plus dure servitude... On ne tient aucun compte de la réalité des faits. L'Autriche ne sera pas admise à plaider sa cause devant l'opi-

nion ni à l'appuyer sur les documents saisissants qu'elle a recueillis.

Soutenir que le prince François-Ferdinand et sa femme — cette mère de quatre enfants ! — n'avaient pas mérité mille fois d'être assassinés, c'est attenter à l'auguste principe qui veut que les peuples disposent librement d'eux-mêmes. Syllogisme admirable ! Les nations, dès ce moment-là, en effet, ont un droit absolu et permanent à l'existence. Mais l'Autriche-Hongrie n'est pas une nation. Et on amnistie l'assassinat afin de la frapper. C'est ainsi que l'Europe occidentale, unie à l'Europe orientale, est parvenue à étrangler ce merveilleux foyer de civilisation qu'était la grande et noble cité viennoise, au profit de Belgrade dont les prisons, à l'heure actuelle, ne suffisent pas à contenir, ni les malheureux Serbes coupables d'appartenir au socialisme, ni les Monténégrins et les Croates qu'on suspecte de vouloir maintenir l'indépendance de leur petite patrie, cependant qu'on y glorifie, comme de saints martyrs, les assassins de Serajevo, à qui nous devons la mort atroce de deux millions de nos frères, de nos fils et de nos neveux !

Comment et dans quelles circonstances les puissances alliées de la Triple-Entente se sont-elles concertées en vue d'empêcher que le cours régulier de la justice s'accomplisse et que la Serbie reçoive, ainsi que le voulait M. Sazonoff, « le châtiment mérité » ? Nous l'avons dit. C'est à un diplomate français que nous devons la pleine et crue lumière qui éclaire aujourd'hui le drame jusque dans ses plus secrètes profondeurs. M. Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, a publié (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921) un récit qui constitue

un document capital sur l'histoire de ces journées. Suivant M. Paléologue, c'est M. Raymond Poincaré qui a réussi, au cours de la visite qu'il fit au tzar, en pleine crise, du 15 au 29 juillet 1914, à entraîner la Russie dans la tragique aventure et à déclencher la catastrophe sanglante (1).

A peine M. Poincaré a-t-il quitté Saint-Pétersbourg, la Russie commence à prendre des mesures militaires. Le tzar lui-même en fait l'aveu à

(1) Dans le seul petit opuscule que la Ligue des Droits de l'Homme, cette Ligue des Droits de l'Homme qui a publié plus de cent volumes sur la seule affaire Dreyfus, ait consacré à la question des origines de la guerre, et qui est d'ailleurs, en ses modestes 111 pages, bien plus un plaidoyer de propagande belliqueuse en faveur de la guerre qu'une étude diplomatique, impartiale et documentée, *la Guerre de* 1914 *et le Droit*, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, écrit (page 79) : « La volonté pacifique de la France a été si évidente, si tenace, si continue, sa politique si sincère, si franche, si loyale, qu'il était impossible, même pour les casuistes allemands les plus hardis de la presse allemande, de lui prêter des dessous ténébreux. »

Est-il possible de dénaturer plus complètement la réalité historique ? M. Victor Basch le sait mieux que personne, puisque, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, il vient de s'associer étroitement aux suprêmes efforts de Francis de Pressensé afin d'enrayer la course à l'abîme. En tête du numéro du 1er janvier 1914, du *Bulletin Officiel*, c'est Francis de Pressensé qui écrit lui-même, en effet, ces graves, douloureuses et prophétiques paroles, après une description désolée de la situation actuelle : « Que je n'exagère pas, c'est ce que démontre suffisamment l'incroyable campagne de sophismes et de mensonges par laquelle on tente de substituer chez les Français du XXe siècle, au culte de la raison, de la liberté et du droit, le culte ignominieux de grossières idoles, une religion sans foi, un royalisme imbécile, un césarisme sans César et un militarisme de panique ». Et ainsi, dans chaque numéro suivant du *Bulletin Officiel*, jusqu'à la guerre, la lutte continue contre la politique exécrable de la France, contre son militarisme agressif, contre son servilisme envers l'autocratie russe, contre les abus de pouvoir du gouvernement, et contre les scandales coloniaux ou métropolitains, etc., etc... Il n'y a pas de jour où la Ligue des droits de l'Homme ne dénonce à la démo-

Guillaume II, dans sa dépêche du 30 juillet, 1 h. 20 du matin :

Les mesures militaires actuellement en vigueur ont été décidées *il y a cinq jours*, pour des raisons de défense, vu les préparatifs de l'Autriche-Hongrie (?).

Du reste, il n'ignore pas le caractère excessivement grave de l'initiative qu'il prend. Dès la veille, 29 juillet, à 1 heure du matin, il a télégraphié à l'empereur allemand :

Je prévois que bientôt, je serai entraîné par la pression qui s'exerce sur moi (?) et que je serai *forcé* de prendre des mesures extrêmes qui *conduiront à la guerre.*

Or, quelles sont les mesures militaires qui sont prises, à cette date de part et d'autre ?

L'Autriche a mobilisé huit corps d'armée, soit 22 divisions, le 25 juillet, à 9 h. 30 du soir. Aucun de ces corps d'armée ne se trouve sur la frontière russe. La Serbie, qui avait mobilisé le même jour, à 3 heures après-midi, se vante de mettre sur pied 400.000 hommes. C'est à peine si les huit corps autrichiens représentent un effectif équivalent.

Quant à la Russie, les mesures militaires qu'elle prend, dès le 25 juillet, s'étendent sur un territoire peuplé de 86 millions d'habitants. Elles comprennent, outre les formations de cosaques et de matelots, 63 divisions et demi, dont 55 d'infanterie.

Du 25 au 31 juillet à midi 23 minutes, il résulte des documents autrichiens que la mobilisation ordonnée à Vienne ne s'est pas augmentée d'une

---

cratie française cette politique « si sincère, si franche et si loyale » qui se manifeste, d'ailleurs, depuis le mois de novembre 1918, dans les mêmes termes, dans le même esprit et par les mêmes procédés qu'avant le mois de juillet 1914.

seule unité. En Russie, tout au contraire, chaque jour, de nouvelles dispositions viennent précipiter la catastrophe et la rendre inévitable. C'est le 25 juillet, dit le tzar, que les premières mesures ont été prises. D'après le général Dobrorolski, qui est chargé du service technique de la mobilisation générale russe, c'est le 29 juillet que le tzar signe l'ukase de la mobilisation. M. Paléologue confirme le fait. Mais tard dans la soirée, le tzar a un moment d'hésitation et d'épouvante. Il téléphone au général Souklomlinoff, ministre de la guerre, et lui demande d'arrêter la mobilisation générale tout en continuant cependant les préparatifs militaires dirigés contre l'Autriche.

Pendant la journée du 30 juillet, M. Sazonoff fait le siège de Nicolas II afin de le déterminer à laisser continuer la mobilisation générale. « Très pâle et la gorge étreinte », dit l'inexorable ambassadeur de France, l'empereur répond :

> Songez à la responsabilité que vous me conseillez de prendre ! Songez qu'il s'agit d'envoyer des milliers et des milliers d'hommes à la mort !...

Pourtant, M. Sazonoff a le courage d'insister. Il est pressé par la France et, sans doute aussi, par l'Angleterre :

> Si Votre Majesté arrête nos préliminaires de mobilisation elle n'aura réussi qu'à disloquer notre organisation militaire et à *déconcerter nos alliés.*

Ainsi, il résulte du récit même de M. Paléologue, qu'il y a collusion entre les alliés de la Russie et celle-ci en vue de lui faire provoquer les hostilités. Si le tzar ne déclenche pas la guerre, les dispositions qui ont été arrêtées avec M. Poincaré deviennent caduques, et la situation sera inextricable.

A 4 heures du soir, enfin, Nicolas II cède aux

objurgations passionnées de son entourage. Cette fois, la mobilisation générale russe est officiellement publiée. C'est la guerre inévitable. Elle est non seulement impliquée par la nature même des choses, mais le traité d'alliance franco-russe le stipule formellement :

— La mobilisation, a dit le général de Boisdeffre, négociateur français du traité, c'est la déclaration de guerre.

— C'est bien comme cela que je le comprends, a répondu le tzar Alexandre III (1).

Le général Dobrorolski, qui exerçait en 1914, à Saint-Pétersbourg, les fonctions de chef du service technique de la mobilisation générale, et qui, à ce titre, a été chargé, le 30 juillet, d'en transmettre l'ordre télégraphiquement à tous les centres militaires russes, a exposé le rôle qu'il a joué dans ces circonstances mémorables (2). Il est superflu de parler ici de la préface de ce mémoire et des considérations générales qu'il a développées au sujet de l'opportunité de la guerre. Mais il convient de dire qu'il reconnaît lui-même, en ces termes, avec une clairvoyance et une netteté qui ne laissent place à aucun doute, l'importance de l'initiative qu'il était appelé à prendre :

La tâche que je me suis assignée, déclare-t-il en commençant, consiste à raconter des événements personnels de la direction (*leiter*) de cet organe qui fut appelé à mettre, au point de vue technique, le feu sous le foyer du monde.

Ainsi voilà du moins, parmi les hauts personnages, diplomates ou militaires, qui ont joué un rôle décisif dans le déclenchement des hostilités

(1) 3e *Livre Jaune*, numéro 71.
(2) Général Sergei Dobrorolski. *Die Mobilmachung der russischen Armée* 1914. Deutsche Verlagsgesellschaft fur Politik und Geschichte, Berlin.

en 1914, un homme qui affirme pleinement sa responsabilité et qui, sans se réfugier derrière de misérables arguties, proclame tout de suite clairement et irrévocablement que la mobilisation générale russe a mis le feu à l'Europe.

Sans insister donc sur les longues dissertations du général Dobrorolski, relatives à l'opération qu'il a déclenchée dans les circonstances qu'on va voir, reproduisons ici la partie de son travail qui est intitulée *Souvenirs personnels* et qui seule importe dans cette discussion. Cependant, il convient de noter un détail assez suggestif : Le général Dobrorolski dit ceci à la page 7 de son travail : « Une grande partie du programme dont j'ai parlé devait être exécuté en 1914. Il aurait donc été très important pour la Russie de passer l'an 1914 en paix. »

Cette simple observation n'est pas sans valeur, étant donné qu'elle émane du général Dobrorolski. Elle tend, en effet, à montrer qu'en 1914, ce ne fut pas la Russie qui insista en faveur de la guerre. Il fallut, pour la déterminer à déclencher la catastrophe, une intervention toute puissante. M. Paléologue en attribue l'initiative et la responsabilité à M. Raymond Poincaré. Nous le croyons sans peine à la lumière des documents qu'on a lus jusqu'à présent. Mais, si hardi que soit M. Poincaré, il n'a pas pris sur lui seul de pousser la Russie à la guerre. Au-dessus de lui, il y avait une force mystérieuse qui lui donnait le courage de tout oser. Cette force, on le devine, c'est l'Angleterre. On sent qu'elle est présente partout dans le drame effroyable, encore qu'on ne voie sa trace évidente nulle part. Mais l'Histoire n'a pas dit son dernier mot. « La Vérité est en marche ! » Il faudra bien qu'un jour la diplo-

matie britannique se confesse enfin et qu'elle avoue sa part dans le grand crime de 1914.

Malgré l'article fameux et provocateur du général Soukhomlinoff, publié par toute la presse française et russe, le 14 juin 1914, et intitulé : « La Russie est prête : il faut que la France le soit aussi », la Russie a donc hésité jusqu'au 29 et même jusqu'au 30 juillet, avant de se résoudre à la guerre. Ce n'est que sur les ardentes sollicitations de ses « alliés » qu'elle finit par ordonner la mobilisation générale et par déclencher le conflit.

La veille encore, dit le général Dobrorolski, tout était tranquille à Pétrograd. Le président de la République française Poincaré avait été accompagné d'une manière solennelle. Le 24 juillet — jour de sainte Olga — je fus appelé au téléphone entre onze heures et midi, par le chef de l'Etat-major, Janouschkévitch, et invité à me rendre immédiatement dans son cabinet.

— La situation est très sérieuse, me dit-il, dès que je fus entré chez lui. L'Autriche-Hongrie a posé au gouvernement serbe un ultimatum tout à fait inacceptable et nous ne pouvons rester indifférents. Il a été résolu que nous déclarerons ceci ouvertement et d'une manière décidée. Demain paraîtra dans l'*Invalide russe*, un avertissement bref et officiel disant que toute la Russie suit avec l'attention la plus soutenue le cours des négociations entre le gouvernement austro-hongrois et le gouvernement serbe, et que la Russie ne restera pas tranquille si la dignité et l'intégrité du peuple serbe, qui nous est allié par le sang, sont en danger. Est-ce que chez vous tout est prêt pour la proclamation de la mobilisation de notre armée ?

Après ma réponse affirmative, le chef de l'Etat-major général me dit :

— Vous m'apporterez d'ici une heure, toutes les dispositions relatives à la mise en état de guerre des troupes, tout en tenant compte en cas de nécessité de proclamer seulement la mobilisation partielle contre l'Autriche-Hongrie, afin que rien d'une telle mobili-

sation ne donne à l'Allemagne l'occasion d'y voir un acte d'hostilité contre elle-même.

Je répondis alors qu'il ne pouvait pas être question d'une mobilisation partielle.

Le général Janouschkévitch m'ordonna néanmoins de faire un exposé d'ici une heure comme il en avait décidé. Le chef du service militaire des chemins de fer avait assisté à notre entretien. Le quartier-maître général Danilow était à ce moment dans le Caucase.

L'impossibilité totale d'une mobilisation partielle de l'armée était évidente. Par qui la stratégie doit-elle être conduite ? Par la politique... Qu'aurait-on pu attendre d'une mobilisation partielle contre l'Autriche-Hongrie ?

Une menace qui n'est même pas soutenue par la certitude convaincante de sa propre force doit provoquer le dédain. Donc une mobilisation partielle de notre armée aurait amené des conséquences opposées à celles qu'on attendait. Du point de vue de la stratégie, une mobilisation partielle était tout simplement une stupidité.

Le général Janouschkévitch fut mis au courant de tous les désavantages d'une mobilisation partielle.

Une heure plus tard, nouvelle entrevue. Le général Roushin, chef du service des chemins de fer, y assiste également. On remet au général Janouschkévitch un plan de mobilisation partielle qui concerne les quatre districts de Kief, de Kasan, de Moscou et d'Odessa. En même temps, on lui communique le tableau des mesures à prendre en vue de la mobilisation générale.

A 5 heures du soir, il y a Conseil des ministres à Krasnoie-Selo. A 8 heures du soir, il y a une séance du Comité de l'Etat-major et tous les chefs des administrations principales du ministère de la Guerre y prendront part. Le général Janouschkévitch revient de Krasnoie-Selo. Il déclare que le gouvernement tient à sa résolution de répondre d'une manière digne de la Russie, protectrice de tous les Slaves, à l'ultimatum autrichien et toutes les mesures projetées sont confirmées.

Les jours suivants sont connus de tout le monde par la publication des documents européens. La guerre était une chose décidée et toute la marée de

télégrammes entre la Russie et l'Allemagne n'est plus que la mise en scène d'un drame historique.

Les 25, 26 et 27 juillet sont des jours de tourment pour les optimistes. Parmi eux se trouve au premier rang M. Sazonoff, ministre des Affaires étrangères.

Le 28 juillet, jour de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, Sazonoff quitte son optimisme tout à coup. Il est pénétré de la pensée qu'une guerre générale est inévitable et il montre à Janouschkevitch la nécessité de ne pas hésiter plus longtemps à mobiliser l'armée russe.

Dans les observations de Sazonoff sur la mobilisation, on a observé, d'après Janouschkévitch, qu'il est surpris qu'on ne l'ait pas commencée plus tôt.

Le soir du 28 juillet deux ukases impériaux sont préparés pour la signature du tzar, l'un vise la mobilisation générale, l'autre la mobilisation partielle.

Le 29 juillet au matin, le général Janouschkévitch me rendit l'ukase signé par l'empereur sur la mobilisation générale en m'ordonnant de l'exécuter. D'après cet ukase, le premier jour de la mobilisation est fixé au 30 juillet. L'ukase devait être soumis, pour être publié, au Sénat. Mais auparavant il faut qu'il soit signé par les ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur. Je me souviens encore très bien de mes visites chez ces ministres. Le ministre de la Guerre Soukhomlinoff était demeuré très réservé pendant ces journées difficiles, et, comme si c'était son intention, le premier rôle dans le département de la guerre passa à Janouschkévitch. Soukhomlinoff comprit que la Russie était engagée dans une lutte qui surpassait sa force. Et il aurait certainement souhaité que le retentissant article publié il y a quelques mois dans le *Courrier de la Bourse :* « La Russie ne veut pas la guerre, mais elle ne la redoute pas » fut oublié (1).

Je fis une apparition chez le ministre amiral Grigorovitch. Il ne voulait pas croire que je lui portasse à signer le télégramme ordonnant la mobilisation générale. Comment ? La guerre avec l'Allemagne ? Notre flotte n'est pas capable de se mesurer avec la flotte allemande...

Le ministre de l'Intérieur, Maklakoff, parla tout

(1) Il s'agit de l'article du général Soukhomlinoff dont nous parlons plus haut.

de suite de la possibilité d'une révolution. Il dit : « La guerre ne peut pas être populaire au plus profond de notre pays. Et les idées de la révolution sont plus accessibles à la foule qu'une victoire sur les Allemands. Mais on ne peut pas échapper au destin. »

Et Maklakoff mit son nom au bas du télégramme en faisant le signe de la croix.

Il me fallut me rendre ensuite au bureau central télégraphique afin de faire expédier ce télégramme historique. C'était vers 9 heures du soir, le 29 juillet. Le chef principal du télégraphe avait été prévenu. Je lui remis le télégramme et je restai dans le bureau afin d'assister personnellement à l'envoi de la dépêche dans tous les coins de l'Empire russe. En ma présence, on se préparait à taper les dépêches sur tous les appareils qui relient Pétrograd avec les centres principaux de l'Empire. De là, la dépêche devait être envoyée dans les villes des gouvernements et des districts. La salle immense du bureau central télégraphique, avec ses douzaines d'appareils, était sur le point de faire partir la dépêche de mobilisation. Mais, à ce moment (9 h. 1/2 du soir), le général Janouschkévitch m'appelle au téléphone et m'ordonne de retenir le télégramme jusqu'à l'arrivée du capitaine de l'Etat-major Tugan-Baranowski. Celui-ci entre et me dit qu'il m'a cherché à travers toute la ville pour m'apporter l'ordre du tzar de ne pas envoyer le télégramme de mobilisation, que la mobilisation générale est ajournée, et que le tzar a décidé de ne procéder qu'à la mobilisation partielle. Le télégramme sur la mobilisation générale que j'avais remis au bureau, ainsi que toutes les copies, sont aussitôt reprises par moi. Je le fis savoir au chef de bureau et m'en allai.

Le changement avait eu lieu à la suite d'un télégramme de Guillaume II au tzar dans lequel l'empereur disait :

« Des mesures militaires de la part de la Russie « qui seraient considérées comme menaçantes par « l'Autriche précipiteraient une calamité que tous « deux nous désirons éviter et compromettraient mon « rôle de médiateur que j'ai volontiers accepté sur « ton appel à mon amitié et à mon assistance. » (1).

(1) Il va de soi que le général Dobrorolski ne reproduit pas exactement le télégramme impérial que nous

Le télégramme sur la mobilisation partielle aux commandants des districts militaires de Kief, de Kasan, de Moscou et d'Odessa fut envoyé plus tard, vers minuit, dans la nuit du 29 au 30 juillet, par le capitaine Tugan-Baranowski.

Je retournai chez le général Janouschkévitch et je ne pus lui cacher la profonde douleur que me causait le changement qui avait eu lieu. Il était clair que tout le poids des malentendus et des troubles survenus (car il n'y avait aucun doute que la mobilisation générale s'ensuivrait après quelques jours) reposerait sur nous, Etat-major. Janouschkévitch me fit part des propres paroles de Sa Majesté. Le tzar déclarait qu'il se chargeait de toute la responsabilité du contre-ordre. Les représentants du département militaire avaient tout fait pour qu'une mobilisation générale eût lieu et que c'est lui, le tzar, qui avait décidé de ne pas l'ordonner.

C'est ainsi que le 30 juillet fut le premier jour de la mobilisation partielle seulement.

Le matin du 30 juillet, vers 11 heures, le général Janouschkévitch me téléphona : « Il est à espérer que la situation *s'améliorera*, me dit-il. Préparez-vous à passer chez moi avec tous les documents tout de suite après mon appel après midi. »

Janouschkévitch avait convaincu Sazonoff de démontrer au tzar tout le danger d'une mobilisation partielle dans les rapports politiques comme une atteinte à nos devoirs d'alliée vis-à-vis de la France. Une mobilisation partielle allait permettre à Guillaume II de demander au gouvernement français la promesse de neutralité et si nous en restions à notre mobilisation partielle, il nous déclarera la guerre et il tirera profit de ce que nous ne serons pas encore prêts.

Vers 1 heure après midi, Janouschkévitch fut appelé au téléphone par Sazonoff qui lui déclara que le tzar jugeait, en raison des dernières nouvelles de Berlin, nécessaire de proclamer la mobilisation générale de toute l'armée et de toute la flotte russes.

— Alors, avait ajouté le ministre Sazonoff, faites vos ordres et disparaissez pour toute la journée. »

---

donnons ici d'après la traduction de M. Camille Jordan. Ce télégramme fut expédié du Nouveau Palais impérial le 29 juillet 1914, à 6 heures 30 du soir.

Tout de suite après, Janouschkévitch m'appela chez lui et me fit part de cette conversation. Il était donc nécessaire d'envoyer tout de suite un nouveau télégramme pour la mobilisation générale. Comme première journée de la mobilisation, le 31 juillet fut désigné dans tous les districts militaires et sur tout le territoire russe.

Il fut nécessaire de passer de nouveau chez les trois ministres pour faire signer le télégramme qui fixait au 31 juillet le commencement de la mobilisation générale. Le télégramme de la journée précédente n'avait plus de valeur. A ce moment, il y avait au Palais de Marie une réunion extraordinaire du Conseil des ministres sous la présidence de Gorémykine. C'est là que se rendit Janouschkévitch. Il me proposa d'aller en voiture avec lui, car, vu la circonstance que tous les ministres y étaient, on pouvait recevoir tout de suite les signatures nécessaires. Ainsi fut fait. Le télégramme était terminé. Vers 5 heures après-midi, je le déposai au bureau central télégraphique. Les choses se répétèrent comme la journée précédente.

Involontairement, je songeais : Réussirai-je, cette fois, à expédier le télégramme sans incident ? Je pensais aux paroles de Sazonoff : « Disparaissez pour toute la journée ! » A la fin du soir, tous les appareils étaient prêts à la réception du télégramme de la mobilisation.

J'entrai dans la salle. Sur tous les télégraphistes, hommes et femmes, pesait un silence solennel. Chacun était assis près de son appareil et attendait la copie du télégramme pour envoyer à tous les coins de la Russie la nouvelle importante de la levée du peuple russe pour la grande lutte. Peu de minutes après, tandis qu'il régnait un silence absolu dans la salle, tous les appareils commencèrent à cliqueter. C'était le commencement de la grande époque.

Vers 7 heures du soir, de tous les points qui étaient reliés au télégraphe de Pétrograd par des fils directs, arrivaient les réponses annonçant que le télégramme de mobilisation était bien parvenu. La chose avait commencé irrévocablement. Elle était déjà connue dans toutes les grandes villes de notre patrie immense. Une modification n'était plus possible. Le prologue du grand drame avait commencé.

Tel est le récit du général Dobrorolski. Sa sincérité ne fait aucun doute. On n'y saurait rien ajouter. La guerre mondiale, il l'atteste en termes émouvants, date de cette heure précise où il expédiait ses télégrammes. Il ne pouvait en être autrement. Tous les gouvernements, tous les états-majors, tous les hommes d'Etat, tous les techniciens sont d'accord sur ce point essentiel. Empruntons au général comte Montgelas, dont la haute conscience et la scrupuleuse impartialité sont universellement connues, les éléments du double tableau suivant :

A. — *MESURES PREPARATOIRES*

1° *Autriche-Hongrie.* — Mobilisation partielle contre la Serbie (8 corps d'armée) 25 juillet, à 9 h. 30 du soir ;

2° *Russie.* — Entrée en vigueur officielle de la « période préparatoire de la guerre » pour toute la Russie d'Europe, 26 juillet ;

3° *Angleterre.* — Télégramme d'avertissement (Warning telegram) pour l'armée et la flotte, 29 juillet ;

4° *France.* — « Ordre de départ en couverture », 30 juillet ;

5° *Autriche-Hongrie.* — « Ordre d'alarme contre la Russie », 30 juillet ;

6° *Allemagne.* — « Etat de danger de guerre », 31 juillet.

B. — *MOBILISATIONS GENERALES*

1° *Serbie.* — 25 juillet, 3 heures après-midi ;

2° *Russie.* — Ordonnée vraisemblablement en secret, le 29 juillet au soir, officiellement le 30 juillet, à 6 heures du soir (d'après M. Paléologue, 4 heures du soir) (1) ;

(1) Dans son opuscule de propagande belliqueuse, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, s'exprime ainsi (*La Guerre de 1914 et le Droit*, page 56) : « Je crois qu'on peut admettre en toute impartialité que c'est l'Autriche qui a mobilisé la première ». Or, il résulte des faits

3° *Autriche-Hongrie.* — 31 juillet, midi 23 minutes;
4° *France.* — 1er août, 4 h. 40 après-midi ;
5° *Allemagne.* — 1er août, 5 heures après-midi ;
6° *Angleterre.* — Flotte : 2 août, 2 h. 25 minutes du matin ; armée de terre (corps expéditionnaire), 3 août, midi.

La culpabilité de la diplomatie secrète de l'Entente aurait été évidente à tous les yeux si un tel tableau eût pu paraître durant la guerre. L'effort combiné de la censure et de la propagande « jusqu'au boutiste », qui trouvera ses zélateurs les plus serviles parmi les universitaires dont la fonction est précisément de n'enseigner que la Vérité, consistera à embrouiller si bien le problème des origines de la guerre qu'aujourd'hui encore des millions d'hommes dont la bonne foi reste sous l'influence asphyxiante du mensonge, croient, comme à un dogme, à l'unique responsabilité de l'Allemagne. Pour aveugler tant de généreux esprits, les hommes du Quai d'Orsay et du Pont-aux-Chantres ne reculèrent devant aucune imposture. Le *Livre jaune français* et le *Livre orange* russe sont pleins de réticences, de dissimulations et de faux. Les circonstances nous ont permis d'en signaler quelques-uns. On verra qu'ils sont tous de la plus extrême gravité. Et tous ont pour objet de tromper l'opinion publique en lui cachant le caractère réel de la mobilisation générale russe.

---

que nous venons d'exposer et qui sont connus depuis longtemps que la mobilisation générale russe a précédé la mobilisation générale autrichienne de plus de vingt heures.

CHAPITRE IV

Les faux du Livre jaune

Le *Livre jaune* que la diplomatie secrète de la France a publié dans le cours des premiers mois de la guerre, et qui constitue, dans son principe, vis-à-vis du pays et du monde entier, le recueil officiel des actes et des instructions du gouvernement de la République à ses ambassadeurs est une des plus insolentes impostures que des hommes d'Etat sans scrupule se soient jamais permises. Chaque ligne de ce livre trahit la préoccupation de dissimuler la Vérité. Sans doute, il n'a pas encore été possible de relever tous les faux qui y pullulent, soit expressément, soit par le fait de la suppression volontaire de documents caractéristiques. Nos investigations, toutefois, ont pu porter sur plusieurs des dépêches capitales du *Livre jaune*. On va les lire. On lira également, et non sans stupéfaction, l'aveu du gouvernement. Et on lira enfin, avec les textes adultérés, les déductions qu'il faut tirer à l'heure actuelle de ces tripatouillages effrontés.

a) LES FAUX DE LA DEPECHE N° 117.

M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, et vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, était chargé par celle-ci, le 18 décembre 1920, de procéder à une enquête au ministère des Affaires étrangères sur la démarche faite par M. Lardy en

vue du maintien de la paix. Il recevait d'un des plus hauts fonctionnaires de cette administration, M. Philippe Berthelot, une copie authentique de la dépêche qui figure au *Livre jaune* sous le numéro 117. En voici le texte :

Télégramme.

Paris, le 31 juillet 1914,

Le ministre des Affaires étrangères, à ambassadeur francais Pétersbourg.
N° 483.484.

Le gouvernement allemand, prétendant que le gouvernement russe a ordonné la mobilisation *totale* de ses forces de terre et de mer, a décidé à *midi* de prendre toutes les dispositions que comporte l'état dit de « menace de guerre ».

En me communiquant cette décision ce soir à 7 heures, le baron de Schoen a ajouté que le gouvernement allemand exigeait en même temps que la Russie démobilise. Si le gouvernement russe n'a pas donné une réponse satisfaisante dans un délai de douze heures, l'Allemagne mobilisera à son tour.

J'ai répondu à l'ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une prétendue mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes que le gouvernement allemand invoquait comme raison des nouvelles mesures militaires qu'il prend dès aujourd'hui.

Le baron de Schoen m'a demandé en terminant, au nom de son gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France ; je ne lui ai pas répondu. Il m'a dit qu'il viendrait prendre ma réponse demain samedi, à une heure.

Je n'ai pas l'intention de lui faire une déclaration à ce sujet, et je me bornerai à lui dire que la France s'inspirera de ses instérêts. Le gouvernement de la République ne doit, en effet, compte de ses intentions qu'à son alliée.

Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff, et de me renseigner d'urgence sur la réalité d'une prétendue mobilisation générale en Russie. Ainsi que je vous l'ai fait connaître, je ne doute pas que le gouverne-

ment impérial, dans l'intérêt supérieur de la paix, n'évite pour sa part tout ce qui pourrait ouvrir la crise.

René Viviani.

Or, la copie remise à M. Victor Basch apportait la preuve que, sur trois points, au moins, cette dépêche différait du texte officiel qui a été publié dans le *Livre jaune*.

Texte du *Livre jaune* (1er paragraphe) :

Le gouvernement allemand a décidé à midi de prendre toutes les dispositions militaires que comporte l'état de danger de guerre.

Le *Livre jaune* a supprimé les mots :

Le gouvernement allemand *prétendant que le gouvernement russe a ordonné la mobilisation totale de ses forces de terre et de mer.*

Texte du *Livre jaune* (4e paragraphe) :

Le baron de Schoen m'a demandé en terminant, au nom de son gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France.

Le *Livre jaune* a supprimé les mots qui devraient suivre immédiatement cette phrase : JE NE LUI AI PAS RÉPONDU.

Texte du *Livre jaune* (6e paragraphe) :

Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff...

Le *Livre jaune* a supprimé les mots qui viennent ensuite : ...ET DE ME RENSEIGNER D'URGENCE SUR LA RÉALITÉ D'UNE PRÉTENDUE MOBILISATION GÉNÉRALE EN RUSSIE.

C'est un an et demi plus tard, seulement, que la Ligue des Droits de l'Homme se décidait à demander un commencement d'explications au président du Conseil, M. Raymond Poincaré. Le 16 juillet 1922, elle adressait, en effet, à celui-ci la lettre suivante :

Paris, le 16 juillet 1922.

Monsieur le Président du Conseil,

La Commission d'études sur les origines de la guerre que nous venons d'instituer à la Ligue des Droits de l'Homme, signale à l'attention du Comité Central une série de faits sur lesquels vous voudrez bien, nous en sommes convaincus, nous donner les précisions qu'elle nous prie de vous demander.

Il résulte des indications concordantes de M. Maurice Paléologue et du général Serge Dobrorolski, chef du service technique de la mobilisation à Saint-Pétersbourg, que la mobilisation générale de l'armée russe a été signée par le tzar le 29 juillet 1914 (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, page 257, et *Die Mobilmachung der russischen Armee*, 1914, par le général Serge Dobrorolski, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte, Berlin).

Le général Serge Dobrorolski a raconté comment, à l'heure même où on télégraphiait l'ordre de mobilisation dans tous les centres militaires de la Russie, le 29 juillet, vers 9 heures du soir, le tzar décidait d'ajourner cette mesure.

D'autre part, M. Paléologue a exposé que le gouvernement russe, soucieux d'informer immédiatement la France de sa décision de mobiliser, avait chargé le vice-directeur de la Chancellerie des Affaires étrangères du soin de se rendre auprès de notre ambassadeur, et M. Raymond Recouly, complétant, dans la *Revue de France* du 15 novembre 1921, page 346, les détails fournis par M. Paléologue, a montré de quelles précautions exceptionnelles fut entouré l'envoi à Paris de cette nouvelle « qui était appelée, dit-il, à causer une vive émotion » et dont il importait que l'Allemagne n'eût connaissance que le plus tard possible.

Mais, l'ordre de mobilisation ayant été ajourné, la dépêche de M. Paléologue ne fut pas expédiée ce soir-là. L'ambassadeur de France déclare avoir simplement annoncé que la Russie avait ordonné, cette nuit même, la mobilisation de treize corps destinés à opérer contre l'Autriche-Hongrie. Cette dépêche figure, en effet, au *Livre jaune*, sous le n° 100.

Or, le lendemain, à 4 heures du soir (fuseau horaire de l'Europe centrale), la mobilisation générale ayant été définitivement ordonnnée par le tzar, M.

Paléologue ni M. Raymond Recouly ne disent si la nouvelle en fut aussitôt télégraphiée à Paris, et le lendemain, 31 juillet, dans la dépêche bien connue qui porte au *Livre Jaune* le n° 117 et qui a été expédiée à 4 heures du soir, M. René Viviani pouvait affirmer à trois reprises qu'il ne savait absolument rien « d'une prétendue mobilisation totale des forces de terre et de mer de la Russie. » Il demandait même à M. Paléologue de vouloir bien le renseigner d'urgence à cet égard.

Pourtant, M. Paléologue en avait évidemment télégraphié la nouvelle à Paris, et elle figure, en effet, au *Livre Jaune*, sous le n° 118. Mais sa dépêche est datée du 31 juillet seulement et elle est classée l'avant-dernière de cette journée, c'est-à-dire qu'elle paraît n'être parvenue à Paris qu'assez tard dans la soirée. Au surplus, M. Paléologue n'y indique pas à quel moment exact la mobilisation russe a été ordonnée.

La Commission d'Etudes désirerait être fixée sur ces deux points :

A quelle heure la dépêche de M. Paléologue (n° 118) a-t-elle été expédiée de Saint-Pétersbourg et à quelle heure elle est parvenue à Paris ?

Nous serions heureux, Monsieur le Président du Conseil, de pouvoir, dans l'intérêt de la manifestation de la vérité, mettre ces deux précisions sous les yeux de nos collègues.

Agréez, etc.

Le Président,
F. BUISSON.

Cette lettre, mal transcrite par les services de la Ligue des Droits de l'Homme, renfermait plusieurs erreurs. Deux d'entre elles étaient graves :

Ce n'est pas à 4 heures du soir, *fuseau de l'Europe centrale*, que le tzar a ordonné définitivement, le 30 juillet 1914, la mobilisation générale russe : c'est à 4 heures du soir, *fuseau de l'Europe orientale*, c'est-à-dire 2 heures de l'après-midi, heure française.

Ce n'est pas à 4 heures du soir, le 31 juillet, que M. René Viviani a expédié la dépêche du *Livre*

jaune n° 117, mais à 9 heures du soir. (Déclaration de M. Philippe Berthelot à M. Victor Basch.)

Cette dernière erreur a eu une conséquence inattendue. M. Raymond Poincaré, qui a pourtant les documents officiels sous les yeux, s'y est mépris : et c'est du renseignement matériellement inexact que lui donnait la Ligue des Droits de l'Homme qu'il a tiré la preuve de la bonne foi de M. René Viviani !... Voici le texte de la réponse du président du Conseil au président de la Ligue des Droits de l'Homme :

Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères,
A Monsieur Buisson, député, Président de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Paris, le 9 août 1922.

Vous avez bien voulu me demander de vous fournir quelques précisions au sujet de la mobilisation générale de l'armée russe en 1914, et notamment sur le moment précis où fut expédié le télégramme de notre ambassadeur à Pétrograd annonçant cette mobilisation au gouvernement français.

Il est exact, comme vous le rappelez, que « les premières mesures de mobilisation générale » avaient d'abord été décidées par le gouvernement russe le 29 au soir et qu'elles ont été contremandées par l'Empereur Nicolas II dans la nuit du 29 au 30. Elles furent de nouveau décidées dans la journée du 30, à la fin de l'après-midi. Mais la mobilisation générale ne fut ordonnée que dans la nuit du 30 au 31. M. Paléologue en donna avis au gouvernement français par un télégramme expédié de Saint-Pétersbourg à 10 h. 45 du matin. Ce télégramme, pour des raisons que je ne saurais expliquer, sans doute à cause de l'encombrement des lignes, ne fut reçu à Paris qu'à 20 h. 30 du soir. M. Viviani ne pouvait donc en avoir connaissance à 4 heures, lorsqu'il expédia le télégramme qui porte au *Livre Jaune* le n° 117.

Agréez, etc.

Raymond POINCARÉ.

La réponse de M. Raymond Poincaré aux deux questions que M. Ferdinand Buisson lui avait posées, est de la plus extrême importance. Nous allons préciser chaque point, ceux qui sont acquis et ceux sur lesquels il y a contestation.

1° M. Raymond Poincaré écrit à M. Buisson : « Il est exact, comme vous le rappelez, que « les premières mesures de mobilisation générale » avaient d'abord été décidées par le gouvernement russe le 29 au soir. » Voilà donc un premier point qui est irrévocablement établi. « Les premières mesures de mobilisation générale » ont été décidées le 29 juillet au soir. Mais pourquoi M. Raymond Poincaré met-il ces mots « les premières mesures de mobilisation générale » entre guillemets? Ils ne sont pas dans la lettre de M. Ferdinand Buisson. A quel document se réfèrent-ils ? C'est ce qu'on verra tout à l'heure par la révélation du fait le plus monstrueux qu'aient suscité jusqu'à présent nos recherches sur les origines de la guerre et dont la preuve nous est fournie par la traduction française des *Tableaux d'Histoire comparée* (1).

2° Le gouvernement français reconnaît, de la manière la plus officielle et la plus formelle, que la mobilisation générale ordonnée par le gouvernement russe, le 29 juillet au soir, a été contremandée, comme l'affirment unanimement, M. Paléologue, M. Raymond Recouly et le général Dobrorolski, dans la soirée du 29.

3° Le gouvernement français reconnaît, de la manière la plus officielle et la plus formelle, que la mobilisation générale russe fut définitivement décidée dans la journée du 30 juillet.

4° M. Raymond Poincaré croit devoir ajouter

(1) *Les Tableaux d'Histoire comparée de Guillaume II*, Introduction, page XCV, Costes, éditeur, Paris.

que la mobilisation générale russe ne fut décidée qu' « à la fin de l'après-midi ». Pourquoi « à la fin de l'après-midi? » Comment le sait-il? Quelles sont ses lumières spéciales sur ce point? Pourquoi ne les indique-t-il pas? C'est M. Maurice Paléologue qui est l'ambassadeur de France. M. Paléologue a écrit : « 4 heures après-midi. » (Heure du fuseau russe, nécessairement). Ce renseignement est rigoureusement conforme à tout ce que nous savons à ce sujet. Le général Dobrorolski, chargé du service de la mobilisation générale et qui a expédié les télégrammes de mobilisation à tous les centres militaires russes, le reconnaît. Si M. Raymond Poincaré le conteste, il doit avoir des documents ou des raisons. Pourquoi ne les donne-t-il pas?

5° La mobilisation générale, continue M. Raymond Poincaré, ne fut ordonnée que « dans la nuit du 30 au 31 juillet. » Pourquoi « dans la nuit »? En retardant la mobilisation russe de quelques heures, M. Raymond Poincaré croit-il atténuer la responsabilité du tzar?

Comme le disait le tzar dans son premier télégramme à Guillaume II (29 juillet) ces mesures devaient fatalement « conduire à la guerre ». On sait, au surplus, par le récit en même temps cynique et pathétique de M. Maurice Paléologue, combien Nicolas II résista aux pressantes sollicitations de son entourage. L'ordre de retrait de la mobilisation, le 29 au soir, ne témoigne-t-il pas de son incertitude et de son angoisse?

Témoin à charge dans ce procès formidable, M. Maurice Paléologue montre Nicolas II « très pâle et la gorge étreinte » qui répond à M. Sazonoff :

Songez à la responsabilité que vous me conseillez

de prendre ! Songez qu'il s'agit d'envoyer des milliers et des milliers d'hommes à la mort !

Donc, que la mobilisation générale russe ait été « ordonnee » seulement dans la nuit du 30 au 31 juillet, le fait d'avoir mobilisé le premier importe seul, et le tzar savait sciemment qu'il déclenchait ainsi inévitablement la guerre mondiale. La responsabilité en reste tout entière à sa charge et à celle de son entourage, à moins qu'on nous dise un jour et qu'on nous prouve que la Russie a elle-même, ce qui est fort vraisemblable, subi une pression décisive.

6° Le gouvernement français affirme que M. Paléologue, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n'a fait part de la mobilisation générale russe au ministère des Affaires étrangères que le lendemain du jour où elle a été effectuée à 10 heures 45 du matin. Pourquoi ce retard ? M. Paléologue le déclare lui-même : l'ordre a été donné à 4 heures du soir, le 30 juillet. Le général Dobrorolski raconte longuement les négociations qui ont duré pendant toute cette journée du 30 juillet, en vue d'obtenir du tzar qu'il laissât mobiliser. Tenu au courant, minute par minute, de ce qui se passait, informé le premier, et le seul sans doute, le 29 juillet, à onze heures du soir, que l'ordre de mobilisation générale était signé et allait être expédié, sachant l'extrême gravité de cet ordre, ayant pris lui-même des mesures exceptionnelles pour que la nouvelle « qui était appelée à causer une vive émotion », ne fût pas ébruitée, M. Paléologue aurait donc attendu 18 heures 45 avant de la notifier à son gouvernement alors qu'elle devenait officielle et définitive ?... Pourquoi ? En plaçant la France devant le fait accompli, en empêchant le gouvernement de la République, — dans le cas très im-

probable où celui-ci serait pris d'épouvante devant la responsabilité qu'il fallait assumer, — d'intervenir à son tour auprès du tzar et de le contraindre à retarder cette funeste mesure, M. Paléologue se rendait coupable d'une évidente forfaiture.

7° Au surplus, la forfaiture de M. Paléologue résulterait d'un autre document officiel irrécusable.

C'est dans la matinée du 31 juillet que l'ordre de mobilisation russe a été affiché dans toutes les rues de Saint-Pétersbourg. Il y est indiqué que le premier jour de la mobilisation est ce même 31 juillet. Le comte Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, n'est évidemment pas le confident de M. Sazonoff. C'est par le bruit public qu'il est informé de la mobilisation générale russe qui a été « placardée par affiches murales » dans la nuit. Or, c'est à 10 heures 20 du matin, 25 minutes avant l'expédition de la dépêche de M. Paléologue que le comte Pourtalès en fait porter la nouvelle au bureau télégraphique !... Et cette dépêche de l'ambassadeur allemand parvient à Berlin une heure 20 minutes plus tard, c'est-à-dire à 11 heures 40 avant midi. Cependant, il faudra à la dépêche de l'ambassadeur français 11 heures 45 pour parvenir à Paris !... M. Raymond Poincaré attribue ce long retard à l'encombrement des lignes. Est-ce bien exact ? Et le gouvernement russe, qui sait transmettre les dépêches allemandes en une heure vingt minutes, retarde-t-il intentionnellement les dépêches de l'ambassadeur allié ?

8° Mais c'est ici que se place la saisissante révélation que nous apporte la traduction française des *Tableaux d'Histoire* de Guillaume II

et qui nous donne, en même temps, l'explication des guillemets placés par M. Raymond Poincaré autour des mots « les premières mesures de mobilisation générale ». Il est faux, en effet, que M. Maurice Paléologue ait attendu 18 heures 45 avant de télégraphier la nouvelle de la mobilisation générale russe. Sans doute, il ne l'a pas expédiée dès que l'ordre a été donné, c'est-à-dire à 4 heures de l'après-midi, heure du réseau de l'Europe orientale. Son télégramme ne partira qu'à 9 h. 15 du soir (heure russe) et il parviendra à Paris 4 heures 10 minutes plus tard, c'est-à-dire à 11 heures 25 du soir (heure française). On y lit cette phrase terriblement significative :

Le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale.

9° Il convient de noter tout de suite cette circonstance aggravante : la dépêche de M. Maurice Paléologue *figure au Livre jaune français*. Elle y figure sous le n° 102. On a simplement pris le soin d'en supprimer la phrase terrible : « Le gouvernement russe a décidé de procéder *secrètement* aux premières mesures de mobilisation générale. »

Et c'est, de toute évidence, de ce document que s'est inspiré M. Raymond Poincaré dans sa réponse à M. Ferdinand Buisson. C'est dans ce document qu'il a trouvé les mots « les premières mesures de mobilisation générale » qu'il entoure de guillemets. Il a donc constaté, de ses propres yeux, que M. Maurice Paléologue avait bien informé le gouvernement français dès le 30 juillet au soir. Mais il ne dira pourtant pas la vérité. Dire la vérité, spontanément, loyalement, simplement, est une opération de l'esprit qu'il ne con-

çoit pas. De même que les rédacteurs du *Livre jaune*, il supprimera la phrase décisive. Il aimera mieux laisser son ami, M. Maurice Paléologue, sous le coup d'une accusation de forfaiture que de révéler le fait matériel qui vient de lui apparaître dans sa brutale évidence. Et lui aussi, à son tour, ajoutant son œuvre propre de faussaire à l'œuvre des faussaires du *Livre jaune*, il efface par surcroît la phrase révélatrice ; il efface le mot ***secrètement***.

10° Est-il besoin, maintenant, de tirer les conclusions qui s'imposent de cette série de faits prodigieux ? Est-il besoin d'abord de souligner la naïveté de l'explication fournie par M. Raymond Poincaré à M. Ferdinand Buisson ? A l'heure où, le 31 juillet, il recevait M. de Schoen (7 heures du soir), comment M. Viviani aurait-il connu une nouvelle qu'il ne devait apprendre qu'une demi-heure plus tard ? demande M. Raymond Poincaré. Or, la dépêche de M. Paléologue datée du 30 juillet 9 heures 15 du soir établit d'une manière irréfutable que M. René Viviani, lorsqu'il déclarait à M. de Schoen, ignorer la nouvelle d'une « prétendue » mobilisation générale russe, l'avait dans sa poche, depuis plus de dix-neuf heures.

Elle lui avait été, au surplus, confirmée dans la journée du 31 juillet par une dépêche de l'Agence Havas et par la dépêche de M. Jules Cambon qui porte au *Livre jaune* le n° 116.

11° Et que dire de l'erreur que commet M. Raymond Poincaré au sujet de la dépêche n° 117 ? Dans cette dépêche, M. René Viviani déclare qu'il a reçu la visite de M. de Schoen à SEPT HEURES du soir. M. Poincaré en a le texte sous les yeux. Mais le service dactylographique

de la Ligue des Droits de l'Homme a écrit « 4 heures » au lieu de 9 heures du soir. Le Président du Conseil met d'autant plus d'empressement à accepter le renseignement inexact qui lui est fourni inopinément qu'il croit y trouver la preuve de la bonne foi de M. Viviani. Or, c'est justement le contraire qui en résulte. M. René Viviani a reçu la seconde dépêche de M. Paléologue sur la mobilisation russe à 8 heures 1/2 du soir et c'est à 9 heures du soir seulément qu'il télégraphie à trois reprises à M. Paléologue qu'il ne connaît rien d'une « prétendue mobilisation générale russe ». Voilà comment M. René Viviani comprenait, dans ces circonstances tragiques, sa haute tâche de chef du gouvernement de la République française !

12° Le *Livre jaune* n'a pas seulement supprimé, dans la dépêche n° 102, la phrase accusatrice télégraphiée par M. Paléologue. Il a commis un autre faux. Cette dépêche de M. Paléologue parvient à Paris à 11 heures 25 du soir, le 30 juillet. Or, dans le *Livre jaune*, elle est classée la *seconde* de cette fameuse journée qui comprend neuf dépêches. Elle vient tout de suite après la dépêche de M. Viviani qui avise les ambassadeurs de France de la visite qu'il a reçue de M. Iwolski au milieu de la nuit précédente. Peut-on donner une preuve plus saisissante des tripatouillages dont le *Livre jaune* a été l'objet ?

13° Ce n'est pas tout. La mobilisation générale russe, comme l'avoue le tzar, comme l'avoue M. Paléologue, comme le proclament M. Sazonoff et le général Dobrorolski, comme le veut le simple bon sens, c'est la guerre inévitable. Or, que fait M. Viviani, le 31 juillet, à 8 heures et demie du soir, quand il reçoit la confirmation décisive de

a nouvelle que la Russie a provoqué le déclenchement des hostilités ? A-t-il un mouvement d'étonnement ou de révolte ? Proteste-t-il ? Adjure-t-il la Russie de conserver le calme ? La supplie-t-il, au nom de la France, d'épargner la vie des deux millions de Français qui vont mourir pour assurer l'impunité aux assassins serbes ? Qu'on ouvre le *Livre jaune !* Il ne contient pas un mot de réserve sur la folle initiative que vient de prendre la Russie. Du reste, le matin de ce même jour, 31 juillet, de quoi se préoccupait le gouvernement ? Informé ou non des mesures belliqueuses que venait de prendre la Russie, il s'attachait à prendre les mêmes dispositions. L'aveu est de M. Malvy, ministre de l'Intérieur dans le cabinet de M. Viviani. Il raconte comme suit l'incident qui s'est produit au Conseil des Ministres, tenu *dans la matinée du 31 juillet*, au sujet des soldats suspects d'appartenir aux partis avancés et qui devaient être arrêtés avant la mobilisation générale :

Nous sommes au 31 juillet, déclare-t-il au cours de son procès (1). M. Messimy, ministre de la Guerre, me présente, signé de sa main, l'ordre d'arrestation des inscrits au carnet B.). *C'est la mesure qui doit précéder la mobilisation de nos forces.* »

14° Bien plus encore ! Quelques heures après la nouvelle de la mobilisation générale russe, une suprême démarche sera faite par l'Autriche en vue du maintien de la paix. M. de Szecsen a fait demander à la Suisse d'intervenir. Impatient d'arrêter le conflit imminent, il n'attend pas la démarche de M. Lardy et il se présente lui-même, à 11 heures 25 du soir, le 31 juillet, au ministère des Affaires étrangères. M. Viviani est

(1) *Journal Officiel*, 29 juillet 1917. Cité par M. Jacques Mesnil (*Humanité*, 12 septembre 1921).

absent. Il est reçu par M. Philippe Berthelot à qui il dit : « Il y a encore une possibilité [de paix] » (1). Et M. Philippe Berthelot — c'est lui-même qui l'avoue à M. Victor Basch, — repondra : « Il est bien tard ! »

En quoi, M. Philippe Berthelot a d'ailleurs parfaitement raison. La mobilisation générale russe a rendu inutile et chimérique toute tentative de paix. La guerre est commencée désormais, à moins que la Russie ne démobilise immédiatement. Or, la Russie ne démobilisera pas. Et personne, au gouvernement français, ne fera un geste pour l'y engager.

15° Mais la lettre de M. Raymond Poincaré au président de la Ligue des Droits de l'Homme dresse une nouvelle et dernière accusation contre notre diplomatie.

La dépêche n° 118 de M. Paléologue, déclare-t-elle, est arrivée à Paris à 8 heures et demie du soir. La dépêche n° 117 de M. René Viviani est, en toute certitude, partie à 9 heures du soir, au plus tôt. Dans le *Livre jaune*, les dépêches sont classées chronologiquement. Pourquoi la dépêche de M. Viviani vient-elle avant la dépêche de M. Paléologue ? Qui a commis ce faux ? Pourquoi a-t-il été commis ? Dans quel intérêt les pouvoirs publics trompent-ils effrontément l'opinion ? Ces questions aussi sont posées. Elles sont de la plus haute gravité. Il faudra qu'on y réponde. On y répondra.

En attendant, que devient le traité de Versailles, qui, comme le disait si judicieusement Anatole France, à Stockholm, n'est pas un traité de paix mais « une prolongation de la guerre », et qui a condamné l'Allemagne comme seule cou-

(1) *Livre Jaune*, dépêche de M. René Viviani, n° 120

pable d'avoir déclenché les hostilités ? Il est assez plaisant de constater que M. Raymond Poincaré a fait lui-même la preuve décisive et irréfutable que la clause fameuse de l'article 231, sur laquelle il est, affirme-t-il, fondé tout entier, constitue une abominable imposture.

B) LES FAUX DES DÉPÊCHES 102 ET 118.

On vient de voir à quels tripatouillages significatifs a donné lieu la célèbre dépêche de M. René Viviani qui porte dans le *Livre jaune* le n° 117 et qui a tant servi pendant la guerre à « bourrer le crâne » des naïfs. Les faux des dépêches n°s 102 et 118, révélés postérieurement, ne sont ni moins graves ni moins caractéristiques. Ils ont tous uniformément pour objet de dissimuler les terribles responsabilités que la diplomatie secrète de la France a assumées dans le déclenchement de la guerre mondiale.

A la suite de nos pressantes interventions, la Ligue des Droits de l'Homme adressait, le 10 novembre 1922, la lettre suivante à M. Raymond Poincaré :

Monsieur le Président du Conseil,

Nous vous remercions des précisions que vous avez bien voulu nous donner au sujet de la mobilisation générale de l'armée russe en 1914, et sur les heures d'expédition et d'arrivée du télégramme de notre ambassadeur à Pétrograd, annonçant cette mobilisation au gouvernement français.

Vous ne vous étonnerez point, Monsieur le Président, que ces précisions mêmes, justement appréciées par notre Commission d'Etudes, l'amènent à vous demander des renseignements nouveaux.

1° Vous voulez bien nous informer que le télégramme de M. Viviani, inscrit dans le *Livre Jaune*

sous le numéro 117, aurait été expédié de Paris le 31 juillet, à 4 heures de l'après-midi.

Notre Comité craint que cette indication ne résulte d'une erreur de lecture ou de copie. Comment expliquer, en effet, si la dépêche avait été expédiée à 4 heures, qu'il y soit fait mention de l'entretien du Président du Conseil avec l'ambassadeur d'Allemagne, entretien que le Président du Conseil lui-même, dans la dépêche elle-même, fixe à 7 heures du soir ? Le Comité croit savoir que l'expédition de ce télégramme se fixerait plus exactement à 9 heures du soir. Il serait heureux de recevoir de vous une indication certaine sur ce point.

2° En ce qui concerne le télégramme de M. Paléologue, inséré au *Livre Jaune* sous le numéro 118, le Comité se félicite d'en connaître l'heure d'arrivée à Paris, mais cette indication, pour précise qu'elle soit, lui paraît encore insuffisante. Ce qu'il voudrait savoir, c'est l'heure à laquelle la dépêche déchiffrée a pu être soumise au Président du Conseil. Il ne vous échappera pas, en effet, que le point vif de la question c'est de savoir si le Président du Conseil, en expédiant, après la visite du baron de Schoen, le télégramme numéro 117, avait ou non connaissance de la mobilisation russe annoncée par la dépêche numéro 118. Le Comité croit que M. Viviani n'a pu connaître le numéro 118 avant d'expédier le numéro 117. Mais son opinion ne s'imposera à tous, en France et au dehors, avec la force de l'évidence, qu'après détermination certaine et rapprochement de l'heure de déchiffrement du numéro 118 et l'heure d'expédition du numéro 117 ;

3° Le Comité observe, enfin, que depuis votre lettre du 9 août, un autre télégramme de M. Paléologue a été publié par MM. Appuhn et Renouvin, dans l'*Introduction aux Tableaux d'Histoire*. Il s'agit de la dépêche du 30 juillet, arrivée à Paris à 11 h. 25 du soir, où il est dit que « le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale ». Ce document n'était connu jusqu'alors que par le *Livre Jaune* de 1914 (n° 102).

Mais, sans parler de la phrase que nous venons de citer, dont l'importance est manifeste, et que le *Livre Jaune* a omis de rapporter, le *Livre Jaune* présente

de sensibles différences avec le texte publié par MM. Appuhn et Renouvin. De ces deux versions, le Comité nous demande laquelle est authentique, c'est-à-dire rigoureusement conforme à l'original. Au cas où ni l'une ni l'autre ne reproduiraient le texte original, le Comité vous serait reconnaissant, Monsieur le Président, de donner, enfin, à l'opinion, la satisfaction d'une version définitive, complète et fidèle à ce télégramme.

Car, il est impossible, en vérité, de travailler plus longtemps sur des documents inexacts.

Sans doute, les diplomates qui ont composé le *Livre Jaune*, pendant la guerre, ont-ils cru servir le pays en dénaturant les textes qu'ils avaient à publier. La Ligue tout entière s'élève contre une telle conception de la propagande.

Mais, quel qu'ait été leur dessein, nous savons, aujourd'hui, que les auteurs du *Livre Jaune* ne nous ont donné ni un recueil complet ni des textes fidèles. Les textes rectifiés sortent au hasard des polémiques et des publications. Nous sommes impatients de les recevoir tous ensemble. Nous les attendons du gouvernement, dans l'intérêt de la vérité et dans l'intérêt de la France, qui n'a rien à redouter de la vérité.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, avec une insistance nouvelle, d'ordonner la publication de toutes les pièces d'archives du ministère des Affaires étrangères, qui se rapportent aux origines de la guerre, d'entourer cette publication de toutes les garanties qu'exigent les méthodes d'édition critique et, notamment, d'en confier le soin à une Commission d'hommes indépendants, qualifiés par leurs habitudes professionnelles pour recueillir, dater, classer et éditer les documents d'histoire.

Veuillez agréer, etc...

Le Président,
F. Buisson.

La Ligue des Droits de l'Homme n'ayant reçu aucune réponse confirmait sa lettre le 8 décembre suivant.

Le 9 janvier 1923, M. Raymond Poincaré répondait enfin en ces termes :

Paris, le 9 janvier 1923.

Monsieur le Président,

Je regrette qu'il ne m'ait pas été possible de répondre plus rapidement à la demande de renseignements que vous m'avez adressée les 10 novembre et 8 décembre derniers.

Les questions que vous m'avez posées ont fait l'objet de l'examen le plus attentif et ont nécessité des recherches assez longues. D'autre part, j'ai dû consulter M. Viviani, qui se trouvait particulièrement absorbé par ses occupations et retenu assez loin de Paris.

Je suis maintenant en mesure de vous donner les précisions suivantes et de répondre d'autre part aux questions écrites que vous avez posées par la voie du *Journal officiel* :

1° A quelle heure le télégramme de M. Viviani inscrit dans le *Livre Jaune* sous le n° 117 a-t-il été expédié de Paris, le 31 juillet 1914 ?

Réponse. — L'original porte, dans le timbre apposé par le service du chiffre, la mention : « Expédié à 21 heures et 21 heures 30. » C'est donc par erreur que ce télégramme avait été indiqué comme expédié à 4 heures de l'après-midi.

2° A quelle heure le télégramme de M. Paléologue inscrit dans le *Livre Jaune* sous le n° 118 a-t-il été soumis, après avoir été déchiffré, à M. Viviani ?

Réponse. — Le télégramme n° 118 est parvenu au service du chiffre à 8 heures 30 du soir, ainsi qu'en fait foi la mention : « Reçu 20 h .30 », émanant de ce service.

On n'a pas d'indication matérielle faisant connaître l'heure à laquelle le déchiffrement fut soumis au Président du Conseil. Mais on est en mesure d'établir que ce fut seulement après l'entrevue qu'il avait eue à 7 heures du soir avec M. de Schoen.

1re raison : l'ambassadeur d'Allemagne, au sortir de cet entretien, en a rendu compte à son gouvernement, et son télégramme n° 237 (*Documents allemands*, t. III, n° 528) a été expédié de Paris, le 31 juillet à 8 heures 17 du soir, c'est-à-dire 13 minutes avant l'arrivée du télégramme de M. Paléologue au service du chiffre.

2e raison : le texte du télégramme adressé par M. Viviani à M. Paléologue à la suite de l'entrevue

(*Livre Jaune*, n° 117), et qui fut expédié à 21 heures 30, prouve que le Président du Conseil, en le rédigeant, n'avait pas encore connaissance du télégramme de M. Paléologue n° 118 annonçant la mobilisation générale russe.

En effet, il renferme ce passage (supprimé dans le *Livre Jaune*) : « Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède (l'entretien Viviani-Schoen) à la connaissance de M. Sazonoff et de me renseigner d'urgence sur la réalité d'une prétendue mobilisation générale en Russie. »

Le Président du Conseil n'eût point écrit cette dernière phrase s'il avait eu connaissance du télégramme de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg inséré dans le *Livre Jaune* sous le n° 118.

3e raison : M. Viviani atteste que son entretien avec M. de Schoen était terminé avant l'heure à laquelle le télégramme n° 118 est arrivé au service du chiffre, donc *a fortiori* avant l'heure à laquelle ce télégramme a pu lui être soumis.

Il a consigné cette déclaration dans une note parvenue au ministère des Affaires étrangères le 3 janvier 1923. Il ajoute que son entrevue avec M. de Schoen fut courte, qu'elle était finie vers 7 heures 1/2. Il quitta le ministère vers 8 heures, pour se rendre à son domicile, et de là à l'Elysée, où le Conseil des ministres était convoqué pour 9 heures. A 9 heures 50, on apprenait la mort de Jaurès, et le Président du Conseil ne rentra chez lui qu'à 2 heures du matin, après s'être rendu au chevet de la victime. Il ne sait plus, toutefois, si la dépêche lui fut soumise à l'Elysée, au cours de cette soirée bouleversée, ou plus tard.

3° Le texte du document paru sous le n° 102 au *Livre Jaune* de 1914 est-il le texte authentique, ou bien convient-il d'ajouter foi à la version différente publiée par MM. Appuhn et Renouvin ?

Réponse. — Dans le *Livre Jaune*, sont refondus en un seul deux télégrammes de M. Paléologue, le premier (n° 311), parti à 16 heures 31, le deuxième (n° 315), parti à 21 heures 15.

Vous trouverez ci-joint la copie du télégramme n° 311. Quant au télégramme n° 315, il se trouve reproduit exactement dans la publication de MM. Appuhn et Renouvin, page XCV. Toutefois, il est coté dans

ce recueil sous le n° 318, par suite d'une erreur d'impression.

Agréez, etc...,

R. Poincaré.

Voici le texte du télégramme numéro 311 que M. Raymond Poincaré a transmis au président de la Ligue des Droits de l'Homme :

N° 311.

Pétersbourg, 30 juillet 1914, 16 h. 31.
Reçu à 18 heures 51.

Je réponds à votre télégramme n° 453.

Ce matin même, j'ai recommandé à M. Sazonoff d'éviter toute mesure militaire qui pourrait offrir à l'Allemagne un prétexte à la mobilisation générale.

Il m'a répondu que dans le cours de la nuit dernière, l'état-major général russe avait précisément fait surseoir à quelques précautions secrètes, dont la divulgation aurait pu alarmer l'état-major allemand.

Hier, le chef d'état-major général russe a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne et lui a donné sa parole d'honneur que la mobilisation, qui a été ordonnée ce matin, vise exclusivement l'Autriche.

Paléologue.

La lettre de M. Raymond Poincaré apporte une série de révélations capitales dont il est essentiel, dès maintenant, de préciser la signification. Nous allons examiner d'abord les faits qui résultent directement de la lettre du président du Conseil. Nous examinerons ensuite les deux télégrammes n°s 311 et 315 de M. Paléologue, dont le texte est aujourd'hui officiellement authentifié et qui ont servi à forger le document n° 102 du *Livre jaune*.

I

La lettre de M. Raymond Poincaré

1° Il est définitivement établi que la dépêche

n° 117 du *Livre jaune*, que M. René Viviani a expédiée le 31 juillet 1914 à M. Maurice Paléologue, et dans laquelle, après avoir rendu compte de la visite de M. de Schoen aux Affaires étrangères (7 heures du soir), il déclare, à trois reprises, n'avoir aucune nouvelle d'une « prétendue » mobilisation générale russe, est partie en deux fragments l'un à 9 heures du soir — comme l'avait dit M. Philippe Berthelot à M. Victor Basch, — l'autre à 9 h. 30 du soir. Ainsi l'erreur matérielle où le service dactylographique de la Ligue des Droits de l'Homme avait fait tomber le président du Conseil est réparée. Mais il convient de noter que la dépêche n° 118 de M. Maurice Paléologue est arrivée au service du chiffre à 8 heures 30 du soir. On peut admettre l'explication qui nous est fournie au sujet de la première partie de la dépêche 117. Il n'y a, entre son départ et l'arrivée de la dépêche n° 118, qu'une demi-heure de « battement », et il est possible qu'on ait ignoré, aux Affaires étrangères, le sens de ce dernier document au moment où on expédiait le premier. Mais, pour la seconde partie de la dépêche n° 117, qui demande à M. Paléologue de renseigner le gouvernement « sur la réalité d'une prétendue mobilisation générale en Russie », le « battement » est d'une heure entière et l'explication ne vaut plus, si jamais elle a valu quelque chose. Il est impossible que les fonctionnaires du département n'aient pas remarqué que les deux dépêches chevauchaient. Il est impossible qu'ils ne l'aient pas signalé. Il est plus impossible encore que M. René Viviani, qui attachait tant d'importance à la question qu'il posait, puisque c'est sur cette question seule qu'il fait reposer tout le laborieux édifice de sa bonne foi, n'ait

attaché aucun intérêt à la réponse qu'il recevait.

2° Le texte de la dépêche 117 du *Livre jaune* dont M. Philippe Berthelot avait remis une copie exacte et complète à M. Victor Basch se trouve, lui aussi, officiellement authentifié par M. Raymond Poincaré. Le président du Conseil rétablit, en effet, l'une des phrases essentielles « supprimées » dans le *Livre jaune* : « Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède (l'entretien Viviani-de Schœn) à la connaissance de M. Sazonoff et de me renseigner d'urgence sur la réalité d'une prétendue mobilisation générale russe. » Ainsi, du même coup :

a) Les auteurs du *Livre jaune* sont convaincus d'avoir falsifié les documents qu'ils avaient sous les yeux, non pour les interpréter ou les abréger seulement, ni comme on l'a absurdement affirmé pour conserver le secret du chiffre, mais bien en vue de les dénaturer et de tromper l'opinion publique.

b) M. René Viviani est convaincu d'avoir, le 31 juillet 1914, à 9 heures et à 9 h. 30 du soir, télégraphié à trois reprises à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg qu'il ignorait la nouvelle d'une « prétendue » mobilisation générale russe, qui était, à ce moment, connue dans le monde entier et dont il avait lui-même reçu la nouvelle la veille à 11 heures 25 du soir, au plus tard.

3° Les documents du *Livre jaune*, comme ceux de tous les livres diplomatiques, sont classés dans l'ordre chronologique le plus rigoureusement possible. Il suffit de les lire pour s'en convaincre. Or, il résulte de la lettre de M. Poincaré que la dépêche n° 118, expédiée de Saint-Pétersbourg à 10 h. 45 du matin (8 h. 45, heure de l'Eu-

rope occidentale) a été classée frauduleusement après le document n° 117 (expédié à 9 heures et à 9 h. 30 du soir, c'est-à-dire 12 heures 1/4 et 12 heures 3/4 plus tard) de manière à faire croire que M. René Viviani ignorait, en effet, la nouvelle de la mobilisation générale russe qu'il connaissait depuis la veille.

4° Il résulte de la lettre de M. Raymond Poincaré et de la communication du télégramme n° 311, signé de M. Paléologue, que les rédacteurs du *Livre jaune* ont forgé, au moyen des deux dépêches de l'ambassadeur de France n°s 311 et 315, expédiées l'une à 4 h. 31 après-midi, l'autre à 9 h. 15 du soir, une seule et même dépêche (*Livre jaune*, n° 102), qu'ils l'ont placée arbitrairement et frauduleusement au début de la journée du 30 juillet, et qu'enfin, en vue de tromper l'opinion sur l'attitude belliqueuse des gouvernements alliés, ils ont supprimé la nouvelle tragiquement décisive qu'elles renferment : « Le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale. »

5° Il résulte de la lettre de M. Raymond Poincaré que les deux dépêches de M. Paléologue, qui ont été fondues en une seule dans le *Livre jaune*, sous le n° 102, portent elles-mêmes des numéros d'ordre, les n°s 311 et 315. Ces numéros sont évidemment ceux de l'ambassade de France. Ils indiquent l'ordre dans lequel celle-ci envoyait ses télégrammes. Entre le n° 311, expédié à 4 h. 31 de l'après-midi, et le n° 315, expédié à 9 h. 45 du soir, M. Paléologue a donc expédié trois autres dépêches, les n°s 312, 313 et 314.

D'autre part, le *Livre jaune* ne donne pour cette journée douloureusement historique du 30 juillet, que deux dépêches signées de M. Paléo-

logue, les nos 102 et 103. L'origine de la dépêche n° 102 est maintenant établie. La dépêche n° 103 implique qu'elle a été expédiée dans les premières heures de la journée. Elle rend compte, en effet, de l'entrevue à laquelle M. Sazonoff a convoqué le comte Pourtalès à minuit. D'après le comte Pourtalès, cette entrevue a duré 1 h. 1/2. Le compte rendu en a été déposé au télégraphe à Saint-Pétersbourg à 4 h. 30 du matin. (*Documents allemands*, tome II, page 162). Sans doute, M. Paléologue, dans le récit qu'il a donné à la *Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1921, page 259), allègue que l'entretien Sazonoff-Pourtalès n'a eu lieu qu'à deux heures de l'après-midi. Mais, sur ce point, les preuves sont irréfutables et elles le démentent de la manière la plus formelle.

Il importe, dès lors, de poser ici deux questions graves :

a) Nous avons le texte officiel et authentique des dépêches nos 311 et 315. Que disent les dépêches 312, 313 et 314 ? Pourquoi ne sont-elles pas au *Livre jaune ?* Pourquoi n'en communique-t-on pas le texte ? Y aurait-il dans ces dépêches quelque chose qu'il importe de cacher ?

b) De 4 h. 31 après-midi, heure de l'expédition de la dépêche 311, à 9 h. 15 du soir, heure de l'expédition de la dépêche 315, il s'est écoulé exactement 4 h. 44. Pendant ce laps de temps, M. Paléologue a envoyé cinq dépêches. On en peut conclure qu'il télégraphiait à Paris — et c'est tout naturel — une fois au moins par heure. Or, le *Livre jaune* ne nous donne, pour cette journée capitale, que deux dépêches de M. Paléologue, dont une a été forgée au moyen des deux documents nos 311 et 315. M. Paléologue a cer-

tainement envoyé à Paris, au cours de ces heures decisives, vingt ou trente dépêches au moins. Pourquoi n'en communique-t-on pas le texte ? Qu'est-ce qu'on prétend dissimuler ?

6° Le télégramme n° 118, expédié par M. Paléologue, et dans lequel l'ambassadeur de France confirme, le 31 juillet, la nouvelle de la mobilisation générale russe qu'il avait fait connaître au gouvernement français dès la veille, est arrivé au service du chiffre à Paris, à 8 heures 30 du soir. M. Raymond Poincaré déclare qu'il n'existe aucune indication de l'heure à laquelle le déchiffrement fut achevé. Consulté, M. René Viviani, ancien président du Conseil, dans une note du 3 janvier 1923, affirme :

a) qu'il a quitté le ministère des Affaires étrangères le 31 juillet 1914 peu après la visite de M. de Schoen, c'est-à-dire vers 8 heures du soir, M. de Schoen étant parti lui-même à 7 heures 1/2 ;

b) qu'il est allé chez lui ;

c) qu'à 9 heures du soir il s'est rendu au Conseil des ministres qui se réunissait à l'Elysée ;

d) qu'à 9 heures 50, il se faisait conduire au domicile de Jean Jaurès dont il venait d'apprendre l'assassinat ;

e) qu'il est rentré chez lui à 2 heures du matin;

f) qu'il ne sait plus si la dépêche de M. Paléologue lui fut soumise « au cours de cette soirée bouleversée, ou plus tard. »

Nous prétendons que, des affirmations matérielles de M. René Viviani, ainsi que des déclarations concordantes de M. Raymond Poincaré en date des 9 août 1922 et 9 janvier 1923, il résulte, que les charges les plus accablantes se dressent contre l'attitude du gouvernement de la

République au cours de cette période et que ces charges peuvent se résumer comme suit :

a) Le gouvernement de la République a été informé positivement, dès le 30 juillet 1914, à 11 heures 25 du soir, que le gouvernement russe s'était résolu à prendre *secrètement* les premières mesures de mobilisation générale. Or, M. René Viviani, soit comme chef responsable du gouvernement, soit comme ministre des Affaires étrangères, n'a formulé au nom de la France, aucune réserve ; il n'a élevé aucune protestation ; il n'a pas dit un mot qui fût de nature à arrêter la conflagration inévitable. Bien plus, placé devant la responsabilité terrible qui pesait sur sa tête, il a fait supprimer, dans le *Livre jaune*, la trace de son évidente forfaiture. Ainsi, pour cacher son crime, il en ajoutait un second. A défaut d'autres témoignages — et ceux-ci abondent — ce faux constitue un criant aveu.

b) Le lendemain, 31 juillet, la nouvelle de la mobilisation générale russe est confirmée de toutes parts. Elle est confirmée notamment par les dépêches Havas, par la dépêche de M. Jules Cambon (*Livre jaune*, n° 116) et par la démarche de M. de Schoen. Or, M. René Viviani, entrant à fond dans la collusion préalablement organisée entre le gouvernement russe et le gouvernement de la République (1), télégraphie à trois reprises

(1) On se rappelle que M. Iswolski télégraphiait de Paris à M. Sazonoff le 30 juillet 1914, à 8 heures du matin (M. Pierre Renouvin, cours de la Sorbonne, 23 février 1923) que « ne voulant dorénavant pas se mêler » des préparatifs militaires russes, le gouvernement français demandait « qu'ils eussent un caractère aussi peu apparent et aussi peu provocateur que possible. » C'est M. Messimy, ministre de la guerre, qui, en personne, d'après M. Iswolski, encourageait la Russie à « continuer » et même à « renforcer » ses préparatifs militaires. On verra plus loin que les événements se

à M. Paléologue qu'il ne sait rien de la « prétendue » mobilisation générale russe, dont il a la nouvelle officielle entre les mains depuis près de vingt-quatre heures.

c) La dépêche de M. Paléologue (n° 118) qui confirme la nouvelle expédiée la veille au soir par l'ambassadeur de France, arrive à 8 heures 30 du soir au ministère des Affaires étrangères. Elle est de la plus extrême gravité. Quand on lui a appris que la mobilisation générale russe était imminente, le 29 au soir, M. Paléologue, peu suspect pourtant d'un excès de sensibilité, « sursaute », — c'est lui qui le déclare — et il demande — mais il se garde bien, semble-t-il, de le télégraphier à Paris — qu'on ne prenne aucune mesure avant que l'Etat-major russe soit d'accord avec l'Etat-major français. Les propos de Nicolas II, que rapporte M. Paléologue, attestent, d'autre part, l'émotion atroce qui étreignait le tsar au moment de déchaîner la guerre mondiale. Or, M. René Viviani, lui, n'éprouve aucune émotion. Il ne « sursaute » pas. Le Conseil des ministres est réuni à l'Elysée. Va-t-on lui communiquer la dépêche fatale ? Va-t-on prendre les mesures qui s'imposent? Va-t-on rappeler au gouvernement du tzar qu'on est encore en pleines négociations ?

---

déroulent, en effet, selon le programme qui a été ainsi arrêté. Conformément aux conseils du gouvernement français, la Russie s'efforcera de conserver à sa mobilisation générale un caractère aussi secret que possible. D'autre part, M. Paléologue, soit qu'il réponde plusieurs heures d'avance à des instructions qu'il n'a pas encore reçues, soit qu'il retarde volontairement l'envoi des nouvelles décisives qu'il est chargé de transmettre, en dénature le sens et le caractère conformément à ce même programme. Tout cela a été concerté à l'avance. La démonstration qu'on lira plus loin est, sur ce point, d'autant plus irréfutable que nous sommes maintenant en présence de textes plus certains, officiellement authentifiés par le gouvernement français.

Au cours de cette même soirée, — à 11 heures 15, — l'ambassadeur d'Autriche est venu au ministère des Affaires étrangères déclarer qu'il y avait encore, selon lui, une « possibilité » de paix (*Livre jaune*, n° 120) et cette démarche est confirmée à la même heure, à Saint-Pétersbourg par une démarche similaire du comte Szapary, l'ambassadeur d'Autriche ! (*Ibid*) Le gouvernement français va-t-il insister pour qu'aucune mesure militaire irréparable ne trouble ces pourparlers, dont on proclamera, le 1er août encore qu'ils « continuent », alors que la mobilisation générale russe vient d'y mettre pourtant un terme définitif ?... M. René Viviani se rappelle avec une incomparable lucidité tous les événements de cette soirée mémorable. Il se rappelle l'heure de la visite de M. de Schoen. Il se rappelle l'heure du départ de l'ambassadeur allemand. Il se rappelle l'heure où il a lui-même quitté le ministère des Affaires étrangères. Il se rappelle l'heure où il est allé au Conseil des ministres. Il se rappelle l'heure où il s'est rendu auprès du cadavre de Jean Jaurès qui vient d'être assassiné, martyr de cette paix qu'il ne songe pas à défendre. Il ne se rappelle pas ce qu'il a fait de la réponse qu'il a reçue à la question qu'il a posée au sujet de la mobilisation générale, question sur laquelle il a échafaudé tout le laborieux édifice de son innocence. Et il ignore même s'il l'a communiquée au Conseil des ministres qui, ce soir-là, était réuni à l'Elysée !...

Ce cas d'étrange amnésie s'explique au surplus de la manière la plus naturelle. M. René Viviani ne se rappelle pas à quel moment il a connu la nouvelle de la mobilisation générale russe, tout simplement parce qu'il a accepté d'avance le

principe de la guerre. Depuis plusieurs jours déjà le gouvernement qu'il préside, tout au moins nominalement, car le vrai chef c'est M. Raymond Poincaré, s'est livré, pieds et poings liés, à la politique russe. Un nouveau document vient d'en apporter la révélation sensationnelle.

On connaissait déjà l'existence de la fameuse dépêche adressée dès le 29 juillet par M. Sazonoff à M. Iswolski (*Livre Orange*, *n°* 58) : « Veuillez lui exprimer (au gouvernement français) notre sincère reconnaissance pour la déclaration que l'ambassadeur de France m'a faite en son nom en disant que nous pouvons compter entièrement sur l'appui de notre alliée la France. Dans les circonstances actuelles, cette déclaration nous est particulièrement précieuse. » Le *Livre Jaune* ne contient, naturellement, aucune trace de cet encouragement si insolite donné ainsi en pleines négociations de paix aux mesures agressives auxquelles la Russie éprouve encore quelque peine à se résoudre. Or, on a exhumé dernièrement le *Journal du ministère des Affaires étrangères de Russie*, qui était tenu au jour le jour, mais qui n'était pas destiné au public. Cet organe insérait *le 28 juillet*, *dans la matinée*, la note suivante :

Au nom de son gouvernement l'ambassadeur de France a informé aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères, que la France était, en cas de besoin, résolue à remplir ses obligations d'alliée. (Traduction Joë Newmann, le *Journal du Peuple*, 8 mars 1924.)

Chose étrange, M. Maurice Paléologue, qui raconte avec une complaisance toute théâtrale les circonstances dans lesquelles, le surlendemain, 30 juillet, à 6 heures du soir, il va porter la déclaration conçue à peu près dans les mêmes termes

(*La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'Alliance*) que lui télégraphie M. René Viviani, et qui enregistre la réponse non moins théâtrale de M. Sazonoff (*J'étais sûr de la France*) ne dit pas un mot de sa démarche de la matinée du 28 juillet. Ce silence est trop diplomatique pour que nous ne le signalions pas. Au surplus, c'est le 28 juillet, dans la matinée, que M. Paléologue est allé faire la démarche n° 1. A ce moment, on est en pleines négociations de paix. MM. Raymond Poincaré et René Viviani sont sur le bateau qui les ramène en France. D'où émane le télégramme que révèle le *Journal des affaires étrangères de Russie*. Qui l'a signé ? Ce n'est assurément pas l'honorable M. Bienvenu-Martin, qui est président du Conseil intérimaire et qui seul a qualité pour donner une telle signature. Il est bien incapable d'avoir pris une initiative si hardie. Il faudra qu'un jour on nous dise le nom du personnage qui a fait faire, à Saint-Pétersbourg, cette démarche dangereusement prématurée.

II

La dépêche n° 102.

Nous possédons maintenant le texte authentique et officiel des deux dépêches de M. Paléologue n°s 311 et 315 qui ont servi à forger le document n° 102 du *Livre jaune*. On va voir par l'examen attentif et scrupuleux de ces deux pièces que l'ambassadeur de France, en pleine collusion, d'une part, avec le gouvernement russe et, d'autre part, avec le Quai d'Orsay, ne se préoccupe nullement de rendre compte des événe-

ments dont il est le témoin, mais qu'il s'attache, avec la plus grande désinvolture, à fournir au gouvernement français, comme au gouvernement russe, des alibis destinés à faire croire à leur attitude pacifiste.

Examinons, paragraphe par paragraphe, le télégramme n° 311 (30 juillet, 16 heures 31).

« Je réponds à votre télégramme n° 453 », écrit d'abord M. Paléologue à M. René Viviani. Or, si nous ouvrons le *Livre jaune*, nous constatons que ce télégramme 453 n'y figure pas. Il en existe bien un, à cette date, et dont le texte semble avoir inspiré la dépêche de M. Paléologue : c'est la fameuse dépêche 101 par laquelle le gouvernement de la République a abdiqué, une seconde fois, entre les mains de l'impérialisme russe. Mais cette dépêche n° 101 n'est parvenue à Saint-Pétersbourg qu'à 6 heures du soir — c'est M. Paléologue qui l'affirme — et sa dépêche n° 311 est partie à 4 heures 31, une heure 29 minutes auparavant. Au surplus, si la dépêche n° 311 était une réponse à la dépêche n° 101, comment M. Paléologue aurait-il pu s'abstenir de faire la moindre allusion à la phrase capitale de celle-ci : « La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance » dont il souligne lui-même, dans son récit de la *Revue des Deux Mondes*, l'importance exceptionnelle ?

Donc, il existe une dépêche de M. René Viviani n° 453 dont le texte ne figure pas au *Livre jaune* et qu'il importe de connaître.

M. Paléologue ajoute :

Ce matin même, j'ai recommandé à M. Sazonoff d'éviter toute mesure militaire qui pourrait *offrir* à l'Allemagne un *prétexte* à la *mobilisation* générale.

Cette phrase provoque trois observations :

a) Tout d'abord, elle présente une saisissante analogie avec la phrase de la dépêche n° 101, signée de M. René Viviani, et qui, comme on vient de le voir, n'est parvenue à Saint-Pétersbourg qu'une heure 29 après l'envoi de la dépêche n° 311 : « J'estime donc — télégraphie M. René Viviani — qu'il serait opportun... que la Russie... ne prît immédiatement aucune disposition qui *offrît* à l'Allemagne un *prétexte* pour une *mobilisation* totale ou partielle de ses forces. » Les trois mots essentiels sont les mêmes dans les deux phrases et il est matériellement établi qu'elles ne se répondent pas l'une à l'autre !... Comment le Président du Conseil et l'ambassadeur peuvent-ils être si étroitement d'accord qu'ils emploient les termes identiques *offrir*, *prétexte* et *mobilisation* sans s'être concertés ? N'y-a-t-il pas là une preuve nouvelle de la collusion qui existe entre eux ?

b) Les mots « ce matin même » achèvent de démontrer que la dépêche n° 311 ne constitue pas une réponse à la dépêche n° 101. C'est, insistons sur ce point, à 6 heures du soir que M. Paléologue reçoit l'ordre d'aller dire à la Russie qu'il convient de ne prendre « aucune disposition qui *offre* à l'Allemagne un *prétexte* pour une *mobilisation* totale ou partielle de ses forces. » M. Paléologue court, en effet, chez M. Sazonoff et il résulte de son récit non seulement qu'il ne lui dit pas un mot du prétendu conseil de prudence que lui fait parvenir M. Viviani, mais que, bien au contraire, il l'encourage à la guerre en lui offrant le concours absolu et sans réserve de la France. Or, c'est « ce matin même » que M. Paléologue est allé recommander la prudence à M. Sazonoff et il le fait dans les termes mêmes que

M. René Viviani lui transmettra on ne sait au juste combien d'heures plus tard, et, dans tous les cas, six heures au moins. En toute certitude le second paragraphe de la dépêche n° 311 constitue un alibi destiné à permettre au gouvernement français de tromper l'opinion en lui faisant croire à son attitude pacifique.

c) La recommandation de prudence que M. Paléologue fait « ce matin » à M. Sazonoff, n'est pas seulement invraisemblable et insolite. Elle est manifestement fausse. En effet, dès la veille au soir, M. Paléologue a épuisé les objections qu'il avait à faire en ce qui concerne la nouvelle de la mobilisation générale russe. Après avoir « sursauté », il a, déclare-t-il, suggéré l'idée qu'on pourrait « s'en tenir, provisoirement du moins, à une mobilisation partielle » et, comme on lui répond que « les plus hauts chefs militaires russes ont déclaré que la chose est impossible », il reconnaît la force de l'objection et se contente de décider, sans d'ailleurs en informer Paris, que l'Etat-major russe ne *devra* prendre aucune mesure avant d'en avoir conféré avec l'Etat-major français. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, page 257). Qu'est devenue cette prescription au cours de la nuit ? Et si M. Paléologue a reçu satisfaction sur ce point comment peut-il « ce matin même », en l'absence de toute instruction ministérielle, prendre sur lui d'aller porter à M. Sazonoff des conseils qu'il n'est pas encore chargé d'aller porter ?

Le troisième alinéa est ainsi conçu :

« Il (M. Sazonoff) m'a répondu que, dans le cours de la nuit dernière, *l'Etat-major général russe* avait précisément fait surseoir à quelques

précautions secrètes dont la divulgation aurait pu alarmer l'Etat-major allemand. »

Il convient ici de bien situer les circonstances dans lesquelles cette phrase est expédiée à Paris pour en mesurer exactement toute l'impudence. Et d'abord, il convient de rappeler que M. Paléologue est ambassadeur de France et que c'est à la France qu'il doit la vérité.

Or, M. Paléologue a été étroitement mêlé au drame de la veille. Il sait que, dans cette journée du 29 juillet, il l'a abondamment raconté lui-même, le tzar a signé l'ordre de mobilisation générale. Il était en train d'en transmettre la nouvelle au gouvernement français, avec des précautions exceptionnelles, quand Nicolas II, épouvanté par l'idée de la responsabilité qu'il allait assumer en mettant, comme le dit le général Dobrorolski, « le feu au foyer du monde », décidait d'ajourner cette mesure. Comment cette nouvelle, qui est de la plus haute gravité, répétons-le sans nous lasser, se transforme-t-elle tout à coup, sous la plume de l'ambassadeur de France, en « quelques précautions secrètes? » Pourquoi ce mensonge : « L'Etat-major général russe » au lieu de « le tzar Nicolas II »? Pourquoi écrit-il que la « divulgation » de ces mesures « aurait pu» alarmer « l'Etat-major allemand », alors que cette nouvelle l'a fait « sursauter » lui-même, alors qu'il a préconisé une simple « mobilisation partielle », et alors qu'en définitive, il a demandé que « les Etats majors des deux pays alliés se missent préalablement d'accord? » M. Paléologue télégraphierait au gouvernement allemand pour lui dissimuler la réalité sur ce qui se passe à Saint-Pétersbourg, et pour le tromper, il n'em-

ploierait ni plus de circonlocutions, ni plus de réticences, ni plus de mensonges.

Mais la responsabilité de M. Maurice Paléologue est plus lourde encore. On l'a vu. Il raconte lui-même, dans quelles circonstances, le 20 juillet, il a reçu la nouvelle que la Russie ordonnait *secrètement* la mobilisation générale. Il a « sursauté ». Il a demandé qu'on ne fit qu' « une mobilisation partielle ». Il a insisté tout au moins pour que l'Etat-major général russe se mit préalablement d'accord avec l'Etat-major général français. Et, conscient comme il est, de la gravité de la situation, de l'importance capitale de ces mesures, il n'avise pas son gouvernement, il ne fait rien pour éveiller son attention, il laisse s'accomplir l'inévitable sans sourciller? En vérité, il n'y a jamais eu, dans le monde, de plus étrange ambassadeur que l'ambassadeur de France !

Mais voici le dernier paragraphe de la dépêche n° 331 et c'est le bouquet :

« Hier, le chef d'Etat-major général russe (général Janouchkevitch) a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne et lui a donné *sa parole d'honneur* que la mobilisation qui a été ordonnée ce matin vise exclusivement l'Autriche. »

Ici, la duplicité est déconcertante. Sans doute, il est exact, en fait, que, ce matin, 30 juillet, la mobilisation partielle, ordonnée à minuit et demie, ne vise que l'Autriche. Cependant, il y a un homme, au moins, qui sait que le général Janouchkévitch a impudemment menti en donnant sa parole d'honneur à l'attaché militaire allemand, et cet homme, c'est M. Paléologue lui-même. Admettons, si on veut, que la chose soit

de bonne guerre puisqu'il s'agit de tromper l'adversaire. Mais M. Paléologue n'a pas ici à tromper le gouvernement allemand : c'est au gouvernement français qu'il télégraphie! C'est le gouvernement français qu'il est chargé de renseigner ! Et c'est pour remplir cette tâche que les contribuables l'entretiennent fastueusement à Saint-Pétersbourg ! La question devra être posée : Dans quel intérêt, l'ambassadeur de France trompe-t-il le gouvernement français ? Il résulte des *Documents allemands* que la dépêche du comte Pourtalès rendant compte de l'entrevue du général Janouchkévitch avec l'attaché allemand est partie de Saint-Pétersbourg le 29 juillet à 7 heures du soir. A cette heure-là la mobilisation générale russe était officiellement signée par le tzar et par tous les ministres compétents. Le chef de l'Etat-major russe abusait donc sciemment la bonne foi de son interlocuteur en lui donnant sa parole d'honneur. Dans quel intérêt l'ambassadeur de France évoque-t-il cet incident ? Rassurer le gouvernement français ? On voit que celui-ci n'a aucune inquiétude et que la nouvelle de la mobilisation générale russe ne l'intéresse même pas. La vérité est bien simple : M. Paléologue est en collusion constante avec le gouvernement russe d'une part et avec le Quai d'Orsay d'autre part. Il continue d'envoyer à Paris des dépêches fausses qui ne donnent aucun renseignement exact et précis sur les faits dont il est le témoin, mais qui, le cas échéant, serviront utilement d'alibi au gouvernement de la République pour montrer faussement qu'il fut pacifique.

Et maintenant passons à la dépêche n° 315.

Dans un entretien qu'il a eu cet après-midi avec le comte de (?) Pourtalès, M. Sazonoff a dû se con-

vaincre que l'Allemagne ne veut pas prononcer à Vienne les paroles décisives qui sauvegarderaient la paix. L'Empereur Nicolas garde la même impression d'un échange de télégrammes qu'il vient d'avoir personnellement avec l'Empereur Guillaume.

Le ton de M. Paléologue est caractéristique. L'ambassadeur de France ne rend pas compte à son gouvernement d'un entretien ou d'un événement. Il ne cite pas des documents, des propos ou des faits. Il plaide. « M. Sazonoff a dû se convaincre... » « Le tzar garde la même impression... » Il suffit de comparer les dépêches de M. Paléologue avec celles de tous ses collègues pour constater qu'il y a entre eux et lui une profonde différence dans la conception de la tâche qui leur est confiée.

Mais de quoi donc M. Paléologue rend-il compte à son gouvernement en ces termes ambigus et tendancieux ?

Le comte Pourtalès a vu M. Sazonoff trois fois dans le cours des 24 heures qui portent la date du 30 juillet 1914 : Après minuit (l'entretien a duré une heure et demie), avant 1 heure de l'après-midi et avant 9 heures 50 du soir. Il est évident que la dépêche n° 315 ne peut viser cette dernière entrevue puisqu'elle est partie de Saint-Pétersbourg à 9 heures 15 du soir. Du reste, rien de cette dernière entrevue ne permettrait à M. Paléologue de déduire les considérations pessimistes qu'il envoie à Paris, puisqu'au contraire le comte Pourtalès est venu déclarer à M. Sazonoff :

a) que l'Allemagne continue sa médiation auprès de l'Autriche-Hongrie ;

b) que le refus de l'Autriche-Hongrie d'entrer en conversation avec la Russie — comme l'Alle-

magne le lui impose — est antérieur à la démarche que celle-ci a faite à Vienne.

Est-ce l'entrevue qui a eu lieu avant 1 heure de l'après-midi que vise M. Paléologue? L'ambassadeur de France en parle abondamment dans ses mémoires. (*Revue des Deux Mondes*, page 258 et suivantes) où il la situe d'ailleurs à 2 heures après midi. Mais cette visite a fait l'objet d'une dépêche beaucoup plus explicite que la dépêche n° 315 et qui porte au *Livre jaune* le n° 103. Il est vrai que, dans cette dépêche n° 103, M. Paléologue situe au milieu de la nuit l'entrevue que, dans son récit de la *Revue des Deux Mondes*, il place à 2 heures après midi. Avec un pareil ambassadeur le gouvernement français ne peut manquer d'être exactement et fidèlement renseigné !... Comment s'étonner, dès lors, que dans la dépêche n° 315, qui n'est expédiée qu'à 9 heures 15 du soir, M. Paléologue donne le compte rendu de la première des trois entrevues Sazonoff-Pourtalès, celle qui a eu lieu un peu après minuit, qui a duré une heure et demie et dont l'ambassadeur allemand a déposé le compte rendu télégraphique seize heures 3/4 auparavant, à 4 heures 30 du matin ?

On connaît le fait par les deux dépêches du comte Pourtalès (*Documents allemands*, tome II, nos 401 et 412, pages 162 et 175). M. Sazonoff a fait appeler l'ambassadeur d'Allemagne à minuit. La situation, à ce moment précis, est celle-ci. Le tzar Nicolas II vient de retirer, — pour quelques heures seulement, hélas ! — l'ordre de mobilisation générale. M. Sazonoff tente un nouvel effort auprès de l'Allemagne pour qu'elle empêche l'Autriche de faire en Serbie l'expédition punitive qu'elle a décidé d'entreprendre :

Dans l'entrevue de ce soir, télégraphie le comte Pourtalès, Sazonoff est toujours revenu sur l'idée que nous étions les seuls qui, actuellement encore, puissions retenir l'Autriche.

On le voit, c'est bien là l'esprit qui inspire la première phrase de la dépêche n° 315. Mais ce qui, dans le texte de M. Paléologue, est vraiment extraordinaire, c'est qu'au lieu de raconter les choses comme elles se sont passées, au lieu de leur donner leur physionomie propre, au lieu, tout au moins, le laisser à son interlocuteur le soin et la responsabilité de cacher la vérité, c'est lui-même qui prend l'initiative de tromper son gouvernement. Ce n'est pas le compte rendu de l'entretien qu'il lui envoie. C'est, à l'avance et tendancieusement, son opinion personnelle que les conséquences de l'entrevue Sazonoff-Pourtalès seront négatives. M. Sazonoff pourtant a fait, auprès du comte Pourtalès, une démarche en vue du maintien de la paix. Cette entrevue a plutôt un caractère conciliant, encore que le comte Pourtalès, qui connaît les projets belliqueux de la Russie (1), redoute avec raison que M. Sazonoff n'agisse pas auprès du tzar dans le sens de la modération. Mais enfin, on cause. Pour M. Paléologue, dont l'impatience de voir le sang couler est frénétique, c'est là du temps gâché sans profit pour personne. M. Sazonoff croit qu'on peut encore faire quelque chose pour la paix et il le fait avec quelque force puisqu'il convoque l'ambassadeur allemand à minuit. C'est l'ambassadeur de France qui déclare, en faussant le caractère et la signification de cette entrevue, que « M. Sazonoff

(1) « Je me suis placé sur le terrain que tout échange de vues paraissait très difficile depuis que la Russie s'était décidée à la mesure grosse de conséquences de la mobilisation. » Pourtalès. (*Documents allemands*, Tome II. Page 262.)

a *dû* se convaincre que l'Allemagne *ne veut pas* prononcer à Vienne les paroles qui sauvegarderaient la paix ». Le mensonge de M. Paléologue est d'autant plus saisissant qu'à l'heure même (9 heures 15 du soir) où il envoyait cette dépêche, le comte Pourtalès était de nouveau auprès de M. Sazonoff et lui disait, comme nous le rappelons plus haut, que « l'Allemagne continue sa médiation auprès de l'Autriche ».

Quant à la seconde phrase de cet alinéa, elle contient une allusion à la dépêche de Guillaume II au tzar et cette allusion confirme d'une manière décisive que M. Paléologue, à 9 heures 15 du soir, rendait bien compte à son gouvernement de l'entrevue Sazonoff-Pourtalès qui avait eu lieu au cours de la nuit précédente. En effet, il s'agit évidemment de la dépêche qui a été expédiée en clair de Potsdam, le 29 juillet, à 6 heures 30 du soir. La dépêche suivante de Guillaume II, qui porte la date du 30 juillet, n'est partie de Potsdam qu'à 3 heures après midi. Il est radicalement impossible que M. Sazonoff en ait entretenu l'ambassadeur d'Allemagne soit à 2 heures après midi, si on admet que l'entretien a eu lieu à l'heure indiquée par M. Paléologue — soit avant 1 heure, heure à laquelle le comte Pourtalès en a expédié le compte rendu télégraphique.

En résumé, le premier paragraphe de la dépêche n° 315 établit irréfutablement trois faits graves à la charge de M. Paléologue :

a) M. Paléologue place dans l'après-midi du 30 juillet la conférence Sazonoff-Pourtalès, alors qu'elle a eu lieu après minuit et qu'elle s'est terminée avant 4 heures 50 du matin, heure où l'ambassadeur d'Allemagne en a expédié le compte rendu à Berlin.

b) Au lieu d'un compte rendu objectif et analytique de cette conférence dont il transgresse le sens et le caractère, l'ambassadeur de France envoie à son gouvernement ses propres impressions sans avertir toutefois les Affaires étrangères qu'il exprime son sentiment personnel et non celui de M. Sazonoff.

c) La conférence dont M. Paléologue rend compte à 9 heures 15 du soir a eu lieu au moins seize heures auparavant. Or, l'ambassadeur de France télégraphie au gouvernement à peu près toutes les heures. Il déclare, dans sa dépêche n° 311, qu'il a eu un entretien avec M. Sazonoff dans la matinée, et, dans la dépêche n° 315, qu'il en a eu un autre au cours de l'après-midi. Pourquoi a-t-il attendu 9 heures 15 du soir pour envoyer cette dépêche? On l'ignore naturellement. Mais il convient de constater que c'est M. Paléologue lui-même qui fournit les preuves matérielles de son extraordinaire duplicité.

Le second paragraphe est ainsi conçu :

D'autre part, l'Etat-major et l'Amirauté russes ont reçu d'inquiétants renseignements sur les préparatifs de l'armée et de la marine allemandes. En conséquence, le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale.

Nous nous trouvons ici en présence de deux faits matériels qui sont en corrélation étroite l'un avec l'autre, le second étant la conséquence du premier.

1° Préparatifs militaires allemands.

2° Mobilisation générale russe.

Voyons d'abord les « préparatifs » militaires. Il existe à cette date du 30 juillet une dépêche du

comte Pourtalès qui y fait allusion (1). Elle a été expédiée de Saint-Pétersbourg à 8 heures 40 du soir, c'est-à-dire 35 minutes avant la dépêche n° 315 de M. Paléologue :

Sazonoff prétend avoir reçu du ministre de la Marine une information d'après laquelle la flotte allemande se trouverait en état de mobilisation devant Dantzig. (2).

Mais ces « préparatifs militaires allemands » ont-ils exercé une influence quelconque sur la décision que le gouvernement russe a prise de mobiliser ?

Il importe de remarquer que, jusqu'à ce moment précis, il n'en a pas été question. La veille, 29 juillet, lorsque le tzar a signé l'ordre de mobilisation, on n'a nullement allégué ces soi-disant préparatifs. M. Sazonoff déclare (*Livre orange russe*, n° 58) que, tout au contraire, c'est l'ambassadeur allemand qui est venu le prévenir que l'Allemagne avait pris la résolution de mobiliser « si la Russie ne cessait pas ses préparatifs militaires ». « Et il ajoute que devant l'impossibilité d'accéder au désir de l'Allemagne, il ne nous reste que d'accélérer nos propres armements et de compter avec l'inévitabilité probable de la guerre. »

Plus tard, dans la soirée de ce même jour, 29 juillet, lorsque M. Paléologue est prévenu que le tzar a ordonné la mobilisation générale russe, il n'y a aucune trace, dans les raisons qui ont provoqué cette mesure, de « préparatifs militaires

(1) Il est indispensable de rappeler qu'à cette heure-là l'ordre de mobilisation générale est déjà parvenu dans tous les centres militaires russes.

(2) Le comte Pourtalès recevra dans la nuit une dépêche qui le charge de démentir « énergiquement » cette nouvelle. (*Documents allemands*. Tome II, page 225.)

allemands ». C'est, dit M. Paléologue, « le ton impératif sur lequel l'ambassadeur d'Allemagne s'est exprimé cet après-midi qui a déterminé le gouvernement russe » à prendre la mesure terrible dont la nouvelle le fait « sursauter ».

Bien plus ! Dans la scène historique qui s'est passée chez le tzar avant quatre heures du soir, et dont nous devons le récit pathétique à M. Paléologue lui-même, il n'a nullement été question de ces soi-disant « préparatifs » ou du moins, si M. Sazonoff y a fait une allusion, cette allusion est purement conjecturale et dubitative. Les raisons qu'invoque le ministre russe et qui décident définitivement le tzar à ordonner la mobilisation sont celles-ci : « Si Votre Majesté arrête nos préliminaires de mobilisation, elle n'aura réussi *qu'à disloquer notre organisation militaire et à déconcerter nos alliés.* »

C'est donc dans la journée du 30 juillet qu'est née ou qu'a été artificiellement créée la rumeur d'après laquelle l'Allemagne ferait d'inquiétants « préparatifs » militaires. M. Sazonoff en parle au comte Pourtalès vers 8 heures 40 du soir. Mais, circonstance remarquable, il donne une précision : la flotte allemande serait en état de mobilisation devant Dantzig. D'où vient que M. Paléologue, qui transmet la nouvelle à Paris, la généralise, d'une part, en y ajoutant l'armée de terre, et lui ôte, d'autre part, beaucoup de sa force en y supprimant la précision fournie par M. Sazonoff ? C'est simple : au moment où M. Paléologue a rédigé sa dépêche, c'est-à-dire dans les premières heures de la journée, la rumeur n'avait pas pris la forme qu'elle devait revêtir vers huit heures du soir. On sait, en effet, qu'à partir de ce moment le gouvernement russe, qui

n'y avait pas encore songé jusqu'à présent, télégraphiera de tous côtés, contrairement à l'évidence, que, s'il a dû mobiliser, c'est que les préparatifs allemands l'y contraignaient (1). Ainsi, toujours en collusion avec le gouvernement du tzar, M. Paléologue s'attache à présenter les arguments de celui-ci — peut-être même s'attache-t-il à les lui fournir ? — avant que nos alliés y aient eu recours.

Et il fait mieux encore. Le gouvernement russe est venu l'avertir le 29 juillet, à onze heures du soir, que l'ordre de mobilisation est signé : le gouvernement russe, écrit-il dans la *Revue des Deux Mondes* (15 janvier 1921, page 257), s'est déterminé... « à commencer *secrètement* (c'est lui qui souligne) la mobilisation générale ».

Un moment arrêtée par le tzar, cette mobilisation générale devient définitive le lendemain à 4 heures du soir. A-t-elle changé de caractère ? N'est-elle plus la même mesure que la veille ? Aucunement. Une mobilisation générale est une mobilisation générale. On n'en change pas la nature comme on veut et M. Paléologue prouve que, sur ce point, il est parfaitement fixé. Pourtant, il se gardera bien d'en envoyer au gouvernement français la nouvelle dans les termes mêmes où il l'a reçue. Soucieux d'adultérer, ou tout au moins d'atténuer la vérité, il l'entoure de circonlocutions propres à induire son propre gouvernement en erreur, et qui paraissent, dans tous les cas, si on en croit la note de M. René Viviani, avoir eu pour effet de n'éveiller que bien faiblement sa vigilance : « *En conséquence*, télégraphie M. Paléo-

(1) Mensonge impudent et grossier et dont le tzar Nicolas II fera justice lui-même dans son manifeste en proclamant que l'Allemagne n'a mobilisé que parce que la Russie mobilisait la première.

logue, le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement *aux premières mesures* de mobilisation générale. » Ces « premières mesures » constituent-elles un euphémisme diplomatique? Peut-être ! En bon français, c'est un mensonge et c'est le Maurice Paléologue de la *Revue des Deux Mondes* qui prouve que le Maurice Paléologue, ambassadeur de France, est un menteur et un faussaire !...

En résumé, M. Paléologue :

a) a négligé de rendre compte à son gouvernement de l'incident très grave du 29 juillet ;

b) a retardé sciemment pendant plusieurs heures l'envoi de la nouvelle de la mobilisation générale russe ;

c) a allégué, pour légitimer cette mobilisation, des arguments dont il connaissait la fausseté et que, dans tous les cas, le gouvernement russe n'avait pas allégués à cette date et à cette heure ;

d) chargé enfin de transmettre au gouvernement français la nouvelle que la Russie s'est déterminée « à commencer *secrètement* la mobilisation générale », il adultère et transgresse la vérité en transformant cette nouvelle en celle-ci : « Le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement *aux premières mesures* de mobilisation générale. »

Nous arrivons maintenant au dernier paragraphe de l'étrange dépêche de M. Paléologue :

En me donnant ces informations, M. Sazonoff a ajouté que le gouvernement russe ne continue pas moins ses efforts de conciliation. Il m'a répété : « Jusqu'au dernier instant, je négocierai. »

Ici s'affirme de nouveau l'étroite collusion de l'ambassadeur de France avec M. Sazonoff et

avec M. René Viviani lui-même. Le gouvernement russe, en décidant de mobiliser, avec le plein consentement du gouvernement français, vient de mettre fin à toute possibilité de paix. Ces mots : « Jusqu'au dernier instant je négocierai », que le gouvernement de la République reprendra dans son manifeste du 1er août, constituent tout simplement une prodigieuse imposture.

Il ne reste plus maintenant qu'à rétablir le texte complet des deux dépêches nos 311 et 315 qui ont servi à forger la dépêche du *Livre jaune* n° 102 et à les mettre en parallèle avec celle-ci. On se rendra compte ainsi de la déformation que ces documents ont subie avant d'être mis sous les yeux du public :

Dépêches Nos 311 et 315

N° 311. — Pétersbourg, 30 juillet 1914, 16 h. 31, reçu à 18 h. 51.

Je réponds à votre télégramme n° 453.

Ce matin même, j'ai recommandé à M. Sazonoff d'éviter toute mesure militaire qui pourrait offrir à l'Allemagne un prétexte à la mobilisation générale.

Il m'a répondu que dans le cours de la nuit dernière, l'Etat-major général russe avait précisément fait surseoir à quelques précautions secrètes, dont la divulgation aurait pu alarmer l'Etat-major allemand.

Hier, le chef d'Etat-major général russe a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade et lui a donné sa parole d'honneur que la mobilisation qui a été ordonnée ce matin vise exclusivement l'Autriche.

PALÉOLOGUE.

N° 315.— Saint-Pétersbourg, 30 juillet 1914, 21 h. 15, reçu à 23 h. 25.

Dans un entretien qu'il a eu cet après-midi avec le comte de Pourtalès, M. Sazonoff a dû se convaincre que l'Allemagne ne veut pas prononcer à Vienne les paroles décisives qui sauvegarderaient la paix.

L'Empereur Nicolas garde la même impression d'un échange de télégrammes qu'il vient d'avoir personnellement avec l'Empereur Guillaume.

D'autre part, l'Etat-major et l'Amirauté russes ont reçu d'inquiétants renseignements sur les préparatifs de l'armée et de la marine allemandes. En conséquence, le gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale.

En me donnant ces informations, M. Sazonoff a ajouté que le gouvernement russe ne continue pas moins ses efforts de conciliation. Il m'a répété :

« Jusqu'au dernier moment, je négocierai. »

PALÉOLOGUE.

Dépêche du Livre Jaune *N° 102*

Saint-Pétersbourg, le 30 juillet 1914.

M. Sazonoff, a qui j'ai fait connaître votre désir de voir éviter toute mesure militaire qui pourrait offrir à l'Allemagne un prétexte à la mobilisation générale, m'a répondu que justement, dans le cours de la nuit dernière l'Etat-major avait fait surseoir à des mesures de précaution militaire pour éviter toute équivoque. Hier, le chef d'Etat-major général russe a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, et lui a donné sa parole d'honneur que la mobilisation ordonnée ce matin vise exclusivement l'Autriche.

Toutefois, dans un entretien qu'il a eu cet après-midi avec le comte de Pourtalès, M. Sazonoff a dû se convaincre que l'Allemagne ne veut pas prononcer à Vienne la parole décisive qui sauvegarderait la paix. L'Empereur Nicolas garde la même impression d'un échange de télégrammes qu'il vient d'avoir personnellement avec l'Empereur Guillaume.

D'autre part, l'Etat-major et l'Amirauté russes ont reçu d'inquiétants renseignements sur les préparatifs de l'armée et de la marine allemandes.

En me donnant ces renseignements, M. Sazonoff a ajouté que le gouvernement russe ne continue pas moins ses efforts de conciliation. Il m'a répété :

« Jusqu'au dernier instant, je négocierai. »

PALÉOLOGUE.

De la comparaison de ces deux dépêches, et

quoi que nous ayons pu dire des conceptions personnelles de M. Paléologue sur la haute mission qui lui était confiée, il résulte ceci de parfaitement monstrueux à la charge de la diplomatie secrète de la France :

M. Paléologue ayant télégraphié le 30 juillet que la Russie avait décidé de mobiliser, sa dépêche est truquée et maquillée de telle sorte, dans le *Livre jaune*, qu'il n'annonce plus à son gouvernement qu'une mobilisation partielle, celle-ci visant uniquement l'Autriche !

Que cette œuvre de faussaires n'ait provoqué ni le dégoût, ni l'indignation, voilà bien le plus attristant des symptômes.

Mais comment s'étonner que la conscience publique ne défaille pas sous le poids du mensonge par lequel on la corrompt infatigablement, chaque jour, chaque heure du jour, depuis dix ans?

Peu importe ! A l'œuvre des faussaires s'oppose l'œuvre de ceux qui veulent savoir et qui cherchent. Sans doute, la lumière a été lente à venir. Du moins, elle est venue. C'est bien vainement que les responsables de la catastrophe mondiale se sont efforcés de s'opposer à l'invincible manifestation de la Vérité.

CHAPITRE V

Les Falsifications du Livre Orange Russe

Le chancelier allemand, M. Wirth, a réuni, le 30 septembre 1922, les représentants des journaux et des agences étrangers, et leur a fait, avec quelque solennité, une déclaration importante sur le problème des origines de la guerre. Le texte de cette déclaration a paru dans les dernières nouvelles du *Temps* du 2 octobre 1922. M. Wirth commence par affirmer que le gouvernement allemand n'a pas cessé de se préoccuper de la question des responsabilités de la guerre. Il rappelle qu'il a publié les dossiers réunis par Kautsky et qu'il continue sa tâche en mettant sous les yeux du public les dossiers diplomatiques du ministère de la Guerre. Et il ajoute :

Tout en publiant ainsi, de notre côté, tout ce que nous savons pour contribuer au travail de la mise au grand jour de la vérité, nous observons naturellement avec toute notre attention les autres publications qui contiennent des révélations nouvelles au sujet de cette importante question.

Et M. Wirth annonce à ses auditeurs que M. von Romberg, ancien ministre d'Allemagne à Berne, est en train de publier un volume intitulé *Les Falsifications du Livre orange russe*. Ce livre contient les négociations complètes et les dépêches échangées entre l'ambassade de Russie à Pa-

ris et le ministère des Affaires étrangères russe. Il prouve que, sur de nombreux points, le *Livre orange russe*, qui fut publié au début de la guerre, a falsifié ces documents afin de produire une fausse impression sur l'opinion.

Ainsi, par exemple, continue M. Wirth, une dépêche de l'ambassadeur russe à Paris, adressée à Pétersbourg en date du 24 juillet, contient dans sa rédaction originale, une phrase qui fut supprimée dans l'édition officielle parce qu'elle jette sur le rôle de l'Allemagne un jour véritable.

Cette allégation de M. Wirth a produit un incident fort inattendu. Le ministère français des Affaires étrangères a tenu, en effet, à intervenir dans ce débat, et pour prouver que M. Wirth n'était pas « de bonne foi », il a fait publier dans tous les journaux français le texte même du document, traduit du russe d'après l'original qui se trouve aux archives de l'ambassade de Russie à Paris.

Voici d'abord le texte du *Livre orange russe:* (1)

Paris, le 11/24 juillet 1914.

La copie de la note (ultimatum) officiellement remise à Belgrade a été communiquée par l'ambassadeur d'Autriche au gouvernement français. Plus tard, l'ambassadeur d'Allemagne a visité le ministre et lui a lu une communication reproduisant les arguments autrichiens et indiquant qu'en cas de refus de la part de la Serbie, l'Autriche serait obligée de recourir à une pression et, en cas de besoin, à des mesures militaires ; la communication se termine par la remarque qu'à l'avis de l'Allemagne cette question devrait être résolue directement entre l'Autriche et la Serbie et qu'il était de l'intérêt des puissances de circonscrire l'affaire en l'abandonnant aux parties intéressées. Le gérant du département politique, qui assistait à l'entretien, demanda à l'ambassadeur s'il fallait considérer l'action autrichienne comme un ul-

(1) *Pages d'Histoire. Le Livre Orange russe*, Berger-Levrault, éditeur, page 18.

timatum ; en d'autres termes, si, dans le cas où la Serbie ne se soumettrait pas entièrement aux demandes autrichiennes, les hostilités étaient inévitables ? L'ambassadeur évita une réponse directe en alléguant l'absence d'instructions.

SEVASTOPOULO.

D'après le ministère français des Affaires étrangères, le texte exact de la dépêche de M. Sévastopoulo serait celui-ci :

Paris, le 24 juillet 1914, nº 184.

Urgent. — L'ambassadeur d'Autriche a communiqué aujourd'hui au ministre de la Justice (M. Bienvenu-Martin qui, en l'absence de M. René Viviani, alors à Saint-Pétersbourg, exerce les fonctions de ministre des Affaires étrangères et de président du Conseil par intérim), copie de la note remise à Belgrade, en y ajoutant des explications parues déjà dans les journaux. L'ambassadeur d'Allemagne a ensuite été chez le ministre et lui a donné lecture d'une communication reproduisant les arguments autrichiens et indiquant ensuite que si la Serbie refusait ou si elle adoptait une attitude provocante, l'Autriche serait obligée de recourir à une pression, et, au besoin, à des mesures militaires. En conclusion, il était dit : « L'Allemagne estime que cette question doit être résolue directement entre l'Autriche et la Serbie, et qu'il est dans l'intérêt des puissances de limiter la question en la laissant aux parties intéressées ; l'Allemagne désire ardemment la localisation du conflit, car l'intervention d'une autre puissance doit, en vertu des traités existants, avoir des conséquences incalculables (en français dans le texte). Berthelot, qui assistait à la conversation, a demandé à l'ambassadeur si la démarche autrichienne devait être considérée comme un ultimatum, ou seulement comme une mise en demeure (en français dans le texte), autrement dit, des actions militaires s'ensuivraient-elles nécessairement au cas où la Serbie ne se soumettrait pas d'une façon absolue aux exigences autrichiennes. (1) L'ambassadeur s'est refusé à une réponse directe,

(1) Il est intéressant de constater l'acidité de la question posée par M. Philippe Berthelot, sous l'œil paternel de M. Bienvenu-Martin, évidemment peu accoutumé aux bottes secrètes de la diplomatie.

alléguant l'absence d'instructions, mais à en juger par son ton, *on peut supposer que l'espoir d'un règlement de l'incident par des négociations austro-serbes n'est pas perdu. Ainsi que me l'a aussi rappelé Berthelot, Pichon, l'ancien ministre, a vu aujourd'hui l'ambassadeur d'Autriche et en a rapporté l'impression que l'Autriche n'attachait pas à sa démarche le caractère d'un ultimatum absolu.*

On ne pouvait montrer d'une manière plus saisissante que M. Wirth a dit la vérité : la dépêche du *Livre orange* qui porte le n° 8 a été criminellement défigurée en vue de rendre suspecte l'attitude correcte de l'Allemagne et de légitimer la mobilisation générale russe. De la communication officielle du gouvernement français, violant impudemment le secret de la correspondance diplomatique russe, il résulte d'une manière évidente que le gouvernement russe a supprimé les passages que nous avons soulignés ci-dessus afin de tromper l'opinion publique.

M. Wirth constate plusieurs autres falsifications et adultérations du *Livre orange russe*. Il signale notamment la déformation « des tentatives de médiation faites par l'Allemagne » et la suppression des dépêches des 28 et 29 juillet dans lesquelles M. Iswolski rendait compte de ces démarches.

En voici une qui est non moins grave :

Le 29 juillet 1914, M. Sazonoff télégraphie à M. Iswolski pour lui annoncer que la Russie est en pleins préparatifs de guerre. Il ajoute : « Ces préparatifs ne sont qu'une suite de la mobilisation qui a eu déjà lieu, de *huit corps* en Autriche. » Ces mots « huit corps » gênaient visiblement la mobilisation générale en Russie en face de cette modeste et partielle mobilisation autrichienne qui, de toute évidence, ne pouvait in-

quiéter l'empire des tzars? La diplomatie russe n'hésite pas plus que la nôtre : elle supprime avec tranquillité dans le *Livre orange* les mots indiscrets *huit corps* et la mobilisation partielle de l'Autriche se trouve ainsi transformée instantanément en une mobilisation générale.

On sait que M. René Viviani a entrepris de réfuter les allégations de M. Wirth. Ses déclarations ont paru dans le *Temps* du 3 octobre 1922. Il n'y est pas question des adultérations du *Livre orange.* Mais il semble en résulter qu'il n'aurait pas vu M. Iswolski, l'ambassadeur de Russie, le 29 juillet et que, par conséquent, il n'aurait pas pu, comme l'affirme M. Wirth, donner à la Russie l'assurance d'une aide illimitée :

Je suis arrivé à Paris le 29 juillet à une heure (après-midi), dit M. René Viviani, j'ai repris les services, vu les deux ambassadeurs des empires centraux, et dans la nuit, à 2 heures du matin, du 29 au 30, M. Iswolski est venu au ministère où il a vu M. de Margerie — car je n'habitais pas le ministère — pour lui communiquer la dépêche dans laquelle M. Sazonoff, en face de l'ultimatum de l'Allemagne, ultimatum encore inexpliqué, puisque la Russie n'avait mobilisé que sur la frontière autrichienne pour répondre à la mobilisation autrichienne, me demandait ce que comptait faire la France.

Les assertions de M. René Viviani sont formellement contredites par M. Iswolski, qui, à cette date du 29 juillet, (dépêche n° 55) télégraphie :

Viviani vient de me confirmer l'entière résolution du gouvernement français d'agir d'accord avec nous.

En ce qui concerne l'ultimatum « inexpliqué » de l'Allemagne, à cette date du 29 juillet, il n'y a d'ultimatum que dans l'imagination de M. René Viviani :

Aujourd'hui, télégraphie M. Sazonoff ce même jour, l'ambassadeur d'Allemagne m'a communiqué la

résolution prise par son gouvernement de mobiliser si la Russie ne cessait pas ses préparatifs militaires.

On le voit. Il n'est pas question d'ultimatum. Et quant à la mobilisation autrichienne, elle consistait en 8 corps d'armée, uniquement destiné à opérer contre la Serbie. Sans doute, dans son discours du 5 juillet, M. René Viviani a parlé d'une mobilisation autrichienne qui aurait eu lieu sur la frontière de Galicie. « C'est le 29 juillet a-t-il dit, que l'Autriche a mobilisé partiellemen sur la frontière galicienne onze corps d'armée. Mais là encore, c'est l'imagination de M. Ren Viviani qui parle. Jamais il n'a été question d'un telle mobilisation. Jamais M. Sazonoff ne l'a in voquée pour justifier la mobilisation russe et comme on l'a vu plus haut, il ne parle, à cett date du 29 juillet, que des huit corps d'armée mo bilisés par l'Autriche, encore que le *Livre orang* contienne, à la date du 28 juillet, une prétendu dépêche de M. Schébéko, ambassadeur russe Vienne, qui dit énigmatiquement : « Le décre sur la mobilisation générale a été signé. »

Il ne précise pas. Du reste, il ne dit pas, pour cause, que l'ordre de mobilisation généra a été lancé, ce qui seul importe, en fait.

Mais il est incontestable que la plus grave et plus effrontée des falsifications du *Livre orang* est celle que signale le professeur M. Pokrovsl dans la *Pravda* du 9 mars 1919. Nous voulor parler de la suppression de la dépêche suivan que M. Iswolski a envoyée à Saint-Pétersbou le 30 juillet avant 9 h. 30 du matin et dans l quelle il rend compte de son entrevue avec M. Margerie et de l'entrevue du comte Ignatieff av M. Messimy, ministre de la Guerre :

Paris, 17/30 juillet 1914.

Continuation du n° 209. Copie à Londres.

Demande des instructions d'urgence. Margerie vec lequel je viens d'avoir une entrevue m'a dit ue le gouvernement français, ne voulant doréna- ant pas se mêler de nos préparatifs militaires, esti- ne qu'il serait extrêmement désirable qu'en raison les conversations qui se poursuivent pour le main- ien de la paix, ils eussent un caractère aussi peu pparent et aussi peu provocateur que possible.

Le ministre de la Guerre, de son côté, développant e même thème, a dit au comte Ignatieff que nous ourrions déclarer, dans l'intérêt supérieur de la aix, que nous consentons à ralentir temporairement os mesures de mobilisation, ce qui ne nous empê- herait pas de continuer et même de renforcer nos réparatifs militaires, en nous abstenant autant que ossible de transport en masse de troupes. A 9 h. et lemie, il va y avoir sous la présidence de Poincaré, n Conseil des Ministres à l'issue duquel je verrai ussitôt Viviani.

ISWOLSKY.

Nous avons cité ce document à plusieurs repri- es. Nous avons tenu à le remettre ici sous les eux des lecteurs. Il n'en est aucun peut-être qui nontre mieux l'abominable complot que la diplo- natie secrète de la France, associée à la diplo- natie secrète de la Russie, a ourdi contre la paix lu monde. Il confirme et il explique tout ce qu'il pu rester d'obscur dans les innombrables adul- érations, dans les mensonges et dans les faux lont sont pleins le *Livre Jaune* comme le *Livre Orange*. Disons-le hautement : Tant que la démo- ratie n'aura pas fait une enquête sévère sur ces nachinations scélérates, tant qu'elle n'en aura as livré à la justice les auteurs responsables, 'est bien vainement qu'elle réclamera la Paix.

La Paix ne sera réalisée que lorsque les auteurs responsables de la guerre, maîtres incontestés aujourd'hui encore de la situation, ne pourront pas prolonger l'agitation à la faveur de laquelle ils se tiennent en complète sécurité à l'abri de toute recherche et de tout châtiment.

CHAPITRE VI

Les tentatives de l'Allemagne et de l'Autriche en faveur de la Paix

---

A) LA PRESSION ALLEMANDE.

C'est le 28 juillet 1914 que l'Allemagne commence à comprendre le danger qui la menace. Prise dans un étau de fer, elle n'est pas contrainte seulement de faire face à ses deux grands adversaires de l'est et de l'ouest : l'Angleterre se prépare secrètement à saisir cette occasion favorable de se jeter sur son concurrent commercial ; à la faveur des haines nationales et des ambitions politiques qui séparent le groupe franco-russe du groupe austro-allemand, elle a conçu le rêve d'étrangler par la famine l'adversaire qui la gêne dans le développement de sa prospérité matérielle.

A une heure qui n'est pas exactement connue, le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, adresse, ce jour-là, aux gouvernements confédérés de l'Empire (*Documents allemands*, n° 307), une circulaire confidentielle où il leur révèle en ces termes la gravité de la situation :

Les faits que le gouvernement austro-hongrois a rendus publics dans sa note (ultimatum) au gouvernement serbe sont de nature à faire disparaître les derniers doutes. L'attentat dont le successeur au trône austro-hongrois et son épouse ont été victimes a été préparé en Serbie, tout au moins avec la connivence de membres du gouvernement serbe et de l'armée serbe. C'est le résultat des menées panserbes, qui, depuis une série d'années, sont devenues une

source de perturbations pour la Monarchie austro-hongroise et pour toute l'Europe.

Le chauvinisme panserbe a fait son apparition sous une forme particulièrement caractérisée au cours de la crise bosniaque. Ce n'est que grâce à l'empire sur lui-même et à la modération du gouvernement austro-hongrois et à l'energique intervention des grandes puissances qu'il y a lieu d'attribuer le fait que les provocations auxquelles l'Autriche-Hongrie était exposée n'ont pas abouti à un conflit. Le gouvernement serbe n'a pas tenu les assurances de bonne conduite pour l'avenir qu'il avait données alors. Sous les yeux, ou tout au moins avec la tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe s'est continuée, et a pris de l'extension et de l'intensité. Il ne répondrait ni à la dignité, ni au droit de conservation du gouvernement austro-hongrois de continuer à assister passivement aux menées de l'autre côté de la frontière qui menacent d'une façon constante sa sécurité et l'intégrité de son territoire. Dans ces conditions, l'intervention ainsi que les exigences du gouvernement austro-hongrois doivent être considérées comme justifiées.

Le chancelier ajoute que, d'une part, « les facteurs dirigeants » de la Serbie ne paraissent pas résolus à abandonner leur politique, l'Autriche-Hongrie se trouve en face de la nécessité de recourir « à des mesures militaires » ; d'autre part, il montre que la Russie croit devoir intervenir en faveur de la Serbie, ce qui est « certainement son droit », mais, dit-il, elle doit être consciente qu'elle seule portera la responsabilité de la guerre.

Nous ne tirerons l'épée, conclut-il, que si nous y sommes contraints, mais avec la ferme conviction que nous ne sommes pas responsables du fléau que déchaînerait une guerre sur les peuples de l'Europe.

On le voit, le chancelier a pleine conscience de la redoutable aventure où l'Allemagne et le monde lui-même sont follement entraînés. Dès

lors, c'est le gouvernement allemand qui, luttant d'un côté contre la mauvaise volonté manifeste de son alliée, l'Autriche-Hongrie, et, d'un autre côté, contre les puissances de la Triple Entente qui guettent sournoisement leur proie, aura seul l'honneur dans ce concert d'implacable férocité de soutenir la cause de la noble paix. Les document officiels en fournissent trop de preuves pour que nous les donnions toutes. Citons, du moins, les plus caractéristiques.

A 9 heures du soir, ce même jour, 28 juillet, le chancelier avise Saint-Pétersbourg qu'il entreprend d'actives démarches auprès de l'Alliée. Il télégraphie, en effet, au comte Pourtalès qu'il s'efforce « de déterminer Vienne à s'expliquer franchement avec la Russie ». (*Documents allemands*, n° 315). A 10 heures 15 du soir, il invite, d'autre part, l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne à intervenir de la manière la plus pressante auprès du gouvernement austro-hongrois.

Le gouvernement austro-hongrois, en dépit de questions répétées, lui mande-t-il, nous a laissés dans l'incertitude sur ses intentions. (*Documents allemands*, n° 323.)

D'après lui, la réponse du gouvernement serbe a donné satisfaction à l'Autriche « dans une mesure tellement étendue » qu'une attitude intransigeante de celle-ci blesserait l'opinion publique de toute l'Europe et, si elle continue de rejeter les propositions de paix ou de médiation qui lui seraient faites, « elle recueillera l'odieux de la responsabilité d'une guerre européenne, même aux yeux du peuple allemand ». M. Sazonoff, ajoute-t-il, a admis que « la Serbie devait recevoir une leçon bien méritée ». Il faut donc que l'Autriche renouvelle à Pétersbourg « la déclaration for-

melle qu'elle n'a aucune intention d'annexion militaire en Serbie », que « les mesures militaires n'ont pour objet qu'une occupation passagère de Belgrade et d'autres points déterminés du territoire serbe pour contraindre le gouvernement serbe à l'exécution entière » des exigences autrichiennes et « pour créer des garanties de bonne attitude pour l'avenir, auxquelles l'Autriche-Hongrie a incontestablement droit après les expériences qu'elle a faites avec la Serbie. »

Et M. de Bethmann-Hollweg conclut :

Je vous prie de faire des déclarations expresses dans ce sens au comte Berchtold, et de provoquer une démarche correspondante à Pétersbourg. Vous devrez éviter soigneusement de créer l'impression que nous désirons retenir l'Autriche. Il s'agit uniquement de trouver une modalité rendant possible la réalisation du but poursuivi par l'Autriche, de couper le nerf vital de la propagande serbe, sans déchaîner, en même temps, une guerre européenne et, finalement, si cette guerre ne peut être évitée, d'améliorer le plus possible les conditions dans lesquelles elle devra être soutenue.

Le lendemain, 29 juillet, avant d'avoir reçu la dépêche du prince Lichnowski, qui révèle au gouvernement allemand que l'Angleterre s'est résolue à prendre part à la guerre, d'accord avec la France et la Russie, M. de Bethmann-Hollweg fait une nouvelle et pressante démarche à Vienne. Il a été fort ému par de vagues propos que lui a transmis le prince Lichnowski, dont l'austrophobie n'est pas une des moindres singularités de ce grand drame diplomatique. A 8 heures du soir, il envoie à Vienne ces commérages stupides, et il prie l'ambassadeur allemand de dire au comte Berchtold qu' « il serait bon de dissiper la défiance qu'inspirent ses déclarations

aux puissances touchant l'intégrité de la Serbie ». (*Documents allemands*, n° 361).

Mais un incident se produit à Saint-Pétersbourg. A 6 heures 10 après midi, le comte Pourtalès a télégraphié à Berlin :

Sazonoff, qui vient de me prier de passer chez lui, m'a informé que le cabinet de Vienne avait répondu par un refus catégorique au désir qu'il avait exprimé d'entrer en conversation directe. (*Documents allemands*, n° 365.)

En réalité, il ne s'agissait nullement d'un refus d'entrer en pourparlers. Bien au contraire, l'Autriche offrait à la Russie d'ouvrir des négociations beaucoup plus larges que celles que proposait la Russie elle-même. Sans doute, pour la Russie, un point seul importait qui ne la concernait nullement et qui n'engageait en rien son honneur ni son intégrité : l'ultimatum autrichien. Mais pour l'Autriche qui réclamait une réparation parfaitement légitime (1), il s'agissait — son droit n'étant ni contesté, à ce moment, ni contestable, — d'obtenir la réparation déterminée qui lui était due. Or, l'Autriche, le 29 juillet précisément, déclarait à la Russie qu'elle ne voulait pas « léser les intérêts russes », qu'elle n'avait pas le projet « d'annexer des territoires serbes », et qu'elle ne songeait pas « à porter atteinte à la souveraineté de la Serbie. » (*Documents autrichiens*, Tome III, n° 17.) Rien n'était plus facile que de discuter sur ces trois points qui avaient le très sérieux avantage de permettre à la Russie et à l'Autriche d'établir d'un commun accord une sorte de statut définitif des Etats balkaniques par rapport à leurs intérêts respectifs. On

(1) Le mot est de M. Sazonoff (*Documents autrichiens*, Tome II, n° 73).

va voir que la Russie n'avait, au fond, aucun désir de traiter avec l'Autriche. D'ailleurs, ce même soir du 29 juillet, le tzar Nicolas II se laissait arracher l'ukase qui ordonnait contre l'Autriche la mobilisation d'une très grande partie de l'armée russe, et cette mesure ne témoignait pas, on le conçoit, d'un très vif désir d'entreprendre des négociations de paix. Cependant, la dépêche du comte Pourtalès (n° 365) relative au soi-disant malentendu invoqué par M. Sazonoff, était parvenue à Berlin le 29 juillet à 8 heures 29 du soir. A 3 heures 5 du matin, le 30 juillet, M. de Bethmann-Hollweg lui répondait en ces termes :

Le refus par Vienne d'accepter des conversations doit être parvenu avant notre dernière démarche à Vienne, du résultat de laquelle nous n'avons pas encore été informés. (*Documents allemands*, n° 397.)

Précisément, en effet, la veille, 29 juillet, 11 heures 5 du soir, il avait annoncé au comte Pourtalès les démarches qu'il faisait à Vienne :

Nous agissons sur Vienne afin que le gouvernement austro-hongrois confirme ses assurances antérieures et déclare une fois de plus formellement à la Russie qu'il n'a aucunement l'intention d'opérer des annexions territoriales en Serbie, et que ses mesures militaires ne visent qu'une occupation passagère pour forcer la Serbie à donner des garanties de bonne conduite à l'avenir. (*Documents allemands*, n° 380.)

Il ajoutait :

Si l'Autriche fait une déclaration semblable, la Russie a obtenu tout ce qu'elle veut, car M. Sazonoff a concédé lui-même à Votre Excellence, que la Serbie devait recevoir UNE LEÇON BIEN MÉRITÉE.

Et, de nouveau, il insistait pour que la Russie ne prît aucune disposition irréparable :

Nous comptons, en conséquence, que la Russie, au cas où nos démarches seraient couronnées de succès, n'entreprendra aucune action guerrière contre l'Autriche.

Une demi-heure auparavant, à 10 heures 30 du soir, M. de Bethmann-Hollweg avait réclamé à Vienne une réponse urgente à la dépêche qu'on a lue plus haut.

J'attends l'exécution immédiate des instructions de la dépêche n° 174. (Il s'agit du document n° 323.) (*Documents allemands*, n° 377.)

Et, presque simultanément, on avait, du ministère des affaires étrangères allemand, télégraphié « en clair » afin de s'assurer que le document n° 323 était bien parvenu à Vienne. A 11 heures 50 du soir, l'ambassadeur allemand avait répondu :

Vos instructions ont été exécutées. Le comte Berchtold remercie de cette suggestion. Le ministre est prêt à renouveler la déclaration de désintéressement territorial qu'il a déjà effectuée à Pétersbourg et par l'entremise du représentant russe d'ici.

Quant au soi-disant malentendu qui s'est produit à Saint-Pétersbourg et dont le comte Pourtalès a saisi la chancellerie allemande (*Documents allemands*, n° 365), le chancelier l'a transmis à Vienne le 30 juillet à 3 heures du matin en y ajoutant ce commentaire :

Il semble qu'on se trouve en présence d'un malentendu que je vous prie de dissiper. Nous ne pouvons prêter à l'Autriche-Hongrie l'intention de négocier avec la Serbie, avec laquelle elle est en état de guerre. Mais le refus de tout échange de vues avec Pétersbourg serait une faute lourde, vu qu'il provoquerait l'intervention armée de la Russie, intervention que l'Autriche-Hongrie doit, en premier lieu, éviter.

Nous sommes prêts à remplir nos obligations d'alliance mais nous devons refuser

de nous laisser entraîner par Vienne à la légère, et sans que nos conseils soient écoutés, dans une conflagration universelle. *(Documents allemands, n° 396).*

Qu'on compare ce langage à celui que tenait notre diplomatie secrète dans les mêmes moments !... Non seulement nous ne faisons aucune réserve, non seulement nous mettons aveuglément, sans discernement, sans précaution, sans hésitation le sang et la fortune de la France à l'entière discrétion de la Russie qui nous entraîne dans l'effroyable aventure pour l'unique satisfaction de ses desseins ambitieux, mais encore nous voyons M. de Margerie, au ministère des Affaires étrangères, M. Messimy, au ministère de la guerre, et M. René Viviani à la présidence du Conseil, reconnaître la légitimité des armements prématurés et agressifs de la Russie et donner à celle-ci les conseils les plus scélérats et les plus perfides en vue de les accélérer secrètement !... Quant au langage de la diplomatie britannique. il n'a même pas le mérite de cette franchise cynique ! L'Angleterre attend avec un sinistre et imperturbable sang-froid le fatal déclenchement de la guerre mondiale dont elle attend, avec raison, le plus riche profit.

Mais à quoi bon insister ? Nous avons fait trop souvent ces constatations douloureuses au cours de cet exposé des documents de la guerre pour y revenir ici une fois encore. Reprenons notre analyse des démarches que l'Allemagne fait à cette heure suprême auprès de l'Autriche-Hongrie en vue de maintenir la paix.

La dépêche qu'on vient de lire (n° 396) est du 30 juillet à 3 heures du matin. Elle arrive à

Vienne à 10 heures avant midi. A 8 heures 50 du soir, M. de Tschirschky répond en ces termes :

J'ai interpellé le comte Berchtold sur la contradiction entre mon information et celle de M. Schebeko (ambassadeur de Russie à Vienne) au sujet de l'entretien de ce dernier avec le ministre (autrichien). Le comte Berchtold fit observer qu'il y avait, en fait, ainsi que le suppose Votre Excellence, un malentendu du côté russe. M. de Schebeko était parti de l'idée que le comte Szapary avait eu avec Sazonoff un entretien amical portant aussi sur la note (ultimatum) à la Serbie, et qu'il aurait déclaré : « Ce serait utile de continuer cette conversation. » Là-dessus, lui, le ministre, aurait fait observer que le comte Szapary était bien autorisé à fournir des explications sur la note, mais qu'il devait se refuser nettement à discuter les divers points de la note à la Serbie, leur justification, etc. M. de Schebeko en aurait conclu que l'Autriche ne voulait pas conférer avec la Russie.

Cette conclusion était d'autant moins justifiée que M. Schebeko au cours de l'entretien aurait déclaré encore : « Nous pourrions aussi causer de nos propres affaires », et que le ministre n'avait manifesté aucune opposition à cette suggestion.

Après que le comte Berchtold eut également reçu connaissance de ce malentendu par le comte Szapary et qu'il eût été saisi de notre suggestion instante d'entrer en conversation avec la Russie, il a adressé immédiatement au comte Szapary des instructions à cette fin. (1)

Et, en effet, à 2 heures 30 de l'après-midi, M. de Tschirschky télégraphie la substance des instructions qui viennent d'être envoyées au comte Szapary, ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg :

Le comte Szapary est autorisé à commenter au ministre russe la note (ultimatum) à la Serbie, qui,

(1) Nous jugeons inutile de suivre dans les documents autrichiens la répercussion de ces démarches. On les trouvera aisément. Voir *Pièces diplomatiques* (Costes, éditeur) Tome III.

évidemment, n'est plus de saison vu l'état de guerre, et à accueillir toute suggestion qui serait présentée du côté russe ainsi qu'à discuter avec Sazonoff *toutes les questions ayant trait directement aux relations austro-russes* (1).

Le comte Szapary est chargé d'expliquer, en outre, à M. Sazonoff que la mise sur pied de huit corps d'armée autrichiens n'est pas une mesure trop considérable puisque l'armée serbe compte 400.000 hommes. Enfin, M. de Tschirschky annonce que le comte Berchtold convoquera l'ambassadeur de Russie et lui parlera dans le même sens. (*Documents allemands*, n° 433).

Ainsi donc, aussitôt qu'elle est saisie du malentendu qui s'est produit à Saint-Pétersbourg, et qui n'est certainement pas involontaire de la part de la Russie, la chancellerie allemande s'efforce de le dissiper et elle continue d'agir auprès du gouvernement autrichien pour que des négociations s'engagent entre les deux puissances antagonistes.

Pourtant, une nouvelle d'une importance exceptionnelle est parvenue à Berlin assez tard dans cette même soirée du 29 juillet. Sir Edward Grey a convoqué le prince Lichnowsky, et, après en avoir dûment averti M. Cambon, ambassadeur de France, l'a informé officiellement que l'Angleterre interviendrait dans la lutte aux côtés de la France et de la Russie. Expédiée de Londres à 6 heures 39 du soir, la dépêche est arrivée à Berlin à 9 heures 12. (*Documents allemands*, n° 368). Sir Edward Grey, qui a écarté dédaigneusement la suggestion italienne, mais qui n'a su la remplacer par aucune proposition intelligente et efficace, en est revenu à son pro-

(1) En marge, Guillaume II écrit le mot « Bien ».

jet de médiation des quatre puissances non directement intéressées : l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie. Il convient de citer le texte même du prince Lichnowsky :

Sir Edward Grey, télégraphie l'ambassadeur allemand, me renouvela la suggestion qu'il avait déjà faite d'après laquelle nous devions participer à cette médiation à quatre, que nous avions déjà acceptée en principe. En ce qui le concernait personnellement, il estimait qu'une bonne base de médiation serait que l'Autriche, après l'occupation de Belgrade ou d'autres villes, fît connaître ses intentions (1). Toutefois, si Votre Excellence entreprenait la médiation, comme j'ai pu ce matin lui en ouvrir la perspective, cela lui conviendrait également. Mais la nécessité d'une médiation lui paraissait urgente, si l'on ne voulait pas en venir à une catastrophe européenne (2).

En terminant, le prince Lichnowsky qui a rencontré l'ambassadeur d'Italie, s'exprime comme suit :

Sir Edward Grey a dit à mon collègue italien qui vient de me quitter, qu'il croyait qu'au cas où la médiation serait acceptée, il pourrait procurer à l'Autriche toutes les satisfactions possibles. Il ne pourrait pas être question d'un recul humiliant de l'Autriche, vu que les Serbes devraient être châtiés, et qu'ils seraient obligés, avec l'assentiment de la Russie, de se soumettre aux désirs autrichiens. L'Autriche pourrait donc, sans une guerre qui mettrait la paix européenne en question, obtenir des garanties pour l'avenir.

La chancellerie allemande s'empresse de transmettre à Vienne et la menace britannique et la

(1) « Bien », écrit l'empereur Guillaume II en marge de cette dépêche. « Depuis déjà plusieurs jours nous avons cherché à atteindre ce but, mais en vain. »

(2) Guillaume II met, en marge, ces quelques lignes : « Au lieu de la médiation, un avertissement sérieux à Pétersbourg et à Paris portant que l'Angleterre ne les aidera pas apaiserait immédiatement la situation. »

proposition de recours à la médiation des puissances non directement intéressées. La dépêche est expédiée le 30 juillet à 2 heures 55 du matin. Elle arrive à Vienne à midi. M. de Bethmann-Hollweg y a ajouté les exhortations suivantes :

Nous sommes donc, au cas où l'Autriche déclinerait toute médiation, en présence d'une conflagration dans laquelle l'Angleterre marcherait contre nous, l'Italie et la Roumanie, d'après tous les indices, ne marcheraient pas avec nous, et nous nous trouverions deux contre quatre grandes puissances. L'Allemagne, ayant l'Angleterre pour adversaire, supporterait le poids principal de la lutte. Le prestige politique de l'Autriche, l'honneur de son armée, ainsi que ses revendications justifiées à l'égard de la Serbie pourraient être assurés suffisamment par l'occupation de Belgrade ou d'autres places. L'humiliation de la Serbie rétablirait sa situation dans les Balkans et vis-à-vis de la Russie. Vu ces circonstances, nous devrions conseiller avec insistance et énergie au Cabinet de Vienne d'accepter la médiation dans ces conditions honorables. La responsabilité des suites qui, dans le cas contraire, pourraient intervenir serait très lourde pour l'Autriche et pour nous. (*Documents allemands*, n° 395.)

Il importe de rappeler qu'entre temps l'ambassadeur allemand de Vienne a répondu, le 29 juillet — la dépêche n'a été expédiée que le 30 juillet à 3 heures du matin — à une précédente demande d'intervention du gouvernement britannique. On en trouvera les traces dans les dépêches n°s 258, 277, 283 et 400 des *Documents allemands*. Nous n'insisterons pas ici sur ces textes afin de ne pas allonger interminablement ce chapitre. La nouvelle de la menace britannique étant parvenue à Berlin, la chancellerie allemande télégraphie dans la nuit (2 heures 55 du matin) d'une part à Pétersbourg qu'elle continue sa « médiation » à Vienne, « mais à la condition que la Russie, en attendant, s'abstienne de tout acte

d'hostilité contre l'Autriche », (*Documents allemands*, n° 392), et, d'autre part, à Londres pour « remercier sir E. Grey de ses franches déclarations » et pour l'informer que « nous continuons notre médiation à Vienne et que nous conseillons avec insistance d'accepter ses propositions. » (*Documents allemands*, n° 393.)

Une première réponse vient de l'ambassadeur allemand de Vienne, M. de Tschirschky. Il télégraphie le 30 juillet à 5 heures 20 après-midi :

Vos instructions ont été consciencieusement exécutées. Le comte Berchtold, après avoir pris les ordres de l'Empereur François-Joseph, donnera immédiatement une réponse.

Guillaume II, de son côté, a télégraphié à l'empereur d'Autriche (30 juillet, 7 heures 15 du soir) :

Je n'ai pas cru pouvoir rejeter la demande personnelle du tzar (1) d'entreprendre une tentative de médiation pour empêcher une conflagration générale, et maintenir la paix dans le monde, et hier et aujourd'hui j'ai fait soumettre des propositions à ton gouvernement par mon ambassadeur. Elles prévoient, entre autres choses, que l'Autriche, après l'occupation de Belgrade ou d'autres localités, fasse connaître ses conditions.

Je te serai sincèrement reconnaissant de me faire part le plus tôt possible de ta décision. (*Documents allemands*, n° 437.)

A 8 heures 55 du soir, M. de Bethmann-Hollweg envoie à Guillaume II la note suivante :

La réponse de Vienne arrivera au plus tôt demain à midi, vu que le comte Tisza n'arrive que demain matin à Vienne. (*Documents allemands*, n° 440.)

A 9 heures, le chancelier insiste à Vienne :

---

(1) Voir la dépêche du tzar du 29 juillet (*Documents allemands*, n° 332) et la réponse de Guillaume II (n° 359).

Si Vienne se refuse à toute concession et rejette en particulier la dernière proposition de Grey (n° 395), il n'est plus guère possible de faire retomber sur la Russie la faute de la conflagration européenne qui éclaterait.

Le chancelier ajoute qu'il a déjà suggéré « sous une forme amicale », à Pétersbourg et à Paris, l'arrêt des mesures militaires russes et françaises.

Nous avons, en conséquence, prié sir Ed. Grey d'agir de son côté énergiquement dans ce sens à Paris et à Pétersbourg, et nous recevons à l'instant par Lichnowsky les assurances qu'il a données à ce sujet (1). Si l'Angleterre réussit dans ses efforts, alors que Vienne refuse tout, Vienne prouve qu'elle veut absolument la guerre dans laquelle nous sommes entraînés, alors que la Russie reste indemne de toute feinte. Il en résulte pour nous, vis-à-vis de notre nation, une situation absolument intenable. Nous ne pouvons, en conséquence, qu'insister énergiquement pour que l'Autriche accepte la proposition de Grey, qui maintient sa position sous tous les rapports. (*Documents allemands*, n° 441.)

En fait, cette dépêche si pressante est devenue caduque. Expédiée de Berlin à 9 heures du soir, elle ne devait arriver à Vienne qu'à 3 heures du matin, le 31 juillet. Or, la mobilisation générale russe est, à ce moment, en pleine voie de réalisation, et M. de Bethmann-Hollweg a télégraphié à Vienne à 11 heures du soir (*Documents allemands*, n° 450) de ne pas exécuter les instructions qu'il vient d'envoyer. Pourtant, il ne désespère pas encore du maintien de la paix. Une dépêche du roi d'Angleterre au prince Henry de Prusse a ranimé sa confiance :

Mon gouvernement, dit George V, fait tout son possible en proposant à la Russie et à la France de

(1) Est-il besoin de souligner que sir Ed. Grey n'a fait absolument aucune tentative de cet ordre ?

suspendre leurs préparatifs militaires (2) si l'Autriche veut consentir à se contenter de l'occupation de Belgrade et des territoires serbes voisins comme otage, garantissant le règlement satisfaisant de ses exigences, les autres pays suspendant en même temps leurs préparatifs militaires. J'espère que Guillaume usera de sa grande influence pour amener l'Autriche à accepter cette proposition, prouvant ainsi que l'Allemagne et l'Angleterre travaillent de concert pour éviter ce qui serait une catastrophe internationale. (*Documents allemands*, n° 452.)

En marge, Guillaume II a écrit ces mots :

L'Autriche a fait ce soir les mêmes propositions.

La dépêche du roi George V a été expédiée de Londres le 30 juillet à 8 heures 54 du soir. Elle est arrivée à Berlin à 11 heures 8. C'est à 11 heures 30 que Guillaume II a inscrit l'annotation marginale qu'on vient de lire. Le lendemain matin, à 6 heures 45, il adresse à M. de Bethmann-Hollweg, la réclamation suivante :

J'attends le projet d'un télégramme de réponse au roi d'Angleterre et d'une communication éventuelle à S. M. le Tzar sur les propositions anglaises et celles de Vienne qui coïncident presqu'entièrement avec les miennes. (*Documents allemands*, n° 466.)

Et il télégraphiera ce même jour, à midi 55, en ces termes au roi d'Angleterre :

Tes propositions concordent avec mes idées et avec les déclarations que j'ai reçues de Vienne cette nuit et que j'ai envoyées à Londres. Je reçois à l'instant la nouvelle du chancelier que la notification officielle lui parvient précisément que, cette nuit, Nicolas II a ordonné la mobilisation de toute son armée et de sa flotte. Il n'a même pas attendu les résultats de la médiation à laquelle je travaille et m'a laissé sans nouvelles. (*Documents allemands*, n° 477.)

---

(2) Où ? Quand ? Dans quels termes ? On l'ignore. Il n'existe nulle part de traces authentiques que de telles démarches aient jamais été faites par la diplomatie britannique.

Ici se termine l'indigne comédie. Depuis un mois on ne parle que de la paix. La France, la Russie, l'Angleterre, toutes les puissances de la Triple Entente affirment qu'elles travaillent uniquement à en garantir les bienfaits. En réalité, elles ne se préoccupent que de troubler la situation. Et lorsque, sur leur demande unanime, l'Allemagne obtient de son alliée l'Autriche que, sans renoncer à son propre droit, ce qu'elle ne saurait faire qu'au prix d'une abdication totale, elle discute directement, du moins, avec la Russie sur toutes les questions qui peuvent les diviser, celle-ci met brutalement fin à la conversation qu'elle a sollicitée en ordonnant la mobilisation générale de ses armées de terre et de mer.

On vient de lire les documents. Ils portent contre la duplicité de la diplomatie secrète de la Triple Entente une accusation terrible et dont celle-ci, quoi qu'elle fasse, ne se justifiera pas. Ils prouvent, en effet, d'une manière évidente et décisive que même après l'assassinat de Serajevo, même après l'ultimatum autrichien, même après la mobilisation générale serbe, même après la réponse dilatoire et cauteleuse de la Serbie, la paix était possible. Les caractères généraux en étaient acceptés. L'Angleterre et son roi Georges V, lui-même, les avaient ratifiés. L'Autriche-Hongrie y souscrivait. Qui a soudain déterminé la Russie à mettre fin à ces conversations par une mesure d'agression que rien ne légitimait? Qui, au sommet de la hiérarchie mondiale, est l'auteur responsable du crime des crimes? Est-ce, comme M. Paléologue l'en glorifie en termes enthousiastes, M. Raymond Poincaré, qui, Napoléon moderne, réalisant le plan qu'il a conçu, a pris l'initiative formidable de précipiter l'Europe

dans la catastrophe? Est-ce, comme le croit Guillaume II (*Documents allemands*, n° 474), le gouvernement britannique? Les documents que nous avons évoqués dans ce long travail les accusent l'un et l'autre, et il faut admettre qu'ils sont, l'un et l'autre, gravement coupables. Quant au tzar Nicolas II, il a disparu tragiquement, victime obscure et pitoyable de la tempête qu'il a soulevée presque malgré lui. Tout montre qu'il n'a été qu'un jouet sinistre entre des mains puissantes et déterminées. Mais il appartiendra à d'autres que nous de lever un jour le voile qui couvre encore le ressort secret de l'atroce catastrophe.

B) L'INTERVENTION DE M. LARDY.

Le 18 novembre 1920, nous adressions à la Ligue des Droits de l'Homme une lettre ainsi conçue :

Paris, 18 novembre 1920.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Il n'appartient pas à la « Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre » d'intervenir dans les discussions publiques. Instituée il y a cinq ans en vue de la recherche désintéressée de la vérité, elle ne saurait prendre parti ni dans les conflits qui se prolongent, ni dans ceux que provoquent chaque jour les erreurs et les passions. Mais elle a, du moins, le devoir de mettre à la disposition des organismes qui, comme la Ligue des Droits de l'Homme, par

exemple, assument la noble mission d'agir incessamment en faveur des principes juridiques et moraux les plus élevés, les documents, les faits et les preuves qu'elle a réunis laborieusement jusqu'à présent, et dont la divulgation serait de nature à dissiper les préjugés, à apaiser les rancunes et à désarmer les haines. La Société des Nations, dont la Ligue des Droits de l'Homme a salué la création avec un enthousiasme caractéristique, est précisément aujourd'hui réunie à Genève, sa capitale. Peut-être jugerez-vous que le moment est opportun, et que, sur un point où nous avons établi une réalité certaine, il y a lieu de ruiner l'un des malentendus qui contribuent à retarder la réconciliation générale des peuples, si nécessaire pourtant au relèvement de l'Europe et à la sauvegarde de la civilisation.

Aux termes du traité de Versailles, vous ne l'avez pas oublié, Messieurs, les gouvernements alliés et associés ont institué une juridiction qui, prononçant souverainement, a déclaré l'Allemagne et ses alliés responsables de la guerre et les a condamnés à en réparer les dommages. Sur les conditions dans lesquelles cet arrêt a été rendu, en l'absence de l'accusé, et alors qu'il n'était admis ni à discuter ni même à connaître les charges relevées contre lui, il est superflu d'insister ici. Voici le texte de l'article 231 qui contient la sentence :

« Les gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guere, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »

Le problème des responsabilités dans le déclenchement des hostilités n'a donc pas seulement une importance historique décisive. C'est, à l'heure actuelle, la question primordiale. Elle domine les délibérations de la Société des Nations, comme elle domine l'esprit public en France, chez les peuples alliés et chez les peuples vaincus. La Société d'Etudes documentaires et critiques y a consacré des travaux considérables que les circonstances ne lui ont

malheureusement pas encore permis de publier (1). Mais voici, du moins, un fait qu'il nous est possible de détacher aujourd'hui des patientes investigations auxquelles nous avons procédé. Nous le livrons à votre conscience.

Le 30 juillet 1914, vers 10 heures du soir, l'honorable M. Lardy, alors ministre de Suisse à Paris, était appelé au téléphone par son collègue, M. Lahovary, ministre de Roumanie. M. Lahovary lui exposait qu'il venait de dîner au cercle de l'Union, comme de coutume, avec le comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie :

« Les choses peuvent encore s'arranger, lui avait dit le comte Szecsen. Il faut qu'elles s'arrangent... Que la Serbie nous demande de discuter directement avec elle... »

Le ministre de Roumanie et l'ambassadeur d'Autriche ayant estimé, après examen de cette proposition, que, dans les circonstances présentes, M. Lardy était le diplomate le mieux placé pour intervenir utilement en vue de régler le conflit, M. Lahovary lui demandait, en son nom et au nom de son collègue d'Autriche-Hongrie, de vouloir bien s'en charger. Le ministre de Suisse répondait aussitôt qu'il prendrait volontiers cette initiative. Il tenait auparavant toutefois à ce que son gouvernement l'y autorisât.

Dès le lendemain matin, 31 juillet, il télégraphiait à Berne. Il rédigeait lui-même la dépêche qui fut assez longue et minutieusement détaillée. Il refusa, d'ailleurs, de la faire transcrire en langage chiffré. « Il vaut mieux, estima-t-il, qu'elle soit envoyée *en clair*. Le gouvernement français en aura connaissance plus tôt et pourra prendre les dispositions qu'il jugera utiles si je suis appelé à intervenir. »

La réponse de Berne n'arrivait que dans la soirée. Elle donnait à M. Lardy les pouvoirs les plus étendus : « Faites tout ce que vous pourrez, lui disait-on, pour éviter la guerre. »

M. Lardy s'empressait alors de se mettre par le

---

(1) On sait que depuis lors plusieurs membres de la Société d'Etudes ont publié des volumes ou des brochures sur le problème des origines de la guerre. Signalons ceux de MM. Alfred Pevet, Georges Demartial, Gustave Dupin, Gouttenoire de Toury, Mathias Morhardt, etc.

téléphone en rapport avec M. Vesnitch, son collègue de Serbie, à qui il faisait part de la suggestion autrichienne. M. Vesnitch déclara qu'en ce qui le concernait il était prêt à prendre l'initiative d'une conversation avec le comte Szecsen. Mais il fallait auparavant l'autorisation du gouvernement français.

C'est le 1er août, dans la matinée, que le ministre de Suisse se présenta au ministère des Affaires étrangères. Il fut reçu par l'un des hauts fonctionnaires du quai d'Orsay qui se borna à lui répondre : « C'est trop tard ! »

Or, il suffit de mettre cette réponse en présence des faits pour constater qu'il n'était pas trop tard. A cette date encore la paix pouvait être maintenue. Du reste le gouvernement français l'affirmait solennellement lui-même en lançant, le 1er août, à 4 heures de l'après-midi, la proclamation qui porte la signature du Président de la République et de tous les ministres :

« ... La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparaît comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur. Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir... »

L'examen des documents montre que le gouvernement français n'a fait aucun effort pour seconder la démarche de l'Autriche en vue de maintenir la paix et que la Serbie, tenue en tutelle étroite par notre diplomatie, n'a même pas été autorisée à répondre à la proposition de pourparlers qui lui était faite.

Le Comité de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre.

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme consacra deux séances, les 18 et 20 décembre 1920, à examiner la lettre de la Société d'Etudes. M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne et vice-président du Comité central, avait été chargé de procéder à une enquête. Il a publié, dans l'*Ere Nouvelle* du 27 décembre 1920,

les résultats de cette enquête ainsi que quelques-uns des documents qui lui furent communiqués au ministère des Affaires étrangères. A la suite de la discussion qui s'institua, le Comité central, à l'unanimité moins une voix et deux abstentions, adopta la résolution suivante :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, saisi par la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre d'une lettre accusant un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de s'être refusé, le 1er août 1914, à une démarche qui aurait pu empêcher le déchaînement du conflit, estime, après examen des documents présentés, que cette accusation n'est ni fondée ni justifiée.

Cependant la lettre de la Société d'Etudes provoquait de nombreuses controverses. D'autre part, M. Lahovary, dans le *Matin*, le correspondant de Berne de la *Tribune de Genève*, et le colonel Feyler, dans le *Journal de Genève*, apportaient de précieuses confirmations au récit des faits que nous avions communiqués à la Ligue des Droits de l'Homme.

1° Dans son numéro du 29 décembre 1920, la *Tribune de Genève* publiait une dépêche de son correspondant de Berne qui déclarait avoir reçu de source autorisée — les rapports adressés de Paris par M. Lardy, au jour le jour, sur cette intervention sont déposés aux archives fédérales — l'assurance que la démarche du ministre de Suisse a bien eu lieu le 1er août 1914.

2° Dans le *Journal de Genève* du 1er janvier 1921, le colonel Feyler fournit cette précision : « M. Lardy s'est bien rendu au Quai d'Orsay, mais dans l'après-midi du 1er août et non dans la matinée. »

3° Dans le *Matin* du 4 janvier 1921, M. Lahovary, ancien ministre de Roumanie à Paris,

après avoir, pour plus de certitude, consulté ses « notes » et ses « rapports », donne sur cette démarche à laquelle il s'est personnellement associé, des détails circonstanciés. M. Lahovary est allé lui-même appuyer la proposition autrichienne au ministère des Affaires étrangères, dans la matinée du 1er août. Or, on ne lui a pas opposé seulement l'inexorable formule : « C'est trop tard ! » on lui a dit que « la veille, l'Allemagne avait brusquement déclaré la guerre à la Russie », ce qui constitue une imposture exécrable, puisque l'Allemagne n'a déclaré la guerre à la Russie que ce même jour, 1er août, à 7 heures du soir.

Et il existe une quatrième confirmation qui n'est pas moins caractéristique : C'est le récit de la démarche de M. Lardy qui a paru dans le *Figaro* du 22 octobre 1917, sous la signature de M. Ernest Daudet. Il est bien évident que la censure n'eût pas autorisé la publication de ce récit si le ministère des Affaires étrangères avait pu en contester l'exactitude.

Il est donc matériellement établi que la démarche de M. Lardy a eu lieu le 1er août 1914 en vue du maintien de la paix. Il ne reste rien de l'enquête à laquelle M. Victor Basch croit avoir procédé. Et l'ordre du jour par lequel le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni sous la présidence de M. Buisson, le 20 décembre 1920, a décidé, à l'unanimité moins une voix que l'accusation déposée entre ses mains n'est ni « fondée » ni « justifiée », s'écroule de lui-même dans le néant.

Au surplus, la démarche de M. Lardy n'est pas la seule que l'Entente ait repoussée. Nous allons examiner celles du comte Szecsen et du comte

Szapary. Il en est une autre qui était plus inté ressante encore parce qu'elle satisfaisait, en même temps, au besoin de paix que nous éprouvions et au sentiment de justice qui se trouvait dans les consciences droites en présence de l'abominable assassinat de Serajevo : c'est la proposition italienne dont on trouvera l'exposé au chapitre suivant.

Voyons, cependant, les révélations que M. Victor Basch a apportées du ministère des Affaires étrangères.

Nous savions (voir la dépêche n° 120 du *Livre jaune français*) qu'une démarche importante en vue du maintien de la paix avait été faite le 31 juillet 1914, au ministère des Affaires étrangères. par le comte Szecsen lui-même, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris. C'est M. Viviani qui, le 1er août, en communique la nouvelle à tous les ambassadeurs de France. Il la qualifie, d'ailleurs, de « vague ». Est-il besoin de rappeler ce texte dont le sens est volontairement sibyllin ?

L'ambassadeur d'Autriche, dit M. Viviani, a laissé entendre que si son gouvernement ne pouvait répondre aux questions des puissances parlant en leur propre nom, il pourrait sans doute répondre à la Serbie ou à une puissance lui demandant ses conditions au nom de la Serbie. Il ajoutait qu'il y aurait là peut-être encore « une possibilité (de paix) ».

Il convient d'abord d'insister sur la note dans laquelle le haut fonctionnaire qui a reçu le comte Szecsen a consigné les termes de la communication personnelle de l'ambassadeur d'Autriche. Comment cette communication, qui tient en substance dans une ligne : « Il appartiendrait à la Serbie de demander à l'Autriche ses conditions », s'est-elle transformée en la lourde, obscure et

incorrecte logomachie de la dépêche signée par M. Viviani ?

Si la Ligue des Droits de l'Homme, gardienne des principes de la démocratie et chargée du contrôle des Pouvoirs publics, avait rempli vis-à-vis des citoyens français l'impérieux devoir qui est le sien, que de questions pressantes et précises elle aurait posées à notre diplomatie sur le sens de ces mots amphigouriques ? Que de fois elle aurait sollicité M. Viviani de dire pourquoi, recevant le comte Szecsen, il s'est contenté d'une démarche « vague », pourquoi il ne lui a pas immédiatement demandé les éclaircissements indispensables, et pourquoi, surtout, — tenant le bout du fil par lequel les négociations peuvent être renouées et qui, habilement utilisé, assurerait le salut de la civilisation européenne — il l'a négligemment coupé sans envoyer la moindre instruction à ses ambassadeurs, sous le prétexte que le baron de Schoen venait de déménager ses archives ?... (1)

Et il est une autre question que la Ligue des Droits de l'Homme n'eût pas manqué de poser : pourquoi M. Viviani parle-t-il à tous les ambassadeurs de France d'une démarche si grave sans qu'aucun autre document du *Livre jaune* en donne le texte et dise où, comment, à quelle heure et à qui le comte Szecsen l'a faite ?... Aujourd'hui, grâce à M. Victor Basch, nous savons la vérité, enfin, sur ce point essentiel. M. Viviani n'a pas pressé de questions le comte Szecsen pour une raison radicale : ce n'est pas lui qui l'a reçu : c'est M. Philippe Berthelot. Nous allons voir com-

---

(1) Le baron de Schoen déclare au surplus dans ses *Mémoires* que le fait est matériellement faux. (Baron de Schoen, *Mémoires*, Plon, éditeur, Paris 1922).

ment, à quelle heure et dans quelles émouvantes circonstances. Mais, dès ce moment, qu'a fait la Ligue des Droits de l'Homme ? Il y a là, dans le *Livre jaune*, une lacune caractéristique ; elle est évidente ; elle constitue le plus flagrant des mensonges par omission. Pourquoi a-t-elle gardé le silence ? Pourquoi n'a-t-elle jamais demandé les explications qu'elle avait le droit d'exiger et que M. Victor Basch apporte enfin — encore qu'il n'en soupçonne même pas la gravité ?

Mais la dépêche de M. Viviani ne prouve pas l'existence d'un seul mensonge par omission : il y en a un autre. M. Viviani parle, en effet, d'une seconde démarche. A Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur d'Autriche, le comte Szapary, est allé voir M. Sazonoff le 31 juillet. Pour le chef du gouvernement français, cette seconde démarche est plus « précise » que la première et il reconnaît qu'elle a été faite « dans un sens conciliant » :

A Pétersbourg, télégraphie M. Viviani, l'ambassadeur d'Autriche est venu voir M. Sazonoff et lui a déclaré que son gouvernement consentait à entamer une discussion quant au fond de l'ultimatum adressé à la Serbie.

Comment M. Viviani a-t-il reçu cette nouvelle « précise » et qui était si éminemment de nature à maintenir la paix ? Par qui ? A quelle heure ? Dans quels termes ? Quels éclaircissements a-t-il aussitôt réclamés ? Interrogez le *Livre jaune !* Il est muet. Muet aussi le *Livre orange.*

Quant à la Ligue des Droits de l'Homme, elle est loin de songer à procéder à une enquête quelconque sur ces faits. Et c'est fortuitement, à la suite de notre lettre du 18 novembre, relative à la démarche de M. Lardy, qu'elle reçoit, grâce

à M. Victor Basch, l'explication du mystère qui enveloppe la démarche Szapary et qu'elle n'a jamais tenu à élucider.

Ce n'est pas tout. La dépêche de M. Viviani (N° 120) a une troisième lacune, plus inexplicable, peut-être plus révélatrice aussi. M. Viviani fait part de la double démarche pacifique de l'Autriche à toutes nos ambassades : Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome. Pourquoi n'en fait-il pas part à Belgrade ? Pourquoi le gouvernement serbe doit-il ignorer que l'Autriche est disposée à discuter avec lui sur le fond même de l'ultimatum ? C'est pourtant la victoire diplomatique de la Serbie ! Et c'est la paix ! On néglige de l'en prévenir. Or, M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, est là. M. Philippe Berthelot le dit. M. Lahovary l'accompagne. Il est prévenu des intentions conciliantes de l'Autriche. A cette heure même, il rôde dans les antichambres du Quai d'Orsay, attendant en vain qu'on l'autorise à entrer en conversation avec le comte Szecsen !... (1)

Devant ces faits matériels, certains, incontestables, évidents, quelle est l'attitude de la Ligue des Droits de l'Homme ? Hélas ! si chatouilleuse, lors de l'affaire Dreyfus, sur des questions de virgule ou sur des problèmes de syntaxe, et alors qu'il s'agissait d'une seule victime de l'injustice, de l'arbitraire et du mensonge, elle reste inerte, alors que notre diplomatie secrète a su faire deux millions de cadavres !

(1) Chaque fois que le ministère des Affaires étrangères a une communication de quelque importance à faire, il l'envoie à Belgrade en même temps qu'aux grandes puissances (Voir *Livre Jaune*, nos 25, 26, 27, 28, 34, 85, 94, 95, etc.).

Il résulte donc des documents recueillis par M. Victor Basch au ministère des Affaires étrangères que c'est M. Philippe Berthelot qui a reçu, on ne sait à quel moment exact, de M. Iswolski, le 31 juillet, la nouvelle de la démarche « précise » faite à Pétersbourg par le comte Szapary « dans un sens conciliant ».

Quant à la démarche du comte Szecsen, à Paris, elle se place le 31 juillet à 11 heures 15 du soir. M. Viviani la juge « vague ». C'est faux ! Cette indication d'heure est, à elle seule, hautement significative. Il est hors de contestation possible qu'un ambassadeur qui se présente à 11 heures 15 du soir au Quai d'Orsay, a une communication urgente et sérieuse à faire.

Or, que nous révèlent les documents apportés par M. Victor Basch ? Ils nous révèlent un fait monstrueux. M. René Viviani n'est pas au ministère des Affaires étrangères et nul ne sait où on peut le trouver. C'est M. Philippe Berthelot qui le déclare à M. Victor Basch (1).

C'est donc M. Philippe Berthelot et non M. René Viviani qui reçoit le comte Szecsen. Le comte Szecsen est un « honnête homme ». M. Poincaré lui-même lui rend hommage. (*Matin*, 20 décembre 1920). Il l'a toujours connu, dit-il, « animé d'intentions pacifiques ». Comment recevra-t-on ce messager de paix ?... M. Philippe Berthelot est prévenu de l'importance de la démarche que vient faire le représentant de l'Autriche. Il sait par M. Iswolski, qui lui en a précédemment apporté la nouvelle, que le comte Szapary a fait auprès de M. Sazonoff, dans la

---

(1) On a vu que M. Viviani a fourni l'emploi comple. de son temps dans cette soirée tragique qui est celle de l'assassinat de Jaurès.

même journée, une démarche analogue, démarche « précise » et qui s'inspire d'un « esprit conciliant ». On va donc « arrêter les empires du Centre sur la pente fatale », comme dit M. Poincaré. M. Philippe Berthelot va presser le comte Szecsen de questions nettes, passionnées, réitérées ? Il va l'interroger à fond sur la « possibilité » (de paix) qu'entrevoit l'ambassadeur d'Autriche ? Il va en tirer tout ce qu'il sera humainement possible d'en tirer afin d'éviter l'imminente catastrophe ? Il va prévenir M. Vesnitch, qui n'attend qu'un signe pour s'entretenir avec le représentant de l'Autriche ? Il va faire chercher partout l'introuvable M. Viviani ? Il va prévenir M. Poincaré qui, lui du moins, est à son poste au palais de l'Elysée ? Pas du tout ! M. Philippe Berthelot reçoit le comte Szecsen avec l'élégant scepticisme qui est de rigueur dans le monde diplomatique. Il résume sur une feuille de papier le sens de la communication autrichienne. Et il ajoute, au crayon, qu'il a répondu, à titre tout à fait privé, « qu'il paraissait bien tard et qu'on était gagné par les événements ». Après quoi, fatigué par on ne sait combien de nuits consécutives de veille, il va à son tour prendre un légitime repos jusqu'à six heures du matin, heure à laquelle — M. Viviani toujours absent — il fera part, avec le même détachement, aux ambassadeurs de Vienne, de Rome et de Pétersbourg, de la visite du comte Szecsen — sans envoyer, cela va de soi, la moindre instruction à ceux-ci, ce dont, au surplus, il serait bien empêché, ses fonctions subalternes ne l'y autorisant pas (1).

(1) M. Victor Basch n'a publié que les dernières lignes de ce document. Les voici :

Il faut ignorer tout du problème des origines de la guerre pour nier l'importance capitale des deux lignes inscrites au crayon par M. Philippe Berthelot au-dessous du compte rendu de la démarche autrichienne.

Et d'abord, constatons que si on déclare, au Quai d'Orsay, n'avoir pas dit, le 1er août, à M. Lardy : « C'est trop tard », on reconnaît, en revanche, avoir dit, la veille, 31 juillet, à 11 h. 1/4 du soir, à l'ambassadeur d'Autriche en personne : « Il est bien tard ». Si on consent à prendre le soin d'y réfléchir un instant, on remarquera que l'aveu de cette réponse est infiniment plus important et plus caractéristique que l'accusation formulée par la communication de la Société d'Etudes. Mais il ne vaut vraiment pas la peine, dans un pareil débat, de triompher sur les mots. C'est les faits qui comptent.

Pourquoi est-il « bien tard ? » Quels sont les événements par lesquels on est « gagné » comme dit M. Philippe Berthelot ?

De deux choses l'une, ou c'est la diplomatie de l'Entente qui provoque la guerre ou c'est les Empires centraux qui nous attaquent. A laquelle des deux hypothèses répond la note au crayon de M. Philippe Berthelot ?

« Les quelques paroles ajoutées à titre personnel par l'ambassadeur d'Autriche laissaient l'impression qu'il ne considérait pas encore toute conciliation comme impossible : la démarche de l'ambassadeur autrichien auprès de M. Sazonoff, dont vient de me rendre compte M. Iswolski, accentue cette impression.

« Il semble donc, puisque, d'autre part, le gouvernement russe accepte la proposition anglaise (qui implique l'arrêt des préparatifs par tous les intéressés), que la paix puisse, même à cette heure tardive, être préservée, la Russie liant l'arrêt de ses préparatifs à l'arrêt de l'Autriche et des autres puissances, si le désir de la paix à Berlin est sincère. »

La question est de la plus élémentaire simplicité. Si nous sommes attaqués par les Empires centraux, les mots « il est bien tard » sont absurdes et inexplicables. Pour un peuple attaqué, il ne saurait être « bien tard », même à cette date du 31 juillet, onze heures et quart du soir. Du reste, l'auteur principal de l'agression lui-même recule ; il apporte une « possibilité » (de paix). A ce moment, au surplus, la France n'est nullement attaquée. Nous ignorons absolument si elle le sera, quand elle le sera, par qui elle le sera, et comment elle le sera. Et puisque, d'eux-mêmes, les Empires centraux offrent de s'arrêter « sur la pente fatale », comme l'écrit M. Poincaré, rien n'est plus facile que de faire la paix.

Mais si c'est l'autre hypothèse qui est vraie, si c'est la mobilisation générale russe, follement encouragée par notre diplomatie, qui provoque l'inévitable catastrophe, alors la note au crayon de M. Philippe Berthelot prend un sens tragiquement accusateur. « Il est bien tard », cela signifie que les hostilités sont déclenchées. Au mépris du traité d'alliance franco-russe du 27 décembre 1893, la Russie a été autorisée par la France à décréter la mobilisation générale alors que, pourtant, elle n'était nullement menacée. « Nous sommes gagnés par les événements », cela signifie que — la mobilisation générale russe étant la guerre — il n'est plus possible de revenir en arrière et d'accepter la proposition de paix que formule l'Autriche.

CHAPITRE VII

La Suggestion Italienne

Notre éminent collègue et ami M. Georges Demartial a lumineusement exposé dans son étude sur *Le Conflit austro-serbe et le gouvernement italien* (1), les phases qu'a suivies l'ingénieuse proposition formulée par la diplomatie italienne, à la fin de juillet 1914, en vue du maintien de la paix. Nous n'en reprendrons pas ici les développements. C'est les documents eux-mêmes qui parleront. Ils ne montreront pas seulement que, dès le 27 juillet, la Triple Entente, et l'Angleterre tout particulièrement, étaient saisies d'une formule concrète qui permettait de résoudre le conflit de la manière la plus correcte et la plus élégante. Ils prouveront aussi et surtout que ni l'Angleterre, ni la France, ni la Russie n'ont daigné la prendre en considération parce que leur volonté concertée était de faire la guerre.

La suggestion italienne, qui, comme on va voir, avait le grand mérite de donner satisfaction à l'Autriche et à la Serbie, sans imposer d'humiliation inacceptable soit à l'une soit à l'autre, s'inspire tout naturellement au fond de l'idée que la Serbie doit à l'Autriche une réparation plus ou moins complète. Il est incontestable pour

(1) Voir *Bulletin officiel de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre*, n° 1, page 14.

le gouvernement italien que la Serbie s'est livrée, en effet, à un acte d'agression contre l'Autriche et qu'il faut, comme l'ont reconnu tous les hommes d'Etat de l'Europe, qu'elle reçoive un « châtiment mérité ». Or, il convient de reconnaître ici que, le jour où les hostilités éclateront, l'Italie, avec une désinvolture extraordinaire, changera complètement d'attitude et, pour s'abstenir de prendre part à la lutte dans laquelle sont engagés ses deux alliés, l'Allemagne et l'Autriche, elle déclarera tranquillement que c'est l'Autriche qui a attaqué la première. Nous nous abstiendrons, cela va de soi, de qualifier ce changement d'attitude, puisque la France en devait bénéficier. Mais il nous sera permis de constater que l'évolution soudaine de la diplomatie italienne ne diminue en rien la valeur de sa suggestion, et que, bien au contraire, l'Italie, en plaidant pour l'Autriche, montrait son désintéressement puisqu'à ce moment elle savait déjà, qu'en cas de guerre, elle n'assisterait pas son ancienne alliée.

Rappellerons-nous, une fois de plus, les circonstances dans lesquelles le conflit s'est produit. Des assassins sont envoyés de Belgrade à Serajevo à la fin de juin 1914 afin d'y tuer l'archiduc-héritier d'Autriche et sa femme. Le complot est organisé en Serbie par des officiers supérieurs de l'armée serbe et par des fonctionnaires serbes. Les fonctionnaires serbes de la frontière ont facilité l'exécution de cet exécrable forfait. Les armes dont se servent les meurtriers sont des armes officielles serbes. L'Autriche demande la réparation à laquelle cette sanglante provocation lui donne droit. A l'exception du seul gouvernement français, tous les Etats civilisés reconnaissent que la Serbie devrait recevoir « un châtiment mérité ».

Et pourtant, à la suite de la visite de M. Raymond Poincaré à Saint-Pétersbourg, la Triple Entente décidera que l'Autriche ne sera pas admise à recevoir cette réparation légitime. Le conflit se noue à ce moment. C'est le 23 juillet que l'Autriche a adressé son ultimatum à la Serbie. La Serbie répond quarante-huit heures plus tard par un refus dilatoire et déguisé de souscrire à aucune des stipulations de cet ultimatum. Au surplus, pour bien montrer qu'elle n'a aucune intention pacifique et qu'elle sait pouvoir compter sur la complicité absolue de la Triple Entente, elle décrète la mobilisation générale de son armée (environ 400.000 hommes) trois heures avant de remettre sa reponse au représentant de l'Autriche. Bien plus, le gouvernement serbe tout entier, abandonnant Belgrade, part pour Nich sans s'inquiéter de connaître le sort qui sera réservé à sa réponse soi-disant « conciliante ».

C'est à ce moment que se produit la suggestion italienne. L'Italie n'a malheureusement pas publié de livre diplomatique sur ces événements. Son *Livre Vert* ne concerne que sa rupture avec l'Autriche et avec l'Allemagne, le 4 mai 1915. Nous ne pouvons donc suivre la trace de ses démarches qu'à travers les livres diplomatiques de la France et de la Russie, d'une part — encore qu'on ait vu combien ces livres sont suspects — ou dans le *Livre Bleu anglais* et dans les *Documents allemands* et *autrichiens*.

M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, se rend le 26 juillet auprès du président du Conseil, M. Salandra, qui, tout de suite, lui fait part de l'intention du gouvernement italien d'arrêter le conflit.

Nous ferons les plus grands efforts, lui dit-il, pour

empêcher la paix d'être rompue ; notre situation est un peu analogue à celle de l'Angleterre (?). Peut-être pourrions-nous faire quelque chose dans un sens pacifique avec les Anglais. (*Livre Jaune*, n° 51).

M. Salandra est, comme on voit, plein d'illusions sur les intentions réelles de l'Angleterre. Il ne tardera pas à constater que celle-ci n'a aucun désir de maintenir la paix, et le dédain non dissimulé avec lequel elle accueillera la suggestion italienne lui en fournira la preuve irrécusable.

Le 27 juillet, dans la soirée, M. Barrère et le marquis di San Giuliano s'entretiennent des circonstances dans lesquelles l'Autriche a envoyé son ultimatum. C'est à ce moment que le ministre italien donne une première forme à sa proposition :

Le marquis di San Giuliano, télégraphie M. Barrère, estime que la Serbie aurait agi plus sagement en acceptant la note (ultimatum autrichien) dans son intégralité ; aujourd'hui encore, il estime que ce serait la seule chose à faire, étant convaincu que l'Autriche ne retirera aucune de ses prétentions et les maintiendra, même au risque d'amener une conflagration générale. Il doute que l'Allemagne soit disposer à se prêter à une action auprès de son alliée. Il constate toutefois que l'Allemagne tient en ce moment un grand compte de ses rapports avec Londres et il croit que si une puissance peut déterminer Berlin à une action pacifique, c'est l'Angleterre.

Quant à l'Italie, elle continuera à faire tous ses efforts en faveur de la paix. C'est à cet effet qu'il a adhéré sans hésiter à la proposition de sir Ed. Grey de réunir à Londres les ambassadeurs des puissances qui ne sont pas directement intéressées dans le conflit austro-serbe. (*Livre Jaune*, n° 72.)

Sur cette dernière proposition britannique de réunir les ambassadeurs des puissances non directement intéressées dans le conflit, c'est-à-dire l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie, il est superflu d'insister. On sait qu'elle était inac-

ceptable en morale comme en droit. Trois au moins de ces puissances étaient, en effet, notoirement hostiles à l'Autriche. Et, en définitive, l'Autriche se défendait légitimement contre un acte d'abominable provocation : l'agresseur serbe lui devait une pleine et complète réparation. Pourquoi eût-elle accepté de faire les puissances juges de son droit, ce droit n'étant douteux aux yeux de personne ? Mais il ne s'agit pas ici de la proposition britannique. Il s'agit de la suggestion italienne. Nous allons en retrouver les traces précises dans le *Livre Bleu anglais*.

Sir R. Rodd, ambassadeur de Grande-Bretagne, voit, lui aussi, le marquis di San Giuliano dans la soirée du 27 juillet et voici ce qu'il télégraphie à son gouvernement assez tard, puisque la dépêche ne parvient à Londres que le 28 juillet, dans les premières heures de la matinée, bien certainement.

Le ministre des Affaires étrangères doute fort que l'Allemagne consente à arrêter son action militaire pendant la conférence (conférence projetée des ambassadeurs des puissances non directement intéressées) ; il espère cependant que ladite action pourrait en effet être différée par la réunion immédiate de la Conférence. Selon ses renseignements actuels, il n'entrevoit aucune chance pour que l'Autriche retire une seule des conditions posées dans sa note à la Serbie. D'autre part, il croit que si la Serbie, même maintenant, accepte la note autrichienne, l'Autriche s'en déclarera satisfaite et remettra pour le moment son action, si elle a lieu de croire que les puissances donneront des conseils en ce sens. Il se peut que la Serbie puisse être amenée à accepter en bloc la note autrichienne sur l'avis des quatre puissances invitées à la Conférence, ce qui lui permettrait de déclarer qu'elle cédait, non pas à l'Autriche, mais à l'Europe entière.

Ainsi, le 27 juillet, insistons énergiquement sur

ce point capital, l'Italie formule sinon une proposition, du moins une suggestion concrète, pratique, parfaitement nette, équitable et sage. C'est d'ailleurs la seule proposition que la diplomatie ait imaginée dans ces moments de trouble et qui se soit trouvée de nature à empêcher le sanglant conflit. Elle avait, en effet, un triple mérite :

1° Elle donnait à l'Autriche la complète satisfaction officielle pour laquelle l'outrage abominable de Serajevo lui avait ouvert un droit juridique et moral incontestable ;

2° Elle se conformait au principe de la stricte justice qui exigeait que la Serbie reçût, suivant les termes mêmes qu'avaient employés sir Edward Grey et M. Sazonoff, « un châtiment mérité » ;

3° Elle sauvegardait enfin dans la mesure du possible l'ombrageuse susceptibilité de la Serbie en lui permettant de déclarer qu'elle s'inclinait non devant l'Autriche, mais devant le vœu de l'Europe.

Comment ne pas être frappé de l'intelligente sagacité de cette formule ? Et quelle différence avec la stupide proposition britannique qui demandait à l'Autriche de s'en remettre du soin de laver l'outrage qu'elle venait de recevoir à un aréopage de quatre ambassadeurs où celle-ci était sûre d'avance de rencontrer trois adversaires ! Au surplus quel médiateur étrange que sir Edward Grey. Tous les Etats se tournent vers lui. Il est universellement considéré comme l'arbitre de la paix et de la guerre. Il accepte explicitement, formellement cette haute mission. C'est lui qui s'arroge l'honneur de représenter les intérêts suprêmes de la civilisation. Et lorsqu'il lui faut agir, il met tout son soin à conserver la plus étonnante inactivité. Ah ! ce n'est pas lui qui proposera

rien d'utile, d'efficace, ou de pratique ! Sans doute il est d'accord sur le principe que l'Autriche a pleinement raison. Il l'a reconnu dès le 6 juillet (*Documents allemands*, n° 20). Le 25 juillet il le confirme au prince Lichnowsky : pour lui « le bon droit de l'Autriche à obtenir satisfaction ainsi que la légitimité de la demande de la punition de toutes les personnes complices de l'assassinat » ne peuvent être contestés (*Documents allemands*, n° 180). Il le répète dans sa dépêche à l'ambassadeur britannique à Berlin, le 29 juillet : « Il fallait, bien entendu, que la Serbie subît une certaine humiliation... » (*Livre Bleu*, n° 60) (1). Mais lorsque l'Italie lui suggèrera de réaliser cette idée, de la manière la plus intelligente et la plus simple, sir Edward Grey la laissera négligemment tomber dans le néant. Osera-t-il soutenir qu'une telle inertie a été involontaire ? Y a-t-il un homme au monde qui ignore que la diplomatie britannique n'est jamais inactive et, que lorsqu'elle a ses raisons de ne pas agir c'est pour elle une manière d'intervenir activement? On sait d'ailleurs, qu'elle ne se gêne pas. Elle a recours, au besoin, aux moyens les plus extrêmes et les plus brutaux. Tout le monde n'a peut-être pas oublié, en France, l'ultimatum de Fachoda...

L'idée du marquis di San Giuliano est si évi-

---

(1) Le débat sur la légitimité de la réclamation autrichienne occupe à peu près exclusivement l'activité du prince Lichnowski pendant les premières semaines qui ont suivi le crime de Serajevo.

On connaît, d'ailleurs, les sentiments austrophobes de ce singulier ambassadeur d'Allemagne et il n'est pas besoin d'insister sur les erreurs que sa prévention lui a fait commettre. Néanmoins, on pourra lire le compte rendu de cette longue discussion dans les *Documents allemands*, nos 20, 30, 43, 52, 55, 62, 76, 85, 92, 118, 121, 124, 129, 140, 152, 153, 157, 161, 165, 179, 180, 191 *a*, 199, 201, 218, etc.

demment bonne, elle est si exactement celle qui fera la paix en soulageant la conscience de l'Europe de toute compromission dans l'assassinat de Serajevo, que le ministre italien s'efforce de l'appliquer effectivement. Il provoque les explications du représentant de la Serbie. Il montre d'une manière saisissante que l'entente est facile. Qu'est-ce qui sépare l'Autriche et la Serbie? Une erreur d'interprétation — plus ou moins volontaire de la part de la Serbie — sur le sens des stipulations 5 et 6 de l'ultimatum autrichien. Sur ce point, l'Autriche s'est expliquée et il n'y a plus de difficulté. Le marquis di San Giuliano le démontre sans peine. Et alors il convoque l'ambassadeur d'Angleterre dont la dépêche constitue l'acte d'accusation le plus terrible qui ait été dressé contre la félonie de sir Edward Grey. En voici le texte :

Rome, 28 juillet 1914.

Sur la demande du ministre des Affaires étrangères, je vous soumets ce qui suit :

Ce matin, au cours d'un long entretien, le chargé d'affaires serbe se dit d'avis que, si quelques explications étaient données au sujet de la modalité selon laquelle les agents autrichiens demanderaient à intervenir en vertu des articles 5 et 6 (de l'ultimatum autrichien) la Serbie pourrait encore accepter la totalité de la note (ultimatum) de l'Autriche.

Comme il n'était pas à supposer que l'Autriche consentît à donner elle-même pareilles explications à la Serbie, elles pourraient être données aux puissances occupées à examiner la question et celles-ci pourraient alors en conseiller à la Serbie l'acceptation sans réserve.

En attendant, le gouvernement austro-hongrois avait publié une longue explication officielle des raisons pour lesquelles il considérait la réponse serbe comme insuffisante.

En dehors de cette explication, le ministre des Affaires étrangères estime que bien des points soule-

vés — par exemple une légère différence de mots dans la phrase relative au renoncement à la propagande — sont tout à fait puérils ; il y avait toutefois un passage susceptible de faciliter une procédure analogue à celle que le chargé d'affaires serbe jugeait praticable. Il a été déclaré (par l'Autriche) que la coopération d'agents autrichiens en Serbie n'aurait lieu qu'en matière d'enquête et non pas dans les mesures judiciaires ou administratives. On alléguait que la Serbie avait, de propos délibéré, mal compris la nuance. Le ministre prouve donc qu'à cet égard un éclaircissement est possible.

Je ne cite que de mémoire, car je n'avais pas encore reçu le texte de la déclaration autrichienne.

Le ministre m'exprima surtout son vif désir de voir commencer immédiatement la discussion. Il avait donné à l'ambassadeur d'Italie une grande latitude générale pour accepter séance tenante tout point ou toute suggestion sur lesquels il pourrait se trouver d'accord avec nous et avec l'Allemagne. (*Livre Bleu*, n° 64.) (1)

Et maintenant voyons d'après les livres diplomatiques le sort qui sera réservé à la suggestion pratique et pacifique de l'Italie.

En ce qui concerne la France, la chose est bien simple. Il suffit de lire le *Livre Jaune* pour s'en assurer : le quai d'Orsay n'en tiendra absolument aucun compte.

Le gouvernement anglais en use avec moins de désinvolture, mais il y met plus de perfidie. Sir Edward Grey, en effet, transmet à Berlin et à Saint-Pétersbourg la suggestion italienne.

Voyons d'abord Saint-Pétersbourg. Dans quels termes la proposition italienne a-t-elle été transmise à sir G. Buchanan et à quelle date ? On l'ignore. La dépêche de sir Edward Grey ne figure

(1) La veille, 27 juillet, le marquis de San Giuliano invite le ministre italien à Bucarest « à pousser le gouvernement roumain à conseiller la conciliation à Belgrade. » (*Documents allemands*, n° 261.)

pas, hélas ! au *Livre Bleu*. Mais sir G. Buchanan y fait allusion dans sa réponse du 29 juillet (*Livre Bleu*, n° 78) :

Je lui demandai (à M. Sazonoff) s'il soulèverait des objections à ce que la proposition contenue dans le télégramme de Rome daté du 27 juillet, dont je lui avais donné connaissance, fût mise à exécution. Il me répondit qu'il adhérerait à tout arrangement conclu entre les quatre puissances à condition qu'il fût acceptable à la Serbie ; il ne pouvait être plus Serbe que la Serbie. Il faudrait toutefois que quelque déclaration ou explication supplémentaire se fit afin d'atténuer l'effet du ton tranchant de l'ultimatum.

Il faut lire ces quelques lignes avec le plus grand soin. C'est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mauvaise foi. Ce document est d'autant plus caractéristique que l'Angleterre, qui a pris de si graves responsabilités dans le déclenchement de la catastrophe — peut-être même les plus graves de toutes et les plus odieuses si on se place au point de vue de la morale — n'en a jusqu'à présent à peu près rien laissé voir. Pourtant, sans l'Angleterre, il est manifeste que la guerre était littéralement impossible. La France et la Russie, laissées à leurs seules forces, étaient incapables d'organiser le blocus et, par suite, d'oser entreprendre une lutte contre l'Allemagne et l'Autriche. Si donc M. Poincaré a pu prendre à Saint-Pétersbourg l'attitude nettement agressive et belliqueuse qu'il a prise, comme le prouve M. Paléologue, c'est qu'il y était d'avance autorisé par la promesse de l'intervention de l'Angleterre. Assurément, il peut alléguer la fameuse lettre qu'il adressa le 31 juillet au roi George V pour lui demander cette intervention publique. Mais cette lettre tardive — l'ordre de mobilisation générale russe était lancé depuis la veille — était de toute

évidence destinée à tromper l'opinion et à lui « bourrer le crâne », car, dès l'avant-veille, 29 juillet, sir Edward Grey avait informé officiellement l'Allemagne qu'elle interviendrait dans le conflit et, avant d'en aviser le prince Lichnowsky, le ministre britannique déclare qu'il a fait part à l'ambassadeur de France des résolutions de l'Angleterre.

Or, il est bon de souligner ce point essentiel : on peut ne pas souscrire à la politique que M. Raymond Poincaré a suivie en 1914, on peut même la condamner au point de vue pacifiste, qui est le nôtre. Mais il est incontestable que M. Poincaré, en poursuivant la revision du Traité de Francfort, même au prix d'une guerre, obéissait à une impulsion légitime. La situation de la Russie vis-à-vis de l'Autriche et de l'Allemagne était beaucoup moins reluisante, c'est certain. Sa politique était purement impérialiste, en effet. Elle cherchait, suivant une tradition séculaire, moitié religieuse, moitié militaire, à s'emparer des Détroits et de Constantinople, dont, à tort ou à raison, elle prétendait avoir besoin pour assurer sa propre existence. On peut contester la légitimité de cette revendication. Elle n'a rien d'inavouable et de vil.

Pour l'Angleterre, il en va tout autrement. L'Angleterre est uniquement inspirée par un sentiment de cupidité et de basse piraterie. Ce qu'elle poursuit en fomentant la guerre européenne, en dressant contre l'Allemagne les griefs des uns et les convoitises des autres, c'est d'obtenir, grâce à l'appui des soldats français et des soldats russes, la destruction d'un rival commercial et industriel qui menace sa prospérité propre. L'attitude de l'Angleterre en 1914 est purement ignominieuse et

l'Histoire n'aura jamais assez de sévérité pour la flétrir lorsqu'elle connaîtra tous les détails du drame inexpiable.

Mais, encore une fois, l'attitude réelle de l'Angleterre n'apparaît pas nettement à la lecture des documents diplomatiques. Aucun texte précis ne révèle d'une manière catégorique la scélératesse de ses desseins secrets. Seul, sir G. Buchanan, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, inspiré peut-être par les passions violentes du milieu où il exerçait ses fonctions, a laissé entrevoir la triste réalité avec une brutalité qui est parfois déconcertante. Il est, dans tous les cas, le premier à affirmer que le conflit austro-serbe entraînera inévitablement la guerre générale. Et il le télégraphie à son ministre le 29 juillet (*Livre Bleu*, n° 72). Ce jour-là, il a eu une entrevue avec le comte Pourtalès qui est venu, avec sa naïveté accoutumée, lui demander de donner à M. Sazonoff « des conseils modérateurs ». Dès le début, aurait répondu sir G. Buchanan « je n'ai cessé de le faire » — mensonge impudent, puisque la dépêche de Reval du 24 juillet et la dépêche Sazonoff du 22 juillet prouvent qu'il est engagé à fond dans le complot diplomatique qui doit inévitablement conduire à la catastrophe.

On n'a pas, il est vrai, la dépêche que sir G Buchanan s'est engagé à envoyer à son gouvernement avant le départ de M. Raymond Poincaré de Saint-Pétersbourg. Mais on a le télégramme qu'il adressait le 24 juillet à sir Edward Grey (*Livre Bleu*, n° 6) à l'arrivée du texte de l'ultimatum autrichien. Aussitôt que ce document est connu, il se présente chez M. Paléologue où M. Sazonoff, qui l'y a convoqué, doit le rejoindre. Comment dès lors pourra-t-on nier que la connivence

entre les trois diplomates conjurés soit complète ?

On sait que l'ambassadeur de France n'a pas, ce jour-là, attendu ses chefs. Il a pris tout de suite l'attitude du belligérant : il lui en coûte si peu.

L'ambassadeur de France, dit sir G. Buchanan, me donna à entendre que la France remplirait, si cela devenait nécessaire, toutes les obligations que lui imposait son alliance avec la Russie, outre qu'elle seconderait fortement la Russie dans toutes négociations diplomatiques.

Ainsi, M. Maurice Paléologue, ambassadeur de France, déclare le 24 juillet, à l'ambassadeur d'Angleterre, que « la France remplira toutes les obligations que lui imposait son alliance avec la Russie », quatre jours au moins avant de recevoir l'ordre d'aller faire cette déclaration au gouvernement russe lui-même (*Journal des Affaires étrangères de Russie*, 28 juillet 1914). Quant à sir G. Buchanan, qui est en complète collusion aussi bien avec M. Sazonoff qu'avec M. Maurice Paléologue, il ajoute à sa dépêche les conseils les plus insidieux et les plus perfides :

... J'ai dit, télégraphie-t-il à sir Edward Grey, qu'il me semblait possible que vous voudriez peut-être consentir à faire de fortes représentations aux deux gouvernements allemand et autrichien, faisant valoir auprès d'eux qu'une attaque sur la Serbie par l'Autriche mettrait en danger la paix entière de l'Europe. Peut-être pourriez-vous trouver moyen de leur dire qu'une telle action de la part de l'Autriche amènerait probablement une intervention russe, qui impliquerait la France et l'Allemagne et qu'il serait difficile à la Grande-Bretagne de rester à l'écart si la guerre devenait générale.

Cinq jours plus tard, le 29 juillet, dans sa conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, sir G. Buchanan n'hésite pas à considérer comme un

fait accompli ce qu'il suggérait dubitativement à son ministre dans les lignes qu'on vient de lire :

J'exposai clairement à Son Excellence (l'ambassadeur d'Allemagne) que la Russie prenait la chose au sérieux et qu'une guerre générale serait inévitable si l'Autriche attaquait la Serbie.

Ces considérations nous ont entraîné loin de la suggestion italienne. Il est temps d'y revenir.

D'après le *Livre Bleu*, la dépêche datée de Rome 27 juillet, que sir G. Buchanan est allé communiquer à M. Sazonoff, est la dépêche n° 57, qu'on a lue plus haut et que sir R. Rodd a adressée à sir Edward Grey dans les circonstances que nous avons rappelées. Nous avons dit que c'est là un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mauvaise foi. Nous le prouvons.

D'abord, il existe de cette mauvaise foi et de cette hypocrisie une première preuve qui est irrécusable. Sir Edward Grey a transmis à l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg la dépêche de sir R. Rodd du 27 juillet qui renferme la formule italienne. Mais il se garde bien de lui communiquer la dépêche du lendemain 28 juillet qui indique d'une manière si saisissante que le conflit austro-serbe, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, peut être dénoué, et, après les explications autrichiennes, l'est pratiquement plus qu'à moitié. Il est visible que sir Edward Grey redoute plus qu'il ne le souhaite un arrangement « qui ajournerait » ses plans de destruction du commerce et de l'industrie allemands.

En second lieu, il faut considérer que l'Italie n'a pas suggéré l'idée absurde de consulter la Russie. Elle parle des quatre puissances non directement intéressées dans le conflit. Elle insiste pour que les représentants de ces quatre puissances, l'Alle-

magne, la France, l'Angleterre et l'Italie, se réunissent d'extrême urgence à Londres afin de prendre les mesures qui s'imposent. Elle-même, elle a donné à son ambassadeur les instructions les plus larges pour qu'il agisse dans le sens qu'elle indique. Pourtant, sir Edward Grey ne convoquera pas les représentants des quatre puissances, il ne les saisira pas de l'excellente suggestion italienne, et c'est à la Russie qu'il fera demander son assentiment sur une proposition qui ne la concerne en aucune manière et dont l'Angleterre saurait bien imposer l'acceptation si elle était le moins du monde désireuse d'éviter la guerre. On ne peut proclamer d'une manière plus évidente que la diplomatie britannique s'est mise entièrement au service de l'impérialisme russe. On ne peut dire avec plus de netteté que la proposition italienne gêne les combinaisons de la Triple Entente et qu'il faut en déblayer le terrain de la guerre prochaine.

En troisième lieu, il importe de constater que la Russie ne repousse pas nettement la suggestion italienne. Elle indique, au contraire, la vraie voie à sir Edward Grey qui s'est volontairement fourvoyé en la consultant et à qui elle donne une petite leçon de diplomatie : « La Russie, dit M. Sazonoff, accepterait tout arrangement... à condition qu'il fût acceptable à la Serbie. » Et il ajoute plaisamment qu'il ne peut être « plus Serbe que la Serbie ». C'est dire à sir Edward Grey : « Vous êtes l'arbitre de la situation. Adressez-vous à la Serbie qui est la première intéressée. » Mais sir Edward Grey se gardera bien de suivre un tel conseil : il serait de nature à compromettre indéfiniment les chances de conflit.

Il y a plus. Sir G. Buchanan intimement mêlé,

comme il l'est, aux machinations belliqueuses que M. Raymond Poincaré a organisées pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, n'ignore rien de l'exacte situation où se trouve la Russie à ce moment. C'est le 29 juillet qu'il télégraphie les quelques lignes qu'on vient de lire. Ce jour même le tzar a signé l'ukase ordonnant la mobilisation générale. L'ambassadeur britannique reconnaît que la Russie est en pleine action militaire. Il vient d'avoir à ce sujet la discussion que nous avons rapportée avec le comte Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne. Bien loin de préconiser la prudence et la patience, bien loin de demander à la Russie, alors qu'on est encore en négociations, de ne prendre, comme le disaient, chacun de son côté, M. Paléologue et M. René Viviani, aucune mesure qui fût de nature à provoquer le déclenchement des hostilités, sir G. Buchanan félicite violemment et agressivement la Russie d'avoir pris ces mesures redoutables.

Si la Russie n'avait pas indiqué clairement en mobilisant son attitude résolue, l'Autriche aurait exploité les désirs pacifiques (?) de la Russie et se serait crue autorisée à pousser les choses aussi loin que bon lui semblait. (*Livre Bleu*, n° 78.)

Ainsi, le représentant officiel de l'Angleterre soi-disant pacifique, parlant ce jour-là, 29 juillet 1914, au représentant officiel de l'Allemagne, approuve chaleureusement la Russie d'avoir mobilisé, encore que cette mesure rende la guerre générale désormais inévitable !... Ni M. Raymond Poincaré, ni M. René Viviani, ni M. Maurice Paléologue lui-même n'ont osé officiellement manifester une si impudente insouciance. A quoi bon insister ? Tout à l'heure, le comte Pourtalès éclatera en sanglots en songeant aux prochains mas-

sacres. Un tigre lui-même serait ému. Sir G. Buchanan, implacable, n'a ni un regret, ni une hésitation, ni un doute. Et il en est de même de sir Edward Grey.

Que pouvait devenir entre les mains de ces hommes l'intelligente et ingénieuse suggestion italienne ? On le devine : ils ne lui donneront aucune suite. Pour sir G. Buchanan, l'essentiel c'est « d'atténuer l'effet *du ton tranchant* de l'ultimatum » autrichien. Il paraît que le double assassinat de Serajevo est une sorte d'églogue qui n'a pas de « tranchant » du tout !...

Et voici, à titre de document, la dernière dépêche anglaise relative à la suggestion italienne. Elle porte dans le *Livre Bleu* le n° 81. Comme on va voir, sir Edward Grey ne parle absolument pas de l'idée de donner satisfaction à l'Autriche en obtenant de la Serbie qu'elle accepte les clauses de l'ultimatum. Refusant de comprendre le sens exact des dépêches de sir R. Rodd, il feint de croire qu'on lui a suggéré d'intervenir auprès de l'Autriche, alors qu'il s'agit d'intervenir auprès de la Serbie. Et il engage hypocritement l'Italie à faire part de sa suggestion... à l'Allemagne et à l'Autriche...

Me référant à votre dépêche d'hier (il s'agit de la dépêche n° 64 qui est relative à l'explication fournie par l'Autriche sur les articles 5 et 6 de l'ultimatum), il m'est impossible, télégraphie-t-il à l'ambassadeur britannique à Rome, d'entamer ici des conversations avec les ambassadeurs, le ministre des Affaires étrangères d'Autriche m'ayant donné à entendre que l'Autriche n'acceptera aucune conversation ayant pour base la note serbe. De tout ce que j'apprends de Berlin et de Vienne, je suis bien forcé de tirer la conclusion que l'Autriche n'acceptera aucune médiation des puissances entre elle et la Serbie. Le ministre des

Affaires étrangères d'Italie doit donc parler à Berlin et à Vienne. J'apprendrais avec plaisir que n'importe quelle proposition de sa part y eût été favorablement accueillie.

La réponse de sir Edward Grey est hautement significative. Saisi d'une proposition concrète qui avait pour objet de resoudre pacifiquement le conflit né de l'assassinat de Serajevo, il se refuse d'abord à la communiquer à la Serbie. En second lieu, il la transmet à la Russie afin de bien prouver à celle-ci qu'il est entièrement en collusion avec elle et que, si elle réussit à provoquer la guerre générale, il la soutiendra de tout son pouvoir. A la réponse ironiquement équivoque que lui envoie sir G. Buchanan de la part du gouvernement russe, il n'opposera pas la moindre objection et il n'insistera nullement auprès de lui afin de montrer l'intérêt et la sagacité de la proposition italienne. Au surplus, il ne répond pas à l'Italie, il ne lui accuse pas réception de sa suggestion et, dans la dépêche qu'il envoie à Rome, il ne fait allusion qu'aux explications relatives aux articles 5 et 6 de l'ultimatum autrichien. Enfin, preuve suprême de sa mauvaise foi et de sa mauvaise volonté, il donne complètement tort à l'Allemagne et à l'Autriche, au moment où, le même jour, et peut être à la même heure, il télégraphie à Berlin que la Serbie doit recevoir « une humiliation » et où, sur sa propre demande, l'Allemagne a exigé et obtenu de l'Autriche qu'elle négociât directement avec la Russie. Aussi bien, la Russie, au mépris de ces négociations, mobilise avec la pleine approbation de l'ambassadeur d'Angleterre, ouvrant ainsi l'ère du carnage. On peut dire en toute certitude qu'il n'y a pas, en français du moins, de mots assez sévères pour qualifier l'attitude de la diplomatie britannique en ces heures suprêmes.

Voyons, maintenant, ce qui se passe du côté de l'Allemagne.

L'Allemagne est saisie deux fois de la suggestion italienne. Elle en est saisie par son ambassadeur à Rome, le 27 juillet, et par son ambassadeur à Londres, le 29 juillet. Suivons l'ordre chronologique :

C'est M. de Flotow, ambassadeur d'Allemagne à Rome, qui se fait le premier l'écho de la tentative italienne. Il explique en même temps les raisons psychologiques pour lesquelles l'Italie essaye d'arranger les choses. Voici sa dépêche. Elle est d'autant plus intéressante que Guillaume II l'a annotée de sa main et qu'il écarte précisément la dernière chance de paix qui s'offre à lui :

Fluggi Fonté, le 27 juillet 1914.

Le marquis di San Giuliano exprime quelque espoir qu'il sera encore possible d'éviter le conflit. D'après les informations — il ne donne pas d'indications plus précises — la Serbie serait prête à accepter les conditions autrichiennes si elles étaient présentées par l'Europe. (« Sottises ? », déclare en marge l'empereur d'Allemagne). D'autre part, la Russie n'attaquerait que si l'Autriche occupait d'une façon PERMANENTE le territoire serbe. Sir Edward Grey voudrait réunir les ambassadeurs d'Allemagne, de France, d'Italie et de Russie (?) dans une action commune en vue de la paix. (« Je ne m'y prêterai en rien », écrit Guillaume II). ICI L'EMBARRAS ET L'INQUIETUDE SONT GRANDS, DE LA DES EFFORTS CONTINUELS EN FAVEUR DE LA PAIX. (C'est nous qui soulignons.)

La dépêche qu'on vient de lire porte, dans les *Documents allemands*, le n° 249. Elle est arrivée à Berlin à 1 heure 28 après-midi. Elle a été transmise à l'empereur Guillaume II qui l'a renvoyée le lendemain, 28 juillet, avec les deux annotations que nous avons reproduites. Aucune suite ne lui sera donnée. Il n'y sera même pas répondu.

Mais si l'empereur d'Allemagne paraît n'avoir pas compris l'intérêt de la formule italienne, il faut reconnaître qu'il lui était bien impossible de la faire admettre par la Serbie. Sur ce point, sa responsabilité n'est donc pas engagée.

Deux jours plus tard, nous l'avons dit, l'Allemagne sera également saisie de la suggestion italienne par son ambassadeur à Londres, le prince Lichnowsky. Quelques heures à peine avant de lui faire la fameuse communication comminatoire par laquelle il l'informait de la résolution de l'Angleterre d'intervenir dans le conflit aux côtés de la Russie et de la France, le ministre britannique a eu avec le prince Lichnowsky une longue conversation où, tout en lui disant qu'il considérait la situation comme très grave, il lui a parlé sur « un ton à moitié plaisant » de ce que sera l'Europe où pas une maison ne restera intacte « dans un incendie pareil. » Le prince Lichnowsky ajoute :

En terminant, le ministre (sir Edward Grey) m'informe que le chargé d'affaires serbe à Rome avait déclaré au marquis de San Giuliano que, sous réserve de certaines explications, touchant la nature de la participation des agents autrichiens, la Serbie serait disposée à accepter les articles 5 et 6 de la note autrichienne, et, par conséquent à *avaler* toutes ses exigences. Comme il n'était pas à supposer que l'Autriche se prêterait à des négociations directes avec la Serbie, l'affaire pourrait être réglée par l'intervention des grandes puissances sous forme de conseils à la Serbie. Le marquis de San Giuliano pense que sur cette base on pourrait aboutir à une entente. Mais, avant tout, le ministre désire qu'on commence immédiatement les discussions. Sir Edward Grey a renvoyé le marquis de San Giuliano aux cabinets de Vienne et de Berlin car, sans leur assentiment, il n'était pas en mesure d'accueillir une discussion. (*Documents allemands*, n° 357. Tome II, page 97.)

Expédiée le 29 juillet à 2 heures 8 après-midi — on a vu que la première dépêche de sir R. Rodd qui faisait part à sir Edward Grey de la suggestion italienne a été expédiée deux jours auparavant et que sir Edward Grey l'a conservée entre ses mains depuis plus de vingt-quatre heures sans y attacher d'intérêt — cette dépêche arrive à Berlin à 5 heures 7 après-midi. Le soir même le ministère allemand décide de transmettre cette communication à Vienne. La minute de la dépêche porte la date du 29 juillet. En fait, elle ne sera expédiée que le 30 juillet à minuit 30. Elle parvient à Vienne dans la matinée. Le chancelier Bethmann-Hollweg y a ajouté ces quelques mots :

Je vous prie de communiquer immédiatement ce qui précède au comte Berchtold et d'ajouter que nous considérons le fait que la Serbie a cédé, comme une base propre aux négociations, moyennant une occupation d'une partie du territoire serbe comme gage.

A 3 heures 30 de l'après-midi, l'ambassadeur allemand à Vienne communique à Berlin la réponse du gouvernement autrichien :

Vos instructions sont exécutées, télégraphie-t-il. Le comte Berchtold a déclaré à de Bunsen (ambassadeur d'Angleterre) qu'il ne rejetait que la discussion du conflit avec la Russie, mais que, comme je vous en ai informé, il était prêt à discuter avec la Russie toutes les questions touchant directement l'Autriche et la Russie.

C'est par erreur que l'on considère que l'acceptation des articles 5 et 6 de la note autrichienne équivaudrait à son acceptation en entier, car la Serbie a fait des réserves sur divers autres points. L'acceptation intégrale était considérée comme suffisante aussi longtemps que la solution pacifique du conflit entre la Serbie et la Monarchie était encore en question. Maintenant depuis qu'a surgi l'état de guerre, les conditions de l'Autriche devraient naturellement être différentes. (*Documents allemands*, n° 432, Tome II, page 195.)

Cette dépêche arrive à Berlin le 31 juillet à 5 heures 30 du soir. A ce moment, la mobilisation générale russe est en pleine voie d'exécution. Comment serait-il encore question de pourparlers de paix ? Aussi bien, la proposition italienne a-t-elle fondu en quelque sorte dans les derniers spasmes du tragique débat qui s'est institué entre Berlin et Vienne en vue d'exiger de l'Autriche qu'elle traite directement avec la Russie. On en trouvera l'exposé dans un autre chapitre.

Et maintenant résumons les constatations que nous venons de faire en ce qui concerne la suggestion italienne.

L'Italie fait, le 26, le 27 et le 28 juillet, de pressantes démarches auprès des représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Serbie en vue du maintien de la paix. Elle a trouvé une formule. Que la Serbie accepte l'ultimatum autrichien sur l'avis des quatre puissances non directement intéressées, Angleterre, Allemagne, France et Italie. Elle pourra déclarer ainsi qu'elle cède non à l'Autriche, mais à l'Europe entière.

Non seulement l'Italie offre cette suggestion, mais elle commence à la réaliser. Elle envoie les instructions conformes à son ambassadeur à Londres. Le marquis de San Giuliano a, dans la matinée du 28 juillet, un « long entretien » avec le représentant de la Serbie. Celui-ci est d'avis que si « quelques explications » sont données au sujet des clauses 5 et 6 de l'ultimatum, le gouvernement serbe « pourrait encore accepter la totalité » de l'ultimatum autrichien.

Cette nouvelle si importante est transmise au gouvernement français. Il n'y donne aucune suite. Il n'en accuse même pas réception.

Elle est envoyée à Berlin. Berlin n'y répond rien. Et nous avons reconnu, d'ailleurs, que, de tous les gouvernements européens non directement intéressés, il était le moins bien placé pour agir sur la Serbie conformément à la suggestion italienne et pour l'inviter, au nom de la paix, à accepter l'ultimatum autrichien.

Elle est envoyée simultanément enfin à Londres et, en raison de la situation toute spéciale du cabinet britannique, qui a accepté de diriger les tentatives de médiation des quatre puissances non directement intéressées, c'est lui qui assume devant l'Histoire la responsabilité de n'y avoir donné aucune suite efficace et sérieuse.

Nous avons vu, en effet, que sir Edward Grey a tenu à consulter la Russie alors que, comme celle-ci le lui déclare avec désinvolture, cela ne la concerne pas. Vingt-quatre heures plus tard, il la communique à l'Allemagne qui, elle, ne peut rien sur la Serbie et il lui fait cette communication au moment précis où il va l'informer que l'Angleterre est décidée à prendre part à la guerre, aux côtés de la France et de la Russie ! Quant à en saisir officiellement les quatre puissances non directement intéressées, comme le demande instamment l'Italie, il n'y songe pas un instant. Il ne fait pas la moindre tentative dans ce sens. Il proclame que la Serbie doit subir une juste humiliation. Et c'est à l'Autriche qu'il s'efforcera de l'infliger !...

Ce n'est pas tout, pourtant. Nous avons dit qu'il n'existe aucune preuve, à notre connaissance, que la diplomatie britannique ait fomenté cette guerre mondiale dont la Grande-Bretagne devait tirer, seule, tant de substantiels bénéfices. Mais il existe, du moins, des preuves de sa duplicité sans

scrupule. Nous citerons celle-ci qui est, comme on va le voir, prodigieusement caractéristique.

La suggestion italienne a été transmise à Londres dans les journées des 27 et 28 juillet. Nous avons montré qu'elle était de nature à donner satisfaction à l'Autriche, tout en sauvegardant l'ombrageux amour-propre de la Serbie. Or, cette suggestion italienne était tellement indiquée, elle s'imposait si nettement aux préoccupations de la diplomatie qu'elle a été formulée, avant même que l'Italie y ait songé, par la diplomatie britannique elle-même. En effet, le 26 juillet 1914, assez tard, semble-t-il, dans l'après-midi, le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne à Londres, est reçu par deux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, sir A. Nicolson et sir W. Tyrrell. C'est eux qui prennent l'initiative de suggérer l'heureuse solution dont l'Italie, le lendemain, entretiendra vainement leur chef hiérarchique, sir Edward Grey :

Ces Messieurs, télégraphie le prince Lichnowsky à 8 h. 25 du soir, considèrent la proposition de sir Edward Grey de tenir ici une conférence à quatre comme la seule possibilité d'éviter une guerre générale et ils espèrent qu'on réussira à procurer entière satisfaction à l'Autriche, vu que la Serbie serait plus disposée à céder à la pression des grandes puissances et à se soumettre à leur volonté unie qu'aux menaces de l'Autriche. (*Documents allemands*, n° 236, Tome Ier, page 293.)

Sans doute, l'Allemagne répugne à cette conférence à quatre. Mais il tombe sous le sens que son adhésion préalable n'est pas essentielle. Deux puissances non directement intéressées, l'Angleterre et l'Italie, sont acquises à la solution que viennent de formuler les collaborateurs les plus distingués de sir Edward Grey. Que celui-ci en in-

forme la France aussitôt et qu'il donne son appui officiel et décisif à cette suggestion, la France, liée d'avance aux décisions de la Conférence, est dans l'impuissance absolue de refuser son adhésion, et il n'y a plus de conflit. La Serbie accepte l'ultimatum autrichien. Elle cède à la demande des puissances européennes. Son amour-propre est sauf. L'Autriche reçoit la satisfaction morale à laquelle elle a droit. C'est fini. L'Europe économise douze millions de cadavres et des milliers de milliards.

Quel événement a déterminé sir Edward Grey à modifier ses vues ? Pourquoi n'a-t-il pas essayé immédiatement de réaliser le plan dont sir A. Nicolson et sir W. Tyrrell entretenaient l'ambassadeur d'Allemagne le 26 juillet ? Pourquoi, lorsque l'Italie lui apporte non seulement son appui, mais encore un commencement d'adhésion de la Serbie, pourquoi témoigne-t-il tout à coup de tant d'indifférence à l'égard d'une formule de paix dont il semble avoir été le premier inventeur ? Et pourquoi, enfin et surtout, renonce-t-il à cette formule au moment précis où toutes les chances de plein succès lui sont assurées ?

Les livres diplomatiques ne fournissent, hélas ! aucune réponse à ces questions terribles. Mais on sent bien que leur silence est chargé de lourdes accusations. Sir Edward Grey ne s'en libérera pas. Son attitude, dans ces tragiques circonstances, est d'autant plus criminelle qu'il était seul capable en Europe de donner à sa propre formule, appuyée par la suggestion italienne, la sanction nécessaire. En se refusant cauteleusement à la faire pratiquement adopter, il a montré qu'en réalité il ne se préoccupait que de dresser un guet-apens à l'adversaire commercial et industriel de

l'Angleterre, et qu'il était, au surplus, parfaitement résolu à supprimer ce concurrent. Ce programme, la diplomatie britannique l'a réalisé jusqu'au bout avec une persévérance cynique. Si on songe à ce qu'a coûté le drame immense qui, pour le seul bénéfice matériel de l'Angleterre, s'est développé pendant plus de quatre ans, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de dégoût et de honte.

CHAPITRE VIII

La nuit historique du 29-30 juillet 1914

M. Pierre Renouvin, chargé de cours à la Sorbonne, a été appelé, le 23 février 1923, à parler du document numéro 101 du *Livre Jaune* et il a révélé à ses auditeurs que ce document, dont il a vu l'original aux archives du ministère des Affaires étrangères, avait été, lui aussi, partiellement falsifié. Pour que le lecteur se rende compte très exactement de l'importance de la falsification relevée par le distingué professeur, nous allons d'abord donner le texte *in extenso* de ce document, tel qu'il figure au *Livre Jaune* :

N° 101.

M. René Viviani, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, aux ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et à Londres :

Paris, le 30 juillet 1914.

M. Iswolsky est venu cette nuit me dire que l'ambassadeur d'Allemagne a notifié à M. Sazonoff la décision de son gouvernement de mobiliser ses forces armées si la Russie ne cesse pas ses préparatifs militaires.

Le ministre des Affaires étrangères du tzar fait remarquer que ces préparatifs n'ont été commencés qu'à la suite de la mobilisation par l'Autriche de huit corps d'armée et du refus de cette puissance de régler pacifiquement son différend avec la Serbie. M. Sazonoff déclare que, dans ces conditions, la Russie ne peut que hâter ses armements et envisager l'imminence de la guerre, qu'elle compte sur le se-

cours d'alliée de la France et qu'elle considère comme désirable que l'Angleterre se joigne sans perdre de temps à la Russie et à la France.

La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance.

Elle ne négligera, d'ailleurs, aucun effort en vue de la solution du conflit dans l'intérêt de la paix générale. La conversation engagée entre les puissances moins directement intéressées permet d'espérer encore que la paix puisse (!) être préservée ; j'estime donc qu'il serait opportun que, dans les mesures de précaution et de défense auxquelles la Russie croit devoir procéder, elle ne prît immédiatement aucune disposition qui offrît (!) à l'Allemagne un prétexte pour une mobilisation totale ou partielle de ses forces.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu à la fin de l'après-midi d'hier me parler des mesures militaires que prenait le gouvernement de la République, en ajoutant que la France était libre d'agir ainsi, mais qu'en Allemagne les préparatifs ne pouvaient être secrets et qu'il ne faudrait pas que l'opinion française s'alarmât si l'Allemagne s'y décidait.

J'ai répondu que le gouvernement français n'avait pris aucune mesure dont ses voisins puissent être inquiets et que sa volonté de se prêter à toute négociation pour le maintien de la paix ne pouvait être mise en doute.

René Viviani.

La modification apportée au texte original par le *Livre Jaune* est d'autant plus grave que la phrase détournée de son sens par les faussaires a servi, en mille circonstances diverses, à démontrer que le gouvernement français n'avait que les intentions les plus pacifiques (1). En effet, en lisant le texte du *Livre Jaune*, chacun avait pu croire que la phrase : « Elle ne négligera, d'ailleurs, aucun effort en vue de la solution du conflit dans l'intérêt de la paix générale » s'appliquait à la France. Or, il n'en est rien. Il s'agit de

(1) Voir notamment le livre de M. R. Poincaré, *Les Origines de la guerre*, page 252.

la Russie. Et c'est par la plus audacieuse des interversions que M. René Viviani a attribué à son gouvernement le bénéfice de cette attitude prudente et pacifique.

Voici le texte de ce passage, tel qu'il figure sur le télégramme original :

... M. Sazonoff déclare que, dans ces conditions, la Russie ne peut que hâter ses armements et envisager l'imminence de la guerre, qu'elle compte sur le secours d'alliée de la France et qu'elle considère comme désirable que l'Angleterre se joigne sans perdre de temps à la Russie et à la France. Elle ne négligera d'ailleurs aucun effort en vue de la solution du conflit dans l'intérêt de la paix générale.

La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance... etc.

Saisie de cette nouvelle et scandaleuse falsification du *Livre Jaune*, la Ligue des Droits de l'Homme a adressé la lettre suivante à M. Raymond Poincaré, président du Conseil :

Paris, le 18 juin 1923.

Monsieur le Président,

La Ligue des Droits de l'Homme vous est reconnaissante de la contribution que vous avez bien voulu apporter à ses recherches sur le problème des origines de la guerre, en lui fournissant par votre lettre du 9 janvier dernier des éclaircissements décisifs sur le document qui porte au *Livre Jaune* le numéro 102.

Sur un point connexe, nous voudrions obtenir de votre obligeance quelques explications complémentaires.

Vous avez fait dans vos conférences sur les origines de la guerre, et M. René Viviani, dans son discours du 5 juillet 1922, y est revenu à son tour, l'historique de la nuit du 29 au 30 juillet 1914. A l'issue de la délibération qui a eu lieu entre vous à l'Elysée, une dépêche qui porte au *Livre Jaune* le numéro 101 a été expédiée à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Or, il semble résulter des renseignements que

M. Pierre Renouvin, chargé de cours à la Sorbonne, a fournis le 23 février dernier, que le texte donné de cette dépêche numéro 101 dans le *Livre Jaune* n'est pas conforme à l'original qui est conservé dans les archives des affaires étrangères. Il serait, je crois, nécessaire de faire, sur ce point encore, la pleine lumière.

Permettez-moi d'espérer que vous n'y verrez pas d'obstacle et que vous voudrez bien nous communiquer la copie authentique et officielle de ce télégramme en même temps que l'indication de l'heure exacte à laquelle il a été expédié — sept heures du matin suivant M. le professeur Renouvin.

Agréez, etc...

Le Président,
F. BUISSON.

M. Raymond Poincaré répondait en ces termes :

Paris, le 5 juillet 1923.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 18 juin, vous avez appelé mon attention sur une différence qui a été relevée entre la rédaction d'un passage du *Livre Jaune* sur la guerre européenne de 1914 (pièce 101) et la version qui en a été donnée par M. Renouvin, lors de sa conférence du 23 février dernier.

La comparaison faite des deux rédactions montre qu'il n'y a aucune différence de fond. Celle qui a été donnée par M. Renouvin est le texte authentique de la pièce officielle. J'ajoute que le télégramme dont il est question a été expédié de Paris le 30 juillet 1914, à sept heures.

Si le texte du passage du *Livre Jaune* qui fait l'objet de votre question n'est pas entièrement conforme à l'original, c'est parce qu'il a été légèrement modifié dans la forme pour ménager, autant que possible, la sécurité des tables de chiffres.

Veuillez bien agréer, etc...

POINCARÉ.

On a bien lu !... Si le sens du document numéro 101 a été transgressé, ce n'est rien : il a fallu le modifier afin d'assurer « la sécurité des tables de chiffres. » Est-il besoin d'insister sur la puérilité de ce mensonge diplomatique ? La dépêche

numéro 101 a été intégralement reproduite dans le *Livre jaune*. Comment la simple interversion d'une phrase pourrait-elle permettre de conserver le secret d'un chiffre que le *Livre jaune* tout entier a publiquement révélé le jour où il paraissait ? Ne sait-on pas, d'ailleurs, dans toutes les chancelleries du monde, que la publication des livres diplomatiques entraîne nécessairement le changement du chiffre ?

Quant à l'assertion de M. Raymond Poincaré : « Il n'y a aucune différence de fond » entre les deux textes, nous l'abandonnons à l'impartiale appréciation de tous. Aussi bien, si cette interversion n'a rien modifié, si elle n'a aucun sens ni aucun intérêt, pourquoi l'a-t-on faite ? Est-ce l'unique instinct du mensonge et du faux qui inspire notre diplomatie secrète ?

La dépêche du *Livre Jaune* numéro 101 est le compte rendu officiel — le seul qui existe ! — de la mémorable nuit du 29 au 30 juillet, au cours de laquelle MM. Raymond Poincaré et René Viviani, réunis à l'Elysée, ont décidé de la paix et de la guerre, au nom de la France. Sur ce point si grave, M. Raymond Poincaré, dans son livre *Les Origines de la Guerre*, ne dit que quelques mots. « M. Viviani vint me voir dans le courant de la nuit... En plein accord avec moi, M. Viviani télégraphia... » Suit la dépêche numéro 101 dans le texte adultéré que lui donne le *Livre Jaune*.

Plus pathétique, M. René Viviani y a fait allusion dans son fameux discours du 5 juillet 1922 :

M. Sazonoff s'était tourné vers moi. Je me rappelle cette nuit tragique, et vous aussi, Monsieur Poincaré, où je suis venu vous trouver. M. Sazonoff me disait : « Puis-je compter sur les obligations d'alliance ? » Je répondis sous ma signature : « La France restera fidèle aux obligations de l'alliance. Mais dans les pré-

paratifs qu'exige peut-être de vous la sécurité nationale, ne faites rien qui puisse donner à l'Allemagne un prétexte. » Ma dépêche a d'ailleurs été vaine. (?) Pourquoi ? Changement de front : l'attitude de l'Angleterre n'a pas permis de déchaîner la guerre le 29 juillet contre la Russie, pour une mobilisation partielle rendue nécessaire par la mobilisation autrichienne.

L'ultimatum (?) a été retiré. On va préparer autre chose qui paraîtra plus plausible...

Ne poursuivons pas ! C'est inutile. Le roman ahurissant et confus que raconte M. René Viviani montre — ce que nous savions déjà — que, s'il fut présent à Paris au moment du déchaînement de la guerre, il fut totalement absent des circonstances qui la provoquèrent et qu'il n'a jamais compris d'une manière précise pourquoi elle a éclaté entre ses mains gourdes comme un pétard inattendu.

Si la confusion la plus complète ne régnait pas, en effet, dans le cerveau de l'homme d'Etat à qui M. Raymond Poincaré avait cru devoir confier les destinées de la Patrie, on ne comprendrait pas comment, devant la Chambre des députés, il a pu alléguer que c'est dans la nuit du 29 au 30 juillet qu'il a promis le concours de la France, alors que la dépêche de M. Sazonoff — dont M. Iswolski lui apporte le texte, et qui provoque cette réunion nocturne au Palais de l'Elysée — le remercie officiellement d'avoir envoyé, *dès la veille, c'est-à-dire le 29 juillet, l'ambassadeur de France promettre « l'appui de la France » au gouvernement russe.* (1)

Rappelons ici pour mémoire que c'est à la date du 28 juillet, dans la matinée, que le *Journael Officiel des Affaires étrangères de Russie* entérine la démarche de M. Maurice Paléologue qui vient lui promettre sans réserve le concours d'alliée de la France.

C'est grâce aux dépêches que M. Iswolski a adressées le 30 juillet, dans la matinée, à M. Sazonoff, à Saint-Pétersbourg, que nous aurons des précisions sur les résolutions qui furent prises au cours de cette nuit par MM. Raymond Poincaré et René Viviani au nom de la France.

Mais d'abord, il importe de le rappeler, MM. Raymond Poincaré et Viviani viennent de rentrer à Paris après leur audacieux et inconsidéré voyage à Saint-Pétersbourg. Comme l'a merveilleusement montré M. Maurice Paléologue et comme l'a confirmé le tzar dans son entrevue avec M. Cruppi (1), M. Raymond Poincaré qui, ne l'oublions pas, pendant ces heures décisives, a agi en véritable chef d'Etat, selon ses prérogatives constitutionnelles et sous sa seule responsabilité, sans accorder à M. René Viviani d'autre importance que celle d'un modeste attaché de cabinet, est allé à Saint-Pétersbourg afin d'exalter l'énergie de la Russie et de l'exciter à la guerre. S'il en avait été différemment, si M. Raymond Poincaré avait eu le sentiment qu'il fallait laisser l'incident diplomatique, né de l'assassinat de Serajevo, se dénouer pacifiquement, il ne se serait pas donné la peine d'entreprendre ce long voyage dans des circonstances si angoissantes. C'est l'évidence même. La paix se fût réalisée de Paris mieux que de Saint-Pétersbourg. Du reste, il existe des preuves diplomatiques certaines que M. Poincaré n'a quitté Saint-Pétersbourg que lorsque la ferme résolution fut prise d'empêcher l'Autriche-Hongrie d'obtenir la juste réparation morale à laquelle lui donnait droit l'assassinat de l'archiduc-héritier : c'est la dépêche de Reval du

(1) Voir la déclaration que fit le tzar Nicolas II à M. Cruppi dans le *Matin* du 26 août 1915.

24 juillet 1914 et la dépêche de M. Sazonoff du 22 juillet. Ces deux documents n'établissent pas seulement qu'une étroite collusion s'est établie à Saint-Pétersbourg, pendant le séjour de M. Raymond Poincaré, entre les représentants officiels de la France, de l'Angleterre et de la Russie, mais encore ils prouvent que cette entente a eu pour résultat immoral et odieux de déclencher une guerre où dix à douze millions d'hommes devaient trouver une mort atroce, afin de donner raison à une poignée d'assassins contre leur victime.

Pourtant, si audacieuse qu'ait été l'attitude de M. Poincaré — et son attitude actuelle montre qu'il est en 1922, en 1923 et en 1924 l'homme qu'il a été en 1914 — il ignorait trop l'état des esprits en France pour prendre à Saint-Pétersbourg les engagements formels qu'on exigeait de lui au sujet de l'attitude de la France. C'est pourquoi cette préoccupation de la Russie revient si souvent dans les livres diplomatiques : « La France sera-t-elle fidèle à son alliance ? » Il fallait à M. Poincaré, avant de prendre une détermination suprême, s'assurer que la France marchait aveuglément vers la catastrophe qu'il avait ouverte devant elle.

A Dunkerque, deux membres du gouvernement s'étaient rendus à la rencontre de MM. Poincaré et Viviani : MM. René Renoult et Abel Ferry. M. René Renoult était candidement convaincu que la paix pouvait être encore sauvegardée. M. Abel Ferry — il s'en est vanté dans une lettre publique — savait si bien que la guerre était inévitable qu'il avait, plusieurs jours auparavant, donné l'ordre, malgré la résistance du général Lyautey, de rapatrier l'armée française du Maroc. Mais ce

n'est pas ce double témoignage, d'ailleurs contradictoire, qui pouvait déterminer M. Poincaré dans un moment si poignant. Ce qui l'a déterminé, c'est évidemment la manifestation organisée habilement à la gare du Nord, et à laquelle les pacifistes s'étaient soigneusement abstenus de prendre part. Il la raconte dans *Les Origines de la Guerre* avec une complaisance qui montre bien qu'elle lui ôta, s'il lui en restait, ses derniers scrupules (1).

A la gare du Nord, le ministre de la Guerre, M. Messimy, qui, avec tous les autres membres du gouvernement, nous attendait sur le quai, me dit : « Vous allez voir Paris, monsieur le Président ; c'est splendide ! » Oui, c'était splendide. Avant, pendant et après la guerre, j'ai eu bien des occasions de sentir battre le cœur de Paris, jamais je n'ai vu de manifestation aussi profondément émouvante que celle de ce 29 juillet 1914. Dans le landau découvert où j'étais assis à côté de M. Viviani, je regardais, la poitrine oppressée, cette innombrable population qui était venue de tous les quartiers de la ville et qui s'écrasait à toutes les fenêtres, sur tous les trottoirs, sur tous les refuges. Elle ne poussait qu'un cri : « Vive la France ! »

Hélas ! telle est la vérité, en effet. Comme en 1870, comme toujours, la foule parisienne n'était nullement favorable à la paix, ou, du moins, la partie de la population parisienne qui était favorable à la paix ne se trouvait pas sur l'itinéraire du cortège présidentiel. L'accueil fait à M. Poincaré le confirma dans sa volonté têtue. Un « long » Conseil des ministres eut lieu dans l'après-midi. On raconte qu'il y parla pathétiquement d'une tabatière pleine de terre lorraine qu'une grande duchesse russe lui avait offerte. On assure qu'il y développa cette thèse que la France était libre

(1) *Les Origines de la guerre*, page 228.

encore, qu'elle pouvait dénoncer l'alliance russe et refuser d'intervenir en faveur de la Serbie, mais que, cette fois, c'en serait fini de cette alliance et que la France, désormais, se trouverait seule en face de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, M. Poincaré obtint facilement le blanc-seing dont il avait besoin,

C'est dans ces circonstances que parvint à Paris la dépêche de M. Sazonoff qui figure au *Livre Orange* sous le n° 58. Nous en donnons la traduction d'après *les Matériaux pour servir à l'histoire de l'Alliance franco-russe* : (1)

Le ministre des Affaires étrangères C. D. Sazonoff à l'ambassadeur en France A. P. Iswolski.

Saint-Pétersbourg, le 16/29 juillet 1914.
N° 1551

(On fait également savoir à Londres.)

URGENT.

L'ambassadeur allemand m'a communiqué aujourd'hui la décision du gouvernement de mobiliser, si la Russie n'arrêtait pas ses préparatifs militaires. Mais nous n'avons entrepris ces derniers qu'à la suite de la mobilisation déjà commencée de HUIT CORPS D'ARMEE (2) en Autriche et parce que l'Autriche n'est pas manifestement disposée à accepter un mode quelconque d'une solution pacifique de son litige avec la Serbie (3).

Comme nous ne pouvons pas donner satisfaction au désir de l'Allemagne, il ne nous reste qu'à accélérer nos propres préparatifs militaires et de compter avec la vraisemblable impossibilité d'éviter la guerre.

---

(1) Page 520. Traduction inédite de M. Ed. Neumann.

(2) Ces mots : « Huit corps d'armee », ont été frauduleusement supprimés dans le *Livre Orange* de manière à suggérer l'idée que la mobilisation autrichienne est une mobilisation générale.

(3) Est-il besoin de rappeler les démarches pressantes et réitérées que fit l'Autriche à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Paris, pour affirmer qu'elle était disposée à discuter avec la Russie « sur le fond de l'ultimatum » et que rendirent complètement vaines la mobilisation générale russe ?

Veuillez porter à la connaissance du gouvernement français et lui exprimer en même temps notre sincère reconnaissance pour la communication que son ambassadeur m'a faite en son nom en déclarant que nous pouvions compter pleinement sur l'appui de la France, notre alliée. Dans les circonstances présentes, cette déclaration nous est particulièrement précieuse. Il serait de plus souhaitable que l'Angleterre aussi s'unit à la France et à la Russie sans perdre de temps, car ce n'est que de cette façon que nous réussirons à empêcher une dangereuse rupture de l'équilibre européen (1).

Signé : SAZONOFF.

Cette dépêche arrivait à Paris dans la nuit. M. Iswolski s'empressait de la faire communiquer au ministère de la Guerre par son attaché, le comte Ignatiew, tandis que lui-même il se rendait chez M. Viviani. Dans la matinée, il télégraphiait en ces termes à M. Sazonoff :

Télégramme de l'ambassadeur à Paris Iswolski au ministre des Affaires étrangères Sazonoff.

Paris le 17/30 juillet 1914, n° 208.

Reçu votre télégramme numéro 1551.

J'ai reçu ce télégramme dans la nuit et j'ai immédiatement, c'est-à-dire à trois heures dans la nuit, communiqué son contenu au ministre des Affaires étrangères, et le comte Ignatiew l'a communiqué au ministre de la Guerre, sur mon ordre. Aussitôt, il fut tenu un Conseil à l'Elysée entre le Président de la République, le Président du Conseil et Messimy (2), à la suite duquel fut expédié un télégramme à Paléologue à peu près comme suit. Pour commencer, le télégramme rappelle le texte des instructions

(1) Cette dernière phrase ne figure pas non plus dans le *Livre Orange*. Mais, chose plaisante, elle est résumée dans la dépêche de M. Viviani N° 101. De même, M. René Viviani révèle que l'Autriche n'a mobilisé qu « huit corps d'armée ». C'est le ministre français des Affaires étrangères qui souligne involontairement les faux de son collègue russe et qui en fournit la preuve !...

(2) M. Messimy assistait à ce conciliabule élyséen ! Pourquoi donc MM. Poincaré et Viviani ne l'ont-ils jamais dit ?

qui lui furent données du cuirassé *La France* (1). Ensuite, il ajoute : que le gouvernement français est prêt à remplir tous les devoirs de l'alliance. « Je pense qu'en ce moment, ou des conversations se poursuivent entre les puissances moins particulièrement intéressées, il serait opportun que dans les mesures de défense et de précautions auxquelles la Russie croit devoir procéder, elle ne prît immédiatement aucune disposition qui puisse servir de prétexte à l'Allemagne pour une mobilisation totale ou partielle de ses forces. »

Signé : ISWOLSKI.

Un peu plus tard, M. Iswolski ajoutait :

L'ambassadeur à Paris Iswolski au ministre des Affaires étrangères Sazonoff.

(Transmis à Londres.)

URGENT.

Paris, le 17/30 juillet 1914. N° 209.

Suite de mon télégramme numéro 208.

Le contenu du télégramme à l'ambassadeur français à Saint-Pétersbourg a été immédiatement transmis à Londres ; à cette occasion, Paul Cambon a été chargé de s'entretenir immédiatement avec Grey pour déterminer l'attitude commune de la France et de l'Angleterre, au sujet de laquelle CES DEUX PUISSANCES DOIVENT, EN VERTU DE L'ACCORD GENERAL CONCLU ENTRE ELLES, (2) se concerter aussitôt qu'il se produit une période de tension politique.

Signé : ISWOLSKI.

M. Iswolski envoyait encore à Saint-Pétersbourg un troisième télégramme ainsi conçu et qu'on connaît déjà. Il montre la complète conni-

---

(1) Ces « instructions » ne figurent pas au *Livre Jaune*. M. Iswolski les connaît. Nous, citoyens français, nous ne les aurions peut-être jamais connues si le *Journal des Affaires étrangères de Russie* n'était venu nous informer que, le 28 juillet, dans la matinée, M. Maurice Paléologue était allé promettre à M. Sazonoff le concours l'alliée de la France.

(2) Comme on voit M. Iswolski est bien plus intimement mêlé aux affaires françaises que trente-neuf millions de Français !

vence de la France dans les armements russes :

L'ambassadeur à Paris Iswolski au ministre des Affaires étrangères Sazonoff.

Paris, le 17/30 juillet 1914, N° 210.

Suite de mon télégramme numéro 209.

Margerie, avec qui je viens de m'entretenir, me disait que le gouvernement français ne voulait pas s'immiscer dans nos préparatifs militaires, mais jugeait extrêmement désirable que ces préparatifs, en raison des pourparlers encore en cours pour le maintien de la paix, eussent le moins possible un caractère apparent et provocateur. De son côté, le ministre de la Guerre a développé la même idée à notre attaché militaire et dit que nous pourrions déclarer être dans l'intérêt supérieur de la paix pour le moment prêts à ralentir nos préparatifs de mobilisation, ce qui ne nous empêcherait pas de continuer nos préparatifs et même de les intensifier, en nous abstenant autant que possible de gros transports de troupe. A neuf heures et demie se tient un Conseil des ministres sous la présidence de Poincaré, à l'issue duquel je verrai immédiatement Viviani.

Signé : ISWOLSKI.

Enfin, comme il l'a promis dans le télégramme qui précède, M. Iswolski communique à M. Sazonoff les résolutions du Conseil des ministres qui s'est réuni le matin, à neuf heures et demie, à l'Elysée.

L'ambassadeur à Paris Iswolski au ministre des Affaires étrangères Sazonoff.

Paris, le 17/30 juillet 1914. N° 212.

Le Conseil des ministres, sous la présidence du Président de la République, a approuvé le télégramme envoyé la nuit dernière à Paléologue, mentionné dans mon télégramme numéro 208.

Signé : ISWOLSKI.

Désormais, c'est la guerre ! L'histoire de ses origines s'arrête ici. Mais il importe d'insister sur le caractère suprême de la réunion nocturne de l'Elysée. « Nuit tragique », a avoué M. René Vi-

viani. Nuit sanglante et dont tous les parfums de l'Arabie ne parviendraient pas à purifier l'effroyable souvenir. Sans doute, le 28 juillet déjà, on a télégraphié (qui?) à M. Maurice Paléologue d'aller promettre à la Russie le concours d'alliée de la France dans le conflit qui s'est élevé entre elle et l'Autriche. Mais cet engagement est tel, il entraîne de si formidables conséquences que M. Sazonoff conserve des scrupules. Est-il possible que la France agisse avec tant de légèreté et de précipitation? Est-il possible qu'elle accepte de sacrifier tout son sang et toute sa fortune pour la réalisation des rêves chimériques de la Russie? Le gouvernement russe craint d'avoir mal compris. Malgré la démarche solennelle que l'ambassadeur de France a faite auprès de lui, le 28 juillet, il n'est pas encore bien convaincu. (1) Il redoute d'autant plus d'aggraver le conflit que le comte Pourtalès est venu le prévenir. Si la Russie n'arrête pas « ses préparatifs militaires », l'Allemagne sera contrainte de mobiliser — cela tombe sous le sens — et c'en est fait de toute chance de paix. De Saint-Pétersbourg, on insiste donc. On télégraphie à M. Iswolski. Et au milieu de la nuit a lieu la réunion de l'Elysée. On l'a vu! Quatre hommes d'Etat sont réunis : MM. Raymond Poincaré, René Viviani, Messimy et Iswolski. Ils sont, à cette heure solennelle, les arbitres du monde. D'un mot, ils peuvent changer la face des choses. Qu'ils témoignent de la moindre hésitation, du moindre scrupule, qu'ils fassent entendre à la Russie un conseil d'humanité, de sagesse ou même de simple précaution et tout espoir n'est pas

1) Cet état d'esprit est, dans tous les cas, celui de M. Sazonoff d'après le récit de M. Maurice Paléologue, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, page 247.

perdu encore. Oui ! Qu'ils télégraphient courageusement, par exemple : « Vous pouvez compter sur le concours de la France, votre alliée, à la condition que vous ne mobilisiez pas les premiers », et la guerre n'a pas lieu. La vie de douze millions d'hommes est épargnée. La civilisation européenne est sauve !... Hélas ! ce n'est pas le salut du monde qui inspire la sinistre conférence de l'Elysée ! La dépêche numéro 101 est expédiée dès sept heures du matin, le 30 juillet. Bien loin de décourager la Russie d'entrer dans l'exécrable aventure, elle ose reconnaître en termes formels la légitimité des scandaleuses « mesures de précaution et de défense » auxquelles le gouvernement russe « croit devoir procéder ». Pourtant — est-il même besoin de le dire ? — personne ne menace l'empire des tzars. Ni son honneur, ni son intégrité ne sont en cause. Le conflit qu'on organise pour protéger les odieux assassins de Serajevo est sans motif, comme il est sans excuse et sans moralité. Mais on va plus loin encore. M. de Margerie, au nom de la diplomatie française, et M. Messimy, au nom de l'armée, encouragent scélératement la Russie à continuer ses préparatifs militaires et même à les « intensifier », tout en les dissimulant le plus possible, afin de ne pas attirer l'attention !... La vérité, l'atroce vérité, la voilà ! C'est sciemment, c'est le sachant et le voulant, que les quatre hommes d'Etat, réunis à l'Elysée au cours de la nuit du 29-30 juillet 1914, ont lancé le monde dans l'irréparable catastrophe.

Conclusion

Nous avons dit, au début de ce livre, que le problème des origines de la guerre est aujourd'hui complètement élucidé et que les révélations, qui surgiront un jour peut-être des archives diplomatiques encore fermées aux recherches ne sauraient plus nous apporter que des confirmations d'intérêt anecdotique : la guerre a été volontairement déclenchée, le 30 juillet 1914, trente-deux jours après l'assassinat de Serajevo, par le gouvernement du tzar Nicolas II, qui, — en toute connaissance de cause, ayant lui même solennellement proclamé que la mobilisation générale constituait l'acte d' « agression » d'où la catastrophe devait surgir, assuré, préalablement d'ailleurs, de l'absolue complicité matérielle et morale de la France et de l'Angleterre, — a mis toutes les forces armées dont il disposait au service d'une poignée d'assassins, sans que ni l'honneur, ni la sécurité, ni même le prestige politique de la Russie fussent menacés en une mesure quelconque. Nous en avons apporté des preuves authentiques et autorisées en si grand nombre, elles éclairent d'une lumière si éclatante le sombre drame de 1914 que nous pourrions, au moment où nous arrivons au terme de cette douloureuse démonstration, nous dispenser d'insister. Nous croyons, cependant, qu'il importe de fixer une dernière fois les faits que nous avons irréfutablement établis. Nous ne rappellerons que ce qui est essentiel :

1° L'archiduc-héritier d'Autriche et sa femme sont assassinés à Serajevo le 28 juin 1914. Les assassins viennent de Belgrade où ils étaient en rapports étroits avec des fonctionnaires et des officiers serbes. C'est à Belgrade qu'ils ont reçu des mains de ces fonctionnaires et de ces officiers les armes nécessaires à l'accomplissement de leur sinistre besogne. Les officiers et les fonctionnaires serbes ne leur ont pas seulement remis des armes ; ils leur ont fourni l'argent qu'il fallait pour se rendre à Serajevo. Bien plus, ils ont enseigné à ces jeunes gens la manière de se servir des armes qu'ils leur confiaient : bombes officielles de l'arsenal de Kragujevac et revolvers Browning de l'armée serbe. Enfin, c'est grâce à la complicité des agents du gouvernement serbe que les ordres ont été donnés pour faciliter aux assassins le passage de la frontière. A la tête du complot ainsi formé se trouve le colonel Dmitriévitch, chef du bureau des renseignements au ministère de la Guerre, un des officiers supérieurs les plus connus de l'armée serbe. Circonstance singulièrement aggravante, cet officier, qui a été fusillé à Salonique en 1917 dans des conditions « mystérieuses » comme coupable d'avoir organisé un complot — encore un ! — contre le prince régent de Serbie, avait été déjà l'un des initiateurs du complot qui amena, en 1903, le double et répugnant assassinat du roi Alexandre et de la reine Draga. Les officiers serbes qui furent mêlés au procès de 1917 affirment que le gouvernement serbe était parfaitement au courant du projet d'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche et de sa femme. De son côté, le gouvernement autrichien assure que le préfet de police de Belgrade fit arrêter, à la veille du drame, un des conjurés

qui avait annoncé l'intention d'avertir le représentant de l'Autriche à Belgrade.

2° Dès le lendemain du double attentat de Serajevo la presse chauvine serbe glorifie les assassins du titre de « martyrs. » Elle publie sur eux et sur leur existence à Belgrade des renseignements circonstanciés qui montrent qu'on les connaît fort bien dans ces milieux. Néanmoins le gouvernement de Belgrade ne procède à aucune enquête, à aucune recherche, à aucune arrestation. Vingt-quatre heures plus tard, il déclare au représentant de l'Autriche « qu'il ne s'est pas occupé de cette affaire ».

3° Il résulte de la jurisprudence de tous les pays civilisés que les assassins de Serajevo ne sauraient être admis à aucun titre à invoquer en leur faveur l'excuse légale du crime politique. Le double assassinat de Serajevo est un crime de droit commun, fanatiquement et froidement accompli dans une cité tout à fait tranquille. Il n'était pas de nature à modifier en quoi que ce fût les institutions de l'Autriche-Hongrie, ou de la Bosnie-Herzégovine. Il n'avait même pas pour objet de délivrer la Serbie d'une tyrannie quelconque, puisque la Serbie est un Etat indépendant. Cet assassinat était d'autant plus odieux qu'il ne constituait qu'une manifestation de mégalomanie politique poussée jusqu'à la pire sauvagerie.

4° Il est abondamment prouvé, en effet, que les procédés de propagande et d'éducation du chauvinisme serbe ne sont en rien ceux d'un peuple civilisé. Le chauvinisme serbe ne fait appel qu'à la haine. Aussi bien, nous insistons à dessein sur ce point, il ne s'agit nullement, pour lui, du redressement d'une iniquité. La Serbie ne re-

vendique pas le droit de disposer d'elle-même. Ce droit, elle le possède depuis de longues années déjà, encore qu'il ne semble pas qu'elle soit parvenue à une maturité d'esprit et à un développement suffisant pour jouir des avantages d'un Etat moderne. Ce que la Serbie réclame impétueusement et hargneusement sans fonder cette prétention sur aucun document historique probant, et sans d'ailleurs présenter la moindre garantie qu'elle en usera dans l'intérêt général, c'est l'hégémonie dans les Balkans. Son rêve est un rêve d'expansion et d'ambition politiques, celui de la grenouille qui veut devenir un bœuf. Il n'a ni intelligence, ni moralité, ni tradition. Il ne se recommande à la sympathie par aucun caractère interne. Encore une fois, il ne s'agit que de mégalomanie collective de l'ordre le plus bas.

5° Il est de même abondamment prouvé qu'au point de vue des principes du droit international, sa responsabilité matérielle et morale étant engagée à fond dans le double attentat de Serajevo, la Serbie doit à l'Autriche-Hongrie, dont les officiers et les fonctionnaires serbes viennent de faire assassiner l'archiduc-héritier, une complète, immédiate et éclatante réparation. On a vu que non seulement la Serbie n'en a pas pris l'initiative, ce que lui commandaient pourtant les élémentaires convenances, mais que, lorsque, 25 jours plus tard, l'Autriche se voit contrainte de lui poser des conditions précises par l'ultimatum du 23 juillet, elle en écarte, par une réponse en même temps arrogante et inconvenante, les onze stipulations successives. Au surplus, pour mieux montrer ses intentions réelles, trois heures avant de remettre au représentant de l'Autri-

che sa réponse soi-disant « conciliante », la Serbie, certaine de la complicité aveugle des puissances de la Triple Entente, mobilise les 400.000 hommes de son armée tandis que son gouvernement abandonne Belgrade et se retire à Nich.

6° Sur la question de la responsabilité serbe dans le double assassinat de Serajevo, il y a, nous l'avons montré par des textes nombreux et irréfutables, unanimité en Europe. Tous les gouvernements civilisés reconnaissent que la Serbie doit une complète réparation à l'Autriche. C'est le sentiment de l'Angleterre, c'est le sentiment de la Russie, c'est le sentiment de l'Italie, et, il est superflu de le dire, c'est aussi le sentiment de l'Autriche et de l'Allemagne. En France, il en va différemment. Sans doute, M. Bienvenu-Martin, ministre intérimaire des Affaires étrangères pendant le voyage à Saint-Pétersbourg de MM. Raymond Poincaré et René Viviani, reconnaît théoriquement les droits de l'Autriche. Mais, à Saint-Pétersbourg, M. Raymond Poincaré, comme le démontre M. Maurice Paléologue, et comme le prouvent tous les documents officiels actuellement connus, préconise une politique d'agression contre l'Autriche. Il prend lui-même l'initiative de cette politique d'agression le jour où, à Saint-Pétersbourg, il reçoit l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, et il le menace, au mépris de toute convenance, au nom de la Triple Entente. Bien plus, de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre et avec le gouvernement russe, il fera envoyer de Reval, le 24 juillet, par M. René Viviani, à Paris, des instructions formelles aux termes desquelles l'Autriche sera empêchée d'exercer, vis-à-vis de la Serbie, le droit de réparation que lui a si largement ouvert le drame de Serajevo.

7° Aussi bien, le dossier de l'Autriche-Hongrie, l'attitude de la presse et du gouvernement de Belgrade n'eussent-ils pas établi, d'une manière incontestable, les lourdes responsabilités de la Serbie dans le drame de Serajevo, les auteurs du double assassinat et leurs complices ont multiplié les aveux. Le gouvernement serbe lui-même a proclamé sa propre culpabilité par la glorification officielle des assassins.

8° C'est, pourtant, afin d'assurer à la Serbie l'impunité à laquelle aucun homme d'Etat européen ne lui accordait le moindre droit que la Russie mobilise toutes ses forces de terre et de mer le 30 juillet 1914 à 4 heures de l'après-midi.

9° Tous les gouvernements de l'Europe savent que LA MOBILISATION GENERALE C'EST LA GUERRE. La mobilisation générale russe constituait, au premier chef, un acte d'agression. Nous avons, sur ce point, les aveux concordants du tzar Alexandre III, du tzar Nicolas II, du roi Georges V, de Guillaume II, de M. Raymond Poincaré. Et nous avons aussi les déclarations du général de Boisdeffre, du général Obroutcheff (1), du général Dobrorolski, de M. Maurice Paléologue, de M. René Viviani, de sir Edward Grey, de M. Lloyd George, etc., etc. Du reste, ce n'est pas parce que la Russie a mobilisé que l'Allemagne a déclaré la guerre. Menacée dans sa sécurité et dans son existence même par la mobilisation générale russe, l'Allemagne a d'abord demandé à la Russie d'arrêter sa mobilisation, comme le proclame Nicolas II dans son manifeste, et c'est parce que la Russie s'y est refusée, réalisant ainsi le plan d'agression préalable-

(1) Voir 3e *Livre Jaune* (Edition Berger-Levrault), page 88.

ment arrêté à Saint-Péterbourg, que la guerre est devenue inévitable.

10° Nous n'insistons pas ici sur les faux du *Livre Jaune* et du *Livre Orange*. Ils ont tous un objet unique : dissimuler à l'opinion publique la mobilisation générale russe. Pourquoi le gouvernement français et le gouvernement russe se sont-ils, au prix de ces adultérations misérables des textes officiels, efforcés ainsi de cacher la vérité sur le fait matériel et sur la date de cette mobilisation ? Il est superflu de le dire : il ne fallait pas que l'opinion fût avertie que l'agression venait de la Triple Entente. A côté des preuves multiples, concordantes, autorisées et incontestables que nous en avons si abondamment fournies au cours de ce volume, ces faux constituent le plus manifeste et le plus éclatant des aveux.

11° Les gouvernements de la Triple Entente sont d'autant moins fondés à alléguer leur bonne foi, que l'Italie, dès le 26 juillet, leur a suggéré une proposition ingénieuse qui permettait de maintenir la paix, en donnant pleine satisfaction à l'Autriche tout en sauvegardant l'amour-propre de la Serbie. Cette proposition a été dédaigneusement écartée par le gouvernement britannique, aussi bien que par le gouvernement russe et que par le gouvernement français.

12° Enfin, sans refaire l'exposé qu'on a lu plus haut, rappelons que l'Allemagne, dès le 28 juillet, a exercé une pression vigoureuse sur l'Autriche en vue d'obtenir le maintien de la paix. A la demande du gouvernement britannique, elle a même contraint son alliée à faire à la Russie la proposition de s'entendre directement avec elle. Mais la Russie, en mobilisant soudainement le 30 juillet, alors qu'on était en pleines né-

gociations et que ni son honneur ni sa sécurité n'étaient menacées, a frappé de caducité ces derniers et suprêmes efforts.

Et maintenant il ne nous reste plus, pour conclure, que quelques mots à dire du rôle capital que M. Raymond Poincaré a joué dans ces circonstances mémorables.

C'est grâce au saisissant récit de M. Maurice Paléologue que nous savons, en toute certitude, que M. Raymond Poincaré a pris à Saint-Pétersbourg, au cours du mois de juillet 1914, en pleine crise, les initiatives les plus hardies et les plus résolument agressives. Ces initiatives sont-elles le résultat d'un caprice ou d'un mouvement irréfléchi? M. Raymond Poincaré n'a pas de caprices. Et ce n'est pas un homme irréfléchi. Depuis plus de douze ans qu'il est rentré dans les Conseils gouvernementaux, au mois de janvier 1912, sa politique n'a pas varié d'une ligne : c'est tout au plus si, sur des questions d'ordre secondaire, on peut lui reprocher d'avoir quelquefois, par un excès de confiance en lui-même, commis quelques-unes de ces maladresses que les diplomates de carrière eux-mêmes ne savent pas éviter. Qu'on reprenne, un à un, les actes de sa vie politique au cours de ces douze longues et terribles années! Qu'on en analyse jusqu'aux intentions secrètes! On y retrouvera toujours le même esprit, la même volonté, les mêmes méthodes. M. Raymond Poincaré, il l'a affirmé solennellement dans le Manifeste aux Etudiants que nous avons cité, n'a pas eu d'autre pensée que de reprendre l'Alsace-Lorraine. Sa politique n'a pas cessé de viser l'Allemagne. C'est une politique étroite, pleine de violence et de haine. Mais c'est une po-

litique de réparation. Pour la satisfaire, il consent aux pires sacrifices et on l'a vu mettre la France, le sang de deux millions de ses enfants et sa fortune même, au service des ambitions impérialistes de l'autocratie russe les moins justifiables, les moins compatibles avec le génie et avec les aspirations démocratiques de notre propre pays ! Bien plus, poursuivant l'œuvre qu'il juge incomplète, il fouille d'une main implacable jusque sous les ruines universelles le cœur encore vivant de l'adversaire avec la résolution têtue de l'étouffer, dût le monde en périr tout entier.

Cette politique, M. Raymond Poincaré ne la nie pas. Peut-être flatte-t-elle même son âpre irascibilité lorraine. Il la baptise simplement d'un euphémisme commode : c'est la politique traditionnelle de la France. Mais, par une inconséquence bien inattendue, il en conteste énergiquement les résultats inévitables. Et il rejette sur l'Allemagne jusqu'aux responsabilités qu'il reconnaît avoir prises lui-même.

On a vu que, longtemps avant le drame de Serajevo, d'accord avec M. Iswolski, il s'est attaché à établir, avec un tragique sang-froid, les conditions dans lesquelles la conflagration mondiale éclatera sûrement. Les rapports de l'ambassadeur russe sont d'une sincérité qu'on ne saurait suspecter lorsqu'on a lu les mémoires de M. Maurice Paléologue et le livre même de M. Raymond Poincaré sur les origines de la guerre, — car tout se tient étroitement dans l'esprit comme dans les actes de cet homme d'Etat exceptionnel. La clairvoyance avec laquelle il discerne le danger imminent fait frémir. On croit qu'elle l'avertira. On attend avec anxiété que la leçon des

faits le détourne de la catastrophe. Pas du tout. Comme halluciné par l'espoir fantastique d'être un jour celui qui a redressé les torts de l'Histoire, il ne va vers l'abîme que d'un pas plus sûr et plus tranquille.

Le plan imaginé par M. Raymond Poincaré est d'une vaste envergure. Qu'une étincelle s'allume dans les Balkans, c'est la guerre mondiale certaine, car la Russie convoite Constantinople et les détroits et comme l'Autriche, qui s'oppose à ce rêve, est liée avec l'Allemagne, la France entrera dans la lutte parce que l'Allemagne y entrera elle-même. Le conflit est d'autant plus certain que M. Raymond Poincaré ne fera rien ni pour l'écarter, ni même pour le reculer. Pas une fois, il n'essayera de détourner la Russie d'aller chercher dans les Balkans l'aventure où le régime tzariste, « le régime le plus corrompu de l'Europe », a dit le prince Lwoff, s'effondrera misérablement. Avec un fatalisme d'oriental, il attend sereinement l'heure des réalisations espérées.

Il attend ? Non pas ! Voici tout à coup qu'éclate le drame de Serajevo. Si on consulte les livres diplomatiques au cours des premières semaines qui suivent le 28 juin, on ne voit qu'hésitations et incertitudes. Nulle chancellerie ne sait exactement quel parti prendre. La confusion est générale. Il faut une direction. Il faut un chef. Ce chef sera M. Raymond Poincaré. En pleine crise européenne, il part résolument pour Saint-Pétersbourg.

Le fait seul d'entreprendre un tel voyage dans un tel moment est un plan de guerre. Comment a-t-on pu avoir un doute à ce sujet ? Si M. Raymond Poincaré veut la paix, une dépêche suffit. Que la Russie soit avertie que la France

est résolue à ne pas épouser à la face du monde la cause des assassins de Serajevo, c'est fini. La paix est faite. Or, M. Raymond Poincaré part pour Saint-Pétersbourg ! C'est donc qu'il a une thèse à soutenir, un programme à développer, une politique à réaliser. S'attacher à calmer l'alliée? A apaiser le conflit ? Encore une fois, la chose se fût faite plus aisément de Paris. Aussi bien, sur ce point, nous avons une foule de témoignages, tous concordants, tous autorisés, tous irrécusables : M. Raymond Poincaré ne va pas à Saint-Pétersbourg pour calmer l'alliée et pour apaiser le conflit ; il y va pour fortifier l'énergie du panslavisme, pour exalter les passions chauvines et impérialistes russes et pour pousser l'être irrésolu et timoré qu'est le tzar Nicolas II vers les résolutions extrêmes.

Ces témoignages, nous les avons, à dessein, cités souvent au cours de notre démonstration. C'est le récit de M. Maurice Paléologue sur la discussion du yacht impérial, où le tzar Nicolas II écoute M. Raymond Poincaré avec « une attention docile », sur les toasts officiels, sur les instructions données à l'ambassadeur de France, « il faut que M. Sazonoff soit ferme et que nous le soutenions », sur l'inconvenante algarade à l'ambassadeur d'Autriche, et c'est aussi la dépêche de Saint-Pétersbourg du 22 juillet, c'est la dépêche de Reval du 24 juillet, c'est l'aveu de la connivence de sir G. Buchanan, ambassadeur d'Angleterre, à ces abominables machinations de guerre. Il est surabondamment prouvé que si la Russie a mobilisé la première, que si elle a déclenché ainsi la guerre mondiale le 30 juillet 1914, c'est bien plus parce qu'elle n'a pas su résister à ses alliés, que pour assouvir le besoin qu'elle

n'éprouvait peut-être pas, en réalité, d'intervenir en faveur des assassins de Serajevo! (1) Du reste, à son retour à Paris, le 29 juillet, M. Raymond Poincaré continuait d'agir avec une énergie farouche et passionnée sur l'esprit pusillanime du gouvernement russe. C'est lui qui le rassure et qui l'encourage. C'est lui qui l'entraîne au combat. C'est lui, enfin, qui, dans la nuit historique du 29 au 30 juillet, à la demande de M. Sazonoff, éperdu d'anxiété devant la protestation allemande contre les armements russes : Pouvons-nous vraiment compter sur vous? répondra implacablement : Allez, nous sommes prêts!

Telle est, dans ces moments solennels, l'attitude hardie et belliqueuse de M. Raymond Poincaré. Les documents, les faits innombrables que nous avons cités le démontrent sans contestation possible. C'est lui qui a conçu le plan gigantesque. C'est lui qui l'a imposé à l'âme falote et « docile » de Nicolas II. Non seulement il en a eu l'initiative. C'est lui qui l'a réalisé. Si nous examinons son rôle, non, assurément, du point de vue de la morale et de la raison, mais du point de vue de l'événement historique, il se place au premier rang parmi les hommes qui ont exercé sur le monde une influence décisive. Il est manifeste, par exemple, que, comparé à Napoléon Ier, le grand aventurier corse n'est pas parvenu, après quinze années du pouvoir le plus absolu, à accomplir une besogne qui atteigne, même de

---

(1) « Si votre Majesté arrête nos préliminaires de mobilisation, elle n'aura réussi qu'à disloquer notre organisation militaire et A DÉCONCERTER NOS ALLIÉS. » Paroles de M. Sazonoff à Nicolas II, rapportées par M. Maurice Paléologue (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1921, page 260).

loin, celle que M. Raymond Poincaré peut se glorifier d'avoir faite. Nul avant lui n'a bousculé le monde avec une plus froide énergie.

Or, chose étrange, et qui confond l'imagination, ce destin magnifique, et qui est tel qu'il l'a rêvé,— il l'atteste lui-même en termes formels, — M. Raymond Poincaré l'écarte avec un désintéressement plein de modestie et de réserve. Lui, l'arbitre du monde, il a été, comme tous les autres, surpris par la catastrophe à laquelle il ne s'attendait pas et que rien n'avait préparée ! Contre l'évidence elle-même, il ne réclame pas seulement des circonstances atténuantes. C'est un verdict d'innocence absolue qu'il appelle dans tous ses actes officiels !

Il est vrai ! Mais il est vrai aussi que si, à la face de l'Univers, M. Raymond Poincaré proteste contre les charges que les preuves innombrables réunies ici font peser sur lui, il ne déteste pas que des hommes choisis, çà et là, laissent paraître, dans toute sa cruelle nudité, la hardiesse de sa stratégie politique et la fermeté avec laquelle il a rempli la tâche qu'il s'était donnée. Nous avons cité son manifeste aux étudiants. Nous avons cité l'article singulièrement révélateur de l'*Opinion* qui, sous les yeux bienveillants de la censure, lui attribuait en 1918 la responsabilité et la gloire des grands événements qui venaient d'ensanglanter les continents et les mers quatre longues années durant. Et nous avons cité les mémoires de son camarade d'enfance et de son confident, M. Maurice Paléologue, qui l'a représenté, avec tant de talent d'ailleurs, au milieu de la Cour impériale russe, imposant sa volonté tenace au pauvre Nicolas II

qui, lui, allait être bientôt la victime de ses funestes conseils !

L'étude que nous venons de faire d'après les innombrables documents authentiques et autorisés que nous avons cités, ne s'inspire sans doute pas des sentiments qui pénètrent les mémoires de M. Maurice Paléologue et l'article de l'*Opinion*. Mâis, qu'on le remarque bien, c'est aux mêmes conclusions que nous sommes parvenus. Notre livre est un livre de redressement historique. Comme l'article de l'*Opinion*, comme les *Mémoires* de M. Maurice Paléologue, il restitue à M. Raymond Poincaré sa vraie place, sa vraie physionomie et sa vraie mesure. Il nous est arrivé d'être sévères parfois. On peut en accuser la différence des points de vue. Nous sommes convaincus que si M. Raymond Poincaré est appelé un jour à choisir entre les livres de cette foule de thuriféraires misérables, qui pour le service de la propagande, en ont fait mensongèrement un chef aveugle et inconsidéré, aussi incapable de prévoir que d'agir, et ce livre-ci, qui le montre en pleine conscience de son rôle immense, c'est à notre livre qu'ira sa secrète gratitude et sa sympathie.

Notre intention n'est pas, on le conçoit, de nous assurer un tel suffrage, si flatteur qu'il soit pour notre clairvoyance. Nous n'avons eu qu'une préoccupation : la recherche de la Vérité. C'est précisément pour rendre hommage à la Vérité que nous avons reconnu la légitimité de la politique de M. Raymond Poincaré, en ce qui concerne du moins la revendication de l'Alsace-Lorraine. Quant à notre sentiment, il ne saurait être douteux. La guerre de 1914, qui est la plus grande des guerres connues, restera, dans la mémoire

des hommes, lorsqu'ils en considèreront froidement enfin les résultats, comme la plus stupide des aventures. Elle a, d'ailleurs, étrangement dépassé la mesure de celui qui en avait orgeuilleusement conçu le plan et on l'a vu, en 1917, recourir — humiliation suprême ! — à son inexorable antagoniste, M. Georges Clemenceau, afin d'imposer à l'opinion désemparée la continuation d'une lutte dont, à ce moment déjà, on constatait avec certitude que les résultats ne compenseraient jamais les atroces sacrifices.

Une nécessité impérieuse de la conscience exige que la pleine lumière soit faite sur les responsabilités de la guerre. Il est faux que la catastrophe qui a coûté la vie à deux millions des nôtres, et qui fait peser sur la France, pour des générations et des générations, le poids de charges écrasantes, soit le produit fortuit et spontané d'une sorte d'ancestrale fureur homicide. Certes, dans le cas particulier de la guerre de 1914, il est incontestable que les peuples avaient été, depuis longtemps, savamment et perfidement dressés les uns contre les autres, et sur l'organisation de cette campagne de haine internationale, il faudra bien aussi qu'une enquête rigoureuse soit ouverte un jour. Mais, nous l'avons démontré à satiété, pas une minute, au cours de la crise qui a précédé les hostilités, la guerre n'a été réellement inévitable. Jusqu'au moment suprême du conflit, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où la Russie a mobilisé, il a été possible, à ceux qui avaient le soin de nos destinées, de nous conserver la paix. Nous avons, au moyen des innombrables documents qu'on a lus, démontré que ce n'est ni par faiblesse, ni par imprévoyance que la guerre est sortie de leurs mains. Bien au con-

traire, une volonté inflexible a poussé le mécanisme secret: la volonté de M. Raymond Poincaré, et sa volonté seule. Jamais, s'il n'était allé farouchement prêcher la croisade guerrière à Saint-Pétersbourg, comme nous l'a raconté M. Maurice Paléologue, le pusillanime Nicolas II n'aurait osé en prendre l'initiative redoutable. Est-il besoin d'ajouter qu'au surplus le sort de la Serbie intéressait très médiocrement le peuple russe, qui, dans son immense majorité, en ignorait même le nom?

Mais, ce que nous croyons avoir démontré surtout c'est la nécessité d'être nettement fixés sur le problème des origines de la guerre. Mettons-nous d'accord sur le passé: l'avenir se construira de lui-même. On rougira de honte et de douleur en constatant la misère profonde des combinaisons diplomatiques qui ont déclenché la catastrophe. Comment le peuple le plus mesuré et le plus intelligent de la terre s'est-il laissé duper par tant d'insanités retentissantes et grossières? Comment la nation qui est, par excellence, celle du goût le plus fin et le plus sain, a-t-elle pu consentir de si lourds sacrifices sans formuler même une réserve, sans exprimer même un doute, sans se poser même les mille questions qui devaient se poser? Et comment, alors que, depuis près de dix ans déjà, le coin du voile tragique se soulevait, et que, déjà, la Vérité montrait la cruelle nudité morale des protagonistes du crime des crimes, tout l'effort de cette grande démocratie a-t-il consisté à se fermer volontairement les yeux et les oreilles? Tel est, pourtant, l'extraordinaire phénomène de psychose de guerre dont on nous a contraints d'être les témoins impuissants et consternés!...

Aujourd'hui, l'opinion, bien qu'empoisonnée encore par les mensonges et par les faux dont nous n'avons dénoncé dans ces pages qu'une infime partie, semble reprendre conscience d'elle-même. Nous ne serons pas de ceux qui sonneront l'hallali tragique des foules désabusées. Il faut toutefois que justice soit faite. Il ne suffit pas que M. Raymond Poincaré connaisse l'une des pires disgrâces qui aient atteint un homme d'Etat (1)- La France, en désavouant sa politique systématiquement haineuse et en reprenant sa vraie physionomie, rayonnante et fraternelle, a condamné un passé où son génie propre fut indignement défiguré. Ah ! sans doute bien des ruines sont accumulées ! Que d'efforts, que de sacrifices s'imposeront aux générations qui viennent pour restituer à ce noble pays la tranquille prospérité dont il jouissait avant l'aventure où la vanité imprévoyante de son chef l'a lancé !... Ayons bon espoir ! C'est une France nouvelle qu'il nous appartient de refaire, une France juste, une France humaine, une France bienveillante et généreuse. La tâche ne sera pas au-dessus des forces de ceux qui ont reçu la mission de l'entreprendre, s'ils ont une pleine conscience du devoir que leur impose la confiance dont ils sont investis. Mais qu'ils le sachent bien ! Ils ne réaliseront une œuvre féconde que s'ils la fondent sur la Vérité. La haine est une forme de l'ignorance, avons-nous dit ? Or, c'est la haine qui a engendré la guerre. Elle seule l'a rendue possible, comme elle seule rendait inévitables les guerres prochaines où la politique de M. Raymond Poincaré

(1) M. Raymond Poincaré donne sa démission de Président du Conseil au lendemain des élections législatives du 11 mai 1924.

nous entraînait avec une aveugle férocité. L'absurde postulat dont il s'inspirait a vécu. Il n'est pas vrai que l'Allemagne et la France soient condamnées à se battre à perpétuité. Il n'est pas vrai que la « sécurité » de la France ne puisse être assurée que par la disparition de sa voisine de l'est. Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que nous soyons en mesure de supprimer une nation de soixante-dix millions d'habitants. Ce qui est vrai, c'est que la France peut vivre en paix, côte à côte, avec l'Allemagne. Il suffit de le vouloir.

TABLE DES MATIÈRES

Le Problème des Origines de la Guerre

OSCAR BLOCH. — *La Guerre aurait-elle pu finir plus tôt ?*.. .. .. 1 50

OSCAR BLOCH. — *La vérité sur les avions de Nuremberg*.. .. .. 1 »

COLONEL CONVERSET. — *Les trois ans de diplomatie secrète qui nous menèrent à la guerre de 1914*.. .. .. 6 75

GEORGES DEMARTIAL. — *Comment on mobilisa les consciences*.. .. .. 7 50

GEORGES DEMARTIAL. — *Les responsabilités de la guerre*.. .. .. 1 »

GEORGES DEMARTIAL. — *De quelques dogmes sur les origines de la guerre*.. .. .. épuisé

G. DUPIN (Ermenonville). — *Considérations sur les responsabilités de la guerre*.. .. 4 50

GOUTTENOIRE DE TOURY. — *Poincaré a-t-il voulu la guerre ?*.. .. .. 4 50

GOUTTENOIRE DE TOURY. — *Jaurès et le parti de la guerre*.. .. .. 6 50

GOUTTENOIRE DE TOURY. — *La Politique russe de Poincaré* (Clarté).. .. .. 1 50

LOUIS GUÉTANT. — *Rapport sur le Traité de Versailles et les responsabilités de la guerre* (Traquet, Lyon).. .. .. 1 »

KAUTSKY. — *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale*.. .. .. 10 »

RENÉ MARCHAND. — *La condamnation d'un régime*.. .. .. 4 »

MILLON. — *La Genèse de la guerre*.. .. .. 2 25

MONTGELAS. — *Question des responsabilités*.. 1 25

E. D. MOREL. — *La Genèse diplomatique de la guerre*.. .. .. épuisé.

MATHIAS MORHARDT. — *Les Origines de la Guerre*.. .. .. 2 50

A. PEVET. — *Les responsables de la guerre*.. 15 »

RAYMOND POINCARÉ. — *Les Origines de la guerre*.. .. ..

E. RENAUD. — *1914-1919* (2 volumes parus) chaque.. .. .. 7 »

GABRIEL REUILLARD. — *Les rapports franco-allemands de 1870 à 1914* (Clarté).. .. .. 1 50

SOCIÉTÉ D'ETUDES DOCUMENTAIRES ET CRITIQUES SUR LA GUERRE. — *Bulletin officiel*, 4 nos... 6 »

Vers la Vérité (collection complète brochée avec tables, 1 vol.).. .. .. 15 »

RECUEILS DE DOCUMENTS

DOCUMENTS ALLEMANDS :

Documents allemands relatifs à l'origine de la guerre, traduits par C. Jordan, 4 vol.. 100 »

DOCUMENTS AUTRICHIENS :

Pièces diplomatiques relatives aux antécédents de la guerre de 1914, publiées par la République d'Autriche. Traduction de C. Jordan, 3 volumes.. .. .. 75 »

DOCUMENTS BELGES :

Documents belges (inédits en France ; le livre de l'auteur de *J'accuse* portant ce titre n'en contient que quelques extraits; la brochure éditée pendant la guerre, qui en contenait un quart environ, est épuisée). Edition allemande (texte original et traduction) : Belgische Aktenstücke herausgegeben. vom Auswartigen Amte. Edition anglaise.. .. ..

E. D. MOREL. — *Diplomacy revealed*.. .. ..



IMPRIMERIE « L'INDÉPENDANTE »
110, Rue Saint-Maur, PARIS (X°)



